

# 2015

## Polynésie française





---

**INSTITUT D'EMISSION  
D'OUTRE-MER**

---

ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIÈGE SOCIAL  
164, rue Rivoli 75001 PARIS





 Polynésie  
française

---

Rapport annuel  
**2015**

---

*Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.*

*L'IEOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.*



# Sommaire

---

	Pages
Avant-propos	9
La Polynésie française en bref	10
Synthèse	12
<b>CHAPITRE I – LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES</b>	<b>15</b>
Section 1 – Géographie et climat	16
Section 2 – Repères historiques	17
Section 3 – Cadre institutionnel	19
<b>CHAPITRE II – PANORAMA DE L'ÉCONOMIE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE</b>	<b>25</b>
Section 1 – La population	26
Section 2 – Les principaux indicateurs économiques	29
1. Les comptes économiques	29
L'indicateur du climat des affaires	32
2. L'emploi et le chômage	33
3. Les revenus et salaires	36
4. Les prix	39
La mise en place d'une autorité polynésienne de la concurrence	43
5. Le commerce extérieur	44
6. La balance des paiements	51
Section 3 - Les politiques et finances publiques	58
1. Les principales ressources financières du territoire	58
2. Les finances publiques locales	63
<b>CHAPITRE III – LES SECTEURS D'ACTIVITÉ</b>	<b>65</b>
Section 1 – Aperçu général	66
Section 2 – L'agriculture	68
1. La production agricole	69
2. Les principaux produits exportés	70
Section 3 – La pêche, l'aquaculture et la perliculture	73
1. La pêche	73
2. L'aquaculture	76
3. La perliculture	78

Section 4 – L'industrie et l'artisanat	81
1. L'industrie	81
2. L'artisanat	83
Section 5 – L'énergie, l'eau et le traitement des déchets	85
1. L'énergie	85
2. L'eau	89
3. Le traitement des déchets	91
Section 6 – La construction	94
1. Aperçu structurel	94
2. Les travaux publics	95
3. Le logement	97
Section 7 – Le commerce	99
Section 8 – Le tourisme	101
1. Poids dans l'économie	101
2. La fréquentation touristique s'améliore	102
3. L'industrie hôtelière	103
4. La croisière	106
5. Les perspectives du secteur	107
Section 9 – Les transports	110
1. Les activités portuaires	110
2. La desserte aérienne	112
Section 10 - Les nouvelles technologies	115
1. Internet	115
2. La téléphonie mobile	118
Section 11 – Les services non marchands	119
1. L'éducation	119
2. La santé	122
Section 12 – Les archipels éloignés	125
1. Généralités	125
2. Les activités économiques des archipels	128

<b>CHAPITRE IV – L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE</b>	<b>131</b>
Section 1 – La structure du système bancaire	132
1. Les faits marquants de l'exercice	132
2. Organisation du système bancaire	135
3. La densité du système bancaire	136
4. Les moyens de paiement	138
5. La Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer - Sogefom	141
Section 2 – Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	145
1. Les taux d'intérêt	145
2. Les tarifs bancaires	151
3. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques	152
4. Les performances financières des banques locales	156
Section 3 – L'évolution de la situation monétaire	160
1. Les avoirs financiers des agents économiques	160
2. Les crédits à la clientèle	162
3. La circulation fiduciaire	164
4. La masse monétaire et ses contreparties	166
5. Le financement des secteurs d'activité	168
6. Le surendettement	170
<b>Annexes</b>	<b>173</b>
Statistiques monétaires et financières	174
Comptes administratifs consolidés des communes de Polynésie française	180



## Avant-propos

---

Le bilan économique 2015 de la Polynésie française est encourageant. Pour la deuxième année consécutive, la croissance est au rendez-vous. Et ce regain d'activité a enfin permis de créer des emplois, alors que chaque année, depuis sept ans, l'économie polynésienne ne cessait d'en détruire. Ces meilleurs résultats tiennent à la poursuite du redressement de certains secteurs, dont le secteur-clé du tourisme, ou à l'entrée en convalescence d'autres, dont celui de la construction. Par ailleurs rassurés par la clarification du contexte politique local et par la pérennisation du dispositif national de défiscalisation, les chefs d'entreprise retrouvent confiance sur le moyen terme.

Mais la Polynésie française demeure dans une situation économique et sociale difficile. La reprise économique demeure hésitante, encore trop ténue pour effacer les stigmates de la crise qui a durement éprouvé le territoire et sa population. Faire refluer le chômage significativement, et par voie de conséquence réduire le niveau général de pauvreté, reste au cœur des préoccupations. En cela, fort du redressement incontestable de ses finances, le Pays s'attache à relancer la commande publique, dynamisée par un partenariat renoué avec l'État, qui notamment démultiplie l'investissement en faveur du logement social. Reste alors la part de l'investissement privé, indispensable et pourtant attendue, qui seule sera capable de catalyser le potentiel de croissance des nombreuses ressources propres du territoire (tourisme, économie bleue, filières primaires).

Complexe, l'équation de l'économie polynésienne, qui intègre aussi un changement probable et durable du comportement de consommation des ménages, rassemble des termes qui, à bien des égards, symbolisent une transition économique. Ce dont tous les acteurs sont dorénavant convaincus.

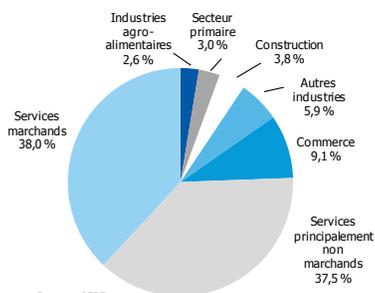
Dans cet environnement exigeant, l'IEOM a poursuivi ses missions, en faveur des entreprises (cotation, médiation du crédit), du grand public (surendettement des ménages) et des banques (surveillance du bon fonctionnement du système bancaire et des systèmes de paiement). L'IEOM s'est aussi attaché à renforcer son suivi de la conjoncture pour apporter aux agents économiques et aux acteurs institutionnels des éléments de diagnostic utiles à la réflexion et à l'action.



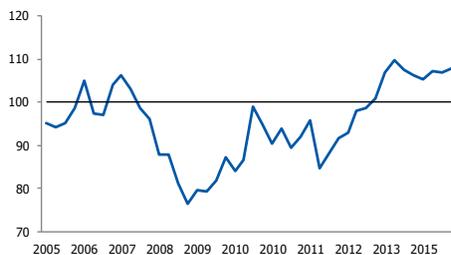
**Pierre-Yves LE BIHAN**

# La Polynésie française en bref

## Répartition de la valeur ajoutée par secteur en 2012

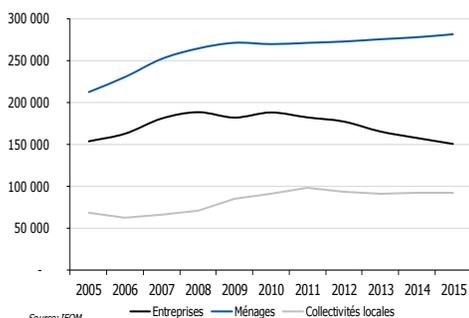


## Indicateur du climat des affaires (ICA) (100 = moyenne de longue période)



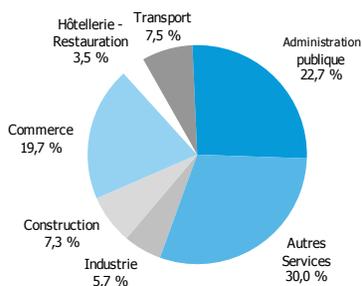
Source : IEOM

## Évolution des concours bancaires (en millions de F CFP)

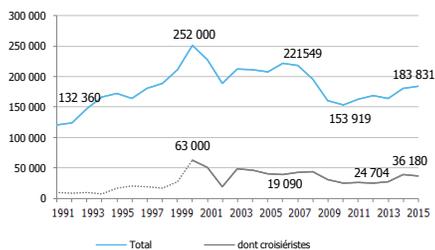


Source : IEOM

## Risques sectoriels au 31 décembre 2015

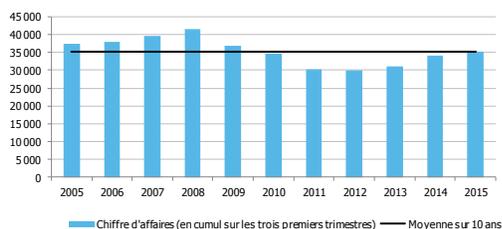


## Fréquentation touristique (en nombre de visiteurs)



Sources : ISPF, IEOM

## Chiffre d'affaires du BTP (en millions de F CFP)



Source : ISPF

## Les chiffres clés de la Polynésie française

France  
2015

	2000	2015	France 2015
<b>Population</b>			
Population totale (milliers, millions pour la France)	233	271,8 <sup>(1)</sup>	66,3
Taux de natalité (‰ habitants)	21,1	15,3 <sup>(1)</sup>	12,0
Taux de mortalité (‰ habitants)	4,5	5,2 <sup>(1)</sup>	9,0
<b>Développement humain</b>			
Espérance de vie des hommes (années)	70,5	73,8 <sup>(1)</sup>	79,0
Espérance de vie des femmes (années)	75,5	78,0 <sup>(1)</sup>	85,1
Taux de réussite au baccalauréat général (%)	71,9	85,5	91,5
<b>Environnement</b>			
Superficie totale (km <sup>2</sup> )	-	4 167	552 000
Part d'électricité renouvelable dans la production d'électricité	-	35 %	16 % <sup>(1)</sup>
<b>Économie</b>			
PIB <sup>(e)</sup> à prix courant (en milliards de F CFP)	442	543 <sup>(1)</sup>	254 469 <sup>(1)</sup>
Taux de croissance <sup>(e)</sup> du PIB (en volume, %)	5,1	1,0 <sup>(1)</sup>	0,180 <sup>(1)</sup>
PIB / habitant (en millions de F CFP)	1,9	1,96 <sup>(2)</sup>	3,8 <sup>(1)</sup>
Taux d'inflation moyen (%)	1,0	-0,4	0,0
Taux de chômage (%)	11,7 <sup>(4)</sup>	21,8 <sup>(2)</sup>	9,8
<b>Indicateurs sectoriels</b>			
Nombre de touristes	252 000	183 831	
Nombre de croisiéristes	10 789 <sup>(3)</sup>	36 180	
Nombre d'excursionnistes	24 538 <sup>(3)</sup>	55 246	
Exportations de perles brutes (millions de F CFP)	20 073	7 637	
Importations de biens agroalimentaires (millions de F CFP)	23 053	38 427	
Immatriculation de voitures neuves	6 042	3 998	
	<b>2000</b>	<b>2015</b>	
<b>Indicateurs monétaires et financiers</b>			
Nombre d'habitants par guichet bancaire	2 894	1 809	
Nombre d'habitants par guichet automatique	3 617	1 686	
Nombre de comptes bancaires par habitant	1,26	1,41	
Actifs financiers des agents économiques (milliards de F CFP)	311	517	
Encours sains des agents économiques** (milliards de F CFP)	239	416	
Taux de créances douteuses** (%)	5,6	12,2	
Nombre de dossiers de surendettement déposés	-	135	

(e) estimations ; (\*\*) établissement de crédits locaux ; (1) Chiffres 2014 ; (2) 2012 ; (3) 2007 ; (4) 2002

Sources : IEOM, ISPF, INSEE, CEROM, Douanes, EDT, DGEE

## UNE REPRISE INTERNATIONALE FRAGILE, MARQUÉE PAR DE NOUVELLES INCERTITUDES

En 2015, l'activité mondiale a légèrement décéléré, progressant de 3,1 % après 3,4 % en 2014, selon les dernières estimations du FMI publiées en avril 2016. Cette évolution masque toutefois de fortes disparités de rythme de croissance selon les zones géographiques. Dans les pays avancés, la croissance est restée modeste à 1,9 % en 2015 (après 1,8 % en 2014), marquée par quelques à-coups inattendus en fin de période notamment aux États-Unis, au Japon et dans les économies asiatiques avancées. Dans les pays émergents, en revanche, l'activité a poursuivi son ralentissement en 2015 (à 4,0 % après 4,6 % en 2014). Aux États-Unis, dans un contexte de normalisation de la politique monétaire, la croissance se maintiendrait à un niveau soutenu (+2,4 %), tout comme en 2014. La situation sur le marché du travail s'améliore avec une baisse du taux de chômage.

Après une année 2014 marquée par la stabilité de l'activité, le PIB du Japon s'accélérait légèrement (+0,5 % en 2015).

Dans le sillage d'un affermissement de la demande intérieure, la reprise modérée se confirmerait en zone euro. Elle est également favorisée par la baisse des prix de pétrole, l'assouplissement de la politique monétaire et la dépréciation de l'euro. De 0,9 % en 2014, la croissance de la zone passerait à +1,6 % en 2015.

La Chine, qui est aujourd'hui la plus grande économie du monde en parité de pouvoir d'achat, opère sa transition vers un nouveau modèle de croissance. La croissance y diminuerait progressivement, passant de +7,3 % en 2014 à + 6,9 % en 2015. Le FMI prévoit une récession en 2015 en Russie (-3,7 %) et au Brésil (-3,8 %).

L'année 2015 s'est surtout caractérisée par une augmentation des incertitudes. Plusieurs risques d'ordre politique (crainte sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne), géopolitique (menaces terroristes, crise des réfugiés) ou naturel (changement climatique), se sont en effet ajoutés aux grandes tendances macroéconomiques actuellement constatées (nouvelle baisse des prix du pétrole, rééquilibrage de l'économie chinoise, diminution des flux de capitaux dans les pays émergents, volatilité des marchés financiers, diminution conjuguée de l'investissement et du commerce international). La combinaison de ces risques est de nature à enrayer la reprise et pèse sur les perspectives, avec une intensité différenciée selon les pays et les régions. Compte tenu de cette situation, le FMI table désormais sur une reprise de l'économie mondiale plus lente et de plus en plus fragile. Il abaisse ses prévisions de croissance pour 2016 et 2017, respectivement à 3,2 % et 3,5 %.

## L'emploi, pièce manquante à la reprise

L'économie polynésienne montre en 2015 de nouveaux signes d'amélioration, confortant une sortie de crise déjà esquissée en 2014. Les chefs d'entreprise polynésiens se montrent plus confiants sur le moyen terme, dans un contexte politique et budgétaire territorial clarifié.

L'indicateur du climat des affaires (ICA) poursuit l'amélioration amorcée en 2013. Il évolue depuis désormais deux ans à un niveau sensiblement supérieur à sa moyenne de longue période, un phénomène qui n'avait pas été observé depuis le début des années 2000. L'investissement devient plus dynamique et le marché du travail tend à se stabiliser.

L'emploi salarié marchand progresse de 0,2 % à fin 2015, alors qu'il diminuait au rythme moyen de 1,1 % par an ces cinq dernières années. Cette amélioration ténue est portée par les secteurs de la construction (+4,7 %) et de l'hôtellerie-restauration (+1,3 %). Les créations d'emploi restent cependant insuffisantes pour faire refluer sensiblement le chômage : depuis 2007, 9 000 emplois salariés ont été perdus.

## **La consommation des ménages peine à s'affermir**

La consommation des ménages, mieux orientée qu'en 2014, reste cependant peu dynamique. Les importations de biens alimentaires (+3,2 %), de biens de consommation courante (+4,3 %) et de biens d'équipement ménagers (+1,7 %) progressent, sans pour autant retrouver leur niveau d'avant-crise. Reflets d'un changement dans les comportements de dépense, la production de crédits à la consommation s'inscrit de nouveau en net retrait (-9,1 %) et le marché automobile reste déprimé (-8,1 %).

## **Une dynamique d'investissement plus favorable**

L'investissement des entreprises est plus dynamique : les importations de biens d'équipement (+8 % hors éléments exceptionnels) et de biens intermédiaires (+6,1 %) augmentent sensiblement. L'encours des crédits d'investissement (+2,6 %) progresse également, notamment grâce à des prêts significatifs dans le secteur des transports et du commerce. L'investissement immobilier des ménages est en revanche moins dynamique : la production de nouveaux crédits est en repli de 5 % à 23 milliards de F CFP.

## **Des signes encourageants dans plusieurs secteurs**

### **Bilan mitigé pour le secteur primaire**

Le dynamisme de la filière pêche se confirme : les exportations augmentent de 19 % en tonnage et de 28 % en valeur, faisant de l'année 2015 la meilleure de la décennie. En revanche, le secteur perlicole fait face à de nouvelles difficultés : le volume de perles exporté baisse (-13 %) pour s'établir à 12,5 tonnes, son plus bas niveau depuis 2008. Les recettes d'exportations sont en repli de 14,6 %, à 7,4 milliards de F CFP.

### **Consolidation progressive dans le BTP**

La situation dans le BTP s'améliore lentement : sur les neuf premiers mois de l'année, le chiffre d'affaires du secteur s'inscrit en hausse (+3,6 %), pour la troisième année consécutive, ce qui lui permet de renouer avec sa moyenne décennale. Les importations de matières premières pour le bâtiment sont également bien orientées, en anticipation des projets de construction de logements à venir (intermédiaires et sociaux). Sur un an, l'emploi progresse de 4,7 % (+200 emplois), alors qu'il s'était sensiblement contracté les années précédentes. Le secteur a néanmoins perdu 2 000 emplois depuis 2008.

### **L'activité touristique continue de s'améliorer**

Avec 183 800 touristes accueillis, la fréquentation touristique s'inscrit en légère croissance (+1,8 %), la hausse des touristes en hébergement terrestre (+4 %) compensant le repli observé de la croisière (-6,5 %). Le chiffre d'affaires de l'hôtellerie progresse sur les neuf premiers mois de l'année (+9,4 %), soutenu par la forte hausse du revenu moyen par chambre (+11 %), et celle du coefficient moyen de remplissage (+1,6 point, à 64,6 %). L'emploi augmente de 3,1 % dans l'hôtellerie-restauration et de 1,9 % dans le secteur touristique.

### **Orientation favorable dans les services et l'industrie**

Les industriels font état d'une trésorerie mieux orientée et de prévisions d'investissement en hausse. Leur chiffre d'affaires augmente de 8,9 % à fin septembre, porté par les bons résultats de l'industrie manufacturière (+13,2 %).

Les entreprises de services s'inscrivent dans la même dynamique, avec un chiffre d'affaires en hausse de 3,3 %. En revanche, le chiffre d'affaires des commerces de détail demeure stable (-0,1 % hors inflation).

## **L'activité bancaire demeure contrastée**

L'encours sain de crédits fléchit pour la quatrième année consécutive alors que la collecte de dépôts poursuit sa croissance. Conséquence de l'atonie persistante de l'activité de crédit et des taux bas, l'année 2015 se traduit par une nouvelle baisse du PNB agrégé des banques de la place, d'environ 2 %.

### **Le financement des entreprises reste en retrait**

L'encours sain des crédits continue de baisser (-0,8 %), sous l'effet d'un nouveau recul du financement des entreprises (-4,2 %), provoqué par la baisse des crédits d'exploitation (-9,6 %). En revanche, les crédits d'investissement progressent (+2,8 %), grâce notamment à quelques opérations d'envergure dans les domaines du transport et du commerce. Les crédits aux ménages augmentent légèrement (+0,6 %), grâce aux crédits à l'habitat (+2,1 %) qui poursuivent leur évolution à la hausse à la faveur de taux d'intérêt bas.

### **Les avoirs des agents économiques au plus haut**

Les actifs financiers des agents économiques polynésiens progressent de 3,9 % et atteignent leur plus haut niveau sur la décennie. La collecte nette d'épargne s'élève à 19,2 milliards de F CFP en fin d'année. L'année est caractérisée par les bonnes performances des dépôts à vue (+9,6 %), des plans épargne-logement (+10,9 %), et dans une moindre mesure des dépôts à terme (3,0 %). La croissance des encours est perceptible pour l'ensemble des agents économiques. Sur les deux dernières années, la progression soutenue des avoirs des particuliers (+5,2 %, soit +18 milliards de F CFP) laisse entrevoir un changement des comportements d'épargne et de consommation des ménages polynésiens.

### **Une sinistralité en légère baisse**

La qualité du portefeuille des établissements de crédit locaux s'améliore, à la suite notamment d'une importante cession de créances douteuses par une banque de la place à une entité métropolitaine spécialisée. Les encours douteux bruts diminuent ainsi de 6,1 % sur l'année, à 58 milliards de F CFP. Toutefois, la sinistralité demeure à un niveau élevé : le taux de créances douteuses s'élève à 12,2 % en fin d'année (-0,6 point).

## **Perspectives**

L'économie polynésienne a montré en 2015 de nouveaux signes d'amélioration qui viennent confirmer une trajectoire de sortie de crise déjà esquissée en 2014. Ce regain d'activité a enfin permis le retour aux créations d'emploi. Toutefois, son niveau est encore significativement insuffisant pour faire refluer le chômage et pour réalimenter suffisamment le moteur de la consommation des ménages.

La montée en puissance du Contrat de projets et l'engagement appuyé du Pays et de l'État en faveur du logement devraient conforter la dynamique de croissance. De même, le retour de la confiance des chefs d'entreprise et l'annonce de la prolongation à 2025 de la défiscalisation créent aussi les conditions favorables pour une reprise plus affirmée. Dès lors, en 2016, l'attention se portera sur le début de concrétisation des grands projets annoncés, sur lesquels reposent les espoirs d'un nouveau souffle pour l'économie polynésienne.



## CHAPITRE I

# Les caractéristiques structurelles

# Section 1

## Géographie et climat

La Polynésie française occupe, dans le Pacifique sud, une vaste zone maritime comprise entre 7° et 28° de latitude sud et 134° et 155° de longitude ouest, d'une superficie comparable à celle de l'Europe (2,5 millions de km<sup>2</sup>). La distance entre Papeete et Hiva Oa (archipel des Marquises) est similaire à celle séparant Paris de Stockholm. Centre économique et administratif de la Polynésie française, l'île de Tahiti est distante de 18 000 km de Paris, 8 800 km de Tokyo, 6 600 km de Los Angeles, 6 000 km de Sydney, 5 000 km de Nouméa. Le décalage horaire entre Tahiti et Paris est de 11 heures en hiver et 12 heures en été.

Les 118 îles que compte la Polynésie française ne représentent qu'une superficie émergée d'environ 3 600 km<sup>2</sup>. Elles sont regroupées en cinq archipels :

- **l'archipel de la Société**, 1 600 km<sup>2</sup> à l'ouest de cet ensemble, réunit les îles du Vent (Tahiti, Moorea, Tetiaroa, Maiao et Mehetia) et les îles Sous-le-Vent (Raiatea, Tahaa, Huahine, Bora Bora et Maupiti) ;
- **l'archipel des Tuamotu**, 690 km<sup>2</sup>, se compose de 80 atolls coralliens répartis sur une vaste bande orientée nord-ouest - sud-est, dont les plus vastes sont Rangiroa, Fakarava, Makemo et Hao ;
- **l'archipel des Gambier**, 40 km<sup>2</sup>, prolonge au sud-est l'archipel des Tuamotu et comprend cinq îles hautes et quelques îlots à l'intérieur d'une ceinture corallienne. Seule Mangareva, l'île principale, est habitée ;
- **l'archipel des Marquises**, 1 049 km<sup>2</sup>, situé au nord, compte quatorze îles dont six sont habitées : Nuku Hiva, Ua Pou, Hiva Oa, Tahuata, Ua Huka et Fatu Hiva ;
- **l'archipel des Australes**, au sud, comporte cinq îles couvrant une surface de 152 km<sup>2</sup> : Tubuai, Rurutu, Raivavae, Rimatara et Rapa.

Les îles de la Société, les Marquises, les Australes et certaines îles des Gambier sont des îles « hautes » d'origine volcanique. Le plus haut sommet est le mont Orohena, à Tahiti, qui atteint 2 241 mètres. Les îles basses, situées essentiellement dans les archipels des Tuamotu et des Gambier, sont des atolls d'origine madréporique<sup>1</sup> : une étroite couronne de corail, sans relief, qui entoure plus ou moins complètement un lagon.

La Polynésie française bénéficie d'un climat chaud et humide, tempéré par les alizés du sud-est, dont les caractéristiques varient sensiblement selon la latitude, le relief et l'exposition aux vents dominants. L'alternance de saisons humides et de saisons sèches est relativement peu contrastée : le climat, chaud et pluvieux de novembre à avril, est relativement frais et sec de mai à octobre. La température moyenne annuelle est de 27°C à Papeete (25,5°C sur l'ensemble de la Polynésie française).

La pluviométrie annuelle peut varier sensiblement selon la topographie des îles et l'exposition au vent : de 1 350 mm d'eau (côte Ouest de Tahiti) à 3 550 mm (côte Est de Tahiti). Enfin, le taux d'humidité au niveau de la mer oscille entre 79 % et 80 %.

---

<sup>1</sup> Les madrépores jouent un grand rôle dans l'édification des récifs coralliens. Ce sont des invertébrés à squelette calcaire à l'origine de la formation des récifs coralliens.

## Section 2

# Repères historiques

Le peuplement de la Polynésie s'est effectué par des vagues migratoires successives. Selon certaines hypothèses, le peuple polynésien serait aux origines (vers 1 500 avant J.C.) issu des côtes d'Asie du sud-est (îles Samoa, Fidji et Tonga) où il a forgé son identité, en particulier sa langue et ses croyances, avant de s'implanter, beaucoup plus tard, aux îles Marquises (300 après J.C.), à l'Île de Pâques (300 ou 400), aux îles de la Société et à Hawaï (vers 500), puis en Nouvelle-Zélande (vers l'an 800). Puka Puka, dans l'archipel des Tuamotu, se présente comme la première île polynésienne « découverte » par les Européens en 1521 (Magellan), suivi des Marquises par l'Espagnol Mendana en 1595, puis des Tuamotu par de Queiros en 1606. Les îles de la Société ne furent quant à elles révélées que bien plus tard, le 19 juin 1767, lorsque le capitaine anglais Wallis atteignit Tahiti. Il fut suivi, un an après, par Bougainville, qui la baptisa « Nouvelle Cythère », puis par Cook (en 1769, 1773 et 1777).

### **Du statut de protectorat à celui de colonie...**

Au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, les Pomare, famille de seigneurs (Arii) installés à Tahiti dès 1797, s'imposèrent non seulement à Tahiti, mais aussi aux Tuamotu, d'où ils étaient originaires, et aux îles Sous-le-Vent. L'histoire des liens unissant la France et la Polynésie débute avec le traité de protectorat de 1842. En 1880, le roi Pomare V cède à la France la souveraineté sur toutes les îles dépendant de la couronne de Tahiti. Ces possessions forment, avec les autres archipels, les "Établissements français de l'Océanie».

Les Tahitiens participèrent à la première guerre mondiale et constituèrent, avec les Néo-Calédoniens, le premier bataillon du Pacifique. Au cours de la seconde guerre mondiale, Tahiti se rallia à la France libre, le second bataillon du Pacifique prenant part aux combats en Afrique (notamment à Bir-Hakeim et à El Alamein). Par ailleurs, Bora Bora servit de base aéronavale à l'armée américaine.

Le franc CFP, monnaie ayant cours légal dans les territoires français du pacifique, a été créé par un décret du 26 décembre 1945 à l'occasion d'une des dévaluations du franc français. Il s'agissait alors de permettre le maintien de la parité de la monnaie de ces territoires avec le dollar américain qui avait pris une place très importante dans leur économie durant la Seconde guerre mondiale. De ce fait, la parité du franc CFP avec le dollar américain sera conservée jusqu'en 1949 sur la base de 1 dollar US = 49,6 F CFP alors que sa parité avec le franc métropolitain sera modifiée à chacune des dévaluations du franc français par rapport au dollar américain. La parité du franc CFP avec l'euro a été fixée par le Gouvernement français en application du « Protocole sur la France », annexé au Traité de Maastricht qui stipule que « la France conservera le privilège d'émettre des monnaies dans ses territoires d'outre-mer selon des modalités établies par sa législation nationale et elle sera seule habilitée à déterminer la parité du franc CFP ». Celle-ci est fixe sur la base de 1 000 F CFP pour 8,38 euros.

### **... puis territoire d'outre-mer à statut particulier...**

Territoire d'outre-mer de la République depuis la création de l'Union française en 1946, les Établissements Français d'Océanie (EFO) prennent le nom de « Polynésie française » en 1957. Le rattachement à la France fut confirmé par référendum en 1958.

L'année 1960 marque le lancement de la construction de l'aéroport de Tahiti-Faa'a et le début de l'installation du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP), qui va transformer profondément l'économie et la société polynésiennes. Près de vingt ans plus tard, en juillet 1977, est adopté un statut conférant au Territoire une autonomie de gestion, complété en 1984 par le statut d'autonomie interne.

L'année 1996, date charnière dans l'histoire de la Polynésie française, est marquée par l'arrêt définitif des essais nucléaires et par l'entrée en vigueur d'un nouveau statut d'autonomie qui reconnaît la personnalité propre de la Polynésie française au sein de la République Française et lui accorde des pouvoirs élargis. Conformément à l'article 5 de la loi organique n° 96-312 du 12 avril 1996, « les autorités de la Polynésie française sont compétentes dans toutes les matières qui ne sont pas dévolues à l'Etat ». Ce dernier exerce donc des compétences recentrées sur ses missions régaliennes

En application de cet article, le Territoire peut désormais, à travers les actes de l'Assemblée de la Polynésie française et de sa commission permanente, définir ses propres règles dans la plupart des autres domaines, y compris dans les matières qui, en Métropole et dans les départements d'outre-mer, relèvent du législateur.

### **... dotée d'une autonomie politique renforcée en 2004.**

L'autonomie politique a été élargie par la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 qui a modifié le processus électoral et la composition de l'Assemblée de la Polynésie française, portant de 49 à 57 membres le nombre de représentants.

Cependant, cette réforme débouche sur une longue période d'instabilité politique, que l'adoption de deux lois organiques<sup>1</sup> visant l'amélioration du fonctionnement des institutions ne peuvent endiguer (pas moins de onze gouvernements se succèdent jusqu'en 2013).

Le 1<sup>er</sup> août 2011, une nouvelle loi organique n° 2011-918 relative au fonctionnement des institutions est adoptée afin de restaurer la stabilité politique. Elle modifie le processus électoral (rétablissement d'une prime majoritaire, création d'une circonscription électorale unique) et limite le nombre de ministres ainsi que les possibilités de renversement de gouvernement. Elle est mise en œuvre depuis les élections territoriales de mai 2013.

---

<sup>1</sup> La loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 a supprimé la prime majoritaire instituée en 2004. La loi organique n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 a durci les conditions de dépôt de motion de défiance.

## Section 3

# Cadre institutionnel

Dotée depuis 1984 d'un régime original d'autonomie, la Polynésie française a vu son statut évoluer vers un élargissement de ses responsabilités et un renforcement de son identité. Le Journal officiel de la République française a publié, dans son édition du 2 mars 2004, la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, qui renforce cette autonomie.

La Polynésie française est un *Pays d'outre-mer* au sein de la République Française. Elle se gouverne librement et démocratiquement, par ses représentants élus et par la voie du référendum local, et constitue une Collectivité d'outre-mer dont l'autonomie, garantie par la République, est régie par l'article 74 de la Constitution. La Polynésie française peut dès lors disposer de représentations (non diplomatiques) auprès de tout État reconnu par la République française.

Le principe de fonctionnement de ce statut a consisté à confier une compétence de droit commun à la collectivité territoriale, l'État conservant une compétence d'attribution. En application de ce principe, la Polynésie française est compétente dans toutes les matières, à l'exception de celles expressément attribuées à l'État. Elle peut alors, à travers les actes de l'Assemblée ou *lois du Pays* et sa commission permanente, définir ses propres règles dans un grand nombre de domaines. L'État exerce quant à lui des compétences recentrées sur ses missions régaliennes : relations extérieures, contrôle de l'entrée et du séjour des étrangers, dessertes maritime et aérienne entre la Polynésie et les autres parties du territoire de la République, monnaie, crédit, change, défense, ordre public, nationalité, régime des libertés publiques, principes fondamentaux des obligations commerciales, principes généraux du droit du travail, droit civil, fonction publique d'État, administration communale, enseignement supérieur et communication audiovisuelle. Le Haut-commissaire de la République est le délégué du gouvernement de la République française. Il a la charge des intérêts nationaux tels qu'ils sont énumérés dans le statut.

Ce statut donne la possibilité, selon des règles fixées par la loi organique, d'une participation de la Polynésie française, sous le contrôle de l'État, à l'exercice des compétences régaliennes<sup>1</sup>.

La Collectivité (ou pays) d'outre-mer est structurée autour de quatre institutions : le Président de la Polynésie française, le gouvernement, l'Assemblée de la Polynésie française, le Conseil économique, social et culturel.

**Le Président** est élu par l'Assemblée de la Polynésie française au scrutin secret pour un mandat de 5 ans. Il constitue le gouvernement en nommant le Vice-président et les ministres, qu'il peut révoquer, et dirige l'action des ministres. Il promulgue les lois de pays et signe les actes délibérés en Conseil des ministres. Il est l'ordonnateur du budget et dirige l'administration territoriale.

---

<sup>1</sup> Par exemple, l'article 34 de la loi organique du 27 février 2004 autorise les autorités locales « à participer à l'exercice des missions de police incombant à l'État en matière de surveillance et d'occupation du domaine public de la Polynésie française, de police de la circulation routière, de police de la circulation maritime dans les eaux intérieures et des missions de sécurité publique ou civile... ».

Son mandat est compatible avec celui de député, de sénateur ou de maire, et peut être écourté par le vote d'une motion de défiance par l'Assemblée ou en cas de dissolution de cette dernière.

**Le Gouvernement** constitue l'exécutif de la Polynésie française dont il conduit la politique. Il se réunit hebdomadairement en Conseil des ministres chargé solidairement et collégalement des affaires relevant de sa compétence. Le gouvernement arrête les projets de délibérations à soumettre à l'Assemblée et les mesures d'application nécessaires à leur mise en œuvre. Il jouit également d'un pouvoir réglementaire étendu. Il est obligatoirement consulté, suivant le cas, par le Ministre chargé de l'outre-mer ou par le Haut-commissaire dans les domaines de compétence de l'État.

**L'Assemblée de la Polynésie française** est composée de 57 membres élus pour 5 ans au suffrage universel direct. L'Assemblée délibère sur toutes les matières qui sont de la compétence de la collectivité, à l'exclusion de celles qui sont dévolues au Conseil des ministres ou au Président du gouvernement. Elle adopte les lois de pays, sur lesquelles le Conseil d'État exerce un contrôle juridictionnel, et les délibérations présentées par le gouvernement. Elle vote le budget et les comptes de la Polynésie française et contrôle l'action du gouvernement. Ce dernier peut ainsi être renversé par une motion de défiance et, inversement, l'Assemblée peut être dissoute par décret du Président de la République à la demande du gouvernement local.

**Le Conseil économique, social et culturel (CESC)** est composé des représentants des groupements professionnels, des syndicats, des organismes et des associations qui concourent à la vie économique, sociale et culturelle de la collectivité. Organisme consultatif, le CESC répond à des saisines du gouvernement et de l'Assemblée par des avis assortis de recommandations. Il est obligatoirement saisi pour avis sur les projets à caractère économique, social ou culturel, ou consulté sur les propositions d'actes élaborées par le gouvernement ou l'Assemblée de Polynésie française. Il peut également réaliser, de sa propre initiative et après un vote à la majorité des deux tiers de ses membres, des études sur les thèmes relevant de sa compétence. Le CESC est composé de 51 membres désignés par leurs pairs pour une durée de quatre ans et répartis en trois collèges (représentants des salariés, des entrepreneurs et des travailleurs indépendants et des secteurs socioculturels). Son président est élu pour deux ans.

**Le Haut-conseil de la Polynésie française** était une instance consultative chargée de conseiller le président de la Polynésie française et le gouvernement dans l'élaboration des lois de pays, des actes réglementaires et des délibérations. Il a été dissout en septembre 2015 par une délibération de l'Assemblée, et son activité confiée au secrétariat général du gouvernement.

## Transfert des compétences issu de la loi organique du 27 février 2004

	<b>État</b>	<b>Polynésie française</b>	<b>Communes</b>
<b>Droit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nationalité ;</li> <li>• Actes d'état-civil ;</li> <li>• Droits civils, état et capacité des personnes ;</li> <li>• Garanties des libertés publiques ;</li> <li>• Droit du travail applicable aux salariés exerçant leur activité dans les établissements de l'État intéressant la défense nationale ;</li> <li>• Droits civiques, droit électoral ;</li> <li>• Justice, organisation judiciaire, organisation de la profession d'avocat à l'exclusion de toute autre profession juridique ou judiciaire ;</li> <li>• Aide juridictionnelle ;</li> <li>• Droit pénal ;</li> <li>• Commissions d'office ;</li> <li>• Service public pénitentiaire; services et établissements d'accueil des mineurs délinquants sur décision judiciaire ;</li> <li>• Procédure administrative contentieuse ;</li> <li>• Frais de justice pénale et administrative ;</li> <li>• Attributions du médiateur de la République et du défenseur des enfants dans les relations entre les citoyens, les collectivités publiques et les services publics.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conditions matérielles d'exploitation et de mise à disposition de la population des registres d'état civil ;</li> <li>• Droit civil : toute matière du droit civil non réservée à l'État.</li> <li>• Possibilité de participation pour tout ce qui concerne l'état et à la capacité des personnes, à l'autorité parentale, successions et libéralités ;</li> <li>• Principes fondamentaux des obligations commerciales ;</li> <li>• Droit du travail en dehors des établissements de l'État intéressant la défense nationale ;</li> <li>• Réglementation des professions juridiques ou judiciaires autres que celle d'avocat ;</li> <li>• Les infractions aux actes des autorités de la Polynésie française peuvent être sanctionnées de peines d'amende n'excédant pas le maximum prévu par les lois et règlements métropolitains.</li> <li>• Les infractions aux lois du pays peuvent être sanctionnées de peines d'emprisonnement sous réserve d'une homologation par la loi ;</li> <li>• Possibilité de participation en matière de jeux de hasard ;</li> <li>• Ediction des contraventions de grande voirie ;</li> <li>• Possibilité de participation en matière de recherche et de constatation des infractions ;</li> <li>• Exercice du droit de transaction.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenue des registres et délivrance des actes.</li> </ul>
<b>Défense</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Importation, commerce et exportation de matériel militaire, d'armes et de munitions de toutes catégories ;</li> <li>• Matières premières stratégiques telles qu'elles sont définies pour l'ensemble du territoire de la République, à l'exception des hydrocarbures liquides et gazeux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hydrocarbures liquides et gazeux à l'exception des produits nécessaires à l'exercice des missions de sécurité et de défense.</li> </ul>	
<b>Monnaie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Monnaie, crédit, change, Trésor, marchés financiers; obligations relatives à la lutte contre la circulation illicite et le blanchiment des capitaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Placement des fonds libres de la Polynésie française en valeurs d'État ou garantis par l'État ;</li> <li>• Autorise le placement des fonds libres des établissements publics locaux ;</li> <li>• Participation dans le cadre des services financiers des établissements postaux.</li> </ul>	

	<b>État</b>	<b>Polynésie française</b>	<b>Communes</b>
<b>Administration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonction publique civile et militaire de l'État, statut des autres agents publics de l'État ;</li> <li>• Domaine public de l'État ;</li> <li>• Marchés publics et délégation de services publics de l'État et de ses établissements publics.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonction publique de la Polynésie française ;</li> <li>• Domaine public de la Polynésie française et exploration et exploitation de la zone économique exclusive ;</li> <li>• Marchés publics et délégation de services publics de la Polynésie française.</li> </ul>	
<b>Ordre et sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécurité et ordre public, notamment maintien de l'ordre ;</li> <li>• Police et sécurité de la circulation maritime ;</li> <li>• Sécurité de la navigation et coordination des secours en mer ;</li> <li>• Surveillance de la pêche maritime ;</li> <li>• Francisation des navires ;</li> <li>• Sécurité des navires de plus de 160 tonneaux de jauge brute et des navires destinés au transport des passagers ;</li> <li>• Police et sécurité en matière d'aviation civile ;</li> <li>• Mise en oeuvre des installations aéroportuaires d'intérêt national ;</li> <li>• Préparation des mesures de sauvegarde, élaboration et mise en oeuvre des plans opérationnels de secours nécessaires pour faire face aux risques majeurs et aux catastrophes ;</li> <li>• Coordination et réquisition des moyens concourant à la sécurité civile :</li> <li>• Prohibitions à l'importation et à l'exportation de produits qui relèvent de l'ordre public et des engagements internationaux ratifiés par la France (contrôle des contrefaçons, stupéfiants).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Information des mesures prises</li> <li>• Sur demande du haut-commissaire, des agents des services de la Polynésie française peuvent être associés à des missions de sécurité publique ou de sécurité civile.</li> <li>• Sécurité de la circulation et de la navigation dans les eaux intérieures et territoriales ; pilotages des navires ; conduite des navires: activités nautiques.</li> <li>• Immatriculation des navires.</li> <li>• Sécurité des navires de moins de 160 tonneaux de jauge brute.</li> <li>• Conditions d'agrément des aéroports privés.</li> <li>• Ouverture des aéroports territoriaux à la circulation publique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Police municipale ;</li> <li>• Mise en oeuvre des moyens de secours et de lutte contre l'incendie.</li> </ul>
<b>Equipement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Desserte aérienne entre la Polynésie française et tout autre point du territoire de la République à l'exception de la partie de ces liaisons située entre la Polynésie française et tout point d'escale situé en dehors du territoire national. Approbation des programmes d'exploitation et des tarifs correspondants ;</li> <li>• Liaisons et communications gouvernementales, de défense et de sécurité en matière de postes et télécommunications ;</li> <li>• Réglementation des fréquences radioélectriques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délivrance des licences de transporteur aérien pour les entreprises établies en Polynésie française ;</li> <li>• Approbation des programmes, des tarifs et délivrance des autorisations d'exploitation pour les vols autres que ceux relevant de la compétence de l'État ;</li> <li>• Consultation pour les autres dessertes ;</li> <li>• Toute autre liaison et communication en matière de postes et télécommunications ;</li> <li>• Assignation des fréquences radio-électriques relevant de la compétence de la Polynésie française. Fixation de la redevance de gestion de ces fréquences.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voirie communale ;</li> <li>• Cimetières ;</li> <li>• Transports communaux ;</li> <li>• Distribution d'eau potable ;</li> <li>• Collecte et traitement des ordures ménagères et des déchets végétaux ;</li> <li>• Collecte et traitement des eaux usées.</li> </ul>

	<b>État</b>	<b>Polynésie française</b>	<b>Communes</b>
<b>Communes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règles relatives à l'administration, à l'organisation et aux compétences des communes, de leurs groupements et de leurs établissements publics ;</li> <li>• Coopération intercommunale ;</li> <li>• Contrôle des actes des communes, de leurs groupements et de leurs établissements publics ;</li> <li>• Régime comptable et financier et contrôle budgétaire de ces collectivités ;</li> <li>• Fonction publique communale ;</li> <li>• Domaine public communal ;</li> <li>• Dénombrement de la population.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilité d'apporter un concours technique ou financier ;</li> <li>• Possibilité de délégation de certaines compétences (interventions économiques, aide sociale, urbanisme, culture et patrimoine, production et distribution d'électricité) ;</li> <li>• Règles relatives aux marchés publics et aux délégations de service public des communes ;</li> <li>• Institution d'une fiscalité communale ;</li> <li>• Constitution et extension du domaine des communes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les maires peuvent recevoir délégation de la Polynésie française pour prendre des mesures individuelles.</li> </ul>
<b>Enseignement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enseignement universitaire, recherche ;</li> <li>• Collation et délivrance des grades, titres et diplômes nationaux.</li> <li>• Règles applicables aux personnels habilités des établissements d'enseignement privés liés par contrat à des collectivités publiques pour l'accomplissement de missions d'enseignement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association à l'élaboration de la carte de l'enseignement universitaire et de la recherche ;</li> <li>• Enseignement supérieur et BTS ;</li> <li>• Enseignement des langues locales ;</li> <li>• Bourses et allocations d'enseignement ;</li> <li>• Enseignement primaire et secondaire ;</li> <li>• Création de filières et de services propres ;</li> <li>• Diplômes autres que nationaux ;</li> <li>• Affiliation aux régimes de protection sociale.</li> </ul>	
<b>Audiovisuel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication audiovisuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'entreprises de production et de diffusion d'émissions audiovisuelles ;</li> <li>• Association à la politique de communication audiovisuelle ;</li> <li>• Consultation sur toute décision réglementaire ou individuelle ;</li> <li>• Participation à l'exercice des compétences conservées par l'État.</li> </ul>	

## LE STATUT DE PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER (PTOM)

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires ultramarins de ses États membres. Le premier est celui de « région ultrapériphérique<sup>1</sup> » (RUP). Le second est celui de « Pays et territoire d'outre-mer<sup>2</sup> » (PTOM).

L'Union Européenne compte 21 PTOM dont, à ce jour, 7 pour la France : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, et les Terres australes et antarctiques françaises. Outre les trois PTOM français, la région Pacifique accueille un quatrième PTOM, les îles Pitcairn, territoire britannique.

Les PTOM, bien que faisant partie intégrante du territoire d'États membres ne sont pas considérés comme faisant partie du territoire de l'UE et, à ce titre, le droit communautaire ne s'applique pas directement à eux.

Les PTOM font l'objet d'un régime d'association fondé sur la décision du Conseil du 27 novembre 2001. Cette association leur permet de bénéficier d'un régime commercial avantageux : les importations de la Communauté en provenance des PTOM ne sont pas soumises aux droits d'importation ni aux restrictions quantitatives. Les PTOM disposent également de financements européens au titre du Fond européen de développement (FED).

Depuis la ratification du traité de Lisbonne, le changement de régime, pour passer de celui de RUP à celui de PTOM et vice-versa est plus aisé. La possibilité est ouverte sur l'initiative de l'État membre concerné et après une décision à l'unanimité du Conseil européen. Ainsi, du côté français, Saint-Barthélemy est passée du statut de RUP à celui de PTOM le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Inversement Mayotte a choisi le statut de RUP au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Sur le plan bancaire, le statut de PTOM de la Polynésie implique que les dispositions du Traité relatif à l'Union européenne et les directives européennes concernant le passeport bancaire européen ne sont pas applicables sur le territoire.

En conséquence, seul un établissement agréé en France (par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) peut y effectuer des opérations réglementées, telles que les opérations de banque, l'émission et la gestion de monnaie électronique ou la fourniture de services de paiement : les agréments obtenus dans d'autres pays européens ne sont pas reconnus.

---

<sup>1</sup> Cf. Article 349 du traité de Lisbonne (2007) sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), ex-article 299 du traité d'Amsterdam.

<sup>2</sup> Cf. Articles 198 à 204 du traité de Lisbonne (2007) sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), ex-articles 182 à 188 du traité d'Amsterdam.



## CHAPITRE II

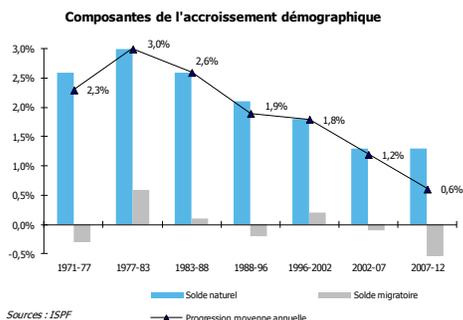
# Panorama de l'économie de la Polynésie française

# Section 1

## La population

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, 271 800 personnes résidaient en Polynésie française. En un an, la population a augmenté de 1 300 personnes, soit +0,5 %. L'accroissement de la population est toujours tiré par la natalité, favorisée par une structure par âge propice, mais il est ralenti par un déficit migratoire historiquement élevé, estimé à 1 550 personnes par an sur la période 2007-2012. La population reste principalement concentrée dans l'archipel de la Société malgré le dynamisme démographique des Marquises et des Australes. Selon les prévisions de l'ISPF, en 2027, la population devrait s'élever à 320 000 habitants, et la moyenne d'âge passer de 28 à 37 ans.

Au terme du recensement 2012, la population polynésienne s'établit à 268 207 habitants. Entre les deux recensements de 2007 et 2012, elle s'est accrue de 8 500 habitants du fait d'un excédent naturel de +16 450 personnes et d'un déficit migratoire estimé à 7 750 personnes. Sur cette période, la croissance de la population a été de 0,6 % en moyenne par an. L'accroissement de la population est beaucoup plus faible qu'au cours des années 90, pendant lesquelles la croissance atteignait 1,9 % par an en moyenne<sup>1</sup>.



### Un solde migratoire fortement déficitaire

Le solde naturel étant resté stable, le ralentissement de la croissance démographique s'explique uniquement par l'augmentation du déficit migratoire (-7 750 personnes). Cette dégradation trouve son origine à la fois dans la progression du nombre d'émigrants (3 650 départs annuels en moyenne) et dans la diminution du nombre d'immigrants (2 100 arrivées annuelles en moyenne). Chaque année, 1 550 départs nets sont donc comptabilisés. L'accélération des départs concerne toutes les classes d'âges, mais les moins de 25 ans restent les plus représentés.

Les migrants non natifs de Polynésie française représentent 85 % de l'immigration. Ils sont le plus souvent métropolitains<sup>2</sup>, diplômés du supérieur et ils s'installent dans les îles du Vent. Le ralentissement des arrivées concerne uniquement les non natifs de Polynésie française, car les natifs de Polynésie française sont toujours aussi nombreux à revenir.

### 271 800 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2015

Par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la population a augmenté de 1 300 personnes, soit +0,5 %. L'accroissement de la population est toujours tiré par la natalité, favorisée par une structure par âge propice, mais il est ralenti par le fort déficit migratoire.

<sup>1</sup> +3 % entre 1977 et 1983, +2,6 % entre 1983 et 1988, +1,9 % entre 1988 et 1996, +1,8 % entre 1996 et 2002 et +1,2 % entre 2002 et 2007.

<sup>2</sup> 79 % des arrivants habitaient en France métropolitaine cinq ans auparavant.

En 2014, 4 160 bébés sont nés, soit 40 naissances de moins qu'en 2013 et un niveau inférieur à la moyenne des dix dernières années (4 500 par an). Cette légère baisse résulte de l'émigration de jeunes adultes et de la baisse progressive de la fécondité : l'indicateur conjoncturel de fécondité, passé en 2013 en dessous du seuil de 2 enfants par femme, s'établit en 2014 à 1,96, un niveau proche de celui la métropole (1,98). L'âge moyen des mères à l'accouchement augmente : il est de 27 ans et 6 mois en 2014, contre 27 ans en 2000 et 26 ans en 1990.

En parallèle, 1 420 personnes sont décédées en 2014. L'accroissement naturel, c'est-à-dire le solde entre les naissances et les décès, est donc de 2 740 personnes, un chiffre en léger recul.

## Une population jeune mais en voie de vieillissement

Avec un quart de jeunes de moins de 15 ans en 2012, la population polynésienne reste jeune, mais elle est sur la voie du vieillissement. En effet, entre les deux derniers recensements (2007 et 2012), la tranche d'âge des moins de 20 ans a baissé de 4,2 % tandis que celle de 60 ans et plus a progressé de 27 % et représente désormais 9 % de la population totale.

L'espérance de vie à la naissance atteint 75,8 ans (73,8 ans chez les hommes et 78,0 ans pour les femmes). La durée de vie moyenne a régulièrement augmenté de 4 mois par an jusqu'en 2011, mais elle stagne, voire régresse, depuis 2012 du fait d'une mortalité plus importante. La durée de vie moyenne reste inférieure à celle de la France métropolitaine (respectivement 79,3 ans pour les hommes et 85,5 ans pour les femmes en 2014, selon l'INSEE), où elle continue de progresser.

## Deux polynésiens sur trois vivent à Tahiti

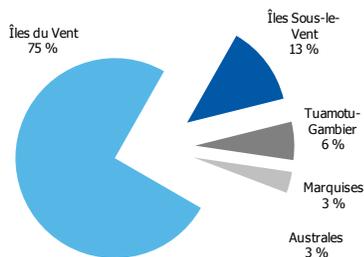
Avec 200 700 habitants en 2012, les îles du Vent concentrent les trois quarts de la population polynésienne. L'île de Tahiti rassemble 183 700 habitants (+3,1 % par rapport à 2007), soit deux polynésiens sur trois, en majorité dans les communes de la zone urbaine de Papeete (Punaauia, Faa'a, Papeete, Pirae et Arue).

Les îles Sous-le-Vent (34 600 habitants) ont enregistré une progression moins rapide qu'auparavant, en raison d'un net déficit migratoire (130 départs nets par an) et d'un moindre dynamisme démographique de Bora Bora (+1,5 % en moyenne par an, contre +3,8 % entre 2002 et 2007).

Aux Marquises (9 300 habitants), la population croît de 7 % en cinq ans grâce à un solde naturel positif, le solde migratoire étant pour la première fois quasi nul, alors qu'il était auparavant déficitaire. Les Australes (6 800 habitants, +8 %, soit la plus forte augmentation de l'ensemble des archipels) conservent un solde migratoire excédentaire (60 arrivées nettes par an).

Seul l'archipel des Tuamotu-Gambier (16 900 habitants, -0,4 %) enregistre une baisse de sa population, provoquée par un solde migratoire négatif (180 départs nets par an).

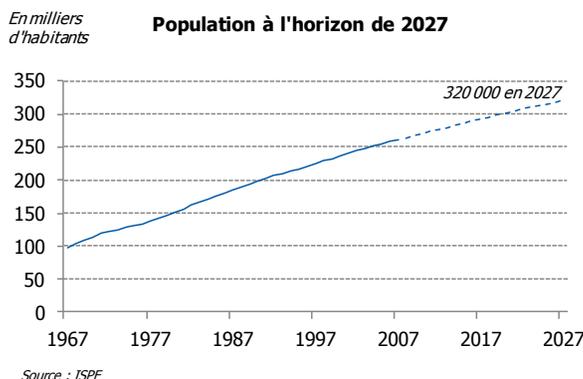
Répartition de la population par archipel en 2012



Sources : INSEE, ISPF

## 320 000 habitants en 2027

Selon les projections<sup>1</sup> de l'Institut de la Statistique de la Polynésie française (ISPF), la population devrait s'élever à 320 000 habitants en 2027, soit 60 000 personnes de plus qu'en 2007, avec une accélération du processus de vieillissement. Ainsi, les personnes de plus de 60 ans pourraient représenter 17 % de la population en 2027, soit une personne sur six. L'âge moyen passerait de 28 à 37 ans.



De telles évolutions devraient avoir un impact sur l'économie de la Polynésie française. En premier lieu, l'allongement de l'espérance de vie, associé à l'augmentation du nombre de personnes de plus de 50 ans, pèse sur le coût de la protection sociale (dépenses de santé, retraite).

En second lieu, le nombre de personnes en âge de travailler continue de croître et induit une hausse de la demande d'emplois. L'ISPF estime que pour absorber le seul flux des nouveaux entrants sur le marché du travail, il faudrait créer au moins 2 000 nouveaux emplois par an.

Enfin, le besoin en logements devrait augmenter deux fois plus vite que la population en raison de la baisse régulière du nombre de personnes par logement<sup>2</sup>. Cette dernière s'explique par la combinaison de deux phénomènes, la décohabitation des générations et l'augmentation du nombre de personnes âgées vivant seules. Selon l'ISPF, 1 800 logements nouveaux par an seraient nécessaires pour accueillir les futurs ménages.

<sup>1</sup> Projections de la population sur les vingt prochaines années qui s'appuient sur les résultats du recensement de la population de 2007 et sur les tendances démographiques observées sur la période 1998-2007. Cette projection n'a pas encore été réactualisée pour tenir compte des résultats du recensement 2012 et en particulier de l'aggravation du déficit migratoire constatée.

<sup>2</sup> Selon le scénario de référence retenu par l'ISPF, le nombre moyen de personnes par logement en 2027 ne serait plus que de 3 personnes, contre 3,9 en 2007.

## Section 2

# Les principaux indicateurs économiques

### 2014 : RETOUR D'UNE FAIBLE CROISSANCE APRÈS CINQ ANS DE RÉCESSION

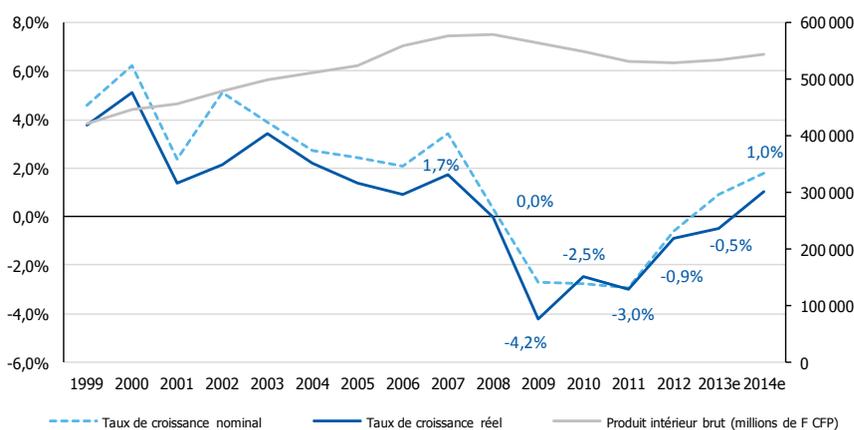
Après cinq années de récession, le produit intérieur brut estimé progresse en 2014 de 1 % en volume et 1,8 % en valeur, pour atteindre 538,6 milliards de F CFP. Comme en 2007 et 2008, les deux dernières années de croissance en Polynésie française, l'investissement public est le principal contributeur à l'augmentation du PIB. L'économie polynésienne est marquée par l'importance du secteur tertiaire, qui concentre 85 % de la valeur ajoutée en 2012. Le primaire représente 3 % de l'économie et le BTP 4 %.

## 1. Les comptes économiques

### Une croissance positive en 2014

En 2014<sup>1</sup>, le produit intérieur brut (PIB) de la Polynésie française progresse à un rythme estimé à 1 % en volume et 1,8 % en valeur, pour atteindre 538,6 milliards de F CFP. C'est la première fois depuis 2008 que la croissance est positive, après cinq années de récession.

PIB et taux de croissance de la Polynésie Française



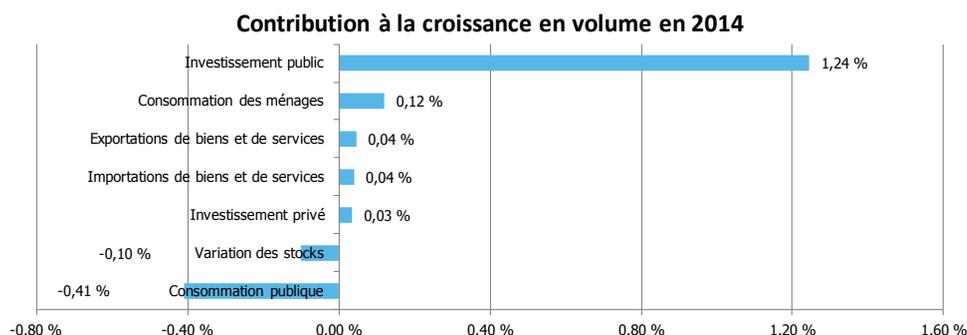
Source : Comptes économiques rapides 2014, ISPF, CEROM

La bonne tenue de l'activité touristique et de la consommation des ménages, conjuguée à une relance importante de l'investissement public contribuent à cette meilleure performance. Ces embellies sont atténuées par la baisse de la consommation publique, l'atonie de l'investissement privé et des échanges extérieurs.

<sup>1</sup> L'année 2014 marque la réalisation d'un premier compte économique rapide en Polynésie française. Ce compte est produit par l'ISPF dans le cadre du projet CEROM, en partenariat avec l'AFD et l'IEOM. Il repose sur une modélisation macroéconomique alimentée par les premières données disponibles de l'année. Les résultats ont été publiés en juillet 2015, dans la note « Les comptes économiques rapides de la Polynésie française en 2014 », dont les principaux éléments sont repris ici.

## L'investissement public stimule la croissance

Comme en 2007 et 2008, les deux dernières années de croissance en Polynésie française, l'investissement public est le principal contributeur à l'augmentation du PIB en 2014. Avec 6,7 milliards d'investissements supplémentaires, il contribue pour 1,2 point à la croissance en volume. À l'opposé, la consommation publique, qui s'apparente aux dépenses de fonctionnement, continue de se contracter, en lien avec la poursuite des politiques d'assainissement des finances publiques. Souvent considérée comme le principal moteur de l'économie polynésienne, la consommation des ménages est freinée par l'orientation encore négative du marché du travail : elle apporte 0,1 point de croissance.



## La consommation des ménages progresse faiblement

En 2014, la consommation des ménages progresse de 0,2 % en volume et 0,7 % en valeur. Cette évolution, positive en volume pour la troisième année consécutive, reste inférieure au rythme de croissance de la population (0,5 % par an). Depuis 2008, la consommation des ménages a été pénalisée par les suppressions d'emploi et donc par la diminution de la masse salariale. Celle-ci a perdu 12 milliards de F CFP, soit 6 %, entre 2008 et 2013, avant de se redresser de 0,3 % en 2014.

### Les principaux agrégats et leur évolution

Milliards de F CFP	2012	2013	2014	Variations 2014/2013 en %		
				valeur	prix	volume
Produit intérieur brut	524,4	529,3	538,6	1,8	0,8	1,0
Consommation des ménages	362,9	365,7	368,1	0,7	0,5	0,2
Consommation publique	178,4	177,8	176,9	-0,5	0,7	-1,2
Investissement public	19,4	19,7	26,4	34,0	0,4	33,5
Investissement privé et variations de stocks	75,7	78,3	78,9	0,8	0,6	0,2
Importations de biens et de services	209,3	207,7	207,8	0,0	0,1	-0,1
Exportations de biens et de services	97,2	95,9	96,8	1,0	0,8	0,2

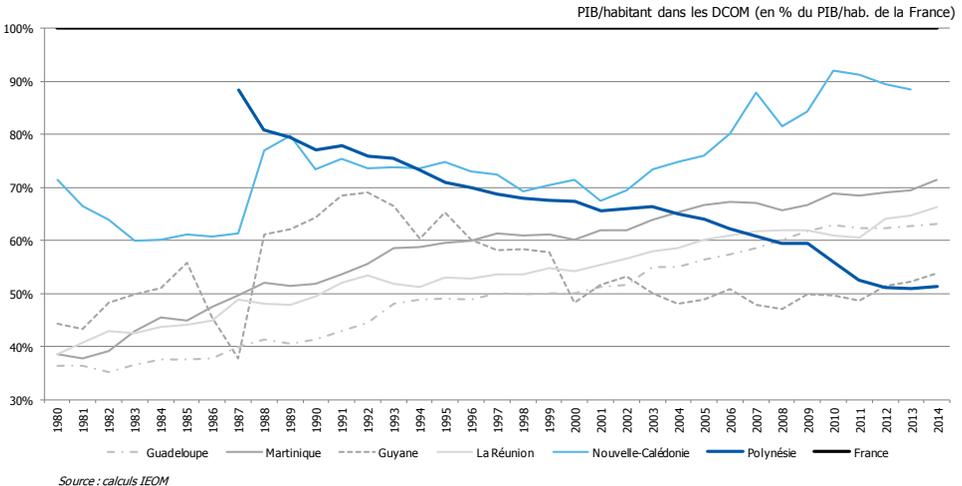
Sources : Comptes économiques rapides 2014, ISPF, CEROM

## L'investissement peine à retrouver son niveau d'avant-crise

L'investissement public s'inscrit en hausse de 34 % en 2014, à 26 milliards de F CFP, grâce aux chantiers du tunnel de Punaauia, de la prison de Papeari et la préparation du site du Mahana Beach en particulier, auxquels s'ajoutent les nombreux travaux engagés sur le réseau routier. L'investissement privé (ménages et entreprises) demeure atone, quoiqu'en légère hausse depuis 2011 : il atteint 79 milliards de F CFP. Au total, en 2014, les investissements dans l'économie polynésienne progressent à un rythme rapide, estimé à 6,9 % en volume. Ils demeurent en retrait de 40 milliards de F CFP, en valeur, par rapport à 2008.

## Sur longue période, un repli du PIB par habitant

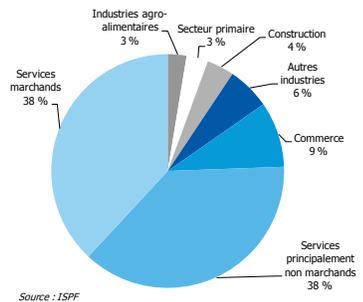
En 2014, le PIB polynésien estimé reste inférieur de 36 milliards de F CFP (-6 %) à son niveau d'avant-crise. La baisse du PIB, alors que la population augmente, se traduit sur le PIB réel par habitant, qui s'est contracté de 2,3 % par an en moyenne sur la période 2005-2012. Il ne représente plus que la moitié du PIB par habitant de la France métropolitaine, contre 63 % en 2007 avant la crise et plus de 80 % avant la fermeture du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP).



## Le tertiaire réalise 85 % de la valeur ajoutée

Les services constituent la principale source de création de richesse de l'économie polynésienne. Le secteur tertiaire réalise 85 % de la valeur ajoutée<sup>1</sup> totale en 2012. Les services marchands et non marchands (administration, éducation, santé, action sociale) sont prépondérants dans la valeur ajoutée du territoire (38 % chacun). Le primaire, qui comprend l'agriculture mais également la periculture et la pêche, ne représente que 3 % de l'économie polynésienne, et le BTP 4 %.

Part des secteurs dans la valeur ajoutée en 2012



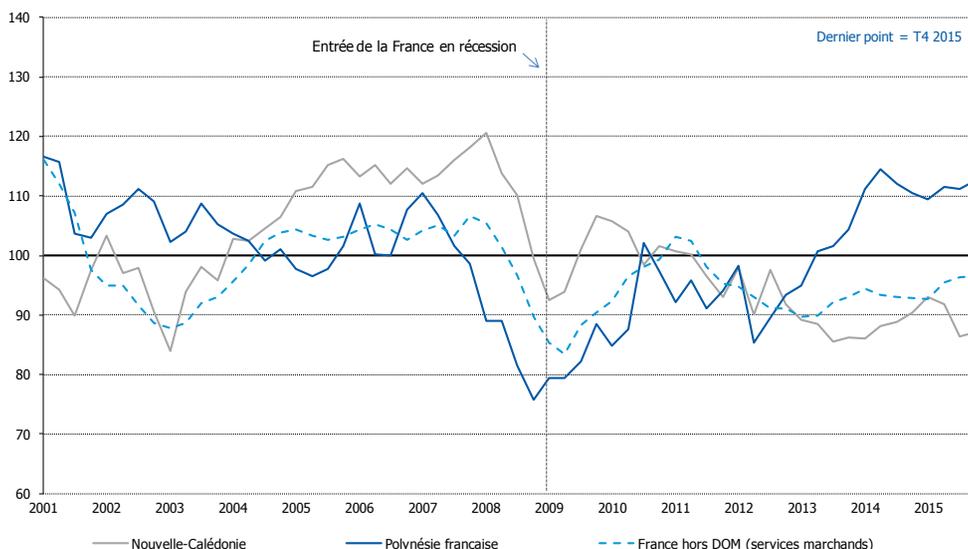
<sup>1</sup> L'analyse par branche est basée sur les comptes définitifs de l'ISPF (dernières données disponibles 2012)

## L'INDICATEUR DU CLIMAT DES AFFAIRES

L'économie polynésienne montre en 2015 de nouveaux signes d'amélioration, confortant ainsi la trajectoire de sortie de crise amorcée en 2014. Les chefs d'entreprise jugent la situation conjoncturelle favorablement orientée et se montrent plus confiants sur le moyen terme.

L'indicateur du climat des affaires (ICA) poursuit l'amélioration amorcée en 2013. Il évolue depuis désormais deux ans à un niveau sensiblement supérieur à sa moyenne de longue période, un phénomène qui n'avait pas été observé depuis le début des années 2000.

**Indicateur du climat des affaires**  
(100 = Moyenne de longue période)



Attention : les ICA harmonisés peuvent différer légèrement des ICA calculés pour chaque géographie.

Sources : IEDOM, IEOM, Banque de France

### **Méthodologie :**

Cet indicateur, établi à partir des résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture au moyen d'une analyse en composantes principales, a pour objectif de résumer le maximum de l'information contenue dans chacune des questions de l'enquête de conjoncture. Afin d'en faciliter sa lecture, il est centré autour de 100 (moyenne de longue période) et a un écart-type de 10.

### **Interprétation :**

L'indicateur synthétique du climat des affaires (ICA) élaboré par les Instituts d'émission s'interprète de la manière suivante : si la valeur de celui-ci est supérieur (resp. inférieur) à 100, l'opinion des chefs d'entreprise sur l'activité est jugée favorable (resp. défavorable) car supérieure (resp. inférieure) à sa valeur moyenne sur longue période. Ainsi, plus l'ICA en niveau est élevé, meilleure est la perception de la conjoncture par les chefs d'entreprise.

Pour plus d'informations sur l'indicateur du climat des affaires, se référer à la note de l'Institut d'émission « Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'outre-mer » parue en mars 2010 et téléchargeable sur le site [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr).

## 2. L'emploi et le chômage

### LE MARCHÉ DU TRAVAIL SE STABILISE

L'emploi salarié progresse de 0,2 % à fin 2015, alors qu'il diminuait au rythme moyen de 1,1 % par an ces cinq dernières années. Les créations d'emploi restent cependant insuffisantes pour faire refluer sensiblement le chômage : depuis 2007, 9 000 emplois salariés ont été perdus et le taux de chômage mesuré par le recensement a presque doublé, passant de 11,7 % à 21,8 % en 2012.

La population active polynésienne s'élevait à 114 300 personnes en 2012, date du dernier recensement. Elle a progressé en moyenne de 1,2 % par an depuis 2007, à un rythme proche de celui de la population de plus de 15 ans (+1,1 %).

Sur ces cinq années, marquées par la crise économique, le nombre de chômeurs a fortement augmenté (+12 200), sous l'effet conjugué de la croissance de la population active (+ 6 400 personnes) et des destructions d'emplois (-5 800 emplois).

Parmi la population inactive (+4 300 personnes), le nombre de retraités augmente de 3,2 % en moyenne par an sur la période, tandis que celui des étudiants diminue de 2,6 %.

Population de 15 ans et plus par statut d'activité			
	2007	2012	Variations moyennes annuelles
<b>Population active</b>	<b>107 926</b>	<b>114 309</b>	<b>1,2%</b>
<b>Actifs ayant un emploi</b>	<b>95 258</b>	<b>89 402</b>	<b>-1,3%</b>
<b>Chômeurs</b>	<b>12 668</b>	<b>24 907</b>	<b>14,5%</b>
<b>Population inactive</b>	<b>84 250</b>	<b>88 516</b>	<b>1,0%</b>
Retraités	21 506	25 217	3,2%
Élèves, étudiants	23 045	20 244	-2,6%
Autres inactifs	39 699	43 055	1,6%

Sources : INSEE, ISPF, Recensement de la population

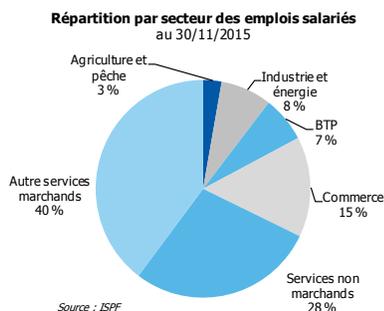
Entre 2007 et 2012, le taux d'activité<sup>1</sup> est resté stable, à 56,4 % (56,2 % en 2007), à un niveau équivalent à celui de la France métropolitaine (56,7 % en 2012). En revanche, il a reculé pour les personnes de 50 et 59 ans (51,1 % contre 54,4 % en 2007), incitées à prendre leur retraite par anticipation grâce à des conditions de départ encore favorables.

En parallèle, le taux d'emploi<sup>2</sup> de la population âgée de 15 à 64 ans a perdu six points à 47,7 %, et le taux de chômage a doublé (21,8 %).

### Le secteur tertiaire, pilier de l'emploi

L'emploi en Polynésie française est marqué par la prédominance du secteur tertiaire, dans lequel travaillent plus de 8 salariés sur 10. Les services mobilisent plus de deux tiers des effectifs salariés, dont près de six sur dix travaillent dans le secteur marchand.

Le secteur de la construction représente 7 % des 61 120 salariés à fin 2015, derrière l'industrie (8 %) et le commerce (15 %). Le secteur primaire, agriculture et métiers de la mer cumulés, en représente 3 %.



<sup>1</sup> Le taux d'activité mesure le rapport de la population active sur la population en âge de travailler (personnes âgées de 15 ans et plus).

<sup>2</sup> Rapport entre les actifs ayant un emploi et la population de plus de 15 ans en âge de travailler.

L'emploi salarié progresse de 0,2 % à fin 2015, alors qu'il diminuait au rythme moyen de 1,1 % par an ces cinq dernières années. Cette amélioration ténue est portée par les secteurs de la construction (+4,7 %) et de l'hôtellerie-restauration (+1,3 %). A contrario, les effectifs restent stables dans l'industrie (+0,1 %) et la réduction des effectifs se poursuit dans le commerce (-1,2 %) et les autres services (-0,6 %).

Les créations d'emploi restent cependant insuffisantes pour faire refluer sensiblement le chômage : depuis 2007, 9 000 emplois salariés ont été perdus.

### Léger recul des effectifs publics

En 2015, le nombre de personnes rémunérées par l'État est resté stable. Concernant les forces armées, les effectifs du Régiment du service militaire adapté (RSMA) sont passés de 555 en 2014 à 596 en 2015, soit +7,4 %. La convention triennale État-Pays signée en février 2014 prévoit d'augmenter les enrôlements du RSMA à 700 personnes par an d'ici à 2016.

#### Personnels rémunérés par l'État

	2011	2012	2013	2014	2015	Variations 2015/2014
Forces armées (1)	1 963	1 971	2 049	1 922	2 010	4,6%
Personnel civil (2)	8 582	8 289	8 062	8 047	7 953	-1,2%
<b>Total</b>	<b>10 545</b>	<b>10 260</b>	<b>10 111</b>	<b>9 969</b>	<b>9 963</b>	<b>-0,1%</b>

(1) Militaires dont RSMA

(2) Y compris personnels civils des Forces armées.

Source : Haut-Commissariat

Concernant l'administration territoriale, la Polynésie française rémunère près de 4 900 agents payés sur le budget général du Pays, dont 510 agents non titulaires employés en contrat à durée déterminée. A effectif égal, la collectivité prévoit de titulariser 700 agents dans la fonction publique territoriale, au cours des trois prochaines années, dont 200 de catégories A et B dès 2016.

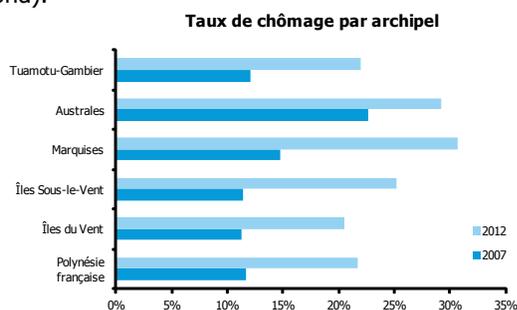
### Le chômage a presque doublé en cinq ans

Conséquence de la crise économique, le taux de chômage, mesuré par le recensement, a presque doublé en cinq ans, passant, selon l'ISPF, de 11,7 % en 2007 à 21,8 % en 2012.

Le doublement du nombre de chômeurs a surtout touché les jeunes (près de la moitié des chômeurs ont moins de 25 ans) et les personnes les moins diplômées. Pour un niveau inférieur ou égal au brevet des collèges, le taux de chômage atteignait 27,4 % en 2012, alors qu'il était de moins de 10 % pour les titulaires de diplômes d'études supérieures (7,9 % pour le premier cycle universitaire et 3,3 % pour le second).

À 22,8 %, le taux de chômage des femmes demeure plus important que celui des hommes (21,1 %).

Le taux de chômage est particulièrement élevé aux Australes (29,3 %) et aux Marquises (30,6 %).



Sources : INSEE, ISPF, Recensement de la population

Il a aussi beaucoup augmenté aux îles Sous-le-Vent (25,2 % en 2012, contre 11,4 % en 2007, soit +13,8 points). Le taux de chômage polynésien dépassait largement celui de la France métropolitaine (10,2 % au quatrième trimestre 2012), mais se situait encore légèrement en dessous de celui des départements d'outre-mer<sup>1</sup>.

## Le nombre de demandeurs d'emploi continue de progresser

En 2015, le nombre de demandeurs d'emploi enregistrés au Service de l'Emploi (SEFI) continue de progresser (+14,1 % sur un an) et s'élève à 10 700 en fin d'année. La mise en place du contrat d'accès à l'emploi (CAE)<sup>2</sup> en 2014 a induit une recrudescence de nouvelles inscriptions au SEFI, en particulier chez les primo-demandeurs.

Au final, 2 535 CAE ont été mis en place sur l'année 2015. Le secteur primaire et le commerce ont été les principaux bénéficiaires de cette mesure. Viennent ensuite l'hôtellerie-restauration, les industries manufacturières et la construction. Un tiers des contrats ont été signés dans le secteur non marchand (administrations, associations, communes). Pour 2016, l'objectif est la mise en place de 2 000 contrats CAE.

Évolution de l'emploi	2011	2012	2013	2014	2015	Variations 2015/2014
<b>Offres d'emploi enregistrées</b>	<b>4 738</b>	<b>6 933</b>	<b>4 617</b>	<b>5 402</b>	<b>5 031</b>	<b>-6,9 %</b>
- dont offres d'emploi normal	2 367	3 773	2 523	2 396	1 865	-22,2 %
- dont offres d'emploi aidé (secteur marchand)	2 371	3 160	2 094	3 006	3 166	5,3 %
<b>Offres de stage de formation</b>	<b>1 286</b>	<b>1 175</b>	<b>912</b>	<b>976</b>	<b>1 114</b>	<b>14,1 %</b>
<b>Offres d'insertion (secteur non marchand)</b>	<b>2 162</b>	<b>3 308</b>	<b>983</b>	<b>1 527</b>	<b>1 475</b>	<b>-3,4 %</b>
<b>Effectifs des demandeurs d'emploi actifs</b>	<b>8 255</b>	<b>9 928</b>	<b>9 725</b>	<b>9 896</b>	<b>10 711</b>	<b>8,2 %</b>

Source : Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles.

En parallèle, les offres d'emploi normal ont régressé de 7 %, à 1 900 postes offerts. L'hôtellerie-restauration regroupe près d'un quart de ces offres, suivie par le commerce (17 %). Les créations de postes (+14 %) ont augmenté après s'être réduites de 18 % en 2014. En revanche, les offres en CDI se maintiennent.

<sup>1</sup> En moyenne, le taux de chômage des Antilles-Guyane-Réunion atteignait 25 % au deuxième trimestre 2012.

<sup>2</sup> Ce nouveau dispositif, destiné à favoriser l'insertion professionnelle de personnes sans emploi, a été instauré par la loi de Pays n° 2014-1 du 7 janvier 2014. Le CAE, qui s'adresse sous certaines conditions aux chômeurs, consiste en un stage au sein d'un organisme d'accueil (entreprise publique ou privée, association) rémunéré entre 80 000 et 100 000 F CFP pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

### 3. Les revenus et salaires

#### LE SALAIRE MOYEN EN LÉGÈRE PROGRESSION

Sur les onze premiers mois de 2015, le salaire brut moyen équivalent temps plein (ETP) a progressé de 1,3 % pour s'élever à 317 500 F CFP. L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est de 4,3 %, au profit des hommes. Les secteurs d'activité les plus rémunérateurs en moyenne sont le tertiaire (327 500 F CFP) et l'industrie (310 000 F CFP). L'augmentation du salaire moyen ETP et des effectifs (+0,6 %) explique la hausse de la masse salariale (+1,8 %) sur la période.

#### Le salaire moyen progresse en 2015

Sur les onze premiers mois de 2015 (derniers chiffres disponibles), le salaire brut moyen équivalent temps plein (ETP) a progressé de 1,3 % en Polynésie française pour s'élever à 317 500 F CFP.

Les secteurs d'activité les plus rémunérateurs en moyenne sont le tertiaire (327 500 F CFP) et l'industrie (310 000 F CFP), qui ont connu une évolution respective de +1 % et +2,5 %. Ils sont suivis du commerce dont le salaire moyen, en hausse, atteint 274 000 F CFP brut. Viennent enfin la construction (245 500 F CFP) et l'agriculture (214 000 F CFP), dont les salaires moyens ont augmenté de respectivement +2,3 % et +4,3 %.

#### Les femmes gagnent 4,2 % de moins que les hommes

L'écart moyen de rémunération entre les femmes et les hommes est de 4,2 % au profit des hommes. Sur la période de janvier à octobre 2015, les femmes ont gagné en moyenne 310 000 F CFP (en ETP) contre 324 000 F CFP pour les hommes.

L'écart de rémunération entre le secteur privé et le secteur public local est de 24,3 %, au profit du secteur public. Le salaire moyen ETP est ainsi de 298 000 F CFP dans le privé contre 371 000 F CFP dans la fonction publique territoriale.

Selon l'Enquête Budget de Familles réalisée par l'ISPF en 2001, en moyenne, un cadre supérieur gagne un salaire trois fois plus élevé qu'un employé, et quatre fois plus élevé qu'un ouvrier. Un diplômé de l'enseignement supérieur peut espérer gagner en moyenne environ trois fois plus qu'un non-diplômé, compte tenu de sa probabilité de trouver plus facilement un emploi et d'obtenir un surcroît de salaire.

#### Masse salariale annuelle selon le secteur d'activité (en millions de F CFP)

	2011	2012	2013	2014	2015 <sup>(1)</sup>	Variations 2015/2014 <sup>(1)</sup>
Primaire	3 081	3 335	3 344	3 429	3 206	2,4 %
Industrie	17 268	16 846	16 676	16 709	14 946	2,5 %
Construction	11 621	10 783	10 401	10 370	9 612	2,4 %
Tertiaire marchand	99 487	99 911	98 889	98 660	90 562	3,4 %
Tertiaire non marchand	71 990	71 360	70 820	70 633	64 128	-0,6 %
<b>Total masse salariale</b>	<b>203 448</b>	<b>202 235</b>	<b>200 130</b>	<b>199 801</b>	<b>182 453</b>	<b>1,8 %</b>

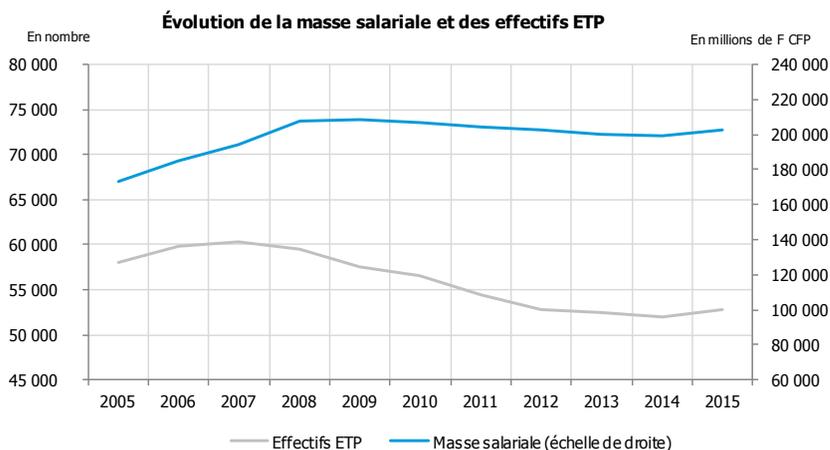
Sources : CPS, ISPF

(1) en cumul à fin novembre

## La masse salariale augmente

En cumul à fin novembre 2015<sup>1</sup>, la masse salariale globale a progressé de 1,8 % par rapport à la même période de 2014. Elle s'élève à 182 milliards de F CFP, dont 85 % sont versés par le secteur tertiaire. A l'exception du tertiaire non marchand (-0,6 %), tous les autres secteurs enregistrent des hausses de leur masse salariale sur les onze premiers mois de 2015.

Le salaire moyen ETP (+0,3 %) et les effectifs ETP (+1,3 %)<sup>2</sup> affichent une légère hausse sur les onze premiers mois de 2015, entraînant la progression de la masse salariale.



Masse salariale en cumul sur les 12 derniers mois

Source : ISPF

De 2005 à 2008, la masse salariale avait augmenté de 21 % à 210 milliards de F CFP, en raison de l'augmentation conjointe des effectifs ETP (+3 %) et du salaire moyen ETP (+24 %). En revanche, de 2008 à novembre 2015, la masse salariale s'est repliée (-2 %) : la hausse du salaire moyen ETP (+9 %) n'a pas permis de compenser la perte des effectifs ETP (-11 %) sur cette période.

## Le salaire minimum reste inchangé

Le Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) est le salaire horaire en dessous duquel aucun salarié ne peut être payé. Il est fixé par arrêté pris en Conseil des ministres en fonction des fluctuations de l'indice des prix de détail. Lorsque la hausse de cet indice est supérieure à 2 % par rapport à la précédente modification, le SMIG est relevé dans la même proportion.

En application de ce mécanisme et alors que l'inflation est devenue négative en 2015<sup>1</sup>, le SMIG n'a fait l'objet d'aucune revalorisation depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014, restant fixé à 152 914 F CFP brut pour 169 heures de travail, soit un salaire horaire brut de 904,82 F CFP.

<sup>1</sup> Derniers chiffres disponibles à la date de rédaction de cette note.

<sup>2</sup> À fin novembre 2014, le nombre d'emplois salariés est de 61 414 (+0,6 %) et les effectifs salariés équivalent temps plein sont de 52 764 postes, en hausse de 1,3 %.

Entre 2004 et 2014, le SMIG a été revalorisé de 39 %, alors que l'indice des prix à la consommation a progressé de 16 % sur la même période.

Le SMIG polynésien est d'un niveau comparable à celui de la Nouvelle-Calédonie (152 912 F CFP). Il reste en revanche inférieur de 13 % à celui en vigueur en France métropolitaine au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (175 014 F CFP).

Dans le secteur professionnel du bâtiment et des travaux publics, doté d'une convention collective, la grille des salaires minima actualisée sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **Revalorisation du point d'indice des fonctionnaires prévue en 2016**

Après huit ans de gel de la valeur de l'indice servant de base au calcul de la rémunération des fonctionnaires territoriaux, le Conseil des ministres a adopté la revalorisation de celle-ci. La valeur de l'indice 100 sera ainsi portée à 100 000 F CFP à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016 et 100 500 F CFP à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, soit une augmentation de 1 %. Cette décision résulte d'un arbitrage entre les attentes des fonctionnaires et l'engagement du gouvernement à maîtriser l'évolution de la masse salariale du Pays, dans le cadre du plan d'assainissement des finances publiques en vigueur.

### **Une forte inégalité des revenus entre les ménages polynésiens**

Selon une étude de l'AFD sur les conditions de vie des ménages<sup>2</sup>, 20 % des ménages<sup>3</sup> polynésiens avaient un revenu situé en deçà du seuil de pauvreté monétaire<sup>4</sup> relatif en 2009. Ce résultat était en hausse par rapport à celui de l'enquête sur les budgets des familles de 2001 (18 %).

La mesure des inégalités entre les ménages polynésiens fait apparaître un niveau très supérieur à celui de la France métropolitaine<sup>5</sup>, les 20 % des ménages polynésiens les plus riches captant près de la moitié du revenu total des ménages, tandis que 20 % des ménages les plus pauvres en reçoit à peine 6 %.

Les années qui ont suivi la publication de cette étude ont été très destructrices en emplois : selon l'ISPF, entre 2007 et 2012, près de 9 000 emplois salariés ont disparu. Les ménages polynésiens étant extrêmement dépendants des revenus de leur travail, la pauvreté a dû s'accroître depuis 2009, ce que mesurera notamment la nouvelle enquête sur le budget des familles de 2016.

---

<sup>1</sup> Les prix diminuent en moyenne de 0,4 %, en net retrait par rapport à 2014 (+0,3 %). En fin d'année, le recul s'accroît, pour atteindre -0,6 % sur un an.

<sup>2</sup> Javier Herrera et Sébastien Merceron, « Les approches de la pauvreté en Polynésie française : résultats et apports de l'enquête sur les conditions de vie en 2009 », Document de travail, AFD, 2010.

<sup>3</sup> Soit, compte tenu du nombre de personnes par ménages, 28 % de la population.

<sup>4</sup> La pauvreté peut aussi s'appréhender par les conditions de vie évaluées par rapport à une norme sociale élaborée en fonction des besoins de la population et du standard de vie local

<sup>5</sup> Coefficient de Gini évalué à 0,40 pour la Polynésie française (source : ISPF 2009) contre 0,30 pour la France (2009).

## 4. Les prix

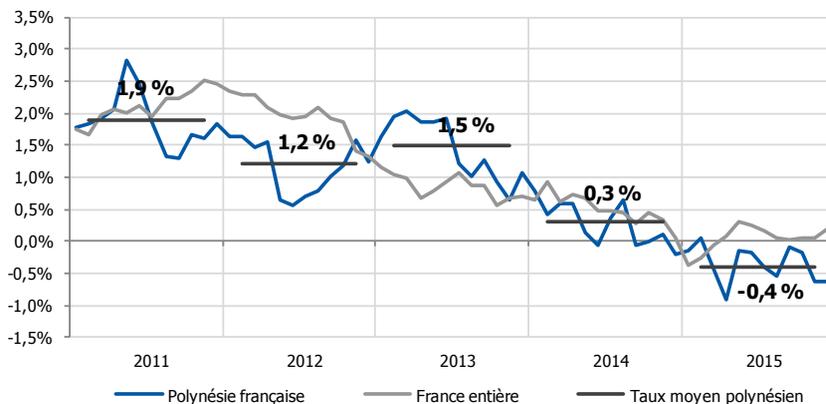
### DES PRIX EN BAISSÉ EN 2015

En 2015, les prix reculent en moyenne de 0,4 %, en net retrait par rapport à 2014. En fin d'année, le recul s'accroît à -0,6 % sur un an. Cette évolution tient au repli des prix de l'énergie (-18,6 % pour le carburant, -5,3 % pour l'électricité et -4,4 % pour le gaz) et des services de transport (-3,5 %), dans un contexte de baisse des prix du pétrole sur les marchés internationaux. En revanche, les prix des produits alimentaires progressent de 2,4 % et ceux des services de restauration de +1,1 %.

### Une inflation au plus bas

L'inflation devient négative en 2015 : les prix diminuent en moyenne de 0,4 %, en net retrait par rapport à 2014. En fin d'année, le recul s'accroît à -0,6 % sur un an.

**Indice des prix à la consommation**  
(en glissement annuel)



Sources : ISPF, INSEE

Cette évolution tient au repli des prix de l'énergie et des services de transport, dans un contexte de baisse des prix du pétrole sur les marchés internationaux. En revanche, les prix des produits alimentaires progressent, comme ceux des services de restauration.

L'inflation en Polynésie française est inférieure à celle observée en France métropolitaine (+0,02 % en moyenne annuelle) et en Nouvelle-Calédonie (+0,6 % en moyenne annuelle).

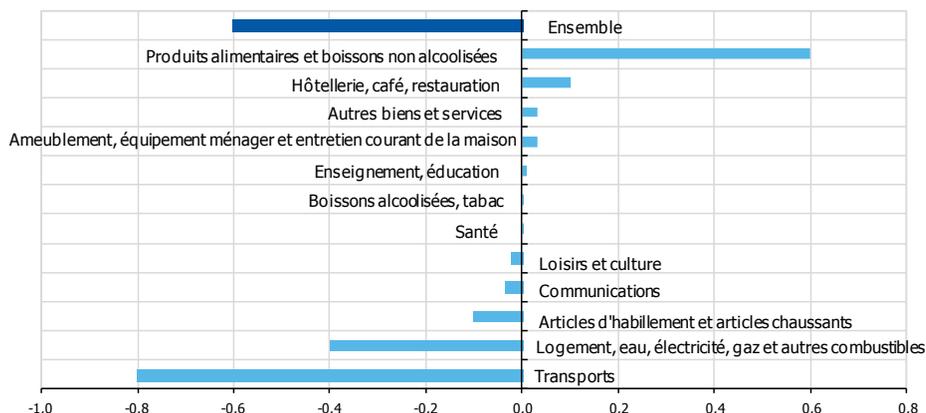
### Énergie, loyers et transports contribuent à la baisse

Les prix des produits alimentaires et boissons non-alcoolisées ont augmenté de 2,4 % sur un an. Les légumes (+9,2 %), les fruits (+7,8 %) et les produits de la mer (+7,1 %) enregistrent les plus fortes hausses. La croissance des prix des produits de la mer est particulièrement marquée pour les crustacés et autres mollusques (+12,6 %). Le prix des poissons frais a également progressé (+3,5 %).

Concernant les légumes, la saison des pluies, abondante en 2015, a impacté fortement les cultures agricoles locales, conduisant à un rendement faible et donc une hausse des prix. Pour éviter la pénurie, les distributeurs locaux ont été autorisés à importer de l'étranger des produits, dont les prix sont plus élevés.

En revanche, le prix des laits, fromages et œufs a diminué (-3,9 %), de même que celui des huiles et graisses (-2,4 %).

### Contributions à l'évolution des prix en 2015



Sources : ISPF, calculs IEOM

La hausse des prix des produits alimentaires s'est notamment répercutée dans les services de restauration (+1,1 %). Les tarifs des services d'hébergement ont quant à eux peu évolué (+0,2 %), en dépit d'une fréquentation touristique accrue.

*A contrario*, les prix des transports reculent de nouveau nettement : -4,2 %, après -2,1 % en 2014. La réduction des tarifs des carburants et lubrifiants pour véhicules personnels (-18,6 %) et celle des transports de voyageurs par air (-4,2 %) expliquent ce repli. Dans un contexte de baisse des prix du pétrole sur les marchés internationaux, les tarifs à la pompe ont subi quatre diminutions successives en 2015<sup>1</sup>, conduisant à une contraction globale de -20 % (-35 F CFP) pour le litre d'essence et de -15 % (-25 F CFP) pour le litre de gasoil.

Parallèlement, le poste « logement, eau, électricité, gaz » s'inscrit également en baisse pour la troisième année consécutive (-2,4 %, après -0,9 % en 2014 et -0,5 % en 2013), entraîné par le repli des tarifs de l'électricité et du gaz qui diminuent respectivement de 5,3 % et 4,4 % en 2015. La société Électricité de Tahiti (EDT) a appliqué une baisse moyenne de 4 % des tarifs de l'électricité au 1<sup>er</sup> mars 2015. La révision du prix de la bouteille de gaz butane (-10 F CFP/kg) est intervenue, quant à elle, au 1<sup>er</sup> octobre 2015. En parallèle, les loyers n'ont cessé de diminuer depuis 2011 (-1,9 % sur un an et -7,3 % sur cinq ans).

<sup>1</sup> Au 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mars, 1<sup>er</sup> septembre puis 1<sup>er</sup> décembre. Les nouveaux tarifs à la pompe étaient respectivement à fin décembre 2015 de 143 F CFP et 140 F CFP pour le litre d'essence et de gasoil.

D'autres postes contribuent également à la baisse des prix, mais dans une moindre proportion : l'habillement (-4,5 %), les communications (-0,7 %) et les loisirs et culture (-0,4 %). Concernant les communications, une baisse des tarifs d'accès aux services d'internet est intervenue en décembre 2015, provoquant une diminution des tarifs de services de téléphonie et d'accès à internet.

### DES ÉCARTS DE PRIX IMPORTANTS AVEC LA MÉTROPOLE

L'ISPF a réalisé en 2010 une enquête de comparaison des prix entre la France métropolitaine et la Polynésie française. Il en ressort qu'en moyenne les prix en Polynésie française sont 26 % plus élevés qu'en France métropolitaine si l'on compare un même panier de produits.

En gardant son mode de vie, le budget de consommation d'un ménage métropolitain augmenterait même de 51 % en moyenne en Polynésie française. En revanche, un ménage polynésien s'installant en France métropolitaine et conservant ses habitudes de consommation verrait son budget diminuer de 5 %.

Ces écarts de prix s'expliquent en partie par la cherté des produits alimentaires, compte tenu de la part importante que représente l'alimentation dans le budget des ménages polynésiens (près du quart, contre 15 % pour les consommateurs métropolitains). Ainsi, les prix de l'alimentation en Polynésie française sont supérieurs de 75 % à ceux pratiqués en Métropole. Ces écarts sont moindres dans les DOM (45 % pour la Martinique, 34 % pour la Guadeloupe, 49 % pour la Guyane et 37 % pour La Réunion) et en Nouvelle-Calédonie (65 %).

### Des prix largement réglementés

La Polynésie française est compétente en matière de réglementation des prix (Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004)<sup>1</sup>. Les prix et les marges sont réglementés à différents stades : à l'importation, à la production et à la commercialisation, par le gouvernement polynésien<sup>2</sup>, qui affiche un triple objectif : pallier le manque de concurrence quand elle ne peut s'exercer dans des conditions normales pour le consommateur, maintenir les prix des biens de première nécessité à un niveau socialement acceptable et contrôler les prix des produits entrant dans l'élaboration de certaines productions locales.

La réglementation distingue trois catégories de produits et définit un régime particulier pour chacun d'entre eux :

- les produits de première nécessité (PPN) ont une marge maximale de commercialisation, fixée en valeur. Ils sont en outre exonérés de droits et taxes et bénéficient de la prise en charge du fret maritime interinsulaire ;
- les produits de grande consommation (PGC) ont un régime similaire, mais sont soumis aux droits et taxes. Il s'agit de produits d'utilisation courante pour lesquels les marges sont fixées en pourcentage ;
- les produits n'entrant pas dans les catégories précitées sont fixés librement.

<sup>1</sup> Sous réserve du domaine des actes prévus par l'article 140 dénommés « lois du Pays », le Conseil des ministres fixe les règles applicables en matière de prix, tarifs et commerce intérieur.

<sup>2</sup> Arrêté n° 171 CM du 7 février 1992 fixant le régime général des prix et des marges des produits aux différents stades de la commercialisation en Polynésie française.

Dans les îles autres que Tahiti, ce dispositif est assorti de coefficients prix qui diffèrent en fonction de la nature des produits et de la zone géographique. La Direction générale des affaires économiques (DGAE) est en charge du contrôle de l'application de la réglementation. Elle procède ainsi à des vérifications inopinées des prix réglementés auprès des importateurs, grossistes et détaillants.

### LE CAS PARTICULIER DES PRIX DE L'ÉNERGIE

La Polynésie française s'est dotée d'un dispositif spécifique en matière de régulation et de soutien du prix des hydrocarbures commercialisés sur le territoire : le Fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH). Créé sous forme d'un compte spécial rattaché au budget du Pays et réglementé par la délibération n° 97-98 APF du 29 mai 1997, ce fonds de régulation permet de vendre les carburants au même prix sur l'ensemble du territoire polynésien.

Au fil des ans, le décalage entre le maintien des prix de l'essence en Polynésie française et l'augmentation des cours du pétrole a conduit au déficit constant du FRPH. Toutefois, ce déficit, qui avait atteint près de 3 milliards de F CFP à fin 2012, s'est progressivement réduit (1,1 milliard de F CFP en juin 2013, 280 millions de F CFP en décembre 2014, puis 238 millions de F CFP au 1<sup>er</sup> janvier 2015), dans un contexte de baisse continue des prix du pétrole sur les marchés internationaux. En début d'année 2016, le FRPH affiche désormais un excédent de 2,9 milliards de F CFP.

Après quatre baisses successives en 2015, les prix du carburant ont de nouveau été revus au 1<sup>er</sup> février 2016. Le litre d'essence sans plomb a reculé de 15 F CFP à 128 F CFP tandis que celui du gasoil s'est replié à 130 F CFP (-10 F CFP).

Parallèlement, après plusieurs mois de négociations entre le Pays et la société EDT Engie (nouvelle appellation du groupe), une baisse moyenne de 5,3 % des tarifs de l'électricité est intervenue au 1<sup>er</sup> mars 2016. Afin d'assurer une transparence du prix de l'électricité, le Pays a demandé au concessionnaire (EDT Engie) de préciser, au moyen d'une nouvelle formule de calcul, les éléments de détermination des coûts à refacturer aux consommateurs. En complément, le nombre de tranches tarifaires passe de 15 à 7 pour les tarifs classiques et de 5 à 3 pour les usagers en prépaiement, aboutissant ainsi à une grille tarifaire simplifiée.

Le 1<sup>er</sup> mars 2016 marque également la fin du recours au mécanisme du FRPH pour fixer le prix de l'électricité, qui sera désormais assujéti aux variations des prix du pétrole brut. Les prix d'achat du fioul par EDT Engie seront fixés par le Pays et révisables deux fois par an uniquement. Les tarifs de l'électricité seront également arrêtés en Conseil des ministres.

Dans le même temps, de nouvelles conventions ont été établies pour les unités de production hydroélectriques, fin décembre 2015. Le Pays et la SA Marama Nui ont convenu de procéder de façon à limiter l'impact sur le prix de vente du kWh hydroélectrique. Au 1<sup>er</sup> mars 2016, le prix de vente de l'énergie hydroélectrique aux concessionnaires de distribution d'énergie électrique est de 13,18 F CFP (hors taxe). Fixé par le Pays en Conseil des ministres, ce prix sera réactualisé tous les ans au 1<sup>er</sup> mars, par application d'une nouvelle formule de calcul.

Depuis juin 2009, les particuliers et les petites entreprises sont autorisés à revendre sur le réseau public l'électricité produite par les installations photovoltaïques. Les prix d'achat de l'électricité varient selon la date des travaux d'installation. Pour des installations effectuées après le 30 juin 2011, les conditions d'achat varient selon la situation géographique : 15,98 F CFP/kWh pour Tahiti et 23,64 F CFP/kWh pour les autres îles. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016, les producteurs d'énergie raccordés au réseau sont également soumis à une redevance de gestion et d'exploitation du réseau de distribution en faveur du concessionnaire EDT Engie.

## LA MISE EN PLACE D'UNE AUTORITÉ POLYNÉSIEENNE DE LA CONCURRENCE

En juin 2014, l'Assemblée de Polynésie française a adopté une loi du Pays introduisant un cadre réglementaire concurrentiel sur le territoire sous la forme d'un code de la concurrence, qui est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> février 2016. Elle a institué dans le même temps une autorité administrative indépendante, baptisée « Autorité polynésienne de la concurrence », afin de veiller au libre jeu de la concurrence et au bon fonctionnement du marché. Cette autorité, présidée par un magistrat, dispose d'un « service d'instruction », composé de rapporteurs qui sont chargés de mener les enquêtes. Un collège de cinq membres (dont le président de l'autorité et quatre personnalités extérieures non permanents) constitue l'organe de décision qui examine les saisines et prononce des éventuelles sanctions.

Ces missions consistent en la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles (ententes, abus de position dominante, abus de dépendance économique) et le contrôle a priori des concentrations (il s'agit d'une action préventive). Elle peut également donner un avis au gouvernement sur tout ce qui touche à la concurrence et à la fixation des prix.

L'Autorité de la concurrence répond aux demandes d'intervention du président du Pays ou du président de l'Assemblée de Polynésie française pour des avis sur des textes. Elle peut également être saisie par des entreprises signalant des problèmes de concurrence déloyale ou par le biais de la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers (CCISM), d'associations de consommateurs ou autres organisations représentatives (syndicats). L'autorité peut par ailleurs s'autosaisir de thématiques qui lui semblent utiles.

Une convention de partenariat a été signée le 23 juillet 2015 entre l'Autorité de la concurrence métropolitaine et l'Autorité polynésienne, pour une durée de trois ans renouvelables. Ce partenariat porte notamment sur : l'organisation de modules de formations sur l'ensemble des sujets nécessaires à la mise en œuvre des règles et procédures de la concurrence, sur le développement d'outils informatiques utiles à l'instruction des dossiers et l'accès aux ressources documentaires de l'autorité métropolitaine de la concurrence et enfin sur la consultation réciproque et l'échange d'informations entre les deux autorités, sur des questions de droit ou de principe.

Opérationnelle depuis le début de l'année 2016, l'Autorité polynésienne de la concurrence s'est autosaisie de cinq premiers dossiers : les produits de premières nécessités (PPN), les mécanismes d'importation et de distribution en Polynésie française, les prix des médicaments et des transports aériens et l'organisation de la filière porcine.

Parallèlement, elle prévoit la mise en place d'un Observatoire des concentrations. Environ 200 grandes entreprises polynésiennes devront fournir, chaque année (avant le 30 juin), un document décrivant leur situation capitalistique afin que l'Autorité polynésienne de la concurrence ait connaissance de la répartition des capitaux et des interactions entre les entreprises. Un rapport sur l'état de ces concentrations sera publié chaque année.

## 5. Le commerce extérieur

### LE DÉFICIT COMMERCIAL SE CREUSE

En 2015, le déficit de la balance commerciale s'est accru de 7,1 milliards de F CFP pour s'établir à 152,4 milliards de F CFP, en dépit d'une réduction de 19 % de la facture énergétique : il représente 28 % du dernier PIB connu. Reflet d'une demande intérieure mieux orientée, les importations ont progressé (+3,7 % en valeur) alors que les exportations locales se sont réduites (-4,3 % en valeur), entraînées par le repli de 15 % des recettes de perles brutes. Les recettes douanières progressent de 4 % pour s'établir à 150,6 milliards de F CFP.

### 5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

#### Les importations progressent en raison d'achats importants de biens d'équipement

La valeur des importations civiles progressent de 3,7 % à 164,7 milliards de F CFP en 2015, en dépit d'une nette réduction de la facture énergétique (-18,8 %). Cette évolution positive est principalement portée par d'importants achats de biens d'équipement en fin d'année. Corrigée des importations exceptionnelles, la hausse se limite à 1 %.

#### Importations en valeur

Millions de F CFP	2013	2014	2015	Variations 2015/2014
Agriculture, sylviculture, pêche	3 046	3 206	3 419	6,6 %
Industries agricoles et alimentaires	36 402	37 230	38 427	3,2 %
Industries des biens de consommation	23 083	23 830	24 851	4,3 %
Industrie automobile	8 866	9 571	9 968	4,1 %
Industries des biens d'équipement	29 528	28 194	33 924	20,3 %
Industries des biens intermédiaires	33 010	32 054	34 004	6,1 %
Énergie	27 574	24 781	20 122	-18,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>161 509</b>	<b>158 867</b>	<b>164 714</b>	<b>3,7 %</b>

Sources : ISPF, Douanes

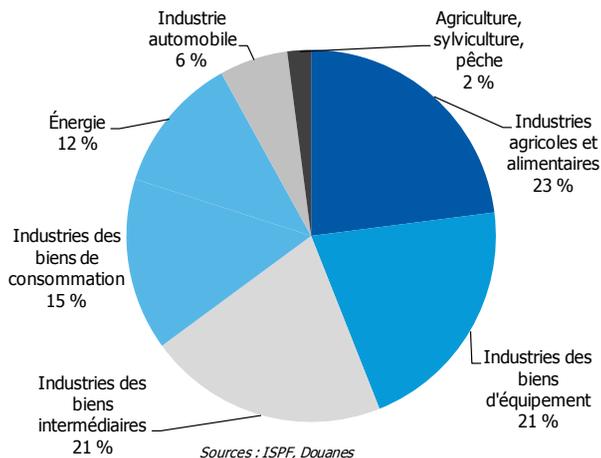
Les *importations destinées aux entreprises* (+12,7 %) contribuent de manière significative à la hausse des importations totales en 2015. Les importations des biens d'équipement augmentent en particulier de 20,3 % à 33,9 milliards de F CFP, suite à l'achat, en fin d'année, de deux nouveaux avions par la compagnie aérienne régionale Air Tahiti et à l'arrivée d'un nouveau cargo mixte (l'Aranui 5) sur le territoire. Hors importations exceptionnelles, la hausse est de 8 %. En parallèle, les importations de biens intermédiaires se redressent également en valeur (+6,1 %) comme en volume (+7,9 %). Le volume de ciment importé progresse de 22,7 % et celui de bois transformés de 6,0 %.

La consommation des ménages est mieux orientée qu'en 2014 mais elle reste toutefois peu dynamique. Les importations de biens *destinés à la consommation des ménages* s'inscrivent en hausse en 2015 (respectivement de +3,2 %, +4,3 % et +1,7 % pour les importations de biens alimentaires, de biens de consommation courante et de biens d'équipement ménagers) sans pour autant toujours retrouver leur niveau d'avant-crise.

En 2015, les importations de produits de l'industrie automobile ont de nouveau augmenté (+4,1 % en valeur, après +8 % en 2014) alors que le nombre de voitures vendues a diminué à 3 998 véhicules (-12,5 %).

En revanche, la facture *énergétique* s'est encore réduite en 2015 (-18,8 %, après -10,1 % en 2014) pour un volume en progression de 4,4 %. Dans un contexte de baisse des prix du pétrole sur les marchés internationaux, la Polynésie française a bénéficié d'une forte diminution des prix à l'import en 2015 (-22 %).

**Répartition des importations par produits en 2015**  
(en valeur)



### La France et l'Union européenne, principaux fournisseurs de la Polynésie française

Concentrant 23 % des importations totales en 2015 (soit 42 milliards de F CFP), la France métropolitaine demeure le premier fournisseur de la Polynésie française, principalement en biens intermédiaires et agroalimentaires. La valeur de ses marchandises importées augmente de 2,7 % sur un an, mais recule de 28 % par rapport à 2005. En dix ans, ses parts de marché se sont réduites de 9 points et de 28 % en valeur. Les 27 autres pays de l'Union européenne fournissent ensemble près de 24 milliards de F CFP de marchandises (14 % au total<sup>1</sup>).

Avec 13 % de part de marché en 2015 (soit 22 milliards de F CFP), la Chine devient le troisième partenaire commercial du Pays devant les États-Unis et Singapour. La valeur des marchandises vendues à la Polynésie française progresse fortement en un an (+31,5 %), portée essentiellement par l'achat d'un nouveau cargo mixte (l'Aranui 5). Hors achat exceptionnel, les importations en provenance de Chine progressent de 7,3 %.

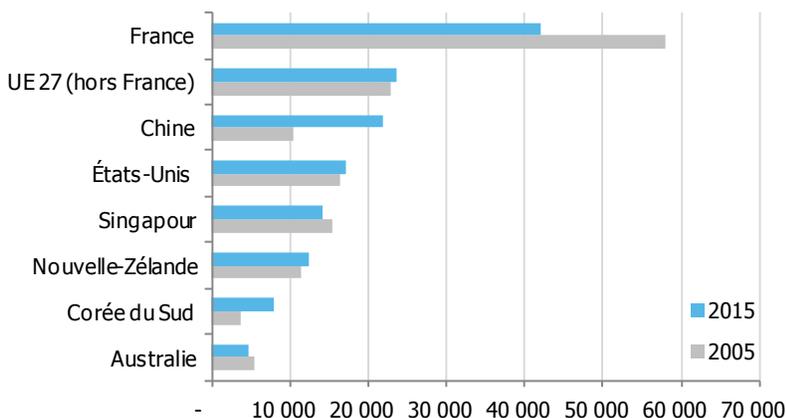
Les États-Unis sont le quatrième fournisseur de la Polynésienne française (13 % de part de marché en 2015). La valeur des biens importés s'élève à 17 milliards de F CFP (+1,3 % par rapport à 2014) et se répartit en un tiers de produits agro-alimentaires (viandes) et un quart de biens d'équipement.

<sup>1</sup> Pour l'essentiel, l'Allemagne (biens de l'industrie automobile et biens intermédiaires), l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas et la Belgique (métallurgie et transformation des métaux).

Les importations en provenance de Singapour, composées essentiellement d'hydrocarbures, chutent de 33,6 %, après avoir fortement progressé en 2014 (+87,1 %). Ces résultats positionnent le pays comme le cinquième fournisseur de la Polynésie française (avec 9 % des parts de marché, -4 points en un an), devant la Nouvelle-Zélande et la Corée du Sud (respectivement 8 % et 5 %).

En parallèle, les importations provenant de Corée du Sud s'inscrivent en hausse (+59,6 %), conséquence d'une nouvelle réorientation des approvisionnements en produits pétroliers de la Polynésie française. Singapour et la Corée du Sud fournissent la quasi-totalité des importations de produits énergétiques du Pays.

### Les principaux fournisseurs de la Polynésie française en 2015



Sources : ISPF, Douanes

## 5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

### Les exportations locales s'essoufflent

En 2015, la valeur des exportations locales reculent de 4,3 % à 12,3 milliards de F CFP. Les bons résultats des ventes d'huile de coprah (+50 %), de monoi (+30 %), de poissons (+28 %) et de nono (+24 %) ne compensent pas la baisse de 14,6 % des recettes de perles brutes, qui représentent 60 % des recettes d'exportations de biens du territoire en 2015.

Le secteur perlicole fait face en 2015 à de nouvelles difficultés, dans un contexte international peu porteur : le volume de perles brutes exporté baisse (-13 %) pour s'établir à 12,5 tonnes, son plus bas niveau depuis 2008. Avec un prix moyen au gramme de 590 F CFP, ses recettes d'exportations sont en repli de 14,6 %, à 7,4 milliards de F CFP.

## Exportations de produits locaux en valeur

Millions de F CFP	2013	2014	2015	Variations 2015/2014
Produits perliers	7 881	8 825	7 637	-13,5 %
<i>dont perles brutes</i>	7 652	8 622	7 361	-14,6 %
Poissons	1 100	1 241	1 589	28,0 %
Noni	458	541	668	23,4 %
Huile de coprah	421	487	732	50,3 %
Vanille	316	368	343	-6,6 %
Monoï	214	256	333	29,9 %
Nacre	249	199	196	-1,4 %
Bière	56	66	58	-11,2 %
Autres	1 215	840	710	-15,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>11 910</b>	<b>12 824</b>	<b>12 267</b>	<b>-4,3 %</b>

Sources : ISPF, Douanes

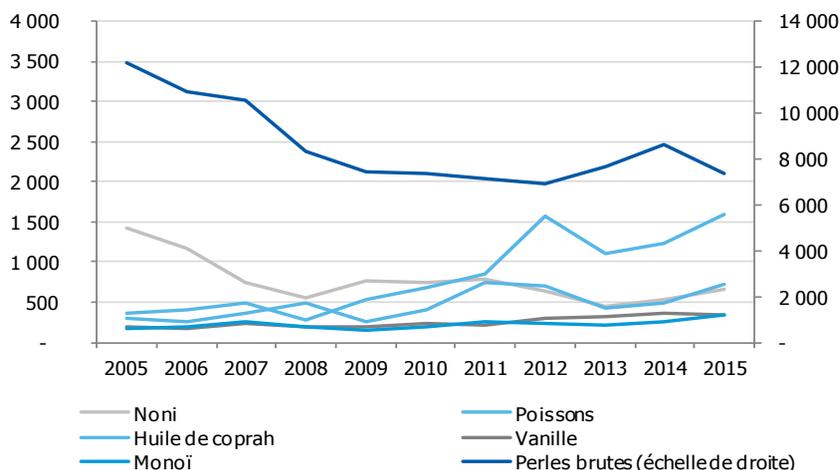
L'année 2015 est bien orientée pour la filière pêche. Elle se positionne comme la meilleure de la décennie, avec des exportations en hausse de 19,4 % en volume et de 28 % en valeur, à 1,6 milliard de F CFP. Cette progression s'explique par une hausse des rendements induite par l'amélioration des techniques de pêche et une stratégie offensive de la filière.

Les recettes liées aux exportations d'huile de coprah, de monoï et de nono, s'inscrivent de nouveau en hausse en 2015, respectivement +50 %, +30 % et +28 %, après +16 %, +19 % et +18 % en 2014.

L'insuffisance des volumes récoltés a fait chuter les exportations de vanille en 2015 (-34,1 % à 11,7 tonnes). L'envolée des prix a toutefois permis de limiter la baisse des recettes générées (-7 %, à 343 millions de F CFP).

### Évolution des principaux produits locaux exportés

(en millions de F CFP)



Sources : ISPF, Douanes

En 10 ans, la valeur des exportations locales a chuté de 29 %, entraînée par le recul des recettes de perles brutes (-39 %) et du noni (-53 %). En revanche, les autres produits locaux tournés vers l'export affichent des résultats positifs. Les hausses sont particulièrement marquées pour le poisson (+1,2 milliard de F CFP) et l'huile de coprah (+440 millions de F CFP). Le taux de couverture diminue de 3 points à 7 % sur la même période.

## Le Japon et Hong Kong, principaux clients de la Polynésie française

Hong Kong (30 %) et le Japon (28 %) demeurent les deux premiers clients de la Polynésie française. Cependant, en 2015, leurs achats, essentiellement pour des perles brutes, diminuent respectivement de 20,8 % et 13 %, pour s'élever à 7,1 milliards de F CFP.

En troisième et quatrième clients de la Polynésie française, se retrouvent les États-Unis (19 %) et la France métropolitaine (13 %). Après deux années consécutives de repli, leurs achats connaissent un rebond en 2015. Les achats des États-Unis augmentent de 45,4 % (-11,7 % en 2014), notamment en produits de la pêche (+60,6 %). Pour leur part, les achats de la France progressent de 15,2 % (après -1,6 % en 2014), en lien principalement avec les bons résultats des ventes d'huile de coprah (+50,3 %).

## 5.3 LE DÉFICIT COMMERCIAL SE CREUSE

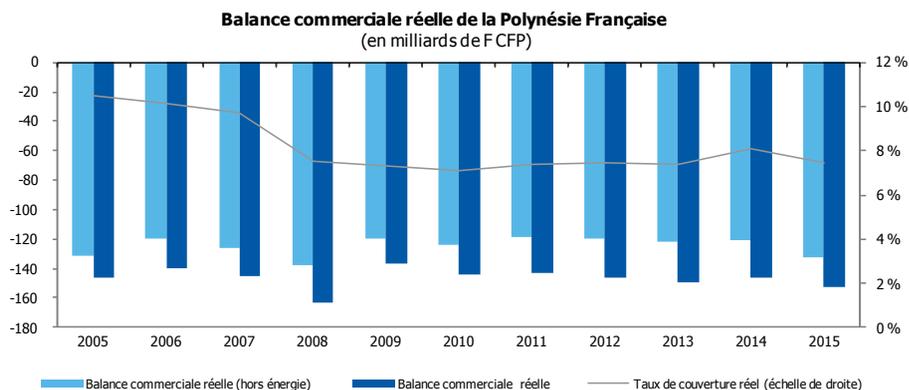
En 2015, le déficit de la balance commerciale réelle<sup>1</sup> se creuse de 7,1 milliards de F CFP pour atteindre 152,4 milliards de F CFP. Cette évolution résulte d'une progression des importations (+3,7 %), conjuguée à un recul des exportations locales (-4,3 %). Le taux de couverture réel atteint 7,4 %, en baisse de 0,7 point par rapport à 2014. Le déficit commercial représente 28 % du dernier PIB estimé (2014).

### Balance commerciale globale (hors services)

Millions de F CFP	2013	2014	2015	Variations 2015/2014
Importations	161 509	158 867	164 714	3,7 %
Exportations	13 593	15 316	14 102	-7,9 %
Balance commerciale (en millions de F CFP)	-147 916	-143 551	-150 613	4,9 %
Taux de couverture (exportations/importations)	8,4%	9,6%	8,6%	-1 pt
Agriculture, sylviculture, pêche	5 851	6 721	5 739	-14,6 %
Industries agricoles et alimentaires	-34 567	-35 387	-36 269	2,5 %
Industries des biens de consommation	-22 418	-23 107	-24 010	3,9 %
Industrie automobile	-8 804	-9 500	-9 878	4,0 %
Industries des biens d'équipement	-28 326	-25 863	-32 468	25,5 %
Industries des biens intermédiaires	-32 080	-31 636	-33 605	6,2 %
Énergie	-27 572	-24 780	-20 121	-18,8 %

Sources : ISPF, Douanes

<sup>1</sup> Solde de la balance commerciale réelle = exportations locales – importations civiles, qui se distingue du solde de la balance commerciale globale = exportations civiles – importations civiles.



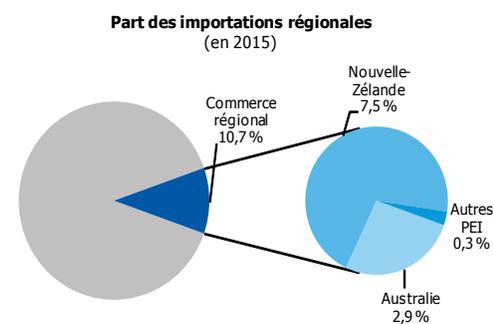
Sources : ISPF, Douanes

## 5.4 DES ÉCHANGES RÉGIONAUX MARGINAUX

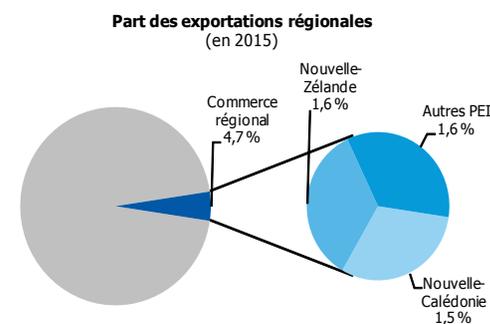
Les échanges commerciaux de la Polynésie française avec les pays voisins de la zone Océanie-Pacifique<sup>1</sup> sont faibles : en 2015, ils représentent 11 % des importations totales (17,7 milliards de F CFP) et 3 % des exportations locales (388 millions de F CFP).

### Des importations régionales majoritairement néo-zélandaises

Les importations régionales proviennent essentiellement de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie. Les marchandises en provenance de la Nouvelle-Zélande s'élèvent à 12,4 milliards de F CFP et concernent principalement des produits alimentaires (viande et produits laitiers) et des métaux (en fonte, fer et acier). Celles en provenance de l'Australie s'établissent à 4,7 milliards de F CFP et se composent majoritairement de produits alimentaires et de produits pétroliers.



Sources : ISPF, Douanes



Sources : ISPF, Douanes

<sup>1</sup> Il s'agit des membres du Forum des îles du Pacifique et des autres COM du Pacifique (Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna).

## Des exportations régionales vers la Nouvelle-Zélande et la Nouvelle-Calédonie

Les exportations régionales se répartissent en grande partie entre la Nouvelle-Zélande (231 millions de F CFP) et la Nouvelle-Calédonie (207 millions de F CFP). La Polynésie française exporte essentiellement des déchets vers la Nouvelle-Zélande pour leur recyclage. À noter que les ventes de perles brutes ont nettement progressé en 2015 (51,8 millions de F CFP, après seulement 2 millions de F CFP en 2014). En parallèle, les achats de la Nouvelle-Calédonie restent orientés vers des produits aquacoles et de consommation courante (bijoux en perles, monoi).

## Des échanges commerciaux faibles avec les autres petites économies insulaires

Les flux commerciaux avec les autres petites économies insulaires (PEI) du Pacifique sont marginaux : ils représentent 0,3 % des importations totales et 1,6 % des exportations locales en 2015.

### LES ACCORDS COMMERCIAUX RÉGIONAUX

Plusieurs accords commerciaux régionaux existent au sein de la zone Pacifique Sud. Deux processus d'intégration régionale ont été mis en place dans le cadre du Forum des îles du Pacifique (FIP), la Nouvelle-Calédonie comme la Polynésie française en étant membres associés depuis 2006 : d'une part, l'accord du Pacifique pour des relations économiques plus étroites (PACER, Pacific Agreement on Closer Economic Relations), et d'autre part, l'accord sur le commerce du Forum des îles du Pacifique (PICTA, Pacific Island Countries Trade Agreement).

Signé en 2001, le PACER est un accord-cadre entre tous les pays membres du FIP, y compris l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Il prévoit une libéralisation graduelle des échanges au sein de la région.

Entré en vigueur en avril 2003, le PICTA est un accord de libre-échange qui concerne 14 des 16 pays membres<sup>1</sup> du Forum des îles du Pacifique (FIP), excluant l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Dès 2009, des négociations ont été engagées pour étendre l'accord PICTA à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande. Ce nouvel accord (« PACER plus ») devrait remplacer l'accord commercial SPARTECA (Accord régional de commerce et de coopération économique pour le Pacifique Sud), signé en 1981, qui octroie un accès en franchise de droits aux exportations des États insulaires en développement du FIP vers la Nouvelle-Zélande et l'Australie.

## 5.5 LA FISCALITÉ

La réglementation du commerce extérieur relève de la compétence de la Polynésie française, qui fixe l'assiette et le taux des impôts, droits et taxes à l'importation. La fiscalité applicable a pour finalité de protéger les secteurs économiques productifs et d'alimenter le budget de la Collectivité. Certaines impositions sont également perçues au profit d'établissements et organismes publics et leur sont directement versés.

<sup>1</sup> Les membres du Forum sont : Australie, Îles Cook, Fidji, Kiribati, Îles Marshall, États Fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, Nouvelle-Zélande, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu.

Les recettes douanières ont progressé de 4 % en 2015 pour s'établir à 50,6 milliards de F CFP. Cette progression tient notamment au produit du droit de consommation sur les tabacs<sup>1</sup>, qui est passé de 3,4 milliards de F CFP en 2014 à 4,8 milliards de F CFP en 2015. De même, les recettes de la TVA ont augmenté de 731 millions de F CFP entre 2014 et 2015.

<b>Recettes douanières</b>				
Millions de F CFP	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>Variations 2015/2014</b>
TVA	17 338	17 959	18 691	+4,1 %
Autres recettes douanières	9 893	9 747	8 973	-7,9 %
Taxes sur les produits pétroliers	6 298	6 650	7 095	+6,7 %
Droit de douane	6 046	6 251	6 552	+4,8 %
Droit de consommation sur les tabacs	2 736	3 372	4 760	+41,2 %
Taxes sur les alcools	2 650	2 720	2 611	-4,0 %
Redevances (port et aéroport)	1 497	1 501	1 519	+1,2 %
Taxes à l'exportation	427	467	428	-8,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>46 885</b>	<b>48 667</b>	<b>50 629</b>	<b>4,0 %</b>

Sources : Direction régionale des Douanes

La principale modification fiscale introduite en 2015 a consisté en une augmentation de la franchise postale de 20 000 F CFP à 30 000 F CFP au 1<sup>er</sup> décembre 2015<sup>2</sup>. L'intérêt de cette franchise est de contenir les achats effectués via internet par les particuliers.

## 6. La balance des paiements<sup>3</sup>

### UN COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES EXCÉDENTAIRE

En 2014, le compte de transactions courantes affiche un excédent de 18,6 milliards de F CFP, en hausse de 31 %, grâce à l'amélioration des services (+12 %) et des revenus (+5 %), et à la réduction du déficit des biens (-3 %). Le tourisme reste la première ressource à l'exportation de la Polynésie française, générant 41 % des exportations de biens et services en 2014. Les versements publics nets atteignent 120 milliards de F CFP : ils représentent 48 % du total des crédits de transactions courantes. Pour sa part, le compte financier présente des sorties nettes de 24,4 milliards de F CFP, après des sorties nettes de 15,7 milliards de F CFP en 2013.

L'économie polynésienne a montré en 2014 de premiers signes d'amélioration : le redressement des finances du Pays et la relance de la commande publique ont créé des perspectives plus favorables. Et, pour la première fois depuis 2008, la croissance est positive : le Produit intérieur brut de la Polynésie française, en volume, progresse à un rythme estimé à 1 % d'après les résultats établis par le Cerom.

<sup>1</sup> Le gouvernement de la Polynésie française a modifié la fiscalité des tabacs en retenant désormais à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2014, une assiette de taxation assise sur les quantités importées. Cette réforme a consisté à supprimer certaines taxes à l'importation des tabacs (TCTAI, TSAT, taxe supplémentaire de solidarité et TSSC) et à augmenter dans le même temps les taux du droit de consommation sur les tabacs pour compenser cette suppression.

<sup>2</sup> La franchise fiscale postale a de nouveau diminué à 20 000 F CFP au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

<sup>3</sup> La balance des paiements est un état statistique, présenté sous forme comptable, qui récapitule les transactions, financières ou non, entre les résidents d'un territoire et les non-résidents au cours d'une période déterminée. Pour la Polynésie française, elle prend en compte l'ensemble des flux entre les résidents de la Collectivité et les non-résidents (l'étranger et le reste de la France).

L'économie est toutefois restée fragile, l'activité demeurant globalement peu dynamique. La consommation des ménages, véritable moteur de la croissance, manque encore de fermeté et l'investissement des entreprises peine à repartir, en dépit d'une meilleure confiance des chefs d'entreprises sur le moyen terme. Pour la première fois depuis six ans, l'emploi a cessé de reculer.

### Principaux postes de la balance des paiements

soldes en M F CFP	2012 (1)	2013 (1)	2014
<b>Compte des transactions courantes :</b>	<b>7 256</b>	<b>14 273</b>	<b>18 680</b>
Biens	-146 234	-146 708	-142 165
Services	46 882	47 540	53 111
Revenus	53 166	54 136	57 045
Transferts courants	53 443	59 305	50 689
<b>Compte de capital</b>	<b>-57</b>	<b>315</b>	<b>-80</b>
<b>Compte financier :</b>	<b>10 152</b>	<b>-15 740</b>	<b>-24 387</b>
Investissements directs	9 858	3 069	1 323
Investissements de portefeuille	1 268	-583	6 249
Autres investissements	-974	-18 225	-31 959
<b>Erreurs et omissions</b>	<b>-17 351</b>	<b>1 152</b>	<b>5 788</b>

Sources : IEOM, ISPF

(1) Chiffres révisés

### L'excédent des transactions courantes s'accroît

Dans ce contexte économique plus favorable que les années précédentes, l'excédent du compte de transactions courantes, qui traduit la capacité de financement du territoire, s'est accru de 4,5 milliards de F CFP sur un an à 18,7 milliards de F CFP, grâce à l'amélioration de la majorité de ses composantes.

Le déficit des échanges de biens se réduit de 4,5 milliards de F CFP à 142 milliards de F CFP. Les exportations progressent (+1,5 milliard de F CFP), soutenues par de meilleurs résultats des principaux produits locaux destinés à l'export. Après plusieurs années difficiles, le secteur perlicole bénéficie du retour des acheteurs hongkongais : les ventes de perles brutes progressent de 13 % à 8,6 milliards de F CFP.

Les exportations de vanille augmentent en parallèle de 16 % grâce à l'essor des cours mondiaux et celles de noni s'améliorent (+19 % en valeur) après deux années de baisse. Les recettes liées aux exportations de noni et d'huile de coprah évoluent positivement (de 18 % et 16 % respectivement), après une année 2013 difficile. Enfin, les exportations de poissons s'inscrivent en hausse de 13 %, à 1,2 milliard de F CFP, ce qui porte l'année 2014 comme la deuxième meilleure de la décennie.

En revanche, après deux années de hausse, les importations se replient de 2 % à 157 milliards de F CFP à la faveur d'une réduction de la facture énergétique.

L'excédent des échanges de services se renforce de 5,6 milliards de F CFP, pour s'établir à 53 milliards de F CFP, grâce aux bonnes performances observées dans le tourisme et le transport aérien. Les recettes liées aux transports aériens augmentent (+12 %), stimulées par les bonnes performances du trafic de passagers aériens internationaux (+6,6 %) et du fret international (+19 %), alors que les dépenses sont en retrait (-3 %). Pour leur part, les recettes touristiques s'élèvent à 46 milliards de F CFP (+11 %), portée par le dynamisme de la fréquentation touristique (+10 % par rapport à 2013, avec 180 000 touristes accueillis). Le tourisme conforte ainsi son rôle de première ressource à l'exportation de la Polynésie française, en générant 41 % des recettes de biens et services du territoire en 2014.

L'excédent des revenus progresse de 3 milliards de F CFP en 2014, pour atteindre 57 milliards de F CFP. Principalement constitué de rémunérations salariales, ce poste est structurellement excédentaire du fait de versements nets importants et réguliers vers la Polynésie française.

L'excédent des transferts courants s'établit à 50,7 milliards de F CFP, en retrait de 14 % sur un an. Le solde des transferts courants des entreprises et des ménages (-3,3 milliards de F CFP) et celui des administrations publiques (-5,7 milliards de F CFP) sont en repli.

### **Les interventions de l'État soutiennent les transactions courantes**

Les transferts courants des administrations publiques représentent 24 % des recettes du compte de transactions courantes : ils diminuent de 5,8 % à 69 milliards de F CFP, après avoir fortement progressé à partir de 2009 (montée en puissance du Contrat de projets 2008-2014, mais aussi octroi d'une dotation exceptionnelle d'ajustement de près de 6 milliards de F CFP, versée en 2011 puis 2012, en lien avec la crise).

Outre ces transferts courants, les versements publics de l'État en Polynésie française se traduisent également par des versements sous forme de salaires, de dépenses de fonctionnement et d'investissement, de pensions.

Au total, les versements publics nets atteignent 120 milliards de F CFP en 2014, soit près de la moitié du total des crédits du compte de transactions courantes. Ils représentent 22 % de la richesse créée en Polynésie française en 2014<sup>1</sup>, renouant avec leur part d'avant-crise. Cette part dans le PIB du territoire avait progressivement augmenté à partir de 2009, alors que l'économie entrait en récession, conférant aux dépenses publiques durant ces années de crise un rôle contra cyclique important pour l'économie polynésienne.

### **Un faible niveau d'entrée pour les investissements directs nets**

Le compte financier fait apparaître des sorties nettes pour un montant de 24,4 milliards de F CFP, après 15,7 milliards de F CFP en 2013. Les entrées nettes liées aux investissements directs et aux investissements de portefeuille ne permettent pas de compenser les sorties nettes des « autres investissements ».

---

<sup>1</sup> Le Produit intérieur brut (PIB) de la Polynésie est estimé à 538,6 milliards de F CFP en 2014, d'après les premiers résultats issus des comptes rapides CEROM.

Ces derniers, qui regroupent notamment toutes les opérations de dépôt et de crédit vis-à-vis de l'extérieur de la part du système bancaire local (y compris l'Institut d'émission d'outre-mer), des administrations publiques, des entreprises et des ménages, donnent lieu à des sorties nettes de 32 milliards de F CFP, après 18,2 milliards de F CFP en 2013.

Les investissements directs (IDE) se soldent par des entrées nettes de 1,3 milliard de F CFP en 2014, après 3 milliards de F CFP en 2013. Cette diminution est liée notamment à une importante réduction des apports de trésorerie de sociétés mères vers leur filiale en Polynésie française. En l'absence d'opération portant sur des projets hôteliers conséquents, les achats de biens immobiliers en Polynésie française, effectués à 86 % par des Français, s'inscrivent également en baisse (-0,4 milliard de F CFP) : ils s'élèvent à 1 milliard de F CFP.

Le solde des investissements de portefeuille est excédentaire de 6,2 milliards en 2014, le Pays ayant contracté deux emprunts obligataires<sup>1</sup> auprès de non-résidents, pour un montant total de 6,8 milliards de F CFP, afin de financer son programme d'investissements.

## **La France reste le principal partenaire du Territoire**

Premier partenaire de la Polynésie française, la France participe pour 58 % des transactions courantes et 24 % des échanges de biens du territoire en 2014. Suivent les États-Unis (respectivement 9 % et 11 %), puis le reste de l'Union européenne (respectivement 6 % et 14 %).

La Polynésie française entretient également des échanges commerciaux soutenus avec les pays de la zone Asie. Ainsi, Singapour, la Chine, la Corée du Sud et le Japon totalisent 16 % des transactions courantes et 32 % des échanges de bien. Pour leur part, l'Australie et la Nouvelle-Zélande réalisent au total 7 % des transactions courantes avec le territoire et 10 % de ses échanges de biens.

## **Éclairages complémentaires : une lecture de moyen terme sur la période 2000-2014**

### **Une ouverture extérieure limitée**

La Polynésie française est une économie relativement peu ouverte en termes d'échanges de biens et services, comparée aux autres PEID<sup>2</sup> de la zone : son taux d'ouverture<sup>3</sup> s'établit à 29 % en 2014. Pour les seuls échanges de biens, son taux d'ouverture s'établit autour de 16 % alors qu'il ressort à 35 % dans les autres PEID du Pacifique (hors Wallis-et-Futuna où il atteint 14 %). Cette situation s'explique par une propension à exporter particulièrement faible en Polynésie française et par un niveau de protection douanière significatif. Sur les champs des services, le degré d'ouverture de la Polynésie française (13 %) est également inférieur à celui des autres PEID de la zone.

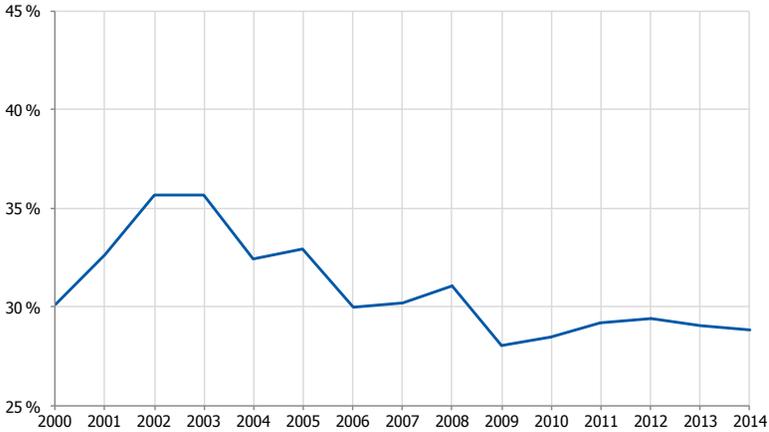
---

<sup>1</sup> L'un, de 2 milliards de F CFP sur sept ans, a été souscrit par un grand groupe bancaire européen et l'autre, de 4,8 milliards de F CFP sur huit ans, par le groupe Generali Investment France.

<sup>2</sup> Les « PEID » ou Petits États insulaires en développement est un concept créé en 1994 par les Nations unies, regroupant les pays qui « ont en commun leur petite taille et l'insularité qui souvent, indiquent leur vulnérabilité ».

<sup>3</sup> Le taux d'ouverture (montant des échanges de biens et services rapporté au produit intérieur brut) permet d'évaluer la vulnérabilité d'un pays en cas de ralentissement de la demande externe ou de crise économique internationale.

**Taux d'ouverture - Champ des biens et services**  
(exports + imports)/(2\*PIB)



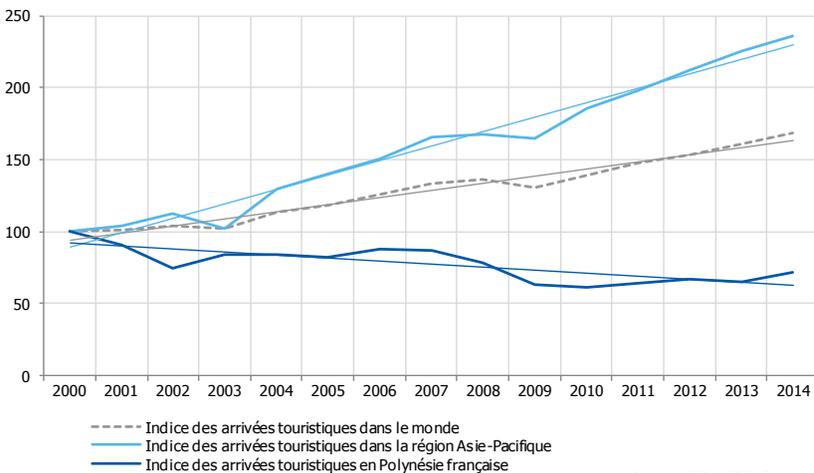
*Sources : IEOM, ISPF, Douanes*

**La problématique de l'attractivité du Pays dans le secteur du tourisme**

L'analyse de la compétitivité met en lumière la spécialisation sur le secteur touristique de la Polynésie française. L'excédent des échanges de services touristiques vient partiellement compenser le déficit des biens.

L'analyse de la progression du tourisme polynésien relativement au tourisme mondial sur la période sous-revue, montre un décrochage, jusqu'en 2009, du nombre d'arrivées touristiques. Depuis 2010, un redressement a cependant été constaté, même si la dynamique reste inférieure à celle de l'ensemble de la zone Asie-Pacifique.

**Indice de la fréquentation touristique et tendances de moyen-terme**  
(Base 100 = année 2000)



*Sources : IEOM, ISPF, Douanes*

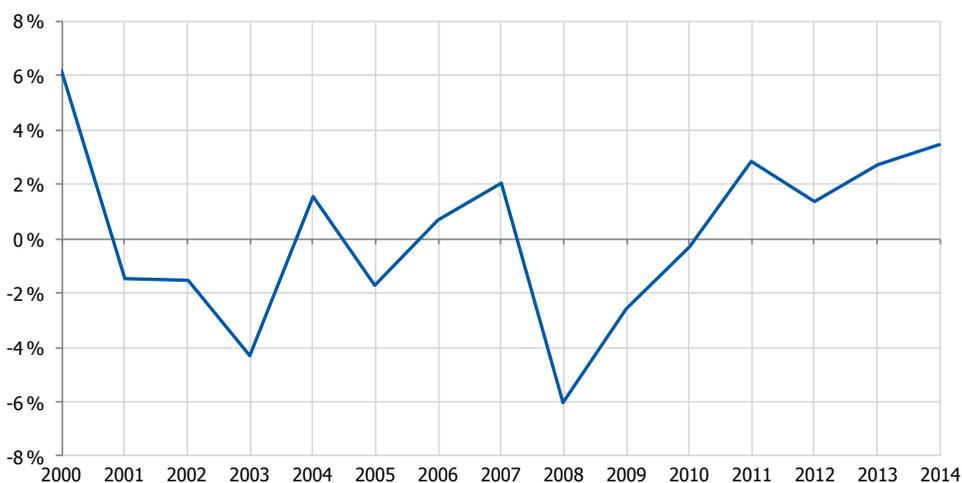
## Un indicateur de déséquilibre épargne-investissement positif

L'indicateur de déséquilibre épargne-investissement (solde des transactions courantes rapporté au PIB) de la Polynésie française est positif, en lien avec l'excédent du compte de transactions courantes de la collectivité en raison du niveau important des transferts publics dans la collectivité.

Les transferts publics en provenance de l'État français se traduisent par des versements sous forme de salaires, de dépenses de fonctionnement et d'investissement (enregistrées à la ligne des services des administrations publiques), de pensions et de transferts aux collectivités territoriales. Ils ont permis de réduire les déficits structurels de la Polynésie française vis-à-vis de l'extérieur.

Par ailleurs, le fait que l'indicateur de la Polynésie française apparaisse plus flatteur est également le reflet de l'atonie de la demande intérieure et la faiblesse de la croissance de l'économie polynésienne.

**Indicateur de déséquilibre**  
Solde des transactions courantes en pourcentage du PIB



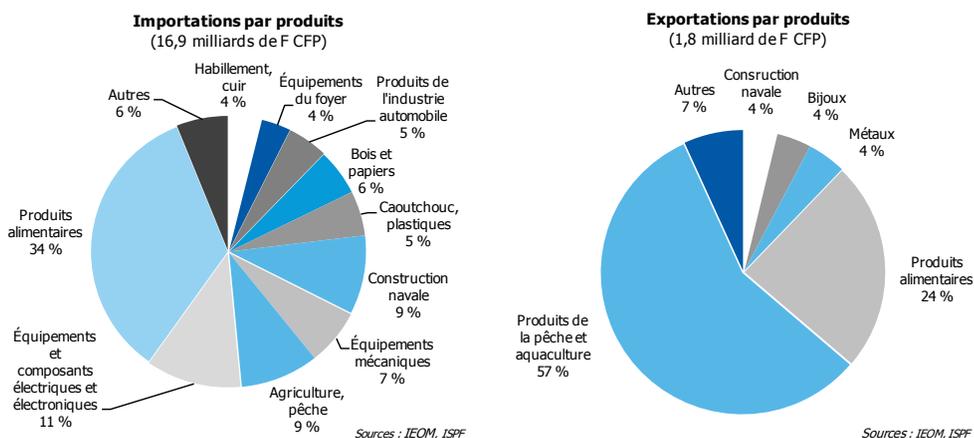
Sources : IEOM, ISPF, Douanes

## FOCUS SUR LES ÉCHANGES AVEC LES ÉTATS-UNIS

### Échanges de biens : la pêche, première ressource à l'exportation vers les États-Unis

Les importations de produits américains s'établissent à 16,9 milliards de F CFP en 2014 (+9 % par rapport à 2013) et représentent 11 % des importations totales de la Polynésie française. Les États-Unis se placent comme troisième fournisseur de biens du territoire derrière la France (41 milliards de F CFP) et Singapour (21 milliards de F CFP).

En 2014, les exportations vers les États-Unis (11 % des exportations totales) reculent de 8 % à 1,8 milliard de F CFP. Les produits de la pêche et de l'aquaculture, qui représentent 57 % de ce flux, progressent sur l'année (+25 %, après -12 % en 2013) sous l'impulsion des ventes de poissons frais, notamment de thons, alors que les ventes de perles reculent. Toutefois, ces bons résultats ne compensent pas les baisses des exportations de produits alimentaires (-20 %) et des déchets métalliques (-75 %).



La balance commerciale de la Polynésie française avec les États-Unis est déficitaire de 15,1 milliards de F CFP en 2014.

### Des échanges de service concentrés sur le tourisme

Les États-Unis sont le deuxième client et fournisseur de la Polynésie française en échanges de services et le tourisme concentre respectivement 60 % de ses échanges. Avec 62 278 touristes américains accueillis en 2014, les États-Unis sont le premier marché émetteur de la Polynésie française. Ce nombre augmente de 16 % par rapport à 2013. La dépense moyenne d'un touriste américain sur le territoire est estimée à 255 000 F CFP, pour une durée moyenne de séjour de 10,6 jours. Les États-Unis sont également la première destination touristique des polynésiens, essentiellement pour les vacances et les loisirs, avec une dépense moyenne d'un polynésien estimée à 171 000 F CFP.

### Les États-Unis, deuxième destination des achats immobiliers des résidents

Les investissements directs nets des américains en Polynésie française (IDE entrants) s'élèvent à 472 millions de F CFP en 2014 et concernent principalement des apports de trésorerie entre filiales. A contrario, les achats de biens immobiliers constituent la principale forme d'investissements directs des résidents aux États-Unis (IDE sortants). Ils s'établissent à 591 millions de F CFP en 2014. Les États-Unis sont la deuxième destination pour les achats immobiliers des résidents, derrière la France.

# Section 3

## Les politiques et finances publiques

### LES RECETTES FISCALES SONT EN HAUSSE EN 2015

Reflète d'une conjoncture économique mieux orientée, les recettes fiscales de la collectivité se sont inscrites en hausse en 2015 pour la première fois depuis 6 ans (+4,5 %), soutenues par la hausse du produit de la taxe sur la valeur ajoutée (+5,5 %) et par l'augmentation des droits à l'importation (+7,2 %). Les recettes fiscales directes s'améliorent également (+3,1 %).

Signé le 9 mars 2015, le nouveau Contrat de projets 2015-2020 entre l'État et la Polynésie française représente un volume total d'investissements de 50 milliards de F CFP. Constitué de deux conventions distinctes, il est tourné d'une part vers la croissance économique et l'emploi (en particulier le tourisme et le logement social), et d'autre part vers le financement de projets communaux. Les premiers projets de l'année 2015 ont concerné le logement social, l'alimentation en eau potable et la gestion des déchets.

## 1. Les principales ressources financières du territoire

### 1.1 LES FINANCEMENTS DE L'ÉTAT

En 2014, les dépenses de la France en Polynésie française s'élèvent à 172,2 milliards de F CFP (-2,5 % par rapport à 2013, année marquée par un concours exceptionnel de 5 milliards de F CFP). Cette somme représente environ 32 % du PIB de la Polynésie française en 2014. Hors concours exceptionnels, le niveau des dépenses croît de 611 millions de F CFP (+0,4 %) sur un an. Les dépenses de l'État se répartissent en trois composantes.

Les dépenses de l'État français en Polynésie française (en milliards de F CFP)

	2011	2012	2013	2014	Parts 2014	Variations 2014/2013
Participation à l'exercice des compétences du territoire	81,9	89,2	91,2	87,9	51 %	-3,6 %
Dépenses liées à l'exercice des compétences de l'État en Polynésie française	76,0	73,3	73,6	71,9	42 %	-2,3 %
Appui aux communes	10,8	11,3	11,8	12,4	7 %	+5,1 %
<b>Total</b>	<b>168,7</b>	<b>173,8</b>	<b>176,6</b>	<b>172,2</b>	<b>100 %</b>	<b>-2,5 %</b>

Source : Présidence - Délégation aux Affaires Internationales, Européennes et du Pacifique, Haut-Commissariat

Le **soutien financier apporté au Pays pour l'exercice de ses compétences** (51 % des dépenses totales de l'État) s'élève à 87,9 milliards de F CFP en 2014 (-4 %). L'éducation nationale est le principal poste de dépenses (60,3 milliards de F CFP), suivi de la dotation globale d'autonomie (DGA, d'un montant de 10,5 milliards de F CFP), et du financement des investissements prioritaires au titre du troisième instrument financier (4,5 milliards de F CFP). Enfin, 1,2 milliard de F CFP a été versé au Pays au titre du Contrat de Projet.

Second poste de dépenses, **celles liées à l'exercice des compétences régaliennes de l'État** en Polynésie française s'élèvent à 71,9 milliards de F CFP (soit 42 % des dépenses totales). Elles sont en diminution de 2,3 % sur un an, en raison du repli des pensions civiles et militaires (-2 %, à 27,9 milliards de F CFP), des dépenses militaires (-9 %, à 13,5 milliards de F CFP) et de sécurité intérieure (-1 %, à 7,7 milliards de F CFP). En revanche, les dépenses de l'État en faveur de l'Enseignement supérieur et de la recherche augmentent (+3 %, à 3,6 milliards de F CFP).

Enfin, les fonds dédiés à **l'appui de l'exercice des compétences des communes** augmentent de 5 % et atteignent 12,4 milliards de F CFP en 2014, principalement au travers de la Dotation globale de fonctionnement (DGF), qui s'élève à 8,3 milliards de F CFP.

### Les partenariats État-Pays : l'exemple des Contrats de projets et du Troisième instrument

Une partie des transferts financiers de l'État<sup>1</sup> aux collectivités polynésiennes est réalisée dans le cadre de partenariats avec le Pays.

Le **Contrat de projets** (CdP) est ainsi un accord contractuel pluriannuel dans lequel l'État et la Polynésie française s'engagent sur la programmation et le financement de projets structurants. Le Contrat actuel<sup>2</sup> couvre la période 2015-2020 et représente une enveloppe budgétaire initiale de 50 milliards de F CFP. Il comprend une première convention relative au financement de projets relevant des compétences du Pays (76 % du total, soit 38 milliards de F CFP), ainsi qu'une convention novatrice relative au financement de projets communaux (12 milliards de F CFP).

Ce contrat place la croissance économique et l'emploi au cœur de sa programmation, les investissements réalisés dans ce cadre devant être de nature à renforcer l'activité économique. Ainsi, 9 milliards de F CFP sont affectés au développement touristique, 2,7 milliards de F CFP au soutien du secteur primaire, 2,5 milliards de F CFP aux énergies renouvelables et 1,8 milliard de F CFP à la recherche. En outre, 12 milliards de F CFP sont dédiés au logement social et 3,6 milliards à la santé.

Au titre de l'exercice 2015, 16 projets ont été programmés. Six d'entre eux (3,3 milliards de F CFP) relèvent des compétences du Pays et concernent le logement social. Les dix projets restants (1,8 milliard de F CFP), relevant des compétences des communes, concernent l'alimentation en eau potable et la gestion des déchets.

Ces opérations concernent la seconde tranche d'extension du centre d'enfouissement technique des déchets à Bora Bora (d'un coût de 334 millions de F CFP), la rénovation du réseau d'alimentation en eau potable dans la commune de Pirae (342 millions de F CFP), ou encore la réalisation d'une étude sur la gestion des déchets ménagers à Raivavae (32 millions de F CFP).

Le « **troisième instrument financier** »<sup>3</sup> cible le financement des investissements prioritaires du Pays. Il s'agit de crédits à l'investissement encadrés par une convention pluriannuelle. Cet instrument prévoit une enveloppe annuelle de 8,6 milliards de F CFP, dont 6,1 milliards de F CFP de participation de l'État (71 %).

Depuis sa mise en place effective, en juillet 2011, 391 projets ont été programmés, pour un montant total de 42,6 milliards de F CFP (dont 30,6 milliards de F CFP financés par l'État), alloués à quatre grands secteurs économiques : routier (68 % du financement), maritime (16 %), aéroportuaire (9 %) et défense contre les eaux (7 %).

La programmation de l'année 2015 (92 projets, pour un total de 8,6 milliards de F CFP) s'est distinguée par un renforcement des efforts en faveur de la défense contre les eaux (15 % des financements programmés, contre 9 % sur la période précédente). Les opérations d'investissement sont réparties sur les cinq archipels de Polynésie française : 76 % concernent les îles du Vent, 11 % les Tuamotu-Gambier et 9 % les Marquises. Les îles Sous-le-Vent et les Australes concentrent 3 % et 1 % des programmations.

<sup>1</sup> L'État apporte également un soutien financier au Régime de Solidarité de la Polynésie française (RSPF), interrompu en 2007. Conditionné à une réforme du régime de Protection Sociale Généralisée (PSG), le retour de l'État au financement du RSPF s'est matérialisé en 2015 par deux versements pour un montant total de 1,4 milliard de F CFP.

<sup>2</sup> Signé le 9 mars 2015 à l'occasion de la venue de la ministre des outre-mer, George Pau-Langevin, il fait suite à un premier Contrat de projets, couvrant la période 2008-2014, doté d'une enveloppe de 47,6 milliards de F CFP, pour des projets principalement liés au logement social et à l'environnement dans les îles du Vent (66 % des financements), et aux abris de survie dans les Tuamotu-Gambier (19 %).

<sup>3</sup> Il est l'un des trois instruments financiers inscrits en 2011 dans la loi de finances (LOLF). Les deux autres instruments sont la Dotation globale d'autonomie (10,8 milliards de F CFP) et la Dotation territoriale d'investissement pour les communes (1,08 milliard de F CFP) versée via le Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP).

## Le soutien indirect de la défiscalisation

Au-delà de ces interventions directes, l'État a mis en place depuis 1986 un dispositif national d'aide fiscale à l'investissement outre-mer<sup>1</sup>. Il permet à des contribuables métropolitains de bénéficier d'une réduction d'impôt pour un investissement réalisé sur le territoire dans les secteurs de l'économie jugés prioritaires. La défiscalisation est accordée de droit aux investissements inférieurs à 29,8 millions de F CFP<sup>2</sup> ; au-delà, l'investisseur doit effectuer des démarches auprès des services de l'État afin d'obtenir un agrément préalable.

En 2015, 15 projets intéressant la Polynésie française et représentant un montant global d'investissement de 15,3 milliards de F CFP ont été soumis à l'agrément et transmis pour avis au Haut-commissaire. En comparaison, 13 dossiers avaient été enregistrés en 2014, pour un montant d'investissement trois fois moins élevé (5,3 milliards de F CFP).

L'année 2015 se caractérise par la prédominance des investissements en matière de logement (42 % des investissements, pour 6 projets) et de transport aérien (32 % des investissements, pour 3 projets).

Le dispositif de défiscalisation actuel, qui arrivait à échéance en 2017, a été prorogé jusqu'à fin 2025.

## 1.2 LES FINANCEMENTS EUROPÉENS

Du fait de son statut de Pays et territoire d'outre-mer (PTOM), la Polynésie française est éligible à certains financements de l'Union européenne, et principalement du Fonds européen de développement (FED). Il est composé d'enveloppes territoriales (destinées à un pays en particulier) et régionales (destinées à la mise en œuvre de projets concernant plusieurs territoires). Depuis sa création en 1957, onze programmes FED ont été mis en place. Le dernier (11<sup>e</sup> FED) couvre la période 2014-2020<sup>3</sup>.

**L'allocation territoriale** accordée à la Polynésie française pour cette période s'élève à 3,6 milliards de F CFP (soit 1,2 milliard de F CFP de plus que le 10<sup>e</sup> FED). Le développement touristique a été reconnu comme secteur prioritaire pour l'utilisation de ces fonds.

**L'enveloppe régionale** allouée aux quatre PTOM du Pacifique<sup>4</sup> pour la période 2014-2020 s'établit à 4,3 milliards de F CFP (+1 milliard de F CFP par rapport au 10<sup>e</sup> FED régional). Le secteur de concentration choisi pour ces financements est la gestion durable des ressources naturelles, en particulier les thématiques des énergies renouvelables, du changement climatique et de la réduction du risque de catastrophes naturelles.

---

<sup>1</sup> Le régime d'aide fiscale métropolitain est inclus dans la loi de finances rectificative du 11 juillet 1986, dite « loi Pons », modifiée par la Loi de programme pour l'outre-mer (LOPOM) du 21 juillet 2003 (« loi Girardin ») puis par la Loi pour le développement économique de l'outre-mer (LODEOM), promulguée le 27 mai 2009.

<sup>2</sup> Ce critère peut être apprécié selon l'ancienneté de l'entreprise et son secteur d'appartenance.

<sup>3</sup> Au titre du 10<sup>e</sup> FED, la Polynésie avait par exemple bénéficié d'un financement à hauteur de 2,2 milliards de F CFP du programme de construction des réseaux publics d'assainissement des eaux usées de Papeete et d'un appui de 1,4 milliard de F CFP à la promotion d'une gestion intégrée des zones côtières (programme INTEGRE).

<sup>4</sup> Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna et les îles Pitcairn.

## 1.3 LA FISCALITÉ

### Une fiscalité essentiellement indirecte

Source de revenus nécessaire à la mise en œuvre des compétences dévolues au Pays, la fiscalité polynésienne se caractérise par une forte proportion de fiscalité indirecte (elle représente 72 % des recettes fiscales en moyenne sur la période 2010-2015) et par une fiscalité directe portant essentiellement sur les entreprises.

La *fiscalité directe* est principalement composée de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (33 % des recettes fiscales directes en 2015), de l'impôt sur les transactions<sup>1</sup> (14 %), de la contribution de solidarité du territoire (CST<sup>2</sup>), de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers et de l'impôt sur les propriétés bâties. À l'exception de la CST, les ménages ne sont pas imposés sur leurs revenus.

La *fiscalité indirecte* se compose de la taxe sur la valeur ajoutée (la TVA représente 64 % des recettes fiscales indirectes en 2015), des taxes à l'importation (28 %) et à l'exportation. Cette fiscalité est complétée de taxes sur consommations spécifiques (boissons alcoolisées et produits sucrés, etc.) ainsi que d'autres droits indirects (taxe de solidarité, etc.).

### Des recettes fiscales en hausse en 2015

Reflète d'une conjoncture économique mieux orientée, les recettes fiscales de la collectivité se sont inscrites en hausse en 2015, pour la première fois depuis six ans (+4,5 %). Elles sont soutenues par l'augmentation du produit de la taxe sur la valeur ajoutée (+5,5 %) et des droits à l'importation (+7,2 %). Les recettes fiscales directes s'améliorent également (+3,1 %), en lien avec la progression des recettes issues de l'impôt sur les sociétés (+3,1 %).

<b>Recettes fiscales de la Polynésie française</b>				
<i>en millions de F CFP</i>				<b>Variations</b>
	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2015/2014</b>
<b>Fiscalité indirecte</b>	<b>59 522</b>	<b>62 233</b>	<b>62 285</b>	<b>+0,1 %</b>
- Taxe sur la valeur ajoutée	36 278	39 535	41 699	+5,5 %
- Droits à l'importation (1)	17 849	16 985	18 206	+7,2 %
- Autres droits indirects	2 900	3 351	3 183	-5,0 %
- Droits intérieurs de consommation	2 099	1 930	1 811	-6,2 %
- Droits à l'exportation	396	431	386	-10,4 %
<b>Fiscalité directe</b>	<b>23 667</b>	<b>20 217</b>	<b>20 840</b>	<b>+3,1 %</b>
- Divers	1 703	10 615	11 042	+4,0 %
- Impôt sur les bénéfices des sociétés	8 748	6 744	6 951	+3,1 %
- Impôt sur les transactions	2 846	2 858	2 846	-0,4 %
<b>Total</b>	<b>83 188</b>	<b>82 450</b>	<b>86 125</b>	<b>+4,5 %</b>

(1) hors exonérations de droits et taxes à l'importation

Source : Ministère des finances

- <sup>1</sup> Les recettes réalisées en Polynésie française, par les personnes physiques ou morales, qui achètent pour revendre ou accomplissent des opérations relevant d'une activité autre qu'agricole ou salariée, sont soumises à l'impôt sur les transactions. Les taux d'imposition sont progressifs selon la tranche de chiffre d'affaires déclaré.
- <sup>2</sup> Instaurée en 2014, la CST est appliquée, selon différents barèmes et tranches, au revenu des salariés, prestataires de services, professions libérales et commerçants. Cet impôt est entièrement affecté au financement de la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) du Pays. En 2015, la CST sur les activités salariées a ainsi rapporté 10,2 milliards de F CFP.

## Un dispositif local d'incitation fiscale à l'investissement

En complément du système de défiscalisation nationale, la Polynésie française a mis en œuvre un régime local de défiscalisation<sup>1</sup>, afin de soutenir les investissements profitables au développement économique et social du territoire. Le dispositif local est cumulable avec la défiscalisation nationale. Selon le Rapport public annuel 2012 de la Cour des comptes, 80 % des projets agréés du dispositif local bénéficient de cette double défiscalisation.

En 2015, 14 projets d'investissements ont été agréés localement, représentant au total près de 7,5 milliards de F CFP d'investissements (contre 1,6 milliard de F CFP en 2014). Le montant de crédits d'impôt octroyés à ces projets s'est élevé à 2,2 milliards de F CFP. La majorité de ces projets concernent le secteur du tourisme.

### 1.4 L'EMPRUNT

Le montant des encours de crédit du secteur public polynésien s'élève à 100,3 milliards de F CFP au 31 décembre 2015. L'encours des crédits consentis à la Collectivité territoriale constitue la grande majorité de cet endettement, avec 91,7 milliards de F CFP (91,4 % du total), en diminution de -0,9 % en glissement annuel. Cette baisse est liée à l'amortissement de plusieurs crédits d'équipement et à une volonté de maîtrise de l'endettement du Pays.

Les engagements des communes augmentent de 11,4 % sur la période, passant de 4,6 milliards de F CFP à 5,1 milliards de F CFP entre 2014 et 2015. Cette augmentation correspond en particulier à la mise en place de crédits de trésorerie à hauteur de 774 millions de F CFP.

L'agence de notation Standard & Poor's a maintenu, en novembre 2015, la note de référence de long terme BB+ de la Polynésie française, avec une perspective positive. Cette orientation est soutenue par la progressive amélioration des capacités d'autofinancement du Pays et la normalisation de son accès aux financements externes auprès des banques commerciales et des marchés financiers. Si l'agence de notation reste réservée sur les perspectives de croissance de la Polynésie française, elle relève par ailleurs les progrès accomplis dans la gestion de la dette et de la trésorerie du Pays, notamment l'absence depuis 2015 d'emprunt structuré<sup>2</sup> dans l'encours de la dette et la contractualisation d'une ligne de trésorerie de 2 milliards de F CFP, qui devrait être renouvelée en 2016.

La baisse globale des taux d'emprunts sur les marchés a permis au Pays de pouvoir emprunter en 2015 à des taux modérés<sup>3</sup> près de 7 milliards de F CFP auprès de 4 établissements financiers, soit l'équivalent de la totalité de ses besoins de financement pour l'année.

---

<sup>1</sup> Créé par la « délibération Flosse » en 1995, le dispositif de défiscalisation local a été aménagé par la loi du Pays n° 2009-7 du 1<sup>er</sup> avril 2009 portant refonte du dispositif d'incitation fiscale à l'investissement. À cette occasion, les secteurs éligibles ont été élargis et les obligations des porteurs de projet renforcées. Les programmes d'investissement doivent faire l'objet d'un agrément, après avis de la Commission consultative des agréments fiscaux (CCAF).

<sup>2</sup> Le Pays, qui détenait 14 milliards de F CFP d'emprunts dits « toxiques » avant juin 2013, est parvenu par négociation et remboursements à résorber totalement cet encours. En 2014, le Pays avait pu réaliser deux émissions obligataires pour un montant total 15 milliards de F CFP.

<sup>3</sup> Le Pays a pu ainsi bénéficier d'un prêt d'un montant de 1,5 milliard de F CFP sur 10 ans à un taux de 3,4 % auprès de la Banque de Polynésie, alors que le taux moyen de ses emprunts souscrits entre 2010 et 2013 était supérieur à 4 %.

## 2. Les finances publiques locales

---

### 2.1 LES COMPTES ADMINISTRATIFS DU PAYS<sup>1</sup>

En 2015, les recettes réelles de **fonctionnement** s'établissent à 107,4 milliards de F CFP, en hausse de 5 milliards de F CFP par rapport à l'exercice 2014.

Cette évolution résulte à la fois de l'augmentation du produit de la fiscalité indirecte (+3,1 milliards de F CFP, dont 2,2 milliards de F CFP de Taxe sur la valeur ajoutée) et de la reprise de la politique de distribution des dividendes des établissements publics du Pays, qui ont atteint 2,6 milliards de F CFP en 2015.

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, les dépenses de personnel sont en baisse de 931 millions de F CFP à 30,2 milliards de F CFP (dont 29 milliards de F CFP pour les rémunérations et les charges). Les autres dépenses réelles de fonctionnement<sup>2</sup> s'élèvent à 64,6 milliards de F CFP (-1 milliard de F CFP).

En 2015, les recettes réelles **d'investissement** (hors autofinancement) chutent à 17,8 milliards de F CFP, soit 5,3 milliards de F CFP de moins qu'en 2014. Cette diminution est principalement liée à la baisse du niveau des emprunts (7,2 milliards de F CFP de nouveaux emprunts en 2015 contre 16,7 milliards l'année précédente). Le montant des dépenses d'investissement liquidées s'inscrit en hausse de 4,8 % pour atteindre 22 milliards de F CFP.

Le résultat de clôture de l'exercice 2015 est évalué à 5,8 milliards de F CFP. L'épargne brute atteint 16,1 milliards de F CFP (+8,8 milliards de F CFP) sous l'effet conjugué de la hausse des recettes de fonctionnement et des économies générées sur les dépenses de fonctionnement. Le remboursement en capital de la dette s'élève à 9,1 milliards de F CFP. En conséquence, l'épargne nette redevient positive et s'établit à 7 milliards de F CFP.

### 2.2 L'ÉVOLUTION DES FINANCES COMMUNALES<sup>3</sup>

Les communes de Polynésie française disposent depuis 2010 d'une véritable autonomie de gestion, comparable à celle des communes de métropole et des départements d'outre-mer. Toutefois, leur autonomie financière est très limitée, en raison de la faiblesse de leurs ressources propres.

Ainsi, les ressources provenant des transferts (Dotation globale de fonctionnement et Fonds intercommunal de péréquation) représentent une part significative des produits de fonctionnement (63 % en 2014). Les subventions d'investissement s'élèvent également à plus de la moitié des recettes d'investissement des communes (56 %).

---

<sup>1</sup> Comptes provisoires de l'exécution du budget général pour l'exercice 2015. Ces données sont rendues définitives après le vote du compte administratif qui doit intervenir en juin 2016.

<sup>2</sup> Le Pays a par ailleurs engagé un plan triennal de baisse des dépenses de fonctionnement courant de 10 %.

<sup>3</sup> Données issues de l'Observatoire des communes de Polynésie française 2016. Publié annuellement par l'Agence française de développement (AFD) depuis 2014, il présente l'évolution des finances communales des archipels polynésiens. Les comptes administratifs consolidés des communes figurent en annexes (tableau 7).

## **Un redressement de la section de fonctionnement**

En 2014, la santé financière de la section de fonctionnement des communes polynésiennes s'est sensiblement améliorée, sous l'effet d'une baisse des dépenses (-3,5 %) conjuguée à une hausse des recettes (+4,7 %). En conséquence, l'épargne brute des communes se rétablit nettement sur l'exercice et les marges de manœuvre dont elles disposent pour autofinancer leurs investissements s'améliorent de manière conséquente : la capacité d'autofinancement se redresse et atteint 3,5 milliards de F CFP.

Cependant, ce redressement de la section de fonctionnement résulte davantage d'une augmentation notable des produits de transfert, au premier rang desquels le Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP, +15 %), que d'une augmentation des ressources propres des communes : leur autonomie financière se replie, de 40 % de ressources autonomes en 2013 à 37 % en 2014.

Par ailleurs, les charges des communes se caractérisent par une forte rigidité. Les frais de personnel, peu modulables à court terme, représentent 62 % des dépenses réelles de fonctionnement, contre 26 % pour les charges courantes. Ce poids est nettement supérieur à celui affiché par les communes de métropole (53 %), mais s'inscrit dans la moyenne des départements d'outre-mer.

## **Un effort d'équipement ralenti en 2014**

Les communes n'ont pas profité de leurs marges de manœuvre renouvelées pour investir. Au contraire, les dépenses d'équipement ont baissé en valeur de 2,1 milliards de F CFP en 2014. La tenue des élections municipales au mois de mars explique en partie ce ralentissement (nouveaux programmes d'investissement et nouvelles équipes à mettre en place, études à réaliser).

Les changements intervenus dans les délais imposés par le Code général des collectivités territoriales pour la mise en œuvre des compétences environnementales poussent également à la révision du phasage de certains investissements. La définition préalable de schémas directeurs dans les secteurs de l'adduction d'eau potable, de la collecte et du traitement des déchets et de l'assainissement occasionne également des délais supplémentaires.

Ainsi, l'épargne dégagée est venue alimenter les fonds de roulement des communes, qui ont augmenté de 41,4 % et correspondent en 2014 à 147 jours de dépenses de fonctionnement.

## **Un taux d'endettement structurellement faible**

Bien qu'en augmentation, le taux d'endettement<sup>1</sup> des communes polynésiennes demeure structurellement faible (12 %). Grâce aux bonnes performances de la section de fonctionnement, leur capacité de désendettement s'est nettement renforcée pour atteindre 1,2 an en 2014 (contre 4,2 ans en 2013).

---

<sup>1</sup> Encours de la dette en fin d'année rapporté aux produits de fonctionnement des communes sur l'année écoulée.



## CHAPITRE III

### Les secteurs d'activité

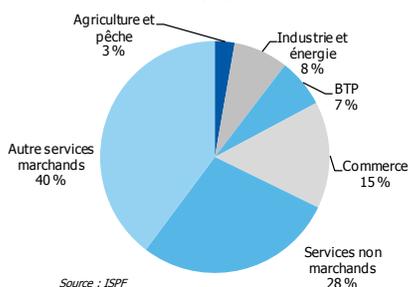
# Section 1

## Aperçu général

La structure de l'économie polynésienne est marquée par l'importance du secteur tertiaire, qui concentre 85 % de la valeur ajoutée en 2012 et dans lequel travaillent plus de huit salariés sur dix fin 2015. Ce secteur se distingue par l'importance des services administrés, qui contribuent pour 38 % à la richesse de l'île, alors qu'ils représentent 22 % du PIB métropolitain. Les services marchands constituent cependant la principale branche de l'économie, avec 38 % de la richesse produite.

Au total, les services mobilisent plus de deux tiers des effectifs salariés, dont près de six sur dix travaillent dans le secteur marchand. Le secteur de la construction représente 7 % des effectifs salariés, derrière l'industrie (8 %) et le commerce (15 %). Le secteur primaire, agriculture et métiers de la mer cumulés, représente 3 % des effectifs salariés à fin 2015.

Répartition par secteur des emplois salariés au 30/11/2015



### De très nombreuses petites entreprises

Le tissu économique polynésien se compose de 24 589 entreprises<sup>1</sup> à fin 2015, en hausse de 3,8 % sur un an. Il se distingue par une forte proportion de petites entreprises : moins de 3 % des établissements recensés ont plus de neuf salariés. Cette atomicité concerne à des degrés divers l'ensemble des secteurs d'activité : seules 6 % des entités du secteur des transports et 4 % de celles ayant une activité industrielle disposent de 10 salariés et plus.

Ces entreprises sont principalement localisées dans les îles du Vent (81 %) et les îles Sous-Le-Vent (13 %)<sup>2</sup>.

Nombre d'entreprises actives au 31/12/2015, par taille et activité

	Total	Moins de 10 salariés	10 salariés et plus	Part des 10 salariés et plus
Industries extractives, manufacturières et autres	2 457	2 354	103	4,2 %
Construction	3 395	3 309	86	2,5 %
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	5 091	4 874	217	4,3 %
Transports et entreposage	973	910	63	6,5 %
Hébergement et restauration	1 970	1 886	84	4,3 %
Information et communication	448	429	19	4,2 %
Activités financières et d'assurance	245	229	16	6,5 %
Activités immobilières	320	317	3	0,9 %
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1 729	1 685	44	2,5 %
Administration publique, enseignement, santé	4 843	4 779	64	1,3 %
Autres activités de services	3 118	3 101	17	0,5 %
<b>Total</b>	<b>24 589</b>	<b>23 873</b>	<b>716</b>	<b>2,9 %</b>

Sources : ISPF, CPS ; Champs Industrie, construction, commerce services (ICS)

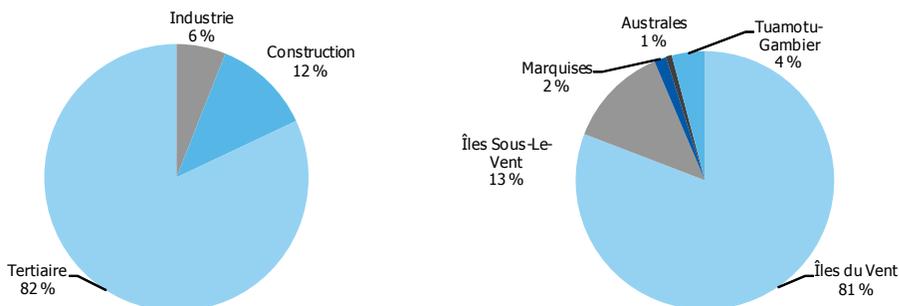
<sup>1</sup> Dans les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services (« champ ICS »).

<sup>2</sup> Viennent ensuite les Tuamotu-Gambier (4 %), les Marquises (1 %) et les Australes (1 %).

## Les créations d'entreprises<sup>1</sup> augmentent de 8 % en 2015

En 2015, 2 695 nouvelles entreprises ont été créées dans les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services (ICS), soit 8 % de plus qu'en 2014. Les primo créations se développent davantage dans le secteur tertiaire (10 %), qui représente désormais 82 % de l'ensemble des créations. En revanche, les créations d'entreprises sont stables dans le secteur de la construction : avec 325 entreprises créées, ce secteur représente 12 % des créations (13 % en 2014). L'industrie concentre 6 % des créations totales.

Créations d'entreprises par secteur et par archipel en 2015



Trois créations sur quatre sont des entreprises entièrement nouvelles alors que les autres se réactivent après une cessation d'activité. Les entreprises individuelles représentent 88 % des créations, soit 2 379 unités. 194 nouvelles entreprises ont choisi la forme de S.A.R.L. et 88 ont été constituées en E.U.R.L. Quatre créations sur cinq se situent dans les îles du Vent.

## Les entreprises se créent souvent sans salarié

À l'ouverture, la plupart des nouvelles entreprises n'ont pas de salarié : parmi les 2 695 entreprises créées en 2015, 99 % n'emploient pas de salarié à la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) à leur création. Seules 132 des nouvelles entreprises ont déclaré au moins un salarié au cours de l'année 2015. Ce sont majoritairement des sociétés (101 entreprises) dont 66 % relèvent de la forme de S.A.R.L.

Le taux de création des entreprises, qui rapporte le nombre de créations dans l'année au stock initial, reste stable à 11 % en 2015. Le secteur de la santé et action sociale est le plus dynamique cette année avec un taux de création de 23 % surpassant le secteur des autres activités de services (22 %) mais suivi de près par le secteur des activités immobilières (21 %).

Parmi les entreprises qui avaient été créées en 2014, 26 % ont cessé leur activité un an après la date de leur création.

<sup>1</sup> Voir le bilan de l'ISPF « Les créations d'entreprises en 2015 », paru en mai 2016.

## Section 2

# L'agriculture

En 2015, les exportations des principaux produits agricoles s'inscrivent en hausse. La production de coprah, qui pèse pour près d'un quart de la production agricole totale, progresse de 12 %. La croissance des exportations de monoi se maintient (+23 %). La faiblesse de la récolte de vanille engendre une baisse significative des volumes exportés (-34 %) et une envolée des prix. Les importations agroalimentaires, essentielles à l'approvisionnement du marché intérieur, ont augmenté en parallèle de 3,1 % à 38,4 milliards de F CFP.

### Une agriculture familiale et peu structurée

L'agriculture polynésienne est encore traditionnelle et familiale, s'appuyant sur de petites exploitations axées sur la polyculture. Son développement est essentiellement grevé par le manque de terres cultivables (reliefs difficiles des îles hautes, pauvreté des sols sur les atolls, problèmes d'indivision foncière, etc.). Faute de structuration des filières, la production est souvent écoulee hors des circuits de commercialisation formels.

L'archipel de la Société, le plus peuplé, est la première région agricole du Pays, regroupant 60 % des exploitations du territoire. Les îles Australes, dont le climat relativement frais permet des cultures de pays tempérés, ont développé le maraîchage. La monoculture du coprah est localisée aux Tuamotu-Gambier. Les Marquises mixent coprahculture, fruits et élevage extensif.

### Une surface agricole utile réduite de 45 % en dix-sept ans

En 2012, soit dix-sept ans après le précédent Recensement général agricole (RGA) de 1995, le Service du développement rural (SDR) a mis à jour la cartographie de l'agriculture polynésienne. Avec 39 159 hectares, dont 74 % de cocoteraies, la surface agricole utilisée (SAU) s'est réduite de 45 % entre les deux recensements. Le nombre d'exploitations s'est contracté en parallèle de 28 % sur la période pour s'établir à 5 649 en 2012 (-1 733 structures). Dans le même temps, la production agricole commercialisée s'est globalement maintenue en volume et a progressé en valeur (+23 %), témoignant d'une augmentation de la productivité.

### Un niveau d'autosuffisance alimentaire faible

Le monde agricole est composé de 15 766 actifs en 2012, soit 10 % de la population active. Les chefs d'exploitation et leur famille représentent 90 % de la main-d'œuvre agricole, auxquels s'ajoutent 1 580 ouvriers agricoles. Totalisant moins de 1 % du chiffre d'affaires déclaré par les entreprises du territoire, l'agriculture ne constitue pas un secteur suffisamment développé.

L'offre locale de produits agricoles ne répond que partiellement aux besoins du marché intérieur. En effet, si la production de fruits couvre 66 % de la consommation en 2014 (- 4 pts par rapport à 2013), ce taux tombe à 39 % pour les légumes (- 3 pts), à 33 % pour la viande porcine (+2 pts), à 2 % pour la viande bovine et à 0,3 % pour la production avicole.

L'offre agroalimentaire est complétée par des importations, toutefois régulées par des licences et quotas (régulièrement révisés par arrêté du Conseil des ministres) afin d'assurer le développement de la production locale. Provenant principalement de France (29 %), des États-Unis (17 %) et de Nouvelle-Zélande (16 %), ces importations s'établissent à 38,4 milliards de F CFP en 2015 (+3,2 % par rapport à 2014).

## 1. La production agricole

La production locale commercialisée s'élève à 7,1 milliards de F CFP en 2014, en hausse de 13 % par rapport à 2013.

**Production agricole commercialisée** (en millions de F CFP)

	2010	2011	2012	2013	2014	Variations 2014/2013	Part relative 2014
<b>Produits végétaux dont :</b>	<b>4 889</b>	<b>4 792</b>	<b>5 103</b>	<b>4 396</b>	<b>4 925</b>	<b>12 %</b>	<b>69 %</b>
Coprah	1 450	1 463	1 683	1 353	1 759	30 %	25 %
Légumes	1 303	1 273	1 316	1 196	1 223	2 %	17 %
Fruits	1 100	1 130	1 195	1 087	1 055	-3 %	15 %
Produits vivriers	199	204	215	200	214	7 %	3 %
Vanille	219	145	160	78	164	110 %	2 %
Noni	173	144	122	94	114	21 %	2 %
<b>Produits animaux dont :</b>	<b>2 164</b>	<b>2 206</b>	<b>2 300</b>	<b>1 925</b>	<b>2 238</b>	<b>16 %</b>	<b>31 %</b>
Œufs	1 100	1 172	1 149	853	1 102	29 %	15 %
Viande porcine	651	576	599	560	666	19 %	9 %
Lait	144	160	177	135	151	12 %	2 %
<b>TOTAL</b>	<b>7 053</b>	<b>6 998</b>	<b>7 403</b>	<b>6 321</b>	<b>7 163</b>	<b>13 %</b>	<b>100 %</b>

Source : SDR

### La production végétale représente 69 % du revenu de l'agriculture

Avec un chiffre d'affaires de 4,9 milliards de F CFP en 2014 (+12 % sur un an), la **production végétale** représente près de 69 % du revenu de l'agriculture. En 2014, la production locale, provenant de 4 701 exploitations, s'élevait à près de 27 000 tonnes, en hausse de 10 % sur un an. Cette évolution s'explique principalement par le rebond de la production de coprah (+26 % en volume, +30 % en valeur), qui domine la production végétale. La production de légumes s'inscrit en hausse, malgré un tonnage en diminution dû à la chute de la production de pommes de terre (-46 % en 2014). En revanche, la production de fruits est en baisse en volume comme en valeur (respectivement -7 % et -3 %), en raison des difficultés de l'ananas (-28 % en tonnage), dont les surfaces productives et les rendements sont tous les deux en baisse.

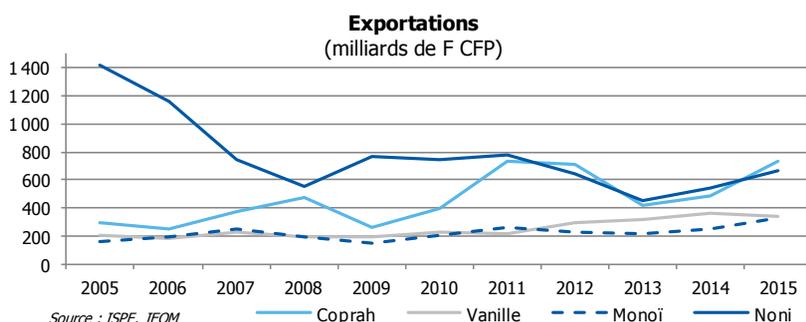
### L'élevage est principalement pratiqué à Tahiti

Avec 2,2 milliards de F CFP de chiffre d'affaires en 2014, l'élevage animal représente près du tiers du revenu de l'agriculture. Il est principalement pratiqué à Tahiti, où est implanté l'unique abattoir industriel polynésien. Au total, 396 exploitations pratiquent l'élevage en 2014 (207 166 bêtes). La **production animale** s'élève à 5 397 tonnes (+16 % par rapport à 2013).

Cette hausse vient du rebond de la **production d'œufs** (+30 % en tonnage), qui constitue la moitié de la production animale totale, et de **volaille** (+63 %). En 2013, les volumes de production avaient été fortement impactés par une épidémie de salmonelle. La **production de porcs charcutiers** (cheptel de 13 680 bêtes) se redresse également en 2014 (+13 %), favorisée par l'ouverture d'une station génétique à Moorea qui approvisionne les élevages polynésiens en porcs reproducteurs.

Le volume de viande et d'abats importés a légèrement baissé en 2015 (-2,4 %). Il est majoritairement importé des États-Unis (53 %) et de Nouvelle-Zélande (19 %).

## 2. Les principaux produits exportés



### Une production de coprah aux débouchés sécurisés et aux prix réglementés

La culture du coprah<sup>1</sup> constitue une source importante de revenu pour les populations des archipels éloignés, en particulier aux Tuamotu-Gambier qui accueillent la moitié des 2 000 coprahculteurs recensés en Polynésie en 2012.

Les coprahculteurs exploitent en moyenne une SAU de 16 ha mais les rendements à l'hectare sont faibles (300 kg), les cocoteraies étant peu fertilisées et vieillissantes. Cela est particulièrement significatif aux Tuamotu-Gambier : concentrant 86 % de la SAU, ils contribuent à 70 % de la production globale, un chiffre toutefois en net progrès par rapport à 2013 (+15 points). Des programmes de régénération des cocoteraies ont en effet été mis en place, afin d'augmenter les rendements. Depuis 2015, les plantations bénéficient également d'un dispositif d'aide financière à la plantation accordé par le Pays, à hauteur de 200 F CFP par plant.

Les pouvoirs publics soutiennent également la filière dans ses débouchés, afin d'en assurer la pérennité et de garantir un revenu minimum aux producteurs. Ainsi, la totalité de la récolte de coprah est acquise et transformée par l'Huilerie de Tahiti, société anonyme appartenant au Pays. Le prix d'achat est établi par décision du Conseil des ministres. Depuis novembre 2010, il est de 140 F CFP/kilo pour le coprah de première qualité et de 55 F CFP à 65 F CFP/kilo pour celui de seconde qualité. L'Huilerie de Tahiti reçoit de la Caisse de soutien des prix du coprah (CSPC) une compensation financière équivalente à la différence entre le prix d'achat du coprah en Polynésie française et la vente au cours international, généralement bien inférieur. Le soutien financier du Pays à la filière est ainsi estimé à près de 2 milliards de F CFP en 2015.

<sup>1</sup> Amande séchée de la noix de coco, dont le taux d'humidité a été ramené de 46 % à 6 %.

## Coprah (en tonnes)

	2011	2012	2013	2014	2015	Variations 2015/2014	Part
Îles du Vent	306	418	433	298	291	-3 %	2 %
Îles Sous-le-Vent	1 554	2 349	2 038	2 062	2 303	12 %	16 %
Marquises	896	1 066	1 796	1 737	1 788	3 %	12 %
Australes	230	208	196	234	147	-37 %	1 %
Tuamotu-Gambier	7 589	8 323	5 463	8 605	9 927	15 %	69 %
<b>Total</b>	<b>10 576</b>	<b>12 364</b>	<b>9 926</b>	<b>12 937</b>	<b>14 455</b>	<b>12 %</b>	<b>100 %</b>

Source : CSPC

Des difficultés d'acheminement du coprah issu des Tuamotu-Gambier (représentant 70 % de la production globale) ont conduit à un repli marqué des volumes produits en 2013. Depuis lors, le rebond de la production dans cet archipel en 2014 et en 2015 (respectivement +58 % et +15 %) permet à la production globale de progresser de 30 % en 2014 et de 12 % en 2015.

## La transformation du coprah

Le coprah est traité par l'Huilerie de Tahiti qui produit de l'huile brute et de l'huile raffinée, à destination en particulier des fabricants de monoï. Avec la hausse de la récolte de coprah en 2015, l'usine augmente l'ensemble de ses productions.

### Production d'huile et de tourteaux de coprah (en tonnes)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variations 2015/2014
Huile brute	4 461	6 456	6 992	6 099	7 020	8 231	17 %
Huile raffinée	390	385	316	291	402	425	6 %
Tourteaux	2 359	3 643	3 827	3 589	4 106	4 822	17 %

Source : Huilerie de Tahiti

### Le Monoï, produit emblématique

Le Monoï de Tahiti, huile parfumée traditionnelle, provient de la macération de la fleur de « tiare » (majoritairement cultivée dans les Îles du Vent), dans de l'huile de coprah raffinée. Apprécié pour ses propriétés cosmétiques et médicinales, il est le seul produit polynésien à bénéficier d'une appellation d'origine reconnue à l'international. Le chiffre d'affaires de la filière est en hausse régulière sur les 10 dernières années (+42 %). Il est estimé à 580 millions de F CFP en 2015.

Le **marché de l'export** concentre la grande majorité des ventes en volume (97 % en 2014), pour seulement 46 % du chiffre d'affaires de la filière. En effet, les exportations sont principalement constituées de monoï vendu en vrac, qui génère peu de valeur ajoutée. Le marché européen concentre 70 % des débouchés, suivi par l'Amérique du Nord (15 %), l'Asie (10 %) et l'Amérique latine (4 %). En 2015, les exportations de monoï ont de nouveau progressé (+23 %), pour s'établir à 364 tonnes. Le monoï représente 15 % du total des recettes à l'exportation des produits agroalimentaires (333 millions de F CFP en 2015).

À l'inverse, bien que limitées en volume, les ventes à destination du **marché local** représentent la majorité du chiffre d'affaires du secteur (57 %, pour seulement 3 % du volume) de produits finis à plus forte valeur ajoutée.

## La vanille et le noni, filières de diversification

Concurrencée par la vanille Bourbon de l'océan Indien et la vanille de synthèse, la **vanille** polynésienne est essentiellement cultivée aux îles Sous-le-Vent (85 % de la production). Afin d'assurer la protection juridique du produit, l'Établissement Vanille de Tahiti (EPIC) a initié la création d'une appellation d'origine mi-2014 (dossier en cours d'instruction).

En raison du renouvellement du cycle de vie des plants, la récolte de vanille a diminué de nouveau en 2014 (-4 %), pour s'établir à près de 27 tonnes (après 28 tonnes en 2013, 57 tonnes en 2012 et 52 tonnes en 2011). Cette production en décalage avec la forte demande a entraîné une envolée des prix : la production en valeur a ainsi augmenté de 110 %. En 2015, les volumes de vanille exportés ont logiquement chuté (-34 %, à 11,7 tonnes), tandis qu'en valeur, la baisse a été de moindre ampleur (-7 %, à 343 millions de F CFP).

Un plan de relance a été impulsé par le Pays en août 2013, avec un objectif de production de 100 tonnes en 2016. Il se base sur un programme de régénération des plants (à mi-2014, 70 % des 329 exploitations de vanille des îles Sous-le-Vent avaient été régénérées) et sur la mise en place de nouvelles serres (une subvention de 61,2 millions F CFP a été octroyée par le Pays à l'Établissement Vanille de Tahiti pour leur financement).

Le **noni** ou nono, fruit reconnu pour ses vertus médicinales, est surtout récolté aux îles Sous-le-Vent. La filière est peu structurée et ses débouchés mal maîtrisés, tandis que les exportations rencontrent une forte concurrence des prix sur le marché international. Après plusieurs années de repli, la production de noni progresse de 19 % en 2014, à 2 068 tonnes. En 2015, les exportations augmentent en volume comme en valeur (respectivement +24 % et +23 %). L'Amérique du Nord devient le principal marché à l'export, représentant 40 % des recettes en 2015 (+16 points) au détriment de l'Asie (30 %, soit -15 points).

## Section 3

# La pêche, l'aquaculture et la perliculture

## 1. La pêche

### LES EXPORTATIONS DE LA FILIÈRE PÊCHE AU PLUS HAUT EN 2015

La filière pêche a traversé au début des années 2000 une crise profonde, marquée par un repli des tonnages pêchés et des rendements (respectivement -35 % et -57 % de 2001 à 2005). Des conditions défavorables au début des années 2000 (raréfaction de la ressource, phénomène climatique El Niño) ont fragilisé l'équilibre financier des armements et de la société d'économie mixte Tahiti Nui Rava'ai (TNR)<sup>1</sup>. Depuis 2005, les rendements se rétablissent progressivement. Les tonnages pêchés sont en hausse en 2015 (+2 %) et les exportations poursuivent leur progression (+19 % en volume et +28 % en valeur, à 1,6 milliard de F CFP) positionnant l'année 2015 la meilleure de la décennie. Un schéma directeur de la pêche hauturière pour les dix prochaines années est en cours d'élaboration par le Pays, en partenariat avec l'Agence française de développement, avec l'ambition, à terme, de doubler la production.

### La zone exclusive économique polynésienne : un important potentiel de pêche

La Polynésie française possède un important potentiel de pêche grâce à sa zone exclusive économique de 5 millions de km<sup>2</sup>. S'y côtoient la pêche industrielle (hauturière), tournée partiellement vers l'export, et la pêche traditionnelle, côtière ou lagonaire.

La plus importante en termes économiques est la **pêche hauturière** (deux tiers de la production). Elle est constituée d'une flottille de 61 thoniers palangriers répartis en thoniers de pêche fraîche et thoniers mixtes et congélateurs<sup>2</sup>. La production congelée représente moins de 2 % de la production commerciale de la flotte palangrière en 2015, contre 20 % il y a dix ans. La désaffection vis-à-vis de cette méthode de pêche s'explique par la réticence des pêcheurs à participer à des campagnes pouvant durer plusieurs mois. Les poissons débarqués par les palangriers dans l'enceinte du marché d'intérêt public (MIT), au port de pêche de Papeete, sont pour la plupart vendus directement aux mareyeurs. Les quantités vendues aux enchères en criée représentent moins de 3 % de la production débarquée en 2015.

Aux côtés de la pêche hauturière, coexiste une **pêche côtière**, traditionnelle et artisanale. La production de la pêche côtière est exclusivement destinée au marché intérieur (ventes directes à destination des magasins et restaurants) et constitue une source d'autoconsommation locale.

Enfin, la **pêche lagonaire**<sup>3</sup> rassemble l'ensemble des activités qui touche à l'exploitation des ressources biologiques des lagons. Encore aujourd'hui, le lagon subvient aux besoins alimentaires d'une part importante de la population.

<sup>1</sup> Pour promouvoir la pêche hauturière, le gouvernement a créé en 2000 la société d'économie mixte Tahiti Nui Rava'ai (TNR), pour financer la construction de thoniers et les proposer aux professionnels de la pêche en location-vente.

<sup>2</sup> L'essentiel de la production des thoniers congélateurs et mixtes est débarquée réfrigérée et non congelée.

<sup>3</sup> La production de la pêche lagonaire est estimée à 4 300 tonnes par an.

## La crise de la pêche industrielle et la restructuration du secteur

À partir de 2001, les armements ont été confrontés à une baisse de la production et du rendement nominal moyen<sup>1</sup> de la pêche, qui a affecté leur équilibre financier. Ces difficultés ont également affecté la société d'économie mixte Tahiti Nui Rava'ai (TNR), qui a dû être renflouée à plusieurs reprises par son actionnaire majoritaire, le Pays. La société et sa filiale SAS Avai'a (créée pour assurer l'exploitation des thoniers encore sous régime de défiscalisation) ont été mises en liquidation judiciaire en novembre 2015.

## Le soutien des pouvoirs publics

Les professionnels de la pêche sont exonérés de l'impôt sur les bénéfices, ainsi que des taxes sur les navires, sur les équipements de pêche et sur le carburant. Ils bénéficient également du soutien de fonds publics : le FIM (Fonds d'investissement à la mer) pour les achats d'équipement de pêche, et le Dispositif d'aide et de soutien à la pêche (DSAP) pour la conservation des poissons pêchés (aide à la glace) et pour les exportations de la pêche hauturière (aide au fret aérien, compensation de la perte de change).

Par ailleurs, le secteur bénéficie d'une assistance technique du Service de la Pêche, tel le programme d'installation de Dispositifs de concentration de poissons (DCP)<sup>2</sup> pour la pêche côtière.

Depuis 2012, les professionnels bénéficient du statut de marin pêcheur, qui leur ouvre l'affiliation au régime général des salariés de la Caisse de prévoyance sociale. Ce statut permet l'adaptation du Code du travail aux spécificités du métier et instaure un « salaire plancher pêche ».

## Hausse de la production en 2015, soutenue par la filière hauturière

La flotte palangrière active est stable en 2015 (61 navires, contre 62 en 2014). L'effort de pêche se rétablit (+17 % en nombre d'hameçons lâchés, après une baisse significative de -13 % en 2014). Le volume des captures augmente ainsi à 6 237 tonnes (+16 %), après une nette diminution en 2014 (-18 %). Les rendements nominaux restent stables (en moyenne 38 kilos pêchés pour 100 hameçons lâchés en 2015) et supérieurs à la moyenne des cinq dernières années.

Production de la pêche (en tonnes)							Variations
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2015/2014
<b>Production totale</b>	<b>8 639</b>	<b>8 858</b>	<b>10 056</b>	<b>9 681</b>	<b>8 976</b>	<b>9 154</b>	<b>+2,0 %</b>
- Pêche hauturière	5 618	5 794	6 680	6 561	5 390	6 237	+15,7 %
- Pêche côtière	3 021	3 064	3 376	3 120	3 586	2 917 *	-18,7 %

Source : Service de la pêche

\* Donnée provisoire

<sup>1</sup> Passé d'une moyenne de 55 kilos de poissons pour 100 hameçons lâchés de 2000 à 2003, à 23 kilos de 2004 à 2006.

<sup>2</sup> Dispositifs d'action de concentration des poissons pélagiques, dont les thonidés. Les DCP sont constitués de bouées immergées au-delà de la bande côtière. Rapidement, la partie inférieure des DCP est colonisée par des algues, à l'origine de l'apparition d'un écosystème autour duquel il est possible de venir pêcher régulièrement. À fin avril 2015, le parc de DCP compte 65 unités (dont 30 aux Tuamotu Gambier, 17 aux îles du Vent, 16 aux îles Sous-le-Vent et 2 aux Marquises), contre 55 en 2013.

La flottille de la pêche côtière professionnelle est en légère hausse (439 navires, contre 436 en 2014), composée de 398 poti marara et 41 bonitiers. En raison de conditions océanographiques moins favorables impactant la capture des espèces les plus couramment pêchées, la production est cependant en baisse de 19 % en 2015 à 2 917 tonnes (contre 3 586 tonnes en 2014).

## Le dynamisme des exportations se confirme

En matière d'exportations, l'année 2015 est la meilleure de la décennie : les exportations de produits de la pêche (poissons, crustacés et mollusques) sont en hausse de 19 % en volume (1 800 tonnes) et de 28 % en valeur, à 1,6 milliard de F CFP.

Les exportations de poissons progressent de 21 % en volume et de 30 % en valeur. La part du frais dans les exportations représente 85 % du tonnage total (80 % pour les poissons entiers, 5 % pour les filets), contre 15 % pour le congelé. La part des exportations de poissons transformés reste négligeable (moins de 1 %).

Avec 78 % du volume exporté en 2015, les États-Unis sont restés les premiers clients de la pêche locale (principalement sur le marché du frais), suivis des Samoa américaines, spécialisées dans la conserverie (9 %). La part de la France est en nette baisse (6 %, contre 18 % en 2014), en raison de moindres achats de poissons congelés. À l'inverse, les Japonais, positionnés sur le segment du frais, ont augmenté leurs achats, qui représentent 2 % du volume exporté et s'élevaient à 31 tonnes (contre 18 tonnes en 2014), loin toutefois des 99 tonnes achetées en 2012.

	Exportations des produits de la pêche (en tonnes et en millions de F CFP)				Variations 2015/2014	
	2014		2015		Volume	Valeur
	Volume	Valeur	Volume	Valeur		
<b>Poissons entiers frais dont :</b>	<b>1 087</b>	<b>874</b>	<b>1 396</b>	<b>1 266</b>	<b>+28 %</b>	<b>+45 %</b>
- États-Unis	1 061	853	1 363	1 245	+28 %	+46 %
- Japon	18	12	31	19	+72 %	+51 %
- France	8	9	2	3	-75 %	-73 %
<b>Poissons entiers congelés dont :</b>	<b>122</b>	<b>39</b>	<b>159</b>	<b>39</b>	<b>+30 %</b>	<b>-1 %</b>
- Samoa américaines	41	6	158	38	+281 %	+559 %
- France	69	28	0	1	-99 %	-98 %
<b>Filets de poisson congelés ou frais dont :</b>	<b>235</b>	<b>225</b>	<b>200</b>	<b>183</b>	<b>-15 %</b>	<b>-19 %</b>
- France	181	165	132	125	-27 %	-24 %
- États-Unis	36	39	21	28	-43 %	-30 %
<b>Poissons séchés ou fumés dont :</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>-72 %</b>	<b>-66 %</b>
- États-Unis	1	2	0	1	-73 %	-66 %
<b>Total</b>	<b>1 445</b>	<b>1 141</b>	<b>1 755</b>	<b>1 489</b>	<b>+21 %</b>	<b>+30 %</b>

Source : ISPF

## Perspectives de développement du secteur

Les perspectives de développement du secteur incluent la construction locale de nouveaux thoniers, ainsi que l'obtention du label de qualité MSC (Marine Stewardship Council), qui permettrait d'atteindre de nouveaux marchés (actuellement, 80 % des exportations sont à destination des États-Unis) et de nouveaux clients (vente aux détaillants et non plus seulement aux commerces de gros). Le développement des activités de conditionnement et de transformation en produits finis directement sur le sol polynésien est également envisagé. Elles permettraient notamment d'augmenter la valeur ajoutée produite sur le territoire et de réduire les coûts de fret<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Le conditionnement (écaillage, vidage, filetage, désarêtage, etc.) réduit de 50 % le poids du produit.

Un schéma directeur du développement sur 10 ans de la pêche hauturière est en cours d'élaboration par le Pays, en collaboration avec les professionnels du secteur et avec l'appui technique et financier de l'Agence française de développement. Sa mise en œuvre est prévue début 2017. L'ambition affichée est de doubler à terme la production. Différents scénarios sont envisagés, tels que la poursuite de la spécialisation actuelle dans la pêche fraîche du germon, la diversification vers d'autres espèces (comme l'espadon), d'autres segments de marché (comme le congelé), ou une combinaison de ces scénarios.

Par ailleurs, un projet de création d'un hub de pêche à Faratea (presqu'île de Tahiti) est à l'étude et a fait l'objet en 2015 d'un appel à manifestation d'intérêt à l'international.

## 2. L'aquaculture

### LA FILIÈRE POURSUIT SON DÉVELOPPEMENT

En 2015, la production de crevette s'inscrit en hausse (+5 %), mais ne couvre toujours qu'une faible partie du marché local (moins d'un tiers). Le projet d'implantation par des investisseurs chinois d'une unité de production aquacole à Hao pourrait transformer profondément la filière avec, à terme, l'objectif d'exporter 50 000 tonnes de poissons d'élevage. La filière piscicole demeure en revanche embryonnaire, en raison de la difficulté de maîtrise des différentes étapes d'élevage.

La Coopérative des aquaculteurs de Polynésie française (CAPF), créée en février 2010 par sept entreprises du secteur aquacole, compte aujourd'hui huit membres, qui assurent des activités d'élevage de crevettes, de poisson *Paraha peue*<sup>1</sup> ou de poissons d'ornement. Ses missions sont de trois ordres : la gestion d'installations techniques structurantes pour les filières aquacoles (écloseries, centre d'export, etc.) ; la mise en place d'une centrale d'achats d'aliments ; et d'actions destinées à faciliter la commercialisation.

Les pouvoirs publics apportent leur soutien à la filière en promouvant la recherche, en veillant à sa protection zoosanitaire et en approvisionnant les professionnels en post-larves. Le Centre technique aquacole (CTA)<sup>2</sup> de Vaia gère l'écloserie des post-larves de crevettes et de poissons, ainsi que l'élevage de juvéniles jusqu'à leur transfert aux fermes productrices. Sa gestion est assurée par la CAPF par délégation.

### LE PROJET AQUACOLE D'HAO

La Polynésie française et la société chinoise Tian Rui international ont signé en 2014 une convention pour le développement d'une unité de production aquacole à Hao. La société aquacole s'est constituée localement en octobre 2014, sous le nom de Tahiti Nui Ocean Foods. À terme, les investisseurs projettent l'exportation de 50 000 tonnes de poissons d'élevage vers le marché chinois. L'investissement global, qui comprend une chaîne complète d'opération et de transformation (écloserie, institut de recherche, usine de conditionnement) s'élèverait à près de 80 milliards de F CFP sur 15 ans. Les différents permis de construire pourraient être délivrés au deuxième semestre 2016. La durée des travaux est estimée à deux ans. Une étude de l'impact environnemental du projet, réalisée par la société Tahiti Nui Ocean Foods, a été présentée en mars 2016.

<sup>1</sup> Espèce de poisson appelée également *platax*, destinée à la consommation.

<sup>2</sup> Inauguré en 2012, il a représenté un investissement de 534 millions de F CFP cofinancé par l'État (59 %) et le Pays (41 %).

## 2.1 LE MARCHÉ DES CRUSTACÉS

Le marché polynésien est approvisionné localement par trois fermes privées situées à Tahiti et Moorea, qui réalisent un élevage en bassin. Pour pallier l'absence de foncier disponible, trois autres fermes (à Tikehau, Bora Bora et Toahotu) expérimentent une nouvelle technique d'élevage en cage en lagon depuis 2012. En hausse depuis 2009, la production totale de crevettes a atteint 93 tonnes en 2015 (+5 %). En complément, des crevettes congelées sont importées. En 2015, les importations s'inscrivent en nette baisse, à 219 tonnes.

La souche polynésienne de crevettes, dites « crevettes bleues » à la particularité, rare au niveau mondial, d'être exempte de toute maladie à déclaration obligatoire auprès de l'Organisation mondiale de la Santé. En outre, la réglementation locale concernant les importations de crustacés est stricte<sup>1</sup>. Depuis 2011, seules les crevettes crues provenant de zones indemnes de maladies à déclaration obligatoire peuvent être importées, ce qui explique le net repli des flux importés, qui s'élevaient à 600 tonnes en 2010.

### Évolution de la production locale et des importations de crustacés (en tonnes)

	2011	2012	2013	2014	2015	Variations 2015/2014
<b>Production locale de crevettes</b>	<b>54,3</b>	<b>70,7</b>	<b>79,0</b>	<b>89,0</b>	<b>93,1</b>	<b>+4,6 %</b>
<b>Importations de crustacés</b>	<b>90</b>	<b>206</b>	<b>290</b>	<b>408</b>	<b>231</b>	<b>-43,5 %</b>
dont crevettes	36	189	282	397	219	-44,9 %

Sources : Service de la pêche, ISPF

## 2.2 LA PISCULTURE

La filière piscicole demeure embryonnaire. Les différentes tentatives d'élevages de poisson tels que le *loup tropical*, le *poisson-lune* ou le *moï* engagées depuis la fin des années 1980 n'ont pas été concluantes<sup>2</sup>. Stoppée en 2009, la production de poissons d'élevage a repris en 2012, avec la mise en place d'unités de production de *paraha peue* (*platax orbicularis*), espèce de poisson à haute valeur ajoutée dont la qualité gustative est reconnue. La principale difficulté des éleveurs est la maîtrise de la mise en cage des alevins, au cours de laquelle le taux de mortalité est élevé.

Activité de niche tournée vers les marchés extérieurs, l'élevage de poissons destinés à l'aquariophilie est mené à partir de post-larves prélevées dans les lagons. En 2015, les exportations ont représenté 25,3 millions de F CFP contre 23,8 millions de F CFP en 2014. Elles sont principalement destinées aux États-Unis (70 % des exportations en 2015).

<sup>1</sup> L'arrêté n° 317 CM du 12 mars 2010 protège les crustacés de Polynésie française contre les risques d'importation de virus.

<sup>2</sup> En dépit des programmes de recherche engagés par l'Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER) et du soutien du Centre de Recherches insulaires et Observatoire de l'Environnement du Pays (CRIOBE).

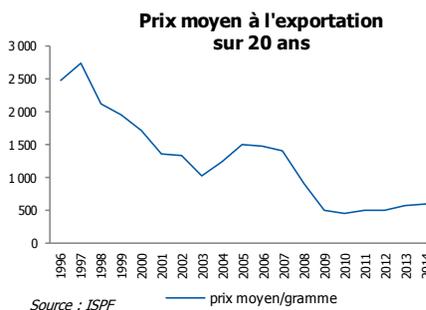
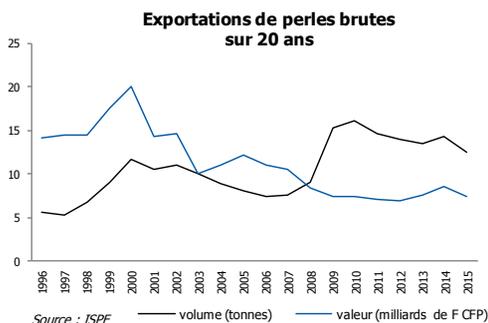
### 3. La perliculture

#### LES EXPORTATIONS DE PERLES SONT EN RECUL EN 2015

Deuxième ressource propre de la Polynésie française<sup>1</sup>, le secteur perlicole fait face à de nouvelles difficultés en 2015, dans un contexte international peu porteur. Malgré le net succès des ventes aux enchères organisées à Papeete en novembre, le volume de perles brutes exporté baisse (-13 %) pour s'établir à 12,5 tonnes, son plus bas niveau depuis 2008. Les recettes d'exportations sont en repli de 14,6 %, à 7,4 milliards de F CFP. Le Japon et Hong Kong sont les principaux acheteurs de la perle polynésienne (avec chacun près de 45 % des exportations). En 2015, la perle apporte à la Polynésie française 54 % de ses recettes d'exportation de biens.

La perle de Tahiti naît de la *pinctada margaritifera*, huître perlière. Après des essais de greffe réussis dans les années soixante, la production a véritablement pris son essor dans les années quatre-vingt. Les pouvoirs publics ont accompagné son expansion avec un cadre réglementaire incitatif (libéralisation des concessions maritimes, création d'un CMNP<sup>2</sup>, aides diverses, notamment sur le carburant).

La filière traverse cependant depuis le début des années 2000 une crise profonde, liée à la chute des cours mondiaux et aux difficultés de structuration du secteur. En 2015, les produits perliers apportent à la Polynésie française 54 % de ses recettes d'exportation de biens, après 69 % en 2014, et 90 % il y a 20 ans.



#### Les surfaces d'exploitation sont en hausse en 2014<sup>3</sup>

En 2014, la perliculture était exercée sur 561 fermes (+44 fermes par rapport à 2013), principalement situées aux Tuamotu-Gambier, pour une superficie globale de 8 340 hectares (+300 hectares). Les exploitations sont en grande majorité familiales et artisanales, mais quelques grandes fermes concentrent la majorité de la production. L'archipel des Tuamotu regroupe 78 % des concessions (435 fermes) réparties sur 6 914 hectares, en hausse par rapport à l'année précédente. Les îles Gambier abritent 82 concessions pour une surface totale de 1 274 hectares.

<sup>1</sup> Après le tourisme et devant les produits de la pêche.

<sup>2</sup> Le Centre des métiers de la nacre et de la perliculture, situé à Rangiroa, a pour mission de former aux différents métiers de la perliculture (plongée, greffe, élevage, gestion, etc.).

<sup>3</sup> Derniers chiffres disponibles. Voir le bilan de l'ISPF « La perle en 2014 », paru en janvier 2016.

À fin 2014, le Service de la perliculture dénombrait 460 producteurs<sup>1</sup> d'huîtres perlières (+17 % sur un an) et 417 producteurs de perles de culture brutes (+4 %). Avec 1 030 salariés déclarés en 2014, l'emploi du secteur perlicole est en baisse de 3 %.

## Les exportations de perles de Tahiti<sup>2</sup> sont en recul en 2015

Après une amélioration en 2013 et 2014, les exportations de **produits perliers** affichent une nette baisse en 2015 : les recettes s'élevèrent à 7,6 milliards de F CFP (-13 % sur un an, après +12 % en 2014), pour un volume en recul de 11 %.

Exportations de produits perliers*	2013	2014	2015	Variations 2015/2014
<b>Volume (en kg)</b>	<b>13 873</b>	<b>14 692</b>	<b>13 011</b>	<b>-11,4 %</b>
- dont perles de culture brutes**	13 473	14 334	12 471	-13,0 %
<b>Valeur (en millions de F CFP)</b>	<b>7 881</b>	<b>8 825</b>	<b>7 637</b>	<b>-13,5 %</b>
- dont perles de culture brutes**	7 652	8 622	7 361	-14,6 %
<b>Prix moyen des perles brutes (en F CFP/g)</b>	<b>568</b>	<b>601</b>	<b>590</b>	<b>-1,9 %</b>

Source : ISPF

\* Perles de culture brutes et travaillées, biwas, mabes, keshis, ouvrages en perles;

\*\* Hors biwas, keshi, mabe

Cette évolution s'explique par le recul des expéditions de **perles de culture brutes** (-15 % en valeur, -13 % en volume), qui représentent 96 % des exportations de produits perliers. Le prix moyen des perles brutes exportées s'établit ainsi à 590 F CFP le gramme (-2 % par rapport à 2014). À titre de comparaison, entre 1995 et 2000, les recettes des expéditions de perles brutes s'élevaient à 15 milliards de F CFP par an en moyenne, avec un prix moyen quatre fois supérieur.

Le Japon et Hong Kong restent les principaux acheteurs de perles brutes polynésiennes, avec chacun près de 45 % du total en 2015<sup>3</sup>. Les exportations vers les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et la Chine progressent, tandis que le repli de la clientèle française se poursuit.

### Exportations de perles brutes\* par pays (en millions de F CFP)

	2013	2014	2015	Variations 2015/2014	Part du total 2015
Japon	3 795	3 984	3 379	-15 %	45,9 %
Hong Kong	3 465	4 249	3 334	-22 %	45,3 %
États-Unis	137	129	362	+181 %	4,9 %
France	107	82	65	-21 %	0,9 %
Nouvelle-Calédonie	76	83	68	-18 %	0,9 %
Nouvelle-Zélande	15	2	52	ns	0,7 %
Chine	5	17	43	+160 %	0,6 %
Autres pays	42	62	54	-12 %	0,7 %

Source : ISPF

\*\* Hors biwas, keshi, mabe

- La profession est régie par la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002. Son exercice est soumis à l'obtention d'une autorisation d'occupation d'une parcelle du domaine public maritime d'au moins un hectare à des fins perlicoles et d'une carte de producteur délivrée par le Service de la perliculture, valable pour une durée de cinq ans renouvelable, accordée sous réserve d'avoir les compétences et l'équipement requis.
- Sur le plan international, la perle de culture est un marché de niche où la perle de Tahiti côtoie des concurrents, tels que les perles des mers du sud d'Australie et d'Indonésie, les perles blanches Akoya et les perles d'eau douce.
- Le marché japonais, progressivement délaissé au cours des vingt dernières années, représentait 84 % des exportations en 1994.

Les exportations **d'ouvrages en perles** représentent une part minime des produits perliers exportés (moins de 2 %). Les recettes s'élèvent à 135 millions de F CFP en 2015, en hausse de 11 % par rapport à l'année précédente, grâce au rebond des exportations à destination de Hong-Kong, qui compense la baisse des envois à destination des États-Unis, de l'Europe et de l'Océanie.

**Exportations d'ouvrages en perles par pays** (en millions de F CFP)

	2013	2014	2015	Variations 2015/2014	Part du total 2015
<b>Total dont :</b>	<b>111</b>	<b>122</b>	<b>135</b>	<b>+11 %</b>	<b>100 %</b>
États-Unis	61	63	58	-8 %	42,7 %
Hong Kong	19	2	28	ns	20,8 %
France	19	33	33	+2 %	24,4 %

Source : ISPF

### Vers une restructuration du secteur perlicole ?

Les producteurs et négociants du secteur perlicole sont rassemblés en près de 15 syndicats, associations et groupements d'intérêts économiques (GIE), afin de valoriser leur production de perles et en promouvoir la commercialisation.

Ainsi, le groupement d'initiative économique (GIE) Poe O Rikitea, qui regroupe les deux tiers des professionnels du secteur, organise à Tahiti depuis 2011 des ventes aux enchères internationales<sup>1</sup> dans le but de redresser le prix unitaire de la perle noire de Tahiti, jugé trop faible par rapport à l'image de luxe du produit. En 2015, les trois ventes aux enchères organisées par ce GIE ont permis à ses membres de générer un chiffre d'affaires total de 1,1 milliard de F CFP, dont 841 millions (78 %) proviennent d'une clientèle internationale<sup>2</sup>, soit 11 % de la valeur annuelle des exportations. Les professionnels de la perle de Tahiti participent également aux ventes internationales de Kobe<sup>3</sup> (Japon) et de Hong-Kong.

Après la dissolution des structures publiques de promotion de la perle de Tahiti<sup>4</sup>, une nouvelle structure, la *Tahitian pearl association of French Polynesia*<sup>5</sup>, réalise des actions de promotion de la perle de Tahiti en ciblant les grossistes japonais et chinois.

Une réforme réglementaire du secteur de la perliculture portée par le ministre de l'Économie bleue et associant les professionnels est en discussion depuis mi-2015. Elle vise à revaloriser l'image et redresser le cours moyen de la perle de culture de Tahiti. Les principales mesures envisagées concernent la reconnaissance de la qualité des perles par la création de certifications et de labels de qualité, ainsi que la mise en place d'un quota de production globale.

<sup>1</sup> En moyenne trois fois par an, en mars, juillet et novembre.

<sup>2</sup> 48 % par une clientèle japonaise, 27 % par des acheteurs hongkongais, et les 12 % restants par des clients polynésiens.

<sup>3</sup> Kobe (Japon) est, avec Hong Kong, un des premiers centres de négoce mondiaux de la perle de culture.

<sup>4</sup> Le GIE Perles de Tahiti (1993-2009) puis la Maison de la Perle (2010-2013) ont successivement été mis en liquidation judiciaire. La société mixte Tahiti Pearl Consortium (TPC) créée en février 2013 devait prendre le relais, mais elle a été dissoute la même année suite à un changement de majorité politique.

<sup>5</sup> Cette association, créée en juin 2014, vise à assurer une mission de régulation de la production et de soutien à la commercialisation de la perle polynésienne en associant les 300 professionnels qu'elle regroupe (près des deux tiers des professionnels du secteur).

## Section 4

# L'industrie et l'artisanat

### UNE ACTIVITÉ INDUSTRIELLE FAVORABLEMENT ORIENTÉE

Le chiffre d'affaires des entreprises industrielles a progressé (+5 %), porté par les bons résultats des sociétés de l'industrie manufacturière, notamment celui de l'industrie agroalimentaire. L'emploi est également en légère hausse de 1,1 % sur un an à fin novembre. En parallèle, le nombre d'entreprises artisanales a progressé de 1,3 % en 2015.

## 1. L'industrie

Le secteur industriel contribuait à hauteur de 8 % à la formation du PIB en 2012, selon les derniers comptes économiques publiés par l'ISPF. En 2015, il représente 13 % du chiffre d'affaires total des entreprises assujetties à la TVA. Ce secteur emploie 8 % de l'effectif salarié du secteur marchand à fin novembre 2015. Son développement fait face à des contraintes structurelles : un marché intérieur restreint qui limite les économies d'échelle et une forte dépendance vis-à-vis des matières premières et des produits énergétiques.

### Un tissu de petites et moyennes entreprises

Le tissu industriel polynésien est composé essentiellement de petites unités<sup>1</sup>. En effet, 85 % des 2 457 entreprises industrielles recensées dans le Répertoire territorial des entreprises (RTE) de l'ISPF en 2015 employaient deux salariés au maximum et seuls 103 établissements disposaient de 10 salariés et plus.

#### Caractéristiques des entreprises industrielles, par nature d'activité

	Nombre d'entreprises actives au 31/12/2015	dont entreprises de 10 salariés et plus	Variations 2015/2014	Chiffre d'affaires dégagé en 2015 (en millions de F CFP)	Variations 2015/2014
<b>Industrie manufacturière, dont</b>	<b>2 335</b>	<b>90</b>	<b>1,5%</b>	<b>65 608</b>	<b>6,7 %</b>
Industrie agroalimentaire	553	34	-1,4%	37 075	8,3 %
Métallurgie et travail des métaux	81	18	-1,2%	5 766	4,4 %
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	204	10	1,5%	3 110	7,8 %
Fabrication de matériel de transport	70	3	-4,1%	1 845	6,7 %
Industrie chimique	41	4	2,5%	3 346	6,5 %
Textile, habillement, cuir et chaussure	399	3	2,3%	1 495	13,8 %
Autres industries manufacturières	987	18	3,5%	12 971	2,5 %
<b>Industrie extractive</b>	<b>45</b>	<b>2</b>	<b>-6,3%</b>	<b>1 687</b>	<b>-13,0 %</b>
<b>Production et distribution d'électricité, gaz et eau</b>	<b>77</b>	<b>11</b>	<b>1,3%</b>	<b>35 436</b>	<b>1,7 %</b>
<b>Total industrie</b>	<b>2 457</b>	<b>103</b>	<b>1,3%</b>	<b>102 731</b>	<b>4,6 %</b>

Source : ISPF - RTE, Service des contributions

\* Ensemble des entreprises (y compris l'artisanat industriel) assujetties à la déclaration de TVA au régime réel

<sup>1</sup> Et notamment de patentés. L'inscription au rôle des patentes est obligatoire pour toute personne physique ou morale qui exerce un commerce, une industrie ou une profession non exemptée au Code des impôts. La patente n'est pas une autorisation d'exercer mais une contribution financière due par toute personne déployant une activité autre que salariée.

Le secteur manufacturier concentre l'essentiel de ces entreprises (95 %), parmi lesquelles figurent l'industrie agroalimentaire (23 %), l'industrie du textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure (16 %) et l'industrie du bois, du papier et de l'imprimerie (9 %).

En 2015, 174 entreprises ont été créées dans l'industrie (soit 6 % du nombre total de créations d'entreprises). Elles sont essentiellement localisées aux Îles du Vent (79 %).

Au total<sup>1</sup>, le nombre d'entreprises industrielles en activité a progressé de 1,3 % en 2015, passant de 2 425 entreprises en 2014 à 2 457. Cette hausse concerne principalement les entreprises des autres industries manufacturières (+33 unités) et celles du textile, habillement, cuir et chaussures (+9 unités). En revanche, le nombre d'entreprises de l'industrie agroalimentaire s'est de nouveau réduit (-8 unités).

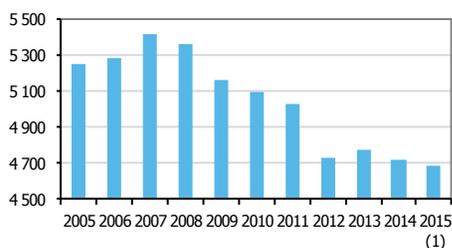
## **Orientation favorable de l'activité en 2015**

Les industriels observent une amélioration de leur activité en 2015. Ils font état d'une trésorerie mieux orientée et de prévisions d'investissement en hausse. À fin novembre 2015 (derniers chiffres disponibles), l'emploi dans le secteur a légèrement augmenté (+1,1 %) en un an, pour s'établir à 4 680 salariés.

En 2015, le chiffre d'affaires dégagé a progressé de 5 %, porté principalement par les bons résultats de l'industrie manufacturière (+7 %), notamment de l'industrie agroalimentaire.

Le chiffre d'affaires dégagé par l'industrie agroalimentaire a augmenté de 8,3 %, sous l'impulsion des exportations de poissons congelés (+28 %) et de noni (+24 %) alors que les exportations de vanille ont reculé (-6,6 %).

**Évolution de l'emploi salarié dans le secteur industriel**



Source : ISPF

(1) données au 30.11.2015

L'industrie du monoï a également connu une hausse d'activité : les recettes des exportations d'huile de coprah ont doublé en un an et celles de monoï se sont accrues de 30 %.

Enfin, conjointement à l'orientation plus favorable de la situation dans le secteur de la construction, la situation des entreprises auxiliaires du bâtiment s'est améliorée en 2015 (+4,4 % sur le chiffre d'affaires de l'industrie des métaux).

## **Une politique volontariste de soutien à la production locale**

Le développement de l'industrie locale repose sur l'existence d'une protection douanière matérialisée par la taxe de développement local à l'importation (TDL). Instituée en 1997, la TDL a pour objet de préserver la compétitivité des produits locaux par rapport aux produits importés. Elle s'applique à une liste de produits répertoriés par position tarifaire. Son taux varie entre 9 % et 82 % en fonction du type de produit.

<sup>1</sup> Compte tenu des fermetures et réactivations d'entreprises.

Les investissements industriels peuvent d'autre part bénéficier du dispositif de défiscalisation nationale qui a été prolongé jusqu'en 2025 par l'Assemblée nationale. En complément, le Pays a mis en œuvre un régime local de défiscalisation<sup>1</sup>, afin de soutenir les investissements profitables au développement économique et social du territoire. Ce dispositif local, cumulable avec la défiscalisation nationale, a également été prorogé à 2025.

## 2. L'artisanat

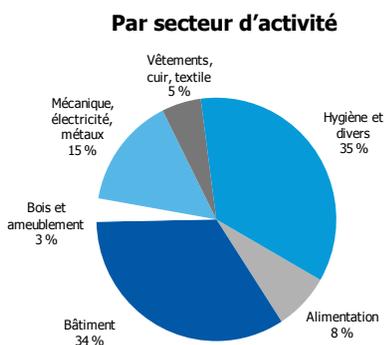
À la fois facteur de cohésion sociale et moyen d'expression culturelle, le secteur de l'artisanat est dominé par l'artisanat traditionnel, particulièrement dans les archipels.

### Prédominance des entreprises artisanales dans les Îles du Vent

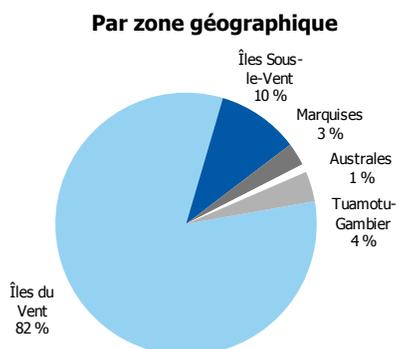
La Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers (CCISM) a enregistré une baisse de 0,9 % du nombre d'entreprises artisanales en 2015 (8 600 contre 8 676 en 2014). L'ensemble des spécialités professionnelles ont contribué à cette évolution négative, à l'exception de celles du bâtiment (+1,5 %) et des vêtements, cuir et textile (+1,1 %).

La répartition géographique souligne la prédominance des Îles du Vent (81 % du total) où 25 nouvelles entités ont été créées en 2015. En revanche, le nombre d'entreprises artisanales recule dans les autres archipels, notamment aux Îles Sous-le-Vent où la perte est plus marquée (-64 entreprises).

### Répartition des entreprises artisanales en 2015



Source : CCISM



Source : CCISM

<sup>1</sup> Créé par la « délibération Flosse » en 1995, le dispositif de défiscalisation local a été aménagé par la loi du Pays n° 2009-7 du 1er avril 2009 portant refonte du dispositif d'incitation fiscale à l'investissement. À cette occasion, les secteurs éligibles ont été élargis et les obligations des porteurs de projet renforcées. Les programmes d'investissement doivent faire l'objet d'un agrément, après avis de la Commission consultative des agréments fiscaux (CCAF).

L'artisanat traditionnel ou l'artisanat d'art est plus difficile à cerner, car nombre de ses représentants ne payent pas de patente ou bien exercent leur activité au sein d'associations. Selon le Service de l'artisanat, ces associations, au nombre de 1 275, regroupent 3 518 artisans en 2015, dont 75 % ont plus de 35 ans. Les Îles du Vent et les Tuamotu-Gambier concentrent respectivement 42 % et 22 % des artisans de la Polynésie française.

### **Pérennité des mesures de soutien à l'artisanat traditionnel**

Le Service de l'artisanat a mis en place un véritable statut d'artisan avec la création d'une carte professionnelle de l'artisan en 2009, permettant une reconnaissance du métier et un recensement des professionnels répondant à des critères définis par les textes ainsi que la nature des matières premières utilisées. Il a également créé quatre logos, classés par ligne de produits (bijouterie d'art et tifaifai<sup>1</sup>) et par archipel (Australes et Marquises), afin de garantir l'authenticité des objets. En 2015, le nombre de cartes d'artisans s'élève à 786, dont 22 ont été attribuées au cours de l'année.

Le gouvernement polynésien apporte également son soutien à la promotion et à la commercialisation de l'artisanat, participant financièrement à l'organisation de salons et d'expositions. En 2015, vingt manifestations artisanales ont bénéficié d'un soutien logistique et financier (35 millions de F CFP). Le chiffre d'affaires généré par ces manifestations s'élève à 217 millions de F CFP, en hausse par rapport aux 209 millions de recettes enregistrées en 2014.

De plus, quatre manifestations n'ayant disposé d'aucune aide du Pays, ont totalisé un chiffre d'affaires de 8 millions de F CFP. Enfin, les sept centres artisanaux en activité, gérés par le service de l'artisanat traditionnel, ont généré un chiffre d'affaires total de 31 millions de F CFP. Au final, les manifestations et les sept centres artisanaux ont donc engendré un chiffre d'affaires de 256 millions de F CFP en 2015.

---

<sup>1</sup> « Patchworks » locaux aux motifs végétaux ou ethniques cousus à la main.

## Section 5

# L'énergie, l'eau et le traitement des déchets

### DES OBJECTIFS AMBITIEUX À HORIZON 2030

En 2015, 65 % de la production d'électricité polynésienne provient des énergies fossiles (hydrocarbures). Principale alternative, l'hydroélectricité assure 33 % de la production et dispose d'un potentiel d'accroissement important. Un plan de **transition énergétique** de la Polynésie française 2015-2030 a été présenté en novembre 2015 par le gouvernement du Pays. Ce plan met l'accent sur l'utilisation des énergies renouvelables pour remplacer les énergies fossiles, et sur la réduction de la consommation énergétique par le remplacement des équipements les plus énergivores. Il vise également à développer la transparence des prix et la pluralité des acteurs du secteur de l'électricité.

58 % de la population polynésienne a **accès à l'eau potable** en 2015, fournie dans 20 % des communes. L'**assainissement** des eaux usées est effectif dans moins de 10 % des communes. Un peu plus de 40 % des **déchets** produits annuellement sont collectés et traités ; la moitié des communes ne fait pas de tri sélectif. Face au retard des communes dans ces domaines, les échéances de mise en place de réseaux d'adduction d'eau, d'assainissement et de traitement des déchets prévues dans la loi ont été reportées au 31 décembre 2024. Les projets communaux concernés bénéficient du soutien du Fonds européen de développement et du Contrat de Projets.

## 1. L'énergie

En Polynésie française, les hydrocarbures interviennent à hauteur des deux tiers dans la production d'électricité. Les énergies renouvelables (l'hydroélectricité et, de façon marginale, le photovoltaïque) apportent le tiers restant. L'objectif fixé par les pouvoirs publics (Loi de Pays du 23 décembre 2013) est d'atteindre une part de 50 % d'électricité d'origine renouvelable d'ici à 2020.

Une convention pluriannuelle 2015-2020 pour l'accompagnement de la transition énergétique de la Polynésie française a été signée entre la Polynésie française et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)<sup>1</sup>. Dotée de 1,15 milliard de F CFP sur cinq ans provenant à parts égales du Pays et de l'État, elle permettra de financer les études de faisabilité et les formations, d'assurer un soutien technique aux projets d'investissements, et de mettre en place des actions de sensibilisation.

### 1.1 LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ<sup>2</sup>

La production et la distribution d'électricité relèvent de la compétence du Pays ou des communes<sup>3</sup>, qui assurent ce service en régie ou en concédant la gestion au secteur privé. Le principal producteur est l'entreprise Électricité de Tahiti (EDT, filiale du groupe Engie), qui exploite les centrales thermiques, et sa filiale Marama Nui, pour les centrales hydrauliques.

<sup>1</sup> Approuvée par l'Assemblée du Pays en décembre 2015. La convention précédente, couvrant initialement la période 2010-2013, avait été prolongée d'un an afin d'assurer la continuité des actions engagées. Elle portait principalement sur la connaissance des potentiels énergétiques et la maîtrise de l'énergie, notamment par un soutien opérationnel des projets.

<sup>2</sup> Données disponibles uniquement pour Tahiti, qui représente près de 80 % de la production et la consommation du Pays.

<sup>3</sup> Selon la portée géographique du contrat : les concessions *EDT-Nord* (depuis 1960) et *EDT-Sud* (depuis 1968), qui couvrent les communes de Tahiti, relèvent ainsi du Pays.

Le transport de l'électricité est effectué par la société de Transport d'énergie électrique en Polynésie (TEP)<sup>1</sup>, qui perçoit une redevance versée par EDT pour financer le réseau d'acheminement. En revanche, les activités de maintenance du réseau et de commercialisation de l'électricité sont assurées par EDT.

L'île de Tahiti, principale zone de consommation d'énergie du pays, accueille deux usines thermiques au fuel lourd (Vairatoa, Punaruu) et quinze centrales hydrauliques réparties sur cinq vallées (Papenoo, Faatautia, Vaihiria, Titaaviri et Vaite). Dans les autres îles, c'est l'électricité thermique qui prédomine.

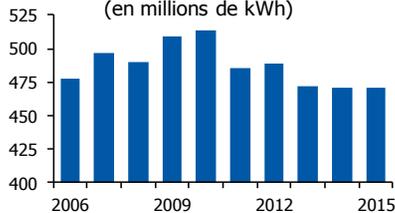
La production d'électricité reste stable en 2015 (-0,3 %), à 502 millions de kWh. La production thermique, qui assure 65 % du total, est en léger repli (-0,7 %). La production d'origine hydroélectrique (un tiers de l'ensemble) est stable. Le photovoltaïque, exploité depuis 2011, poursuit sa progression (+9,6 % en 2015), mais sa part reste marginale (2 %).

Production et ventes d'énergie électrique à Tahiti (en millions de kWh)						Variations	Ventilation
	2011	2012	2013	2014	2015	2014/2013	2015
<b>Production</b>	<b>530</b>	<b>533</b>	<b>515</b>	<b>503</b>	<b>502</b>	<b>-0,3 %</b>	<b>100 %</b>
- thermique	355	367	360	327	324	-0,7 %	65 %
- hydroélectrique	171	159	149	167	167	0,0 %	33 %
- photovoltaïque	4	6	7	10	11	+9,6 %	2 %
<b>Ventes</b>	<b>485</b>	<b>489</b>	<b>472</b>	<b>470</b>	<b>470</b>	<b>0,0 %</b>	
<b>Nombre total d'abonnés</b>	<b>59 812</b>	<b>60 011</b>	<b>61 325</b>	<b>61 980</b>	<b>62 754</b>	<b>+1,2 %</b>	

Source : EDT

En dépit d'une progression du nombre d'abonnés (+1,2 %), la consommation d'électricité est stable en 2015. La légère baisse de la demande en moyenne tension (-1 %) est compensée par la hausse de la consommation en basse tension (-0,9 %). Depuis 2010, la demande d'électricité s'est infléchie sous l'effet du ralentissement de l'activité économique ainsi que de la hausse des prix.

Consommation d'électricité à Tahiti (en millions de kWh)



Source : EDT

Le prix de vente de l'électricité est réglementé. Il est structurellement élevé en raison notamment de l'isolement des territoires et de la taille des réseaux. La gamme tarifaire, définie dans le contrat de concession liant EDT au Pays, a fait l'objet de plusieurs révisions. Le Pays et la société Électricité de Tahiti (EDT) ont signé une convention portant sur la diminution des tarifs de l'électricité au 1<sup>er</sup> mars 2015 (-4 % en moyenne), dans un contexte de baisse du prix du pétrole brut sur les marchés internationaux. En mars 2016, le mode de calcul du prix de l'électricité a été revu. Cette refonte s'inscrit dans le cadre du plan de transition énergétique 2015-2030 du gouvernement, qui souhaite notamment rétablir une vérité des prix de l'énergie<sup>2</sup>. Elle s'est traduite par une baisse des tarifs (-5,3 % en moyenne).

<sup>1</sup> La TEP est une société d'économie mixte détenue par le Pays (51 %), EDT (39 %), la Socredo (5 %) et l'AFD (5 %). Elle gère sur l'île de Tahiti un réseau de 250 km de lignes de moyenne et haute tension.

<sup>2</sup> Parmi les 45 mesures de ce plan, on trouve l'objectivation des coûts et des modes des concessionnaires (mesure 5) et la mise en place d'une nouvelle grille tarifaire (mesure 8). La revue des modes de calcul du prix de l'électricité pour davantage de transparence et de lisibilité est également une préconisation du tribunal administratif du Pays. Depuis mars 2016, EDT ne dispose plus des tarifs subventionnés du Fonds de régulation du prix des hydrocarbures (FRPH) : le prix du carburant (qui représente environ 28 % du montant du kWh) influe désormais directement sur le prix de l'électricité.

## 1.2 LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le choix des sources d'électricité renouvelable dépend du relief des îles. Les principales alternatives à l'énergie fossile sont pour les îles montagneuses, les barrages hydroélectriques, et pour les atolls, le solaire<sup>1</sup>.

Le Pays s'est fixé un objectif de 50 % d'électricité d'origine renouvelable à l'horizon 2020, alors qu'elle représente 35 % de la production en 2015. Selon le plan de transition énergétique 2015-2030 du gouvernement, le développement de l'hydroélectricité est indispensable à la réalisation de cet objectif. Parallèlement, l'énergie solaire, en essor rapide au cours des cinq dernières années, a désormais atteint un seuil qui ne peut être dépassé que par la mise en place de technologies de lissage et de stockage de cette énergie plus aléatoire. D'autres technologies comme le SWAC (refroidissement par eaux profondes) se développent, mais restent limitées aux projets de grande taille.

### UNE TAXATION FAVORABLE

La révision du code des impôts adoptée en décembre 2015 fixe le taux d'impôt sur les sociétés à 20 % pour les entreprises produisant de l'énergie à partir de sources exclusivement renouvelables (contre 25 % à 35 % pour les autres), et allonge la période d'exonération « entreprise nouvelle » à 4 ans pour les sociétés produisant de l'énergie renouvelable (contre deux ans pour les autres).

### L'hydroélectricité, principale source d'énergie renouvelable

Avec 33 % de la production en 2015, l'hydroélectricité est la principale alternative à l'énergie thermique. Sa production est assurée par la société Marama Nui, filiale de la société EDT.

À Tahiti, les centrales hydroélectriques sont réparties sur cinq vallées (Papenoo, Faatautia, Vaihiria, Titaaviri et Vaite). Ces installations permettent une production annuelle moyenne de 156 millions de kWh<sup>2</sup> grâce à une puissance installée totale de 46,4 MW. Tahiti présente un potentiel d'accroissement de sa production hydroélectrique de plus de 100 millions de kWh, qui permettrait à lui seul d'atteindre l'objectif de 50 % d'électricité renouvelable en 2020.

Aux îles Marquises, à Hiva Oa et Nuku Hiva, EDT exploite six aménagements hydroélectriques. Ils totalisent en moyenne une production annuelle de 3 millions de kWh, soit 35 % de la production d'énergie de ces deux îles, pour une puissance installée totale de 1,2 MW.

### LE BARRAGE HYDROÉLECTRIQUE DE VAIIHA (TAHITI)

La construction d'un nouveau barrage dans la vallée de la Vaiiha, d'une capacité de production estimée à 24 millions de kWh/an, est en projet. Le budget prévisionnel du projet s'élève à 4,9 milliards de F CFP, dont 3,4 milliards de F CFP pour les deux premières tranches de travaux, auxquelles l'État participe à hauteur de 666 millions de F CFP au titre du Fonds exceptionnel d'investissement (FEI). La pluviométrie y est importante (7 500 mm/an en moyenne), ce qui permet d'espérer une production de 24 millions de kWh/an. La mise en exploitation pourrait intervenir dès 2018.

<sup>1</sup> Rapport de l'AFD « Énergies renouvelables dans les îles du Pacifique : état des lieux et projets exemplaires », octobre 2014.

<sup>2</sup> Production annuelle moyenne depuis la mise en service des ouvrages (Rapport annuel 2014 de Marama Nui).

## **L'énergie solaire, un essor rapide, mais plafonné**

L'essor de l'énergie solaire a été encouragé par les pouvoirs publics. La mise en place d'un tarif d'achat attractif, combiné au dispositif de défiscalisation métropolitaine et locale de 2009 à 2011, a permis un développement rapide du parc de production photovoltaïque. L'alignement des tarifs d'achat sur le coût de production de l'énergie thermique et la fin du dispositif national de défiscalisation en 2011 ont ralenti le développement des investissements photovoltaïques.

Fin 2014, la capacité totale des installations de production photovoltaïque s'élève à 22 MWC dont 20,2 MWC Tahiti et 1,8 MWC dans les îles (soit au total près de 1 170 installations raccordées au réseau électrique). L'énergie aléatoire admise sur le réseau électrique a déjà atteint le seuil de 30 %, au-delà duquel sa stabilité peut être compromise. Le plan de transition énergétique 2015-2030 prévoit un investissement de près d'un milliard de F CFP pour des systèmes de stockage et de lissage de la production d'électricité, afin de pallier l'instabilité de la production photovoltaïque et permettre la poursuite du développement de la filière.

Actuellement, la plus importante installation photovoltaïque du Pays est celle du centre commercial Carrefour à Punaauia (Tahiti). De nouveaux projets sont actuellement étudiés. Le centre commercial Carrefour à Arue (Tahiti) prévoit une centrale photovoltaïque d'une puissance de 817 kWc, un investissement estimé à 200 millions de F CFP. Une installation est également envisagée à Hao (Tuamotu), afin d'alimenter le projet de ferme aquacole de l'atoll. En outre, une étude est en cours pour étendre la puissance de la centrale de l'hôtel Saint Régis de Bora Bora et y installer un système de stockage et de lissage de la production.

### **LES INSTALLATIONS HYBRIDES PRÉDOMINENT DANS L'ARCHIPEL DES TUAMOTU**

EDT a mis en œuvre des centrales hybrides solaire-diesel. Une première centrale hybride a été réalisée en 2000 à Makatea et agrandie en 2005. En 2010, six autres centrales ont été construites, avec le soutien financier de l'Union européenne et de l'État, dans des villages de l'archipel des Tuamotu (Manihi, Fangatau, Fakahina, Napuka, Tatakoto et Reao), couvrant entre 50 % et 100 % des besoins de ces sites.

## **L'éolien, peu adapté au climat polynésien**

L'énergie éolienne, expérimentée aux Australes (Rurutu) de 1991 à 2008, et aux Tuamotu (Makemo), s'est révélée peu probante, en raison de la faiblesse relative des vents et des risques cycloniques ainsi que des coûts de maintenance élevés du matériel. Ainsi, sur l'île de Makemo, les éoliennes de la centrale hybride éolien-diesel demeurent en panne depuis 2009.

## **L'exploitation des ressources marines, un potentiel en développement**

Le *SWAC* (Sea Water Air Conditioning) exploite l'eau de mer à 5°C, puisée à plus de 900 mètres de profondeur et acheminée par pipeline pour refroidir le circuit d'eau douce de la climatisation de grands bâtiments.

Il est utilisé depuis 2006 par l'hôtel Intercontinental de Bora Bora. Il s'agit de la première installation commerciale mondiale par puisage en eaux océaniques profondes. Cette installation permet à l'hôtel de réduire ses consommations électriques de plus de 40 %. Sur la seule climatisation, elle lui permet de réaliser 90 % d'économie par rapport à un système conventionnel.

Un autre système SWAC a été installé à l'hôtel *The Brando* sur l'atoll de Tetiaroa en 2014. Enfin, depuis fin 2012, un système similaire est envisagé pour le Centre hospitalier de Polynésie Française (CHPF) du Taone<sup>1</sup>.

### DES TECHNOLOGIES D'ÉNERGIE MARINE À L'ÉTUDE

D'autres technologies marines sont à l'étude : elles portent sur l'installation de centrales houlomotrices (sur la côte ouest de Tahiti à Papara en 2008, et sur l'atoll de Tetiaroa en 2011), d'hydroliennes (étude menée en partenariat avec l'IFREMER et l'ADEME en 2011 pour l'atoll d'Hao, et depuis décembre 2015 pour les atolls Manihi et Takaroa aux Tuamotu), et de centrales d'énergie thermique de mer (proposition d'investissement du groupe français DCNS au Pays en 2015).

## 2. L'eau

---

Les îles hautes, qui bénéficient d'une pluviosité et de réserves naturelles importantes, disposent de divers moyens d'approvisionnement en eau (forage de nappes souterraines, galeries drainantes, captages de rivières et de sources). À l'inverse, les atolls tirent uniquement leurs ressources du pompage de lentilles d'eau douce et du stockage des eaux de pluie dans des citernes.

La responsabilité des communes pour l'adduction d'eau potable et le traitement des eaux usées a été renforcée en 2004<sup>2</sup>.

Le nouveau<sup>3</sup> Contrat de projets 2015-2020, dans un volet spécifique aux communes, a dédié une enveloppe de 12 milliards de F CFP aux projets d'alimentation en eau potable, d'assainissement des eaux usées et de gestion des déchets. Quatre projets concernant l'alimentation en eau potable ont été programmés au titre de l'exercice 2015, pour un montant global d'investissement de 912 millions de F CFP. Parmi les 23 demandes des communes reçues lors de l'appel à projets pour l'exercice 2016, 21 ont concerné des projets d'adduction en eau potable. Aucune demande liée à l'assainissement des eaux usées n'a été reçue<sup>4</sup>.

Malgré les efforts financiers importants réalisés au travers du Contrat de Projets, la situation reste insatisfaisante. En 2015, seulement 58 % de la population polynésienne a accès à l'eau potable, fournie dans 20 % des communes (essentiellement celles de Tahiti). L'assainissement des eaux usées est effectif dans moins de 10 % des communes. Les échéances imposées aux communes pour la mise en place d'un service d'eau potable et d'assainissement des eaux usées (initialement fixées à fin 2015 et fin 2020) ont été repoussées à 2024<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Pour financer ce projet évalué à 3 milliards de F CFP, le Pays a signé, en décembre 2012, deux prêts de 829,5 millions de F CFP, l'un avec l'Agence française de développement et l'autre avec la Banque européenne d'investissement. Une subvention de 240 millions de F CFP a également été accordée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, au titre du Fonds Chaleur. En mars 2016, un nouvel appel d'offres a été lancé par le Pays pour assistance à maîtrise d'ouvrage. Il s'agit du quatrième depuis 2013.

<sup>2</sup> Loi organique de 2004 sur le renforcement de l'autonomie de la Polynésie française.

<sup>3</sup> Il fait suite au Contrat de projets 2008-2014, qui a consacré une enveloppe de 7,8 milliards de F CFP à l'alimentation en eau potable et de 4,2 milliards de F CFP à l'assainissement des eaux usées.

<sup>4</sup> Bilan du comité de pilotage du Contrat de Projets du 17 mars 2016.

<sup>5</sup> Par modification du Code général des collectivités territoriales en mars 2015, conditionnée à l'obligation d'établir, au plus tard fin 2019, un plan prévisionnel d'équipement et de mise à niveau.

## 2.1 LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

De compétence communale, la gestion de l'eau est dans la plupart des cas déléguée à des syndicats intercommunaux (Punaauia à Tahiti) ou à des sociétés privées (la Société polynésienne des eaux<sup>1</sup>) ou mixtes par concession ou affermage<sup>2</sup> (Bora Bora, Moorea et Papeete).

En 2015, 42 % de la population polynésienne n'a pas accès à l'eau potable. Les situations sont inégales au sein des archipels, mais également au sein même d'une île.

Seules neuf communes sur quarante-huit fournissent une eau potable de qualité satisfaisante (taux de conformité supérieurs à 98 %). Il s'agit de sept des huit communes les plus urbanisées de Tahiti : Papeete, Pirae, Arue, Mahina, Faa'a, Punaauia, Papara (seule la commune de Paea n'est pas conforme), ainsi que de Bora Bora et Tumaara (commune de Raiatea). Aucune commune des Tuamotu-Gambier ou des Marquises n'en fournit, et la zone de rurale de Tahiti en est largement dépourvue.

Aux Tuamotu, onze atolls possèdent une centrale de production d'eau potable, à partir de dessalement d'eau de mer (notamment Tatakoto, Anaa, Faaite) ou de la récupération d'eau de pluie (Rangiroa, Puka Puka, Reao, Hereheretue, Ravahere).

## 2.2 L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

La mise en place de réseaux collectifs d'assainissement pour la collecte et le traitement des eaux usées relève de la compétence des communes depuis 2004<sup>3</sup>. En 2012, seulement 17 % des résidences principales recensées en Polynésie française étaient raccordées à une évacuation collective. En 2015, seules trois des quarante-huit communes possèdent un réseau collectif d'assainissement : à Bora Bora, l'ensemble de la population est couverte ; la couverture est presque complète à Punaauia. En revanche, à Papeete, ce réseau collectif débuté en 2008 reste partiel. Dans les autres communes, le traitement des eaux usées demeure surtout individuel et peu efficient.

Le Contrat de développement 2000-2003 a donné l'impulsion au programme de développement des premières stations publiques d'épuration. L'accent a été mis sur les zones à forte densité démographique et à vocation touristique.

Dès 2006, *Bora Bora* a ainsi été la première commune de Polynésie française à posséder non seulement un réseau collectif d'assainissement des eaux usées, mais aussi une unité de recyclage capable de produire et distribuer de l'eau d'arrosage pour économiser l'eau potable. *Punaauia*, sur la côte ouest de Tahiti, a inauguré son centre de traitement fin 2001, desservant tout d'abord les hôtels, puis par la suite les particuliers. *Moorea* a eu sa première station d'épuration en 2011. Au sein de *la zone urbaine de Papeete*, des travaux d'extension du réseau collectif à l'ensemble du centre-ville ont été engagés.

---

<sup>1</sup> Filiale de la Lyonnaise des Eaux du groupe Suez environnement, la Société Polynésienne des Eaux et de l'Assainissement (SPEA) est une entreprise locale privée qui assure un service public dans les métiers de l'eau et de l'assainissement en Polynésie française depuis 1992. Elle gère 67 sites de captage d'eau et 32 stations de traitement des eaux usées.

<sup>2</sup> Dans le cas de l'affermage, la commune conserve la maîtrise de la politique tarifaire.

<sup>3</sup> Loi organique de 2004 sur le renforcement de l'autonomie de la Polynésie française.

## EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF À PAPEETE

L'installation d'une station d'épuration à Papeete (Tahiti) est en cours depuis 2014. Représentant un investissement de 1,7 milliard de FCFP d'études et de travaux dans le cadre du Contrat de Projets, la station permettra de traiter 3 500 m<sup>3</sup> d'eaux usées par jour (soit celle de près de 12 000 habitants), avec une capacité qui pourrait atteindre à terme près de 14 000 m<sup>3</sup> par jour. Sa mise en service est attendue pour mi-2016.

Le défaut d'assainissement reste l'une des causes majeures de la pollution des lagons et des rivières, impactant l'image de la Polynésie française en tant que destination touristique<sup>1</sup>. La qualité des eaux de baignade s'est dégradée en 2015 : à Tahiti, seuls 63 % des points en mer et 20 % des eaux douces sont propres à la baignade (contre respectivement 67 % et 25 % en 2014). La qualité des eaux de baignade en zone urbaine est particulièrement préoccupante (56 % de points propres à la baignade, contre 73 % en zone rurale).

### 3. Le traitement des déchets

---

La gestion des déchets en milieu insulaire<sup>2</sup> représente un défi de taille pour la Polynésie française, amplifié par la dispersion et l'éloignement des îles et par l'afflux de touristes.

Des programmes de gestion des déchets (PGD) ont été progressivement élaborés à partir de 1997 afin d'implanter des centres d'enfouissement technique (CET) pour les déchets non recyclables, et la valorisation des déchets recyclables (compost et exportations) à Tahiti et Moorea. Fin 1997, la SEP (Société environnement polynésien)<sup>3</sup>, société d'économie mixte, a été créée pour organiser la collecte et le recyclage des déchets sur les îles de Tahiti et Moorea.

La gestion des déchets (collecte et traitement) relève de la compétence des communes<sup>4</sup>. Compte tenu des retards accumulés et tout comme pour l'eau potable et l'assainissement, leurs obligations en matière de traitement des déchets ont été repoussées au 31 décembre 2024.

Le Contrat de Projets 2008-2014 a consacré au total 1,1 milliard de F CFP au traitement des déchets, avec un taux d'engagement de 58 % et un taux de réalisation de 17 %. La gestion des déchets est aussi une priorité du nouveau Contrat de projets 2015-2020 relatif aux projets communaux.

Trois des sept projets programmés au titre de l'exercice 2015 ont concerné la gestion des déchets : le projet d'extension du Centre d'enfouissement technique (CET) de Bora Bora (d'un coût 334 millions de F CFP), la conduite d'une étude pour la mise en œuvre de la gestion des déchets ménagers à Raivavae aux Australes (32 millions de F CFP), et l'acquisition de camions bennes à ordures dans la commune tahitienne de Punaauia (0,5 million de F CFP).

---

<sup>1</sup> Une étude réalisée par l'AFD en 2012 a estimé l'impact économique du non-assainissement en Polynésie française à 4,7 milliards de F CFP par an, dont la moitié liée au tourisme.

<sup>2</sup> En septembre 2005, 15 pays océaniques, dont la Polynésie française, ont adopté une stratégie de gestion des déchets solides pour la région Pacifique. Celle-ci est orientée vers trois directions : la modernisation des systèmes de gestion des déchets, le développement du recyclage et les activités institutionnelles de promotion (éducation du public, échange d'information, renforcement des capacités, etc.).

<sup>3</sup> La SEP a été rachetée en 2014 par le Syndicat Mixte Ouvert, désormais dénommé Fenua Ma.

<sup>4</sup> Les frais liés à la collecte sont directement pris en charge par les communes. Le financement du traitement est pour sa part co-assuré par les communes et le Pays.

## Une production de déchets en hausse

La production annuelle de déchets en Polynésie est estimée en 2013 à 147 000 tonnes, contre 130 000 tonnes en 2006. Cela représente en moyenne 544 kg de déchets produits par habitant et par an, un chiffre plus élevé qu'en métropole (400 kg annuels par habitant). Près des trois quarts sont produits à Tahiti.

La production annuelle des seules *ordures ménagères brutes*<sup>1</sup> s'élève à 83 000 tonnes (347 kg par habitant). 66 % sont produites annuellement aux îles du Vent, 18 % aux îles sous le Vent, 7 % aux Marquises, 6 % aux Tuamotu-Gambier et 3 % aux Australes. La production annuelle de *déchets ménagers verts* (évaluée seulement dans l'archipel de la Société et des Gambier où des collectes sont organisées) s'élève à 37 600 tonnes.

## Une gestion inégale des déchets selon les archipels

Près de 63 000 tonnes de déchets (environ 43 % des déchets produits) ont été collectées et traitées en 2013, en nette baisse par rapport à 2006 (82 000 tonnes). Le taux de recyclage en Polynésie française s'élève à 6 % du gisement de déchets en 2013 (3,5 % en 2005), contre près de 60 % en métropole.

### LES PRINCIPAUX CENTRES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS EN POLYNÉSIE

Le *Centre de recyclage et de transfert (CRT)* de Motu Uta à Papeete (Tahiti) réalise, depuis 2000, le traitement préalable des déchets recyclables. Les déchets issus du tri sélectif y sont classés par catégories et compactés avant d'être dirigés pour recyclage vers des usines d'Asie du Sud-est, essentiellement vers Singapour et l'Indonésie pour le papier et le carton, vers l'Inde et la Chine pour l'aluminium et le fer et vers la Nouvelle-Zélande, l'Australie ou l'Asie pour les plastiques.

Le *Centre d'enfouissement technique (CET)* de Paihoro (Tahiti) a été mis en service en 2000, pour le traitement des déchets non recyclables et dangereux de Tahiti et de Moorea. Traitant actuellement 80 000 tonnes par an, le centre est prévu pour fonctionner jusqu'en 2023. Des stations intermédiaires de collecte des déchets pour les transférer au CET de Paihoro sont en place à la Punaruu (Tahiti) et à Moorea. Deux autres CET sont opérationnels, à Bora Bora (en cours d'extension) et à Tubuai (îles Australes). D'autres projets de CET sont en cours dans les archipels des Australes et des Marquises notamment.

La *plateforme de compostage* de Taiarapu (Tahiti), exploitée par la société Technival depuis 2004, accueille 10 000 tonnes de déchets verts et issus de l'agroalimentaire, ainsi que des boues de station d'épuration. Elle produit ainsi près de 5 000 tonnes de compost par an. Des plateformes similaires existent à Bora Bora et Raiatea ; trois nouvelles structures sont à l'étude à Moorea et dans d'autres communes de Tahiti.

La collecte des *ordures ménagères brutes* est organisée en porte à porte sur l'ensemble des îles du Vent, ainsi qu'à Rangiroa et Fakarava (Tuamotu), et, pour les autres archipels, de manière partielle sur les îles principales. Seules quatre communes ont ouvert des déchetteries aménagées (Tahiti, Moorea, Maupiti et Hiva Oa). Dans les archipels éloignés, les décharges sauvages prédominent. Fortement exposées aux risques climatiques, ces décharges sans protection provoquent des nuisances sanitaires et environnementales, contaminant notamment les lentilles d'eau douce ou les zones de culture alentour.

<sup>1</sup> Les ordures ménagères brutes correspondent au contenu non trié des poubelles, par opposition aux déchets ménagers dits « verts », collectés dans les poubelles de tri sélectif (verre, emballages).

La collecte *sélective* (installation de bacs verts de recyclage) est présente uniquement dans l'archipel de la Société et partiellement dans les îles Gambier, soit 50 % des communes et près de 40 % des foyers polynésiens.

La collecte des *déchets spéciaux ou toxiques* (verre, piles, batteries, huiles) a été mise en place à partir de 2003 au travers de points d'apports volontaires (PAV); en 2013, la moitié des îles habitées de Polynésie en sont équipées. Le volume de déchets spéciaux déposés dans ces 570 PAV s'élève à 3 700 tonnes en 2013 (le double par rapport à 2006). Les déchets en verre sont traités à Tahiti, tandis que les piles et batteries sont exportées (respectivement en métropole et en Nouvelle-Zélande) en vue de leur recyclage. Les carcasses de voitures, collectées depuis 2005, sont également compactées et envoyées en Nouvelle-Zélande pour être recyclées.

Les déchets sont traités, selon leur nature, dans le Centre de Recyclage et de Transfert (CRT), dans les plateformes de compostage, et, pour les déchets dits « ultimes » non valorisables ou les déchets dangereux, dans les Centres d'enfouissement technique (CET).

## Section 6

# La construction

### LA SITUATION S'AMÉLIORE DANS LE BTP

La situation dans le BTP s'améliore en 2015 : le chiffre d'affaires s'inscrit en hausse de 4,5 % sur un an, renouant avec sa moyenne décennale après plusieurs années de crise. Le chiffre d'affaire des entreprises du génie civil progresse de 3,6 % malgré la réduction des dépenses liquidées du Pays se (-9,7 %). Celui de la branche construction de bâtiment, principal pourvoyeur d'emploi du secteur, augmente également (+9 %), de même que celui des travaux spécialisés (+2 %). Sur un an, l'emploi progresse de 3,6 % (+150 emplois) alors qu'il s'était contracté les années précédentes. Le secteur a néanmoins perdu 2000 emplois depuis 2008.

## 1. Aperçu structurel

En 2012, le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) contribuait à hauteur de 3 % à la formation du Produit intérieur brut de la Polynésie française. Il concentre 7 % de l'emploi salarié marchand en 2015.

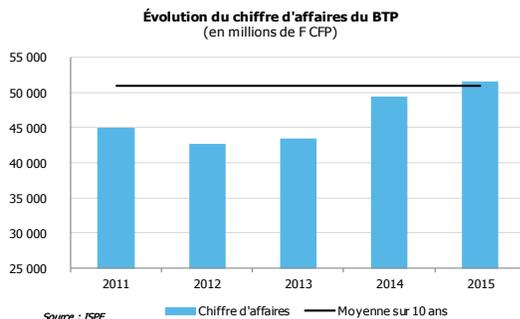
Au 31 décembre 2015, le répertoire territorial des entreprises (RTE) recensait 3 400 entreprises en activité dans le secteur, majoritairement des unités de petite taille. Seules 3 % d'entre elles emploient 10 salariés et plus.

Le *Bâtiment* regroupe 78 % de l'effectif global du BTP, soit 3 250 salariés, et génère plus des deux tiers du chiffre d'affaires de la filière. L'activité de *Second œuvre* est la plus importante, elle concentre 44 % des effectifs du *Bâtiment*.

Les *Travaux publics* (TP) regroupent les plus grandes entreprises. Ils génèrent près d'un tiers de l'activité globale du BTP et emploient 22 % des salariés (soit 920 personnes). La filière regroupe d'importantes PME, notamment pour les *constructions de chaussées routières* et les *travaux maritimes et spécialisés*, qui comptent une quinzaine d'entreprises dépassant les 50 salariés.

### Un chiffre d'affaires en hausse de 4,5 %

La situation dans le BTP s'améliore de nouveau en 2015 : le chiffre d'affaires du secteur s'inscrit en hausse de 4,5 % sur un an à 51,6 milliards de F CFP (après +13,7 % en 2014), renouant ainsi avec sa moyenne décennale après plusieurs années de crise. Il s'agit du meilleur résultat de ces six dernières années.



Le chiffre d'affaires de la branche bâtiment, principal pourvoyeur d'emploi du secteur, augmente sensiblement (+9 %), de même que celui des travaux spécialisés (+2 %).

Le chiffre d'affaires des entreprises du génie civil progresse également de 3,6 %, malgré la réduction des dépenses liquidées par la direction de l'Équipement (-14 %).

Les importations de matières premières pour le bâtiment sont en hausse, en anticipation des projets de construction de logements à venir (intermédiaires et sociaux).

Dans ce contexte plus favorable, l'emploi progresse de 3,6 % sur un an (+150 emplois), alors qu'il s'était sensiblement contracté les années précédentes. Le secteur a néanmoins perdu 2 000 emplois depuis 2008.

## 2. Les travaux publics

La *commande publique* a permis de soutenir l'activité économique de la branche TP, malgré une baisse des dépenses liquidées, en lien avec l'achèvement du premier Contrat de projets (2008-2014).

### Les dépenses liquidées du Territoire sont en repli

Les dépenses liquidées par la *Direction de l'équipement* reculent de 14 % à 10 milliards de F CFP en 2015, pour un taux de consommation des crédits de 74 % sur le budget général, taux toutefois supérieur à celui de 2014 (63 %). Les îles du Vent (53 %), les Tuamotu-Gambier (16 %) et les Îles Sous-le-Vent (10 %) concentrent l'essentiel de ces dépenses. En parallèle, le montant des marchés publics attribués dans l'année a également diminué (-25 %, à 7,8 milliards de F CFP).

#### Dépenses liquidées par le Territoire (en millions de F CFP)

	2011	2012	2013	2014	2015	Variations 2015/2014
Direction de l'Équipement	7 507	6 827	7 285	11 714	10 074	-14,0%
Tahiti nui aménagement et développement	1 121	481	319	2 256	1 282	-43,2%
Direction de l'enseignement secondaire	505	323	302	501	1 073	114,1%
Direction de l'Aviation civile	886	433	749	1 427	1 931	35,4%
<b>Total</b>	<b>10 019</b>	<b>8 064</b>	<b>8 655</b>	<b>15 898</b>	<b>14 360</b>	<b>-9,7%</b>

Sources : Directions de l'équipement, de l'aviation civile et de l'enseignement secondaire, Tahiti Nui aménagement et développement (TNAD)

Les *infrastructures routières, fluviales et aéroportuaires* concentrent 78 % des dépenses de la Direction de l'équipement en 2015, soit un montant de 7,8 milliards de F CFP (-21,6 % sur un an). Ces réalisations concernent essentiellement des travaux sur le réseau routier, des ouvrages aéroportuaires ainsi que des travaux de protection des berges des rivières. Avec 11 % des dépenses liquidées en 2015, le budget consacré aux *ouvrages maritimes* progresse de 14 % à 1,1 milliard de F CFP. Enfin, les opérations en matière de *constructions publiques* ont doublé pour s'établir à 1,1 milliard de F CFP. Parmi les travaux les plus importants figurent le programme de constructions d'abris para-cycloniques aux Tuamotu.

En parallèle, les dépenses liquidées par Tahiti Nui aménagement et développement (TNAD)<sup>1</sup> diminuent de 43 % en 2015 pour s'établir à 1,3 milliard de F CFP. Cette baisse est liée au financement exceptionnel, en 2014, de l'acquisition du foncier pour les projets Moorea Mahana Beach et Tahiti Mahana beach, et pour le projet immobilier Ainapare, pour un montant total de 1,6 milliard de F CFP. En 2015, les plus importantes dépenses ont concerné la construction du collège de Teva I Uta (824 millions), des équipements du Centre Hospitalier (113 millions de F CFP) et les travaux de déconstruction et de désamiantage du site de Mamao (96 millions de F CFP).

Au total, les dépenses liquidées par le Territoire fléchissent de 9,7 % en 2015. Le lancement d'une cinquantaine de grands chantiers est prévu en 2016, répartis sur l'ensemble des archipels de la Polynésie française. Le total des appels d'offres, en étude et travaux, représenterait un montant de 16 milliards de F CFP.

### **Les investissements de l'État soutiennent l'activité**

La construction du futur centre de détention de Papeari<sup>2</sup>, dont les travaux ont débuté au second semestre 2013, représente un budget global de 9,4 milliards de F CFP sur la période 2013-2016. Cet investissement est entièrement financé par l'État. Au total, 320 emplois sont mobilisés pour la phase de chantier. L'établissement devrait être livré en octobre 2016 et sa mise en service devrait générer 255 emplois permanents.

Le projet TELSITE 2, initié en 2014, concerne la rénovation du système de surveillance géo-mécanique et sismique TELSITE autour de l'atoll de Mururoa, qui devrait être opérationnel en 2017. Le ministère de la défense a lancé la construction d'une base de vie (superficie de 3 000 m<sup>2</sup>) qui a été inaugurée fin juin 2015. En outre, il a construit une zone logistique et sécurisé les quais et certains bâtiments. Au total, le coût de ce chantier, qui devrait s'achever en août 2018, est estimé à 12 milliards de F CFP.

### **L'aéroport international poursuit sa transformation**

Enfin, parmi les grands projets privés, la société Aéroport de Tahiti (ADT) poursuit ses travaux de rénovation de l'aéroport de Tahiti-Faa'a. Après la réfection de la piste (1,5 milliard de F CFP) et celle de la zone de restauration (120 millions de F CFP), les travaux d'extension et de réaménagement de l'arrivée internationale et de la salle de livraison des bagages, débutés en juillet 2014, se sont poursuivis en 2015 et devraient s'achever en juillet 2016, pour un montant total de 576 millions de F CFP.

Pour 2016, une nouvelle phase de travaux concernera l'arrivée des passagers avant leur contrôle aux douanes et l'étage de la salle d'embarquement international. ADT prévoit également des travaux plus importants entre 2017 et 2019. Ils concerneront la modernisation du hall public et du parking de l'aéroport pour un coût estimé à 1,5 milliard de F CFP.

---

<sup>1</sup> TNAD est chargé de procéder ou de contribuer à la réalisation, la rénovation et/ou la gestion des ouvrages, bâtiments et aménagements de toute nature destinés à un usage public ou d'utilité publique en Polynésie française. Ces missions couvrent notamment la promotion et le développement des grandes opérations d'aménagement du Pays telles que la future zone touristique Tahiti Mahana Beach à Punaauia et le futur hub de pêche à Faratea.

<sup>2</sup> La construction sur un site de 10 hectares de cet établissement de 20 000 m<sup>2</sup> a été autorisée le 17 avril 2013. À terme, il pourra accueillir 410 détenus.

### 3. Le logement

---

Selon une étude publiée par l'ISPF, la Polynésie française comptait 88 400 logements en 2012, soit 8 000 de plus qu'en 2007. Ces logements se répartissent en résidences principales (82 %), logements vacants (10 %), résidences secondaires (6 %) et logements occasionnels (2 %). La majorité des constructions sont des maisons (85 %), dont la proportion a cependant légèrement diminué au bénéfice des immeubles.

Le marché du logement se caractérise par une forte inadéquation entre l'offre et la demande. Alors que la demande connaît une croissance rapide<sup>1</sup>, notamment en raison du phénomène sociétal de décohabitation, l'offre de logements ne couvre qu'insuffisamment ces besoins, particulièrement en matière de logement social.

Le Pays et les communes manquent de foncier disponible : la question foncière, marquée par le poids de l'indivision, demeure une contrainte forte en matière d'aménagements. En 2014, on recensait un total de 983 litiges fonciers. Afin de réduire les délais de traitement des dossiers, l'ouverture d'un tribunal foncier a été actée et devrait intervenir en 2016.

#### 3.1 LE FINANCEMENT DU LOGEMENT

L'encours des crédits à l'habitat des ménages, s'élevant à 188,6 milliards de F CFP fin 2015, poursuit son évolution à la hausse (+3,7 %), à la faveur de taux d'intérêts bas.

En juin 2014, l'Assemblée de Polynésie française avait adopté une loi du Pays instituant une aide à l'investissement des ménages (jusqu'à 2 millions de F CFP pour la construction d'une maison ou l'acquisition d'un logement neuf à usage d'habitation principale) sous certaines conditions. Néanmoins, ce dispositif n'a pas encore produit d'effet : en 2015, l'investissement immobilier des ménages est moins dynamique, la production locale de nouveaux crédits s'élevant à 23 milliards de F CFP, contre 24 milliards de F CFP en 2014 (-5 %).

En revanche, la production de crédits en faveur de l'immobilier d'entreprises a progressé de 29 % pour s'établir à 2,9 milliards de F CFP en 2015.

#### Évolution des octrois de prêts des établissements de crédit locaux (en millions de F CFP)

	2011	2012	2013	2014	2015	Variations 2015/2014
<b>Crédit habitat des ménages</b>						
Nombre de prêts	1 904	1 504	1 179	1 343	1 297	-3,4 %
Montant des prêts	26 546	21 586	20 000	24 083	22 916	-4,8 %
<b>Crédit immobilier des entreprises</b>						
Nombre de prêts	106	113	102	95	88	-7,4 %
Montant des prêts	5 516	2 571	2 320	2 262	2 918	29,0 %

Sources : IEOM et établissements de crédit

---

<sup>1</sup> Les besoins sont estimés à 1 800 nouveaux logements par an selon les projections de population à horizon 2027 de l'ISPF.

## 3.2 LE LOGEMENT SOCIAL

Moins de 20 % de la population bénéficiait d'un logement social en 2012. D'ici à 2027, le territoire comptera 28 500 ménages de plus, par l'effet démographique. Pour faire face à ces besoins, il est nécessaire que le parc social augmente au rythme de 400 à 500 logements l'an.

### **La production de logement social, insuffisante, devrait s'accroître**

L'objectif de production annuelle de logements sociaux fixé par le Contrat de projets 2008-2014 (255 logements par an en habitat groupé) n'a pas été atteint, malgré des possibilités de financement importantes. En 2015, la production de logement social a cependant nettement progressé : au total, 225 logements ont été livrés (62 en 2014), répartis entre habitat groupé (104) et habitat dispersé (121). En parallèle, le nombre de demandeurs a progressé de 0,9 % : 5 292 demandeurs ont été recensés par l'Office polynésien de l'habitat (OPH)<sup>1</sup> en 2015. Au 31 décembre 2015, l'OPH gérait un parc de 2 915 logements.

Fort du redressement de ses finances, le Pays s'attache à relancer l'investissement en faveur du logement social, dynamisé par un partenariat renoué avec l'État. En 2016, huit chantiers en habitat groupé devraient démarrer, représentant 239 logements sociaux, pour un coût de 5,5 milliards de F CFP.

Le logement social est un des secteurs éligible au nouveau Contrat de projets 2015-2020 ; une enveloppe de 12 milliards de F CFP lui est réservée. Au titre de l'exercice 2015, six opérations de logement social ont ainsi été validées pour un investissement global de 3,3 milliards de F CFP. En 2016, dix nouveaux projets seront financés pour un montant total de 2,6 milliards de F CFP, dont quatre projets de constructions en habitat groupé (1,8 milliard de F CFP) et la construction d'habitats dispersés dans les îles du Vent (564 millions de F CFP).

### **L'émergence de nouveaux opérateurs pour relancer l'offre**

En août 2014, l'Assemblée de Polynésie française a adopté une loi du Pays qui permet à des sociétés privées d'obtenir la défiscalisation métropolitaine pour construire des logements sociaux ou intermédiaires. Les pouvoirs publics espèrent ainsi relancer l'offre pour atteindre un niveau de production de 1 500 logements par an (dont deux tiers en collectif). Les investisseurs privés seront chargés de leur construction et la gestion locative en reviendrait à l'OPH.

La société S.A.S Puna Ora est le premier opérateur de logement social privé (OLS) à avoir été agréé (décembre 2013). Pour son premier programme de cinq résidences, elle a bénéficié de 2 milliards de F CFP d'investissement en défiscalisation (28 % du coût du projet) et d'un milliard de F CFP de subvention du Pays (15 % du coût). En mars 2015, Puna Ora a livré sa première résidence à Papeete (immeuble Tamatea). Quatre autres résidences sont prévues à Faa'a, Arue, Punaauia et Moorea. Au total, 232 logements devraient être achevés avant 2017.

Fin décembre 2015, un nouvel opérateur de logement social privé, la SAS Habitat Polynésien<sup>2</sup>, a été agréée. Il projette de lancer dès 2016 la construction de 400 logements pour un budget avoisinant les 10 milliards de F CFP, avec une livraison prévue en octobre 2017.

<sup>1</sup> L'OPH est l'établissement public chargé de l'exécution des programmes de construction de logements sociaux.

<sup>2</sup> La société Banque de Tahiti en est l'actionnaire principal. Elle s'adosse sur l'expérience du groupe BPCE qui est une référence en tant qu'acteur bancaire privé sur le marché du logement social et du collectif Habitat en région.

## Section 7

# Le commerce

### L'ACTIVITÉ COMMERCIALE STAGNE

L'activité commerciale stagne en 2015, confrontée à une demande peu dynamique et à un probable changement du comportement de consommation des ménages. Le chiffre d'affaires du secteur se tasse (-0,3 %), dans le commerce de gros (-0,4 %) et de détail (-0,2 %). Les professionnels interrogés font état de tensions de trésorerie persistantes et restent pessimistes sur l'évolution de leur marge dans un contexte de faiblesse des prix. Sur un an, l'emploi s'inscrit en repli de 0,8 %. Conséquence des années de crise, depuis 2008, le secteur a perdu plus de 820 emplois.

La consommation des ménages représente plus des deux tiers du PIB, ce qui confère une place centrale au commerce dans l'économie polynésienne. En 2015, ce dernier concentrait 15 % des effectifs salariés et 21 % des entreprises du secteur marchand.

### La consommation des ménages peine à s'affermir

La consommation des ménages, mieux orientée qu'en 2014, reste cependant peu dynamique. Les importations de biens alimentaires (+3,2 %), de biens de consommation courante (+4,3 %) et de biens d'équipement ménagers (+1,7 %) progressent, sans pour autant retrouver leur niveau d'avant-crise. Reflets d'un changement dans les comportements de dépense, la production de crédits à la consommation s'inscrit de nouveau en net retrait (-9,1 %) et le marché automobile reste déprimé (-8,1 %).

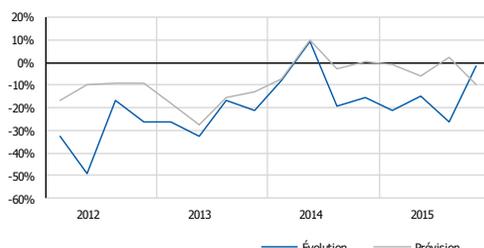
### L'activité commerciale stagne

Dans ce contexte mitigé, le chiffre d'affaires du secteur stagne (-0,3 %). Les professionnels du commerce de gros et du commerce de détail déplorent la faiblesse de leur courant d'affaires (respectivement -0,4 % et -0,2 % sur un an). Le commerce automobile reste déprimé : son chiffre d'affaires se replie de 0,9 %.

Les professionnels du secteur interrogés à l'enquête de conjoncture de l'IEOM font part dans l'ensemble un courant d'affaires dégradé, qui se redresse toutefois en fin d'année.

Ils font également état de tensions de trésorerie persistantes et restent pessimistes sur l'évolution de leur marge, dans un contexte de faiblesse des prix.

Solde d'opinions relatif à l'activité dans le secteur du commerce



Source : Enquête de conjoncture de l'IEOM

### Le tissu commercial se réduit et se recompose

Le secteur du commerce comporte majoritairement des unités de petites tailles : près de 96 % des entreprises ont moins de 10 salariés. En 2015, le nombre d'établissements se réduit de nouveau (-0,7 %, après -0,5 % en 2014), en particulier dans le commerce alimentaire de gros (-5,3 %) et de détail (-5,0 %).

Le petit commerce alimentaire de détail enregistre la plus forte réduction : depuis 2009, près de 500 établissements ont disparus, soit une baisse de plus de 40 %.

Caractéristiques des entreprises du commerce, par nature d'activité	Nombre d'entreprises actives au 31/12/2015	dont entreprises de 10 salariés et plus	Variations 2015/2014	Chiffre d'affaires dégagé en 2015 (en millions de F CFP)	Variations 2015/2014
<b>Commerce de gros :</b>	<b>1 678</b>	<b>86</b>	<b>-0,8%</b>	<b>164 327</b>	<b>-0,4 %</b>
alimentaire	124	24	-5,3%	49 475	6,2 %
biens domestiques et électroniques	482	20	-4,2%	30 973	4,6 %
équipements industriels	71	9	-5,3%	5 558	5,4 %
autres	1 001	33	1,9%	78 320	-6,2 %
<b>Commerce de détail</b>	<b>2 798</b>	<b>114</b>	<b>-1,6%</b>	<b>164 974</b>	<b>-0,2 %</b>
alimentaire	662	49	-5,0%	91 099	2,4 %
non alimentaire	2 136	65	-0,5%	73 876	-3,2 %
<b>Commerce et réparation automobile</b>	<b>615</b>	<b>17</b>	<b>3,5%</b>	<b>27 747</b>	<b>-0,9 %</b>
<b>Total commerce</b>	<b>5 091</b>	<b>217</b>	<b>-0,7%</b>	<b>357 048</b>	<b>-0,3 %</b>

Source : ISPF - RTE, Service des contributions

En parallèle, le repositionnement des acteurs de la grande distribution se poursuit, dans un secteur auparavant peu animé. Le groupe Carrefour, après avoir ouvert fin 2012 un troisième hypermarché à Taravao, a inauguré un quatrième hypermarché fin 2014 sur la côte Ouest de Tahiti. Il couvre 3 200 m<sup>2</sup> de surface et 350 emplois ont été créés à cette occasion. En revanche, le groupe Casino, placé en juillet 2013 en redressement judiciaire avec un passif déclaré de 3,5 milliards de F CFP, a été placé en liquidation en avril 2015.

## La réduction des effectifs se poursuit

La réduction des effectifs se poursuit dans le commerce (-0,8 %) en particulier dans le commerce de détail (-2,1 %) et le commerce automobile (-2,5 %). Conséquence des années de crise, depuis 2008, le secteur a perdu plus de 820 emplois salariés.

### Effectifs salariés du commerce

	2011 déc.	2012 nov.	2013 nov.	2014 nov.	2015 nov.	Variations 2015/2014
Commerce de gros	3 326	3 123	3 103	3 057	3 113	1,8%
Commerce de détail	5 261	5 141	5 011	5 271	5 162	-2,1%
Commerce et réparation automobile	976	911	898	893	871	-2,5%
<b>TOTAL</b>	<b>9 563</b>	<b>9 175</b>	<b>9 012</b>	<b>9 221</b>	<b>9 146</b>	<b>-0,8%</b>

Sources : CPS, ISPF

## Le commerce automobile reste déprimé

Après avoir enregistré un net rebond en 2014 (+10 %), le marché automobile se replie à nouveau (-13 %) : au total, moins de 4 000 véhicules neufs ont été immatriculés en 2015, soit moitié moins qu'avant la crise. Ce recul concerne les ventes de véhicules utilitaires légers (-21 %) et de voitures particulières (-8 %).

En parallèle, la consolidation du secteur, dont les effectifs (870 employés fin 2015) ont diminué de 24 % depuis 2008, se poursuit : le groupe SOPADEP, qui commercialisait déjà sept marques automobiles a racheté en mars 2015 au distributeur CFAO Motors Polynésie l'ensemble des marques qu'il proposait.

## Section 8

# Le tourisme

### L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE CONTINUE DE S'AMÉLIORER

Avec 183 800 touristes accueillis en 2015, la fréquentation touristique s'inscrit de nouveau en croissance (+1,8 %, après +10 % en 2014), la hausse des touristes en hébergement terrestre (+4 %) compensant le repli observé dans le secteur de la croisière (-6,5 %). Le chiffre d'affaires de l'hôtellerie progresse (+9,4 %), soutenu par la forte hausse du revenu moyen par chambre disponible et celle du coefficient moyen de remplissage (+1,6 point, à 64,6 %). En parallèle, l'emploi augmente de 3,1 % dans la branche hôtellerie-restauration et de 1,9 % dans le secteur touristique.

Les États-Unis restent le premier marché émetteur de touristes, devant les marchés européens et la zone Asie-Pacifique : la clientèle américaine représente 50 % des croisiéristes en 2015 et 33 % des touristes en hébergement terrestre payant. La fréquentation touristique chinoise, encore marginale (3 % du total), a cependant décuplé depuis 2009, passant de 500 touristes à 5 500 en 2015.

## 1. Poids dans l'économie

Le tourisme occupe une place centrale dans l'économie polynésienne : première source d'exportation de biens et services du territoire, l'industrie touristique polynésienne rassemble 2 820 entreprises (soit 11 % du total en 2015), qui génèrent 15 % des chiffres d'affaires cumulés en Polynésie française et emploient 17 % des effectifs salariés (10 250 personnes).

L'hôtellerie-restauration est le secteur le plus important de cette industrie, avec 69 % des entreprises (principalement dans la restauration) et 61 % des salariés du tourisme en 2015. L'hôtellerie-restauration génère 43 % du chiffre d'affaires du secteur touristique polynésien et regroupe 1 930 entreprises fin 2015, soit 8 % du tissu d'entreprises du territoire.

Les services de transport de voyageurs concentrent un quart des emplois salariés du tourisme, mais génèrent plus de la moitié du chiffre d'affaires du secteur (52 % en 2015). Les autres entreprises de l'industrie touristique évoluent dans les activités culturelles, récréatives et sportives (4 %), et les autres activités touristiques (3 %).

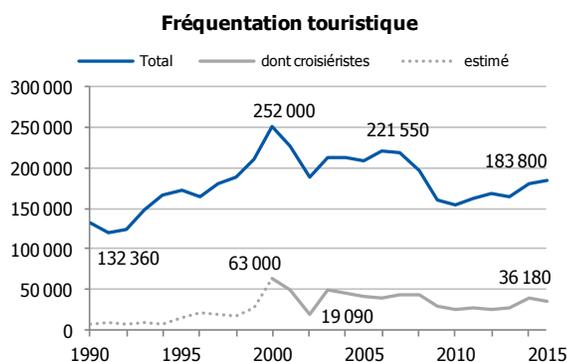
### Des recettes importantes et précieuses pour le territoire

En 2014, les touristes ont dépensé en Polynésie française 46 milliards de F CFP. Les dépenses touristiques représentent 3,6 fois le montant des exportations de produits locaux (12,8 milliards de F CFP) et pèsent pour près de 41 % dans le total des exportations de biens et services polynésiennes. Par ailleurs, la balance entre les dépenses des touristes étrangers séjournant sur le territoire et celles des résidents polynésiens en voyage à l'étranger génère un solde positif de 31 milliards de F CFP et contribue ainsi à l'excédent des transactions courantes de la balance des paiements.

Les touristes terrestres dépensent localement plus de 33,5 milliards de F CFP, générant 73 % des recettes touristiques totales. La croisière a, pour sa part, engendré 12,5 milliards de F CFP de recettes en 2014, soit 27 % des recettes touristiques totales.

## 2. La fréquentation touristique s'améliore

Depuis 2007, la destination Tahiti enregistre une relative désaffection de sa clientèle : la fréquentation a décliné de manière significative et atteint son niveau le plus bas en 2010 avec 154 000 touristes, un niveau inférieur d'un tiers à celui de l'année 2000.



Sources : ISPF, IEOM

Avec 183 800 touristes accueillis en 2015, la fréquentation touristique s'inscrit de nouveau en croissance (+1,8 %, après +10 % en 2014), la hausse des touristes en hébergement terrestre (+4 %) compensant le repli observé pour la croisière (-6,5 %).

### Le rôle prépondérant du marché nord-américain

Les États-Unis, avec près de 64 000 touristes en 2015 (+3 %), forment le premier marché émetteur de touristes (35 % de part de marché). La clientèle américaine représente 50 % des croisiéristes en 2015 et 33 % des touristes en hébergement terrestre payant.

La fréquentation touristique américaine s'est cependant contractée de 34 % entre 2001 et 2015. Cette désaffection, en partie liée à l'évolution défavorable du taux de change réel du dollar sur la période, explique près des trois quarts du repli global de la fréquentation observée sur la décennie, ce qui confirme le rôle primordial du marché nord-américain pour la destination Tahiti.

Le second marché émetteur est le marché européen (34 % de part de marché), avec 62 000 touristes accueillis. En repli sur les quinze dernières années, le nombre de touristes français se redresse en 2014 (+6 %), puis 2015 (+ 2,5 %), mais il reste inférieur de 29 % par rapport à 2001.

### Forte croissance du nombre de touristes chinois

Les touristes provenant de la zone Asie-Pacifique représentent 23 % des arrivées en 2015 (+6 % sur un an). Le Japon est le premier marché émetteur asiatique (avec 27 % des touristes en provenance de la zone), suivi de l'Australie (22 %) et de la Nouvelle-Zélande (18 %). La fréquentation touristique chinoise (13 %) a décuplé depuis 2009, passant de 500 touristes à 5 500 en 2015. Reflet de cette dynamique, la contribution de la clientèle chinoise à la croissance de la fréquentation touristique globale de 2015 dépasse celle des États-Unis.

### Répartition des touristes par domicile permanent

	2001	2012	2013	2014	2015	Variations 2015/2014	Part 2015
<b>Amérique du Nord</b>	<b>99 947</b>	<b>59 892</b>	<b>60 862</b>	<b>71 548</b>	<b>72 315</b>	<b>+1,1 %</b>	<b>39 %</b>
États-Unis	96 299	52 858	53 656	62 278	63 913	+2,6 %	35 %
<i>dont Hawaïi</i>	2 936	1 837	1 883	2 187	2 074	-5,2 %	1 %
Canada	3 648	7 034	7 206	9 270	8 402	-9,4 %	5 %
<b>Amérique du Sud</b>	<b>6 928</b>	<b>7 320</b>	<b>7 469</b>	<b>6 607</b>	<b>6 735</b>	<b>+1,9 %</b>	<b>4 %</b>
<b>Europe</b>	<b>83 399</b>	<b>62 661</b>	<b>58 045</b>	<b>62 425</b>	<b>62 535</b>	<b>+0,2 %</b>	<b>34 %</b>
France métropolitaine	50 466	35 898	32 946	34 887	35 765	+2,5 %	19 %
Italie	9 351	9 409	8 103	7 887	7 993	+1,3 %	4 %
Royaume-Uni	6 496	2 617	3 255	4 834	4 711	-2,5 %	3 %
<b>Pacifique - Asie</b>	<b>39 365</b>	<b>38 549</b>	<b>37 432</b>	<b>39 365</b>	<b>41 668</b>	<b>+5,9 %</b>	<b>23 %</b>
Japon	19 031	12 989	13 175	12 527	11 447	-8,6 %	6 %
Australie	6 420	10 224	9 167	9 315	9 167	-1,6 %	5 %
Nouvelle-Zélande	5 435	7 166	6 477	7 136	7 315	+2,5 %	4 %
Chine	ns	1 183	1 876	3 268	5 555	+70,0 %	3 %
Nouvelle-Calédonie	3 238	4 022	3 826	4 111	4 185	+1,8 %	2 %
<b>Autres zones</b>	<b>955</b>	<b>556</b>	<b>585</b>	<b>657</b>	<b>578</b>	<b>-12,0 %</b>	<b>0 %</b>
<b>Total</b>	<b>227 658</b>	<b>168 978</b>	<b>164 393</b>	<b>180 602</b>	<b>183 831</b>	<b>+1,8 %</b>	<b>100 %</b>

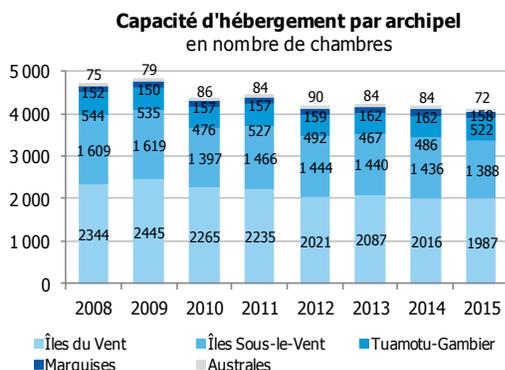
Sources : Service du tourisme, ISPF

## 3. L'industrie hôtelière

L'offre hôtelière s'appuie sur une hôtellerie d'envergure internationale, concentrée sur les îles de Bora Bora, Tahiti et Moorea, qui offre deux tiers des 4 127 chambres que compte le territoire en 2015, et emploie huit salariés de l'hôtellerie sur dix.

Elle rassemble à la fois de grands groupes internationaux comme *Starwood* (*Le Méridien*, *Saint Regis*), *Accor* (*Sofitel*), *Hilton* (à Moorea et Bora Bora), *Intercontinental* (à Tahiti, Moorea, Bora Bora et Tetiaroa), et des entreprises locales, comme *South Pacific Management* (*Pearl Resorts*, dont *Le Tahaa*, labellisé *Relais & Châteaux*) ou *Maitai* (Bora Bora, Rangiroa et Huahine).

La clientèle de ces établissements est essentiellement constituée de touristes internationaux : les résidents représentent seulement 13 % des nuitées vendues en 2015 (contre 18 % des nuitées en 2009).



Sources : Service du tourisme

L'offre hôtelière a dû s'adapter au repli de la fréquentation touristique : entre 2000 et 2015, la capacité d'accueil de l'hôtellerie internationale a diminué de 605 chambres (-18 %). À fin novembre 2015, on dénombre 44 établissements hôteliers en activité, dont 39 dans l'archipel de la Société. Seuls trois établissements demeurent ouverts aux Tuamotu et deux aux Marquises.

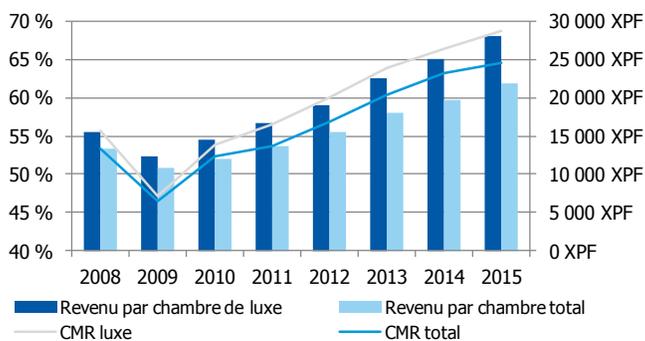
## L'hôtellerie internationale s'est restructurée face à la crise

La capacité hôtelière n'a cessé de croître jusqu'en 2009, dynamisée par les dispositifs de défiscalisation. Entre 2007 et 2010, avec la chute de la fréquentation touristique, la Polynésie française a pâti d'un « effet ciseau » (moins de touristes pour davantage de structures d'accueil) qui a pesé sur la rentabilité des établissements et entraîné la fermeture de plusieurs unités d'importance ou emblématique, tel que le Hawaiki Nui à Raiatea en mars 2015<sup>1</sup>.

Cette diminution des capacités d'accueil a contribué à la restauration progressive des performances des établissements qui ont résisté à la crise. En 2015, le coefficient moyen de remplissage (CMR) des hôtels s'améliore de 1,6 point sur un an à 64,6 %, en raison d'une baisse du nombre de chambres disponibles (-2,8 %) plus rapide que celle des chambres louées (-0,4 %).

Depuis 2014, le coefficient de remplissage est supérieur à son niveau d'avant crise (62 % en 2006). Le revenu par chambre disponible a en parallèle doublé depuis 2009, pour s'établir à 21 850 F CFP en moyenne en 2015.

### Indicateurs de gestion de l'hôtellerie internationale



Source : ISPF, Enquête de fréquentation hôtelière

## La prépondérance de la gamme luxe

La gamme luxe domine le secteur de l'hôtellerie internationale avec 19 établissements classés 4 ou 5 étoiles et 70 % des chambres vendues en 2015. La clientèle y est principalement américaine (36 %) et européenne (26 %), les résidents polynésiens représentant 10 % des chambres vendues dans cette gamme.

Les établissements de luxe présentent des indicateurs de gestion plus favorables avec un taux de remplissage de 69 % en 2015 et un revenu par chambre disponible de 28 000 F CFP.

<sup>1</sup> Ouvert en 1966, cet établissement de 28 chambres, le plus grand et plus ancien hôtel de Raiatea, avait construit les premiers bungalows sur l'eau au monde.

## BORA BORA, VITRINE TOURISTIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

La présence sur l'île, entre 1942 et 1946, des troupes américaines, qui en font leur base de ravitaillement dans le Pacifique Sud, a joué un rôle déterminant dans l'essor de Bora Bora en tant que destination touristique. La piste d'aéroport construite par les Américains permet l'ouverture d'une liaison Paris-Bora Bora dès 1958. En 1961, le premier hôtel est ouvert au sud de l'île : il compte 18 bungalows de luxe et accueille régulièrement des stars hollywoodiennes qui contribuent à établir l'image de la destination.

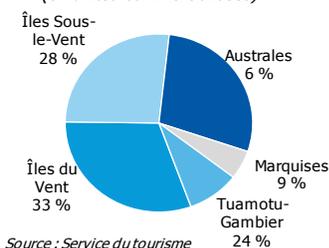
Depuis, le tourisme n'a cessé de se développer sur l'île, autour d'une hôtellerie internationale de luxe et de ses célèbres bungalows sur pilotis. En 2015, le parc hôtelier de Bora Bora est composé de onze établissements (soit 826 chambres), dont huit classés 4 ou 5 étoiles, et est complété par seize pensions (dont trois classées), offrant 72 chambres supplémentaires. L'hôtellerie de Bora Bora bénéficie de coefficients moyens de remplissage supérieurs à la moyenne polynésienne et d'indicateurs de gestion plus favorables.

## La petite hôtellerie familiale, seule offre dans les archipels éloignés

La petite hôtellerie constitue, dans de nombreuses îles, l'unique possibilité d'hébergement et d'accueil touristique. Elle représente un tiers de la capacité d'hébergement polynésienne avec 1 366 chambres ou bungalows répartis dans 296 petites structures familiales en 2015, concentrées sur l'archipel de la Société (57 % des établissements) et aux Tuamotu-Gambier (27 %). Occupant environ cinq cents personnes, à temps plein ou partiel, la petite hôtellerie familiale représente un acteur essentiel de la vie économique des archipels, notamment éloignés (Marquises, Australes et Tuamotu-Gambier).

### Répartition géographique de la petite hôtellerie en 2015

(en unités commercialisées)



Au total, moins de 13 % des touristes séjournent en petite hôtellerie familiale. Ce mode d'hébergement séduit davantage la clientèle européenne : les pensions de famille ont attiré 42 % des touristes français en 2015 pour au moins une partie de leur séjour, mais seulement 4 % des autres visiteurs européens et des touristes américains.

## Une rentabilité incertaine

L'activité de la petite hôtellerie n'est pas épargnée par la crise : en baisse de 7 points depuis 2007, le taux moyen de remplissage des pensions de famille est particulièrement faible (24 % en 2015). Il est légèrement plus favorable dans les établissements classés (29 % contre 20 %), et dans les pensions situées aux îles du Vent (30 %, contre 20 % dans les archipels éloignés), mais reste bien souvent insuffisant pour dégager les capacités de financement nécessaires au développement du produit proposé.

## DES PENSIONS DE FAMILLE LABELLISÉES POUR DAVANTAGE DE VISIBILITÉ

Les établissements de la petite hôtellerie familiale font l'objet d'une classification en nombre de « tiarés » établie par la Tahiti Tourism Authority, reposant sur les attraits touristiques de leur site d'implantation et sur les installations et services proposés. À fin novembre 2015, sur les 288 structures en activité, moins d'un tiers fait l'objet d'une classification et moins de 10 % sont classés trois tiarés. Par ailleurs, l'Association des hôtels de famille de Tahiti et ses îles (HFTI) tente de promouvoir la qualité par le biais d'une charte garantissant pour les clients une qualité d'accueil et d'authenticité. En collaboration avec le GIE Tahiti Tourisme, l'association a créé le label « Ia ora, au cœur des traditions ». Attribué à 105 établissements, il vient en complément du classement administratif par tiaré.

## 4. La croisière

---

La croisière est un secteur en plein essor dans le monde : le nombre de croisiéristes est passé de 15 millions à 23 millions de 2006 à 2015 (+49 %). L'activité est dominée par les marchés caribéen (près de 36 % de la capacité déployée dans le monde) et méditerranéen (20 %), la région Pacifique, Australie et Nouvelle-Zélande ne représentant qu'une faible part (6 %).

En Polynésie française, le secteur de la croisière a traversé une période de crise de 2009 à 2011 liée à une désaffection des principaux opérateurs vis-à-vis de la destination. Depuis, l'activité est en croissance : le nombre d'escales est passé de 570 en 2012 à près de 960 en 2015 (+15 % par rapport à 2014 et +67 % depuis 2012).

### La croisière inter îles au départ de Tahiti

Représentant les deux tiers des escales effectuées dans les îles polynésiennes en 2015, la croisière interîles s'opère sous forme de circuit au départ de Tahiti. Elle s'effectue à bord de deux navires sous pavillon polynésien, le *Paul Gauguin* (d'une capacité de 400 passagers) et le cargo mixte *Aranui 3* (190 passagers)<sup>1</sup>, ainsi que le paquebot *Wind Spirit* (150 passagers) du groupe américain *Carnival*. Ces paquebots ont respectivement concentré 24 %, 22 %, et 19 % du nombre d'escales effectuées dans des îles polynésiennes en 2015.

Ce type de croisière au départ de Tahiti est pratiqué par une clientèle majoritairement nord-américaine (64 % des croisiéristes en 2015) et européenne (22 %), préacheminée par avion. En 2015, la Polynésie française a accueilli dans ce cadre 36 180 croisiéristes (représentant 20 % de l'ensemble de ses touristes), un chiffre en hausse sur les cinq dernières années (+37 %), mais en léger recul sur un an (-6 %).

### Les escales des paquebots transpacifiques

Le trafic transpacifique vise quant à lui les paquebots incluant la Polynésie française comme escale dans leur circuit dans l'océan Pacifique<sup>2</sup>. Ces paquebots pouvant accueillir jusqu'à plusieurs milliers de passagers ont effectué près de 325 escales<sup>3</sup> dans les îles polynésiennes en 2015. Ces circuits transpacifiques se développent : le nombre d'excursionnistes transitant dans ce cadre s'élève à 55 246 en 2015, en hausse de 16 % sur un an, du fait de l'augmentation du nombre de rotations effectuée par des paquebots internationaux de taille importante.

---

<sup>1</sup> Le cargo mixte *Aranui 3* a été remplacé fin 2015 par un nouveau bâtiment, l'*Aranui 5*. Le nouveau navire transportera à son bord près de 270 passagers contre 190 auparavant.

<sup>2</sup> On parle alors d'excursionnistes, qui ne sont pas comptabilisés comme des touristes dans la mesure où leur séjour ne comporte aucune nuitée sur place.

<sup>3</sup> Les escales du paquebot *Windspirit* du groupe américain *Carnival* (183 en 2015) ne sont pas comptabilisées dans ce chiffre des circuits transpacifiques des groupes internationaux, mais dans celui des croisières inter-îles au départ de Tahiti.

Le *Tahiti Cruise Club*<sup>1</sup> anticipe un ralentissement de la croissance du nombre d'escales en 2016, en raison de l'absence momentanée du navire de *Princess Cruises* au cours de la haute saison, sans toutefois affecter la dynamique du secteur, dont l'activité devrait s'inscrire en nette hausse dès 2017.

Cette évolution est confortée par une approche promotionnelle régionale dynamique, qui réunit en 2015 huit destinations insulaires du Pacifique Sud<sup>2</sup> au sein de la *South Pacific Cruise Alliance*.

### **La plaisance, une pratique encore marginale**

La configuration de l'espace polynésien, caractérisé par ses îles en chapelets et ses lagons balisés, constitue un atout pour le développement d'un autre segment touristique : la navigation charter et notamment le charter grande plaisance. Marché de niche à haute rentabilité, ce dernier est en plein essor au plan mondial, mais il demeure embryonnaire en Polynésie française : le charter nautique est composé d'une centaine de navires, chiffre qui n'a que peu évolué depuis 2007 (90 bateaux). En 2015, plusieurs dossiers de défiscalisation ont été agréés concernant le renouvellement d'une partie de la flotte charter disponible à la location.

D'autre part, une nouvelle marina a été inaugurée au centre de Papeete fin avril 2015. Elle dispose, sur une superficie de 3 hectares, et de deux pontons flottants, permettant d'accueillir 94 navires de 10 à 22 mètres de long.

#### **LA CROISIÈRE : UNE ACTIVITÉ AUX RETOMBÉES ÉCONOMIQUES NON NÉGLIGEABLES**

Les dépenses des seuls croisiéristes sont estimées à 12,5 milliards de F CFP en 2014 (hors transport aérien international), auxquelles il conviendrait d'ajouter celles des excursionnistes en transit, difficiles à estimer. Environ 40 % des dépenses sont réalisées à terre (60 % sont consacrées au coût de la croisière). Au total, l'activité de croisière a engendré 27 % des recettes touristiques de la Polynésie française en 2014.

Les croisiéristes sont plus dépensiers que les touristes terrestres, avec des dépenses moyennes par séjour supérieures : 331 000 F CFP contre 235 000 F CFP en 2013, derniers chiffres disponibles. Ils dépensent moins en hôtellerie, restauration et transport, mais en revanche 25 % de plus en loisirs et excursions. Ces retombées économiques pourraient être optimisées : selon les professionnels, les dépenses moyennes à terre par escale et par passager avoisineraient les 3 500 F CFP hors excursion et hébergement, alors que de nombreuses destinations concurrentes parviennent à des dépenses moyennes de 6 000 F CFP.

## **5. Les perspectives du secteur**

### **La marque « Tahiti et ses îles », cœur d'une nouvelle promotion**

La promotion de la Polynésie française comme destination touristique est assurée par le GIE Tahiti tourisme. Il est financé, pour moitié par les recettes de la redevance de promotion touristique, liées à la fréquentation, l'autre moitié provenant de subventions accordées par le Pays.

<sup>1</sup> Créé en 2009, le *Tahiti Cruise Club* regroupe l'ensemble des acteurs institutionnels et privés du secteur de la croisière. Cette association vise à développer l'attractivité de la Polynésie française comme destination d'escale auprès des compagnies internationales, et à promouvoir l'amélioration des infrastructures d'accueil des passagers.

<sup>2</sup> Les Samoa américaines, les îles Cook, les Fidji, Tonga, la Nouvelle-Calédonie, Pitcairn, Samoa et la Polynésie française.

En 2014, le GIE a créé une nouvelle marque, « Tahiti et ses îles », pour développer l'attractivité de la Polynésie française auprès des cinq principaux marchés émetteurs de touristes, au travers d'une nouvelle stratégie graphique et marketing, notamment sur Internet. Le GIE organise également des actions de promotion de la destination telles que le Tahiti Travel Exchange, qui a rassemblé lors de sa onzième édition en décembre 2015 à Tahiti 140 agents de voyages et tour opérateurs du marché nord-américain.

Soumis aux aléas de la conjoncture internationale, en particulier nord-américaine, et à une demande en mutation, le produit touristique polynésien peine toutefois à se développer pleinement, dans un contexte concurrentiel accru, notamment dans le tourisme de luxe. Identifié comme principale ressource propre de la Polynésie française, le tourisme concentre aujourd'hui les efforts de relance économique, après cinq années de crise sur le territoire. Le secteur constitue un enjeu de développement pour l'ensemble de la Polynésie française.

L'objectif affiché est d'accueillir 300 000 touristes d'ici 2018, une progression de la fréquentation touristique ambitieuse et volontariste au regard de la dynamique actuelle du secteur et des capacités d'accueil, en particulier sur Tahiti.

#### **DE GRANDS PROJETS HÔTELIERS POUR RENFORCER LA CAPACITÉ D'ACCUEIL**

Sous l'impulsion du gouvernement, qui fait du tourisme un des axes majeurs de la relance économique, plusieurs projets pourraient venir accroître la capacité hôtelière du territoire.

Le complexe touristique Tahiti Mahana Beach pourrait dans cette optique voir le jour sur une zone d'aménagement prioritaire de 53 hectares à Punaauia. Le protocole d'accord pour le financement, la construction et l'exploitation de ce complexe de 3 000 chambres a été signé le 19 décembre 2015 entre l'établissement public Tahiti Nui Aménagement et Développement (TNAD) et le consortium chinois composé des groupes Recas Global, China Railway International et R&F Properties. L'investissement dans ce vaste projet d'infrastructures touristiques - hôtellerie, restauration et divertissement – est estimé à 2,5 milliards de dollars (soit près de 278 milliards de F CFP) ; son achèvement est prévu pour 2022. L'accord prévoit de favoriser l'emploi local pour la construction et l'exploitation, qui serait accordée pour 70 ans.

En parallèle, des projets de complexe hôtelier sont en recherche d'investisseurs sur la côte ouest de Tahiti, à Papara, autour du golf d'Atimaono, et à Moorea, autour du golf de Temae

#### **Une ambition à concrétiser**

Dans ce contexte, le gouvernement a élaboré un plan de développement du tourisme 2015-2020, structuré autour de trois axes principaux : la promotion de la destination à l'extérieur, la mise en place des conditions de développement du tourisme et la restructuration de sa gouvernance.

Ce plan comporte de nombreuses mesures de réorganisation et de réglementation ainsi que des projets d'investissements structurants soutenus par le Contrat de Projets État-Pays à hauteur de 9 milliards F CFP et le Fonds Européen de Développement, à hauteur de 3,6 milliards de F CFP. Le secteur du tourisme est également l'axe prioritaire retenu pour les financements européens du 11<sup>ème</sup> Fonds Européen de Développement (FED).

La nouvelle stratégie de promotion recentre l'image de la destination Tahiti autour de sa population, sa culture et son tourisme vert. Elle mise aussi sur des niches plus modestes, comme les plongeurs, les randonneurs ou les amateurs de voile, et sur de nouveaux pays. Depuis la simplification de leurs formalités de visa, le nombre de touristes chinois augmente rapidement : la fréquentation touristique a décuplé depuis 2009, passant de 500 touristes à 5 500 en 2015 (3 % du total).

## FORTE CROISSANCE DU TOURISME MONDIAL

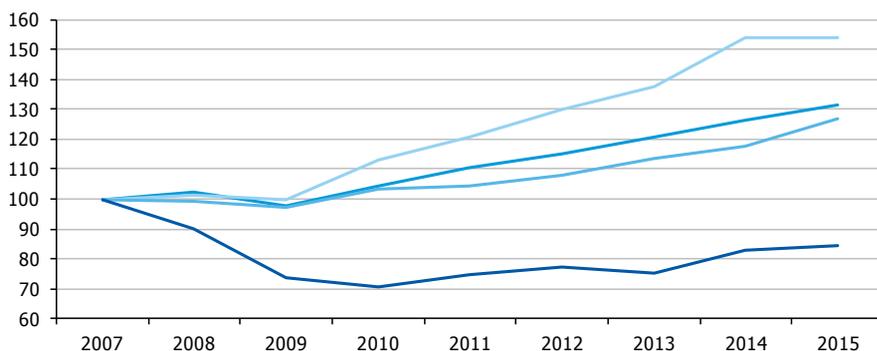
Selon l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), 1,133 milliard de touristes ont voyagé dans le monde en 2014 (+4,3 % sur un an), soit près de deux tiers de touristes supplémentaires par rapport à 2000. Le tourisme est en plein essor dans la région Asie-Pacifique, où le nombre de touristes a plus que doublé en quatorze ans, et affiche la croissance annuelle la plus élevée (+5 % en 2014, soit +13 millions d'arrivées supplémentaires). En particulier, 13,2 millions de visiteurs se sont déplacés en Océanie en un an (+5,7 % par rapport à 2013). Un succès qui devrait se prolonger : les perspectives pour 2015 sont particulièrement favorables en Asie-Pacifique (+4 %), d'après l'OMT.

En Océanie coexistent les destinations dites de « grandes terres » (l'Australie avec 52 % des touristes de la zone et la Nouvelle-Zélande) et des « archipels paradisiaques ». Dans cette seconde catégorie, Hawaï domine le marché, avec 8,6 millions de touristes en 2015. Parmi les territoires et petits États insulaires du Pacifique, Guam est la destination la plus fréquentée : l'île a accueilli 1,4 million de touristes en 2015, contre 755 000 visiteurs aux îles Fidji.

### La Polynésie reste en retrait de la dynamique de la zone Pacifique

La Polynésie française n'a bénéficié ni de la croissance du tourisme mondial, ni de la dynamique porteuse de la zone Pacifique. Nettement distancée par ses concurrents historiques, la Polynésie française (183 830 touristes en 2015) est peu à peu rattrapée par de nouvelles destinations, comme les îles Cook (125 130) ou les îles Samoa (131 175), qui accueillent pourtant trois à quatre fois moins de touristes qu'elle en 1990.

Évolution comparée du nombre de touristes  
(base 100 en 2007)



Sources : Service du tourisme, ISPF, OMT

— Nombre de touristes dans le monde      — Nombre de touristes en Asie  
— Nombre de touristes en Océanie      — Nombre de touristes en Polynésie française

### La Chine, premier marché émetteur de tourisme dans le monde

La Chine, premier marché émetteur de tourisme dans le monde, a continué à croître à un rythme exceptionnel, les dépenses à l'étranger de ses ressortissants augmentant de 27 % en 2014, pour atteindre un total de 165 milliards de dollars. D'après les estimations de l'OMT, le nombre total de voyages effectués depuis la Chine vers l'étranger aurait augmenté de 11 millions pour atteindre 109 millions en 2014.

## Section 9

# Les transports

### L'ACTIVITÉ AÉRIENNE EST BIEN ORIENTÉE

Le transport aérien a connu une année 2015 dynamique : le trafic passager augmente pour la deuxième année consécutive, alors qu'il était orienté à la baisse sur la période 2008-2013 (-3,6 % en moyenne annuelle). La hausse est de +1,3 % pour le trafic international et de +2,7 % pour le trafic domestique. En revanche, le volume de fret maritime international échangé se replie (-5,1 %). Le fret maritime interinsulaire progresse légèrement (+0,9 %) et le trafic maritime passager reste stable, en particulier sur la ligne Tahiti-Moorea. Afin de mieux structurer la desserte des îles, une loi du Pays relative à l'organisation des transports insulaires maritimes et aériens a été adoptée fin 2015.

## 1. Les activités portuaires

Principale entrée maritime de la Polynésie française, le port de Papeete est géré par un établissement public, le port autonome de Papeete (PAP). En termes de trafic passager, il compte parmi les dix plus grands ports français.

Les différents schémas directeurs ont permis d'adapter les infrastructures au développement économique du Pays, avec notamment la construction de la nouvelle gare maritime, inaugurée en 2012. Le programme pour 2009-2019 est centré sur le renforcement de la sécurité, conformément à la réglementation internationale, et le décongestionnement de la zone portuaire actuelle<sup>1</sup>. Une nouvelle marina<sup>2</sup> au centre de Papeete a d'autre part été inaugurée fin avril 2015.

### Repli du fret maritime international

Le volume de fret international échangé en 2015 se replie (-5,1 %, après +7,4 % en 2014) sous l'effet de la baisse du fret débarqué (-5,6 %), qui représente 96 % des flux.

Le tonnage des *marchandises transportées en conteneur* recule en particulier de 17 % à nombre de conteneurs stables (-0,3 %), ce qui dénote un moindre taux de remplissage des conteneurs manipulés. Près de 11 % des 34 000 conteneurs débarqués pleins en 2015 transportaient des produits classés de première nécessité « PPN », catégorie de marchandises en hausse de 4 % par rapport à 2014.

Le tonnage d'*hydrocarbures* débarqué, en constante augmentation depuis 2012, croît de 4,4 % en 2015, pour atteindre 416 700 tonnes. Le *vrac solide*, après 4 années de recul, bondit de 47 %, tiré par les importations de matériaux de construction (+53 %) : le tonnage de ciments débarqués en vrac affiche en particulier une hausse de +83 %, à 56 600 tonnes.

<sup>1</sup> Un protocole d'accord a ainsi été signé en mai 2015 concernant le déplacement d'ici 2021 des actuelles cuves de stockage des hydrocarbures vers l'extrémité est de la digue de Motu Uta.

<sup>2</sup> Elle dispose, sur 3 hectares, de deux pontons flottants permettant d'accueillir 94 navires de 10 à 22 mètres de long, et d'une promenade piétonnière. En complément, 200 mètres de quai supplémentaires sont dédiés aux bateaux de croisière.

Le trafic *roulier* est en revanche encore en baisse en 2015 (-13 %), confirmant le recul des importations de véhicules sur le territoire depuis 2008.

#### Fret international (en tonnes métriques)

	2013	2014	2015	Variations 2015/2014
<b>Fret débarqué dont :</b>	<b>857 875</b>	<b>931 262</b>	<b>878 244</b>	<b>-5,7 %</b>
-produits secs	451 782	521 327	452 215	-13,3 %
-hydrocarbures	392 410	399 242	416 681	4,4 %
<b>Fret embarqué</b>	<b>43 582</b>	<b>37 102</b>	<b>38 034</b>	<b>2,5 %</b>
<b>Total</b>	<b>901 457</b>	<b>968 364</b>	<b>916 278</b>	<b>-5,4 %</b>

Source : Port autonome de Papeete

#### Le trafic interinsulaire de passagers reste stable, mais le fret progresse

La desserte des archipels est assurée par le secteur privé et par la flottille administrative, mais uniquement pour des missions de service public, tel le transport scolaire dans les îles isolées. Afin de clarifier ces missions de service public et d'améliorer l'organisation des dessertes interinsulaires, une loi du Pays relative à l'organisation des transports insulaires maritimes et aériens a été adoptée fin 2015. Elle fait l'objet d'un recours suspensif auprès du Conseil d'État.

En 2015, le trafic interinsulaire de passagers reste stable, avec 1,58 million de passagers transportés. La fréquentation sur la ligne Tahiti-Moorea (qui représente 99 % du flux total) est en très légère hausse (+0,1 %). Le trafic vers les autres îles, plus marginal, chute en revanche de 4 %, entraîné par une nouvelle contraction des échanges entre les îles Sous-le-Vent (-9,7 %).

#### Trafic maritime interinsulaire de passagers

	2013	2014	2015	Variations 2015/2014
Îles du Vent	1 596 426	1 568 662	1 569 705	0,1 %
Îles Sous-le-Vent	6 867	5 263	4 751	-9,7 %
Autres archipels	8 525	8 497	8 431	-0,8 %
<b>Total</b>	<b>1 611 818</b>	<b>1 582 422</b>	<b>1 582 887</b>	<b>0,0 %</b>

Source : Direction polynésienne des affaires maritimes

Le fret interinsulaire progresse de 0,9 %. Cette évolution masque de fortes disparités : en repli de 5,9 % aux Australes et de 7,4 % aux Îles du Vent, qui ont notamment importé moins de matériaux de construction, le fret a crû aux îles Sous-le-Vent (+5,2 %), aux Marquises (+5,6 %) et surtout aux Tuamotu-Gambier (+11,7 %, en lien avec le net rebond de la récolte de coprah).

## Fret interinsulaire par destination/provenance (en tonnes)

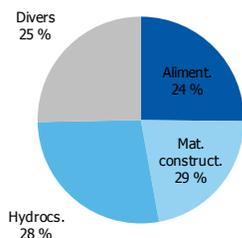
	2013	2014	2015	Variations 2015/2014
Îles du Vent	153 683	162 137	150 197	-7,4 %
Îles Sous-le-Vent	130 097	132 783	139 687	5,2 %
Australes	27 355	24 478	23 040	-5,9 %
Marquises	30 948	27 713	29 276	5,6 %
Tuamotu-Gambier	71 136	73 208	81 790	11,7 %
<b>Total</b>	<b>413 219</b>	<b>420 319</b>	<b>423 990</b>	<b>0,9 %</b>

Source : Direction polynésienne des affaires maritimes

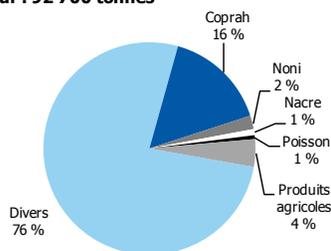
Le fret aller, de Papeete vers les îles, qui comptait pour 78 % du total en 2015, ressort en repli de 3,7 %, en raison d'expéditions moins importantes de matériaux de construction (-5,5 %). Le fret retour croît en revanche de 22 %, en lien avec l'augmentation des expéditions de coprah.

## Répartition du fret en volume par type de produits en 2015

Aller : 331 300 tonnes



Retour : 92 700 tonnes



Source : DPAM

## 2. La desserte aérienne

Le transport aérien a connu une année 2015 dynamique. Le trafic passager augmente pour la deuxième année consécutive, alors qu'il était orienté à la baisse sur la période 2008-2013 (-3,6 % en moyenne annuelle). La hausse est de +1,3 % pour le trafic international et de +2,7 % pour le trafic domestique. Au total, 1,19 million de passagers commerciaux ont été enregistrés, dont 565 400 à l'international.

## Légère hausse du trafic international

Situé à Faa'a, sur la côte ouest de Tahiti, l'aéroport international de Polynésie française est un aérodrome d'État. Celui-ci en a concédé la gestion à la société Aéroport de Tahiti (ADT), filiale d'EGIS<sup>1</sup>, pour une durée de trente ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010. ADT a entrepris la remise à niveau des infrastructures : en 2015, une partie de la salle des arrivées a été rénové. Entre 2017 et 2019, le hall et le parking de l'aéroport seront réorganisés, pour un coût de 1,5 milliard de F CFP.

Les vols internationaux<sup>2</sup> représentent 48 % du trafic passager de l'aéroport. En 2015, le trafic international de passagers croît pour la quatrième année consécutive (+1,3 %). Paris et Los Angeles concentrent les principaux flux de passagers avec respectivement 45 % et 22 % de parts de marché en 2015. Auckland représente 17 % du trafic passager international et Tokyo 9 %.

Avec 67 % de l'offre de sièges en 2015, Air Tahiti Nui (ATN), compagnie appartenant au Territoire, est le premier intervenant pour le transport aérien de passagers en Polynésie française. ATN opère des vols réguliers vers Paris, Los Angeles, Auckland et Tokyo et partage ses codes avec plusieurs compagnies internationales<sup>3</sup>.

En 2015, les recettes totales des passagers payants d'ATN augmentent de +7 %, à 30 milliards de F CFP. Sur l'année, le nombre de passagers<sup>4</sup> progresse de 3 % et le coefficient moyen de remplissage de +1,2 point à 76,3 %.

ATN mise sur le développement des marchés en croissance, et en particulier de la clientèle chinoise, avec 10 000 passagers espérés en 2016 (contre 5 555 en 2015 et 3 270 en 2014). La compagnie polynésienne possède actuellement cinq long-courriers Airbus A340-300. Dans le cadre du renouvellement de sa flotte, Air Tahiti Nui va acquérir deux Boeing B787-900 (en mai et juillet 2019) et louer deux autres appareils de même type, qui seront livrés en octobre 2018.

Air France (AF) est la deuxième compagnie de Polynésie française (14 % de l'offre de sièges en 2015). Elle assure une ligne régulière Paris-Papeete via Los Angeles à raison de trois vols hebdomadaires. En 2015, la stabilité de son offre de sièges (+0,1 %) couplée à un trafic en léger repli (-1,8 % pour la compagnie), a conduit à une légère détérioration de son coefficient moyen de remplissage (-1,7 point à 84,1 %).

Lan Airlines relie la Polynésie française au continent sud-américain par Santiago du Chili via l'île de Pâques une fois par semaine. Quant aux liaisons vers l'Océanie, elles sont assurées par Air New Zealand, Air Calédonie International et Air Tahiti (îles Cook). Hawaiian Airlines, pour sa part, effectue un vol hebdomadaire vers Honolulu.

En 2015, Air New Zealand a vu le nombre de ses passagers augmenter (+8,4 %), alors que le trafic des autres compagnies internationales baissait.

---

<sup>1</sup> EGIS est une filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, spécialisée dans la gestion d'aéroports. Elle exploite quatorze plateformes internationales sur les cinq continents.

<sup>2</sup> Sept compagnies internationales régulières effectuent des rotations vers l'Europe (France), l'Amérique (États-Unis, Chili), l'Asie (Japon) et l'Océanie (Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, îles Cook et Hawaï).

<sup>3</sup> Air France, Air New Zealand, American Airlines, Japan Airlines, American Airlines, Delta Air Lines et Aircalin.

<sup>4</sup> Nombre de Sièges Kilomètres Offerts (SKO). Le volume de Passagers Kilomètres Transportés (PKT) augmente de 1 %.

## Rebond du trafic inter îles

La desserte aérienne des archipels est assurée par le groupe privé local Air Tahiti, qui offre un programme de liaisons régulières vers 47 des 67 îles habitées de la Polynésie française<sup>1</sup>.

Le trafic passager inter îles bénéficie en 2015 d'une présence accrue des touristes internationaux (+4,8 %, soit +12 300 passagers) et de la bonne tenue du trafic local des résidents (+2 %, soit +9 200 passagers). Avec au total 732 500 passagers payants, le trafic 2015 s'inscrit en hausse de 3 % sur un an, après huit ans de repli lié aux difficultés de l'économie polynésienne. Il reste toutefois inférieur de 135 000 passagers à celui de 2007, avant crise. La clientèle internationale représente plus de 36 % des passagers transportés.

La compagnie a en parallèle mené en 2014 puis 2015 une réduction ciblée du programme de ses vols. Cet ajustement de capacité se traduit par une amélioration de 2,5 points sur un an du coefficient moyen de remplissage, à 66 %.

En novembre puis décembre 2015, Air Tahiti a intégré deux nouveaux ATR 72-600 à sa flotte, poursuivant ainsi un programme de renouvellement complet de sa flotte : quatre autres appareils du même type seront acquis dans les années à venir (deux en 2016 et deux 2017).

---

<sup>1</sup> Trois compagnies de charters opèrent également des vols (Air Archipel, Pol'Air et Tahiti Hélicoptères) et peuvent être sollicitées pour des évacuations sanitaires. Le trafic aérien non régulier reste marginal. La compagnie charter Air Tetiaroa assure depuis 2014 la desserte de l'hôtel Le Brando sur l'atoll de Tetiaroa : en 2015, elle a transporté 4 335 passagers.

## Section 10

# Les nouvelles technologies

### UN SECTEUR EN MUTATION

Depuis la mise en service en 2010 du câble sous-marin Honotua reliant Tahiti et Hawaii, la Polynésie française dispose d'une liaison internationale par fibre optique permettant d'assurer la transmission d'une grande quantité d'informations sur de très longues distances et à haut débit. Cette mutation se traduit, en 2013, par l'arrivée d'un second opérateur sur le marché de la téléphonie mobile (PMT-Vodafone) et par la fusion des trois filiales de l'Office des postes et télécommunication (OPT) positionnées sur le marché des nouvelles technologies (Mana, TNS et Tikiphone), désormais regroupées au sein d'une entité unique sous l'enseigne Vini.

D'autres investissements sont prévus ou à l'étude : la réalisation d'un second câble sous-marin paraît aujourd'hui indispensable pour sécuriser l'actuelle connexion, tout en augmentant le trafic des données qui y transite, pour réduire son coût d'utilisation. Celle d'un second câble domestique, pour desservir les Marquises et les Tuamotu, devrait réduire la fracture numérique dont souffrent aujourd'hui encore les archipels. Enfin, le déploiement progressif d'un réseau en fibre optique dans l'archipel de la société (un chantier de 4 milliards de F CFP sur sept ans) est un chantier structurant pour le secteur.

Le développement de l'économie numérique est l'une des priorités du gouvernement polynésien, doté d'un ministre de la Politique numérique depuis le 27 mai 2015.

À fin novembre 2015 (derniers chiffres disponibles), 367 personnes étaient employées dans le secteur des télécommunications (+2,5 % sur un an), qui réalise en 2015 un chiffre d'affaires de 15,7 milliards de F CFP.

## 1. Internet

Selon l'ISPF, en 2012, 57 % des ménages polynésiens<sup>1</sup> étaient équipés d'un ordinateur, contre 46 % cinq ans auparavant, et un foyer sur deux disposait d'une connexion à internet dans les Îles du Vent, contre un sur trois en 2007. Dans les Tuamotu-Gambier, la diffusion d'internet demeure plus rare (17 %).

Afin de réduire cette fracture numérique dans les archipels éloignés, la réalisation d'un second câble sous-marin domestique<sup>2</sup> pour desservir les Marquises et les Tuamotu a été décidée en février 2016 par le conseil d'administration de l'OPT et approuvé par le conseil des ministres.

Créé en 1997, Mana est le premier fournisseur d'accès à internet en Polynésie française. Il a bénéficié de l'ouverture du câble sous marin Honotua en septembre 2010 pour mettre en service une liaison haut débit. Le câble qui relie la Polynésie française à Hawaii, offre la transmission d'une capacité maximale de 640 Gbits/s, dont seule une faible partie (7 Gbits/s) est actuellement utilisée, en raison de l'absence de trafic externe en transit (effet d'impasse numérique).

<sup>1</sup> Selon l'INSEE, 75,2 % des ménages sont équipés d'un ordinateur en 2012 en France métropolitaine.

<sup>2</sup> À l'instar de celui qui dessert les Îles Sous-le-Vent.

En 2013, l'Office des postes et télécommunication<sup>1</sup> (OPT) a fusionné trois de ses filiales positionnées sur le marché des nouvelles technologies : Mana (internet fixe), Tikiphone (téléphonie mobile) et TNS (télévision) pour créer la société Vini SAS.

Vini reste en 2015 le premier fournisseur d'accès du territoire : au 31 décembre, il comptait 40 100 abonnés à internet fixe, soit 2 % de plus qu'en 2014. 91 % de ces abonnés résident dans les îles de la Société. En fin d'année, Vini a commercialisé sa nouvelle gamme Vinibox, qui offre des forfaits à Hauts Débits incluant la télévision à ses clients situés dans une zone éligible.

### **L'arrivée de nouveaux opérateurs**

En 2011, ce marché monopolistique a accueilli un nouvel opérateur, la société Viti qui s'appuie sur la technologie WiMAX<sup>2</sup>. Il a débuté son activité commerciale en juillet 2011, proposant une offre internet nomade (pour téléphones et ordinateurs portables) et une offre internet fixe.

En 2015, Viti a poursuivi son développement par le lancement, en février, de nouvelles offres commercialisées sous une nouvelle marque : Ora, et basées sur un réseau utilisant une nouvelle technologie, la *Long Term Evolution* (LTE)<sup>3</sup>, plus évolutive que le réseau WiMAX.

À fin décembre 2015, le nombre d'abonnés s'élevait à 8 155 (+6 % sur un an), 94 % d'entre eux ayant choisi l'offre internet fixe. La zone de couverture de Ora concernait les communes de Arue à Punaauia. Elle sera étendue en 2016 aux communes de Paea, Pajara, Taravao, Papenoo, Papeari, Mataiea et Moorea.

En janvier 2016, Viti a d'autre part lancé une nouvelle offre « ORA la fibre » qui utilise l'infrastructure *Fiber To The Home* (FTTH) de l'OPT pour offrir des offres Hauts Débits jusqu'à 10 Méga.

Parallèlement, de nouveaux opérateurs sont arrivés sur le marché polynésien de la télévision par internet en 2014 : NiuTV, Tivizz et Tahiti télévisions. Ces trois opérateurs proposent un service similaire : la diffusion de chaînes de télévisions payantes par Internet.

Fin 2015, la société Smart Tahiti Networks (STN), nouveau nom de NiuTV, a obtenu un agrément officiel de fournisseur d'accès à internet et devient ainsi le troisième opérateur d'internet fixe du Pays. STN devrait proposer des abonnements ADSL et fibre courant 2016, en louant les lignes de l'OPT.

### **Vers le déploiement de la fibre optique**

Le 25 février 2014, l'Assemblée de Polynésie française a approuvé la signature d'une convention permettant à l'État de participer<sup>1</sup> au déploiement de la fibre optique en Polynésie française par le biais d'une subvention versée à l'OPT.

---

<sup>1</sup> L'OPT est un établissement public territorial émanant du Pays.

<sup>2</sup> Le WiMAX est un mode de transmission et d'accès à internet sans fil en haut débit grâce à des antennes émettrices ayant une portée de plusieurs kilomètres.

<sup>3</sup> La LTE est un standard 4G pour la communication sans fil à haut débit pour téléphonie mobile ou internet.

Le budget prévu pour ce déploiement est de 4 milliards de F CFP sur sept ans. Le périmètre a été fixé à 80 % des abonnés internet de l'OPT dans l'archipel de la Société, soit environ 42 000 lignes téléphoniques. D'ici fin 2016, plus de 8 000 lignes téléphoniques devraient ainsi disposer d'une connexion par fibre optique.

La première tranche de ce projet *Fiber To The Home* (la fibre à la maison), d'un coût de 723 millions de F CFP, a concerné le déploiement du réseau sur les zones éligibles de l'île de Tahiti sur une période de deux ans (2014-2015). Elle a été financée à hauteur d'un tiers par l'État, via le Fond exceptionnel d'investissement (FEI).

La seconde tranche est estimée à 806 millions de F CFP et devrait permettre le déploiement du réseau sur d'autres zones de Tahiti, sur Moorea et aux îles Sous-le-Vent sur une période de trois ans (2016 – 2018).

### UNE SECONDE CONNEXION CÂBLÉE À MOYEN TERME

En février 2016, la Polynésie française et la Nouvelle-Zélande ont signé un accord de coopération relatif à un projet international de connectivité du Pacifique. Un groupe de travail présentera fin juillet 2016 aux gouvernements des pays concernés les solutions techniques les plus adaptées pour la construction d'un nouveau câble sous-marin dans la région. Ce câble Moana relierait la Polynésie française à la Nouvelle-Zélande et desservirait entre autres les Îles Cook et Niue. Le projet permettrait de sécuriser l'actuelle connexion du câble Honotua : pour la Polynésie française, l'investissement serait de 2 à 3 milliards de F CFP. D'autres projets sont à l'étude : liaison entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française via Wallis-et-Futuna et Rarotonga ; ou encore raccordement à une éventuelle connexion Chine-Chili, déjà évoquée par le passé.

### Un hub numérique à Papeenoo

La mise en service du câble sous-marin Honotua a également offert l'opportunité pour la Polynésie française de développer une nouvelle activité de stockage et de services numériques. Ainsi, Tahiti Nui Telecom (TNT), filiale internationale de l'Office des postes et télécommunication (OPT), a conclu au mois de mai 2013 une alliance<sup>2</sup> avec DRFortress, le leader hawaïen des centres sécurisés de stockage et de traitement de données informatiques, pour la mise en place d'un hub numérique à Tahiti.

Ce premier *data center*<sup>3</sup> de Polynésie française a été installé dans un bâtiment de 1 400 m<sup>2</sup> aux normes anti cycloniques sur le site de TNT à Papeenoo<sup>4</sup>. Il permet aux entreprises locales ou étrangères d'abriter leurs serveurs informatiques dans un bâtiment sécurisé et alimenté en énergies vertes. Le projet aura coûté environ 200 millions de F CFP à la société TNT et répond aux meilleures normes mondiales.

<sup>1</sup> En 2010, l'OPT a lancé un programme de déploiement de la fibre optique et notamment le réseau *Fiber To The Home* (FTTH) dans la continuité du projet de câble sous-marin Honotua.

<sup>2</sup> Ce partenariat porte sur une assistance de DRFortress à TNT pour la mise en œuvre du data center et le développement de services associés ; la revente par TNT de services de DRFortress ; et le développement, par TNT, de ses propres offres pour les clients polynésiens et internationaux. TNT fournit le site et DRFortress fournit ses compétences techniques.

<sup>3</sup> Un centre de traitement de données (*data center*) est un site physique sécurisé sur lequel se trouvent regroupés des équipements permettant l'hébergement pour compte de tiers de systèmes d'informations.

<sup>4</sup> Le site de Papeenoo bénéficie d'une protection naturelle et physique. Il abrite également la station d'atterrissage du câble sous-marin domestique et international Honotua.

Le site de TNT a d'autre part été retenu pour constituer l'un des maillons du système de positionnement par satellites « Galileo<sup>1</sup> ». Cinq paraboles ont déjà été construites et une dernière (13 mètres de haut pour un coût de 300 millions de F CFP) devrait être opérationnelle courant 2016. Il accueille également depuis juin 2015 une « tête de réseau ». Cet équipement d'un coût de 250 millions de F CFP doit permettre la diffusion par internet de bouquets satellites.

En octobre 2015, l'OPT a d'autre part procédé à l'installation d'une nouvelle antenne (en bande KU) sur le site de TNT, pour un coût de 250 millions de F CFP. Cette nouvelle antenne permet d'améliorer la diffusion, dans les îles éloignées, des services de téléphonie fixe, mobile et internet ainsi que du bouquet TNS par satellite.

## 2. La téléphonie mobile

---

La téléphonie mobile est apparue en Polynésie française en 1995. Vini (anciennement appelé Tikiphone à sa création), filiale de l'OPT, est resté le seul opérateur sur le marché des services de télécommunications jusqu'en 2013.

Avec 224 200 abonnés, Vini a enregistré une baisse de 0,3 % de sa clientèle en 2015. Le nombre d'appels échangés s'est en parallèle réduit de 3 % à 218 millions en 2015. En revanche, 130 millions de SMS ont été échangés en 2015, soit une hausse de 7,5 % sur un an.

La couverture réseau de Vini s'est densifiée en 2015 : le nombre d'antennes a progressé de 13 % par rapport à 2014, atteignant 653 sur l'ensemble de la Polynésie française (371 sites en 2G et 282 en 3G). Les sites en 3G, que l'on retrouve pour l'instant dans les seules îles de la Société, ont connu une croissance dynamique avec +38 % en 2015.

En juillet 2014, l'OPT annonçait un investissement de 4 milliards de F CFP sur deux ans en faveur de sa filiale Vini SAS. Cet investissement doit permettre à l'opérateur de poursuivre le déploiement de la 3G+ et d'avancer sur la nouvelle technologie 4G. Une phase d'expérimentation de la 4G a été lancée le 15 septembre 2015 sur 13 sites couvrant le Grand Papeete.

### Deux opérateurs se partagent le marché

Le 17 juin 2013, après 18 ans de monopole, un nouvel opérateur de téléphonie mobile est arrivé sur le marché local, la société Pacific Mobile Telecom (PMT) qui a commercialisé ses services en Polynésie française sous la marque Vodafone.

À fin d'année 2015, le réseau Vodafone compte 101 antennes 2G/3G, uniquement implantées sur les îles de Tahiti et Moorea (couvrant 99 % de la population de ces deux îles). PMT-Vodafone est également présent dans 62 autres îles de l'archipel polynésien, en transitant par le réseau Vini, au travers d'une convention d'interconnexion conclue en janvier 2013 et d'une convention d'itinérance en mai 2013.

Vodafone dénombrait 45 116 abonnés à la fin de l'année 2015, soit 15 369 abonnés de plus qu'en 2014 (+52 %). Le nombre d'appels échangés, en hausse de 90 % sur un an, s'élevait à 77,8 millions et le nombre de SMS à 18 millions.

---

<sup>1</sup> Galileo est un projet européen de système de positionnement par satellites, destiné à supprimer la dépendance de l'Europe en matière spatiale, notamment vis-à-vis du système américain, le GPS (*Global Positioning System*).

# Section 11

## Les services non marchands

### 1. L'éducation

L'enseignement est de la compétence de la Polynésie française, sauf l'enseignement universitaire, qui reste sous la responsabilité de l'État. Ce dernier apporte également un soutien technique et financier<sup>1</sup> (mise à disposition de personnel, délivrance des diplômes nationaux, financement des salaires et des constructions scolaires).

La population scolaire s'élève à 68 655 élèves à la rentrée 2015. Le nombre d'enfants scolarisés est en repli régulier (-0,3 % en 2015 après -0,5 % en 2014) depuis une quinzaine d'années, en raison du ralentissement de la natalité. Le nombre d'enseignants s'élève à 4 785.

#### Répartition des élèves

	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	part relative	Variations annuelles
<b>Par type :</b>							
Public	56 959	55 285	54 555	54 344	54 048	78,7 %	-0,4 %
Privé	14 694	14 729	14 625	14 501	14 607	21,3 %	-0,8 %
<b>Par degré :</b>							
Primaire	39 326	38 253	37 343	37 041	37 099	54,0 %	-0,8 %
Secondaire	32 327	31 761	31 837	31 804	31 556	46,0 %	-0,1 %
<b>Total</b>	<b>71 653</b>	<b>70 014</b>	<b>69 180</b>	<b>68 845</b>	<b>68 655</b>		<b>-0,5 %</b>

Sources : DEP, DES

#### 1.1 L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Trois quart de la population scolaire du primaire est scolarisée dans les îles du Vent. La géographie morcelée du territoire contraint cependant à implanter de nombreuses écoles à classe unique, notamment dans les Tuamotu ou les îles Marquises, afin de respecter l'accès de tous les enfants à l'école : un tiers des écoles primaires polynésiennes a moins de cinq classes, et 13 % sont à classe unique.

Dans son rapport de 2013, la Direction de l'enseignement primaire (DEP) indique un nombre moyen d'élèves par classe de 16,1, niveau comparable à celui des pays développés. Elle souligne également la place importante faite à l'apprentissage des langues (langues polynésiennes, anglais depuis 2007).

Toutefois, dans son rapport de 2014<sup>2</sup>, la Chambre territoriale de la Cour des comptes constate l'ampleur de la déscolarisation précoce et l'existence d'inégalités générées par l'isolement des archipels éloignés. Lorsqu'ils sont évalués dans le cadre du protocole national, les résultats des élèves polynésiens sont inférieurs à la moyenne nationale de 40 % en français et de 48 % en mathématiques.

<sup>1</sup> Les dépenses de l'État à ce titre sont prédominantes : elles s'élevaient à 60,6 milliards de F CFP en 2014, soit plus de 90 % de la dépense publique en faveur de l'enseignement scolaire.

<sup>2</sup> Rapport d'observations définitives intitulé « Politique de l'éducation », septembre 2014.

## 1.2 L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

### Un enseignement secondaire général concentré à Tahiti et dans les îles Sous-le-Vent

Le premier cycle de l'enseignement secondaire est constitué de 26 collèges d'enseignement général (dont 12 implantés à Tahiti), des Centres d'éducation aux technologies appropriées au développement (CETAD) et des Sections d'éducation spécialisées (SES).

Le second cycle regroupe les Lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), les Lycées professionnels (LP), qui mènent au baccalauréat, au CAP ou au BEP, et les filières post-bac (BTS, classes préparatoires aux Grandes Écoles). Il existe au total 11 lycées sur le territoire, dont 8 à Tahiti, 2 dans les îles-Sous-le-Vent et 1 aux Marquises.

Le morcellement du territoire et la concentration des structures de l'enseignement secondaire dans les îles les plus peuplées ont pour conséquence un déracinement familial précoce des élèves dans les archipels éloignés qui accroît les difficultés scolaires.

### Prédominance de l'enseignement technique et professionnel

Sur l'année scolaire 2015/2016, l'effectif du secondaire est en légère diminution (-0,8 %) à 31 556 élèves. La fréquentation des filières du premier cycle se contracte de nouveau (-1,4 % pour les collèges).

Dans le second cycle, la fréquentation poursuit sa progression pour l'enseignement général et technologique (+2,6 %), mais diminue légèrement (-0,6 %) pour l'enseignement professionnel.

À l'issue du collège, plus de la moitié des élèves sont orientés vers la voie professionnelle, bien que les formations proposées soient essentiellement tournées vers le tertiaire, dont les débouchés sont désormais limités.

#### Répartition des élèves du secondaire par filière

	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	Variations annuelles
Collège + GOD	17 486	17 506	17 663	17 463	17 225	-1,4 %
SEGPA (SES)	469	450	464	443	413	-6,8 %
CETAD	1 498	1 491	1 319	1 262	1 111	-12,0 %
Lycée professionnel	5 849	5 277	5 276	5 313	5 279	-0,6 %
LEGT	6 071	6 030	6 096	6 278	6 456	+2,8 %
Post Bac	954	1 007	1 019	1 045	1 072	+2,6 %
<b>Total</b>	<b>32 327</b>	<b>31 761</b>	<b>31 837</b>	<b>31 804</b>	<b>31 556</b>	<b>-0,8 %</b>

Source : DES

### Des résultats satisfaisants au baccalauréat mais un taux d'accès qui reste faible

Au baccalauréat 2015, le taux de réussite s'est amélioré pour le baccalauréat technologique (+1,9 point) mais recule pour la filière générale (-2,5 points) et, dans une moindre mesure, pour la filière professionnelle (-0,5 point). Les résultats demeurent inférieurs à ceux de la France métropolitaine, sauf pour le baccalauréat professionnel. Le taux global d'admis, toutes sections confondues, est de 79 %, contre 88 % en moyenne nationale.

## Évolution du taux d'admission au baccalauréat

	2011	2012	2013	2014	2015	Variations 2015/2014	France 2015
Baccalauréat général	86,1 %	84,1 %	89,7 %	88,0 %	85,5 %	-2,5 pts	91,0 %
Baccalauréat professionnel	73,8 %	78,6 %	81,0 %	83,2 %	82,7 %	-0,5 pt	80,3 %
Baccalauréat technologique	85,2 %	79,2 %	77,6 %	74,9 %	76,7 %	1,9 pt	90,6 %

Sources : DES, MEN-MESR DEPP

Ces résultats satisfaisants masquent néanmoins un faible taux d'accès au baccalauréat. D'après la cour des comptes, la proportion d'une classe d'âge atteignant le niveau du bac est de 55 % en Polynésie française, contre 83 % en métropole (pour un périmètre comparable). De même, les sorties du système éducatif sans diplôme ni qualification demeurent très élevées, environ 35 % des élèves en Polynésie française contre 10 % en métropole.

### 1.3 L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'enseignement supérieur est dispensé au sein des lycées (BTS, classes préparatoires aux Grandes Écoles), de l'Université de Polynésie française (Licence, Master) et de quelques établissements spécialisés de formation.

#### L'université confrontée à l'inadéquation entre la formation secondaire et le post bac

L'Université de Polynésie française (UPF) regroupe trois filières, « Lettres, Langues et Sciences humaines », « Droit, Économie et Gestion », « Sciences, Sciences médicales et Technologies », ainsi que l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE). La rentrée universitaire 2015 se caractérise par une hausse des effectifs en formation initiale (+4,7 %) et un maintien du nombre d'étudiants en formation continue. 93 % des étudiants proviennent de l'archipel de la Société (dont 82 % originaires de Tahiti).

#### Évolution des effectifs à l'Université de Polynésie française

	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	Variations annuelles
Formation initiale :	2 771	2 815	3 023	3 216	3 368	+4,7 %
-Droit, économie, gestion	1 164	1 253	1 384	1 368	1 433	+4,8 %
-Lettres, langues et sciences humaines	854	940	983	978	886	-9,4 %
-Sciences, sciences médicales et technologies	569	513	540	526	593	+12,7 %
-Doctorat	40	30	37	37	36	-2,7 %
-ESPE (anciennement IUFM)	144	79	79	307	420	+36,8 %
Formation continue	279	324	377	377	347	+0,0 %
<b>Effectif total</b>	<b>3 050</b>	<b>3 139</b>	<b>3 400</b>	<b>3 593</b>	<b>3 715</b>	<b>+5,7 %</b>

Source : UPF

Les taux de réussite aux examens sont inférieurs à la moyenne française, et la part des décrocheurs plus élevée. Sur la cohorte des étudiants entrés à l'université en 2013, le taux de passage en deuxième année de licence était par exemple de 29 %, contre 40 % sur le plan national. De même, le taux de passage entre Master 1 et 2 était de 37 %, contre 59 % en moyenne française.

Une des raisons réside dans le décalage entre la forte proportion d'élèves en filière professionnelle et l'insuffisance de l'offre de formation post-bac qui leur est proposée. En effet, les places en BTS sont peu nombreuses et font l'objet d'une sélection à l'entrée, contrairement à l'université.

Ainsi, une grande partie des bacheliers de la filière professionnelle intègrent l'université, où ils représentent plus de la moitié des effectifs de première année (contre un sur cinq en France). Seul 1 % des étudiants titulaires d'un baccalauréat professionnel réussissent leur première année en un an, tandis qu'ils sont 5 % pour un baccalauréat technologique, et 38 % pour les bacheliers de la filière générale.

Face aux difficultés des bacheliers issus de la filière technologique, l'Université de Polynésie française a décidé de l'ouverture à compter de la rentrée 2016 de deux DUT (diplômes universitaires de technologie), en partenariat avec l'IUT de Bordeaux. Ces formations de cadre intermédiaire en gestion et en commerce, demandées sur le marché du travail local, leur offriront de nouveaux débouchés.

L'Université a réalisé 428 millions de F CFP d'investissements en 2015, principalement pour la construction d'une résidence internationale (250 millions de F CFP) et la restructuration du bâtiment de recherche (140 millions de F CFP).

### **D'autres filières post bac complètent l'offre**

L'école de commerce de Tahiti (ECT) offre aux bacheliers des formations de trois ans avec des stages en milieu professionnel, localement et à l'étranger. En parallèle, le CNAM et la CCISM ont ouvert en 2014 une troisième année de licence professionnelle « Commerce parcours Études de marché » destinée aux BTS n'étant plus désormais acceptés en 3<sup>e</sup> année de licence éco-gestion à l'UPF en raison de leur faible taux de réussite.

Des dispositifs d'incitation permettent aux étudiants de poursuivre leurs études au-delà du baccalauréat. Il s'agit de l'Aide au logement étudiant (ALE), de l'allocation d'études territoriales (bourse ou prêt bonifié) et de la bourse majorée destinée aux filières considérées comme prioritaires par le gouvernement local<sup>1</sup>. Les étudiants polynésiens ont également accès aux bourses de l'enseignement supérieur octroyées par le ministère de l'Éducation nationale et aux logements universitaires en métropole.

## **2. La santé**

---

La Polynésie française a pleine compétence en matière de santé. L'État, pour sa part, apporte un soutien financier, notamment à travers le Contrat de projets<sup>2</sup>.

---

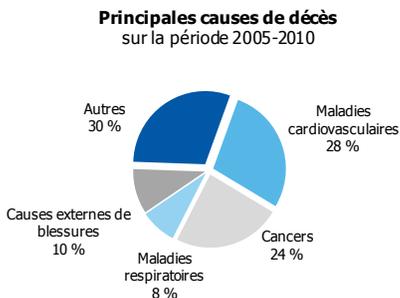
<sup>1</sup> La liste des filières prioritaires est fixée chaque année en Conseil des ministres.

<sup>2</sup> Le Contrat de projet 2015-2020 alloue 3,6 milliards de F CFP au volet santé, notamment aux opérations d'aménagement et d'équipement de grands pôles de santé publique et à la réalisation de petites unités médicales dans les archipels éloignés.

## La prédominance des maladies cardio-vasculaires

L'espérance de vie à la naissance s'établit à 73,8 ans pour les hommes et 78,0 ans pour les femmes, contre 79,3 ans pour les hommes et 85,5 ans pour les femmes en métropole en 2014.

Les principales causes de mortalité, comme en France métropolitaine, sont liées aux pathologies cancéreuses ou cardio-vasculaires. En revanche, bien qu'en diminution, ces dernières occasionnent 2,3 fois plus de décès qu'en métropole. Parmi les moins de 65 ans, la moitié des décès est liée aux accidents de la route, surtout pour les jeunes de 15 à 25 ans, et aux modes de consommation (alimentation déséquilibrée et alcoolisme).



Sources : Direction polynésienne de la santé, Institut National de Veille Sanitaire

La Polynésie française est particulièrement touchée par le surpoids, qui touche 70 % de la population, notamment par l'obésité (40 % de la population, contre 15 % en métropole en 2012), et les complications médicales qu'ils occasionnent. En 2012, un polynésien sur huit est en longue maladie, dont 18 % pour cause d'hypertension artérielle et 16 % pour diabète sucré.

## L'offre de soins est concentrée à Tahiti

En Polynésie française, l'offre de soins est mixte, alliant secteur public et privé. Le public, seul à assurer la couverture médicale de l'ensemble des archipels, comprend le Centre hospitalier de Polynésie française (CHPF), unité pluridisciplinaire d'environ 500 lits située à Papeete (Tahiti). En complément, la Direction de la santé publique encadre 4 hôpitaux périphériques<sup>1</sup>, des dispensaires, infirmeries ou simples postes de secours, ainsi que des centres de consultations spécialisés, répartis dans chaque archipel.

L'évacuation sanitaire (dite *evasan*) par voie aérienne des patients des archipels éloignés vers ces hôpitaux, en particulier à Tahiti, reste la norme pour les urgences vitales, les pathologies spécialisées et les opérations courantes. Les cas urgents sont évacués par vol spécial, tandis que les autres sont transférés sur vols réguliers. En particulier, pour les femmes enceintes des archipels éloignés, une évacuation est programmée au huitième mois de grossesse afin de procéder à leur accouchement à Tahiti.

Afin de renforcer la couverture médicale des îles éloignées, une convention entre le gouvernement, la CPS et le CHPF a d'autre part permis la mise en place d'une cellule chargée d'organiser des missions régulières des spécialistes du CHPF vers les archipels.

Le secteur privé conventionné est également concentré sur Tahiti. Il se compose de deux cliniques (à Papeete), deux centres médicaux, plus de 200 médecins (dont la moitié de spécialistes), près de 80 chirurgiens-dentistes, une centaine de kinésithérapeutes et autant d'infirmières.

<sup>1</sup> Taravao (Tahiti), Moorea, Uturoa (Îles Sous-le-Vent, 53 lits) et Taiohae (Marquises).

## **Un schéma d'organisation sanitaire défini en 2015**

Les orientations stratégiques de la politique de santé du Pays ont été définies en novembre 2015. Les quatre axes retenus sont les suivants : moderniser et optimiser la gouvernance du système sanitaire et médico-social, améliorer le dispositif de protection sociale généralisée pour une couverture optimale des besoins sanitaires et sociaux, centrer la politique sur la prévention et la promotion de la santé, garantir un système de santé de qualité.

Afin de décliner de manière opérationnelle ces objectifs, un schéma d'organisation sanitaire (SOS) à cinq ans a également été approuvé par l'Assemblée de la Polynésie française en février 2016. Les principales mesures prévoient la mise en place d'une Autorité de régulation de la santé et de la protection sociale, l'amélioration de l'offre de soins primaires dans les archipels, la prévention du surpoids, une meilleure prise en charge du vieillissement, et la mise en place d'un espace numérique de santé.

## **Un système de protection social généralisé, en déséquilibre financier**

Un système de Protection sociale généralisée (PSG) offrant une couverture sociale à l'ensemble de la population est en place depuis 1995 : il repose sur le principe de la solidarité intergénérationnelle, et comprend quatre régimes différents. Le régime des salariés (RSG) concentre la majorité des affiliés. Deuxième en termes d'effectifs, le régime de solidarité territorial (RST) permet l'accès des plus démunis aux soins et prévoit une allocation minimale pour les personnes âgées et les personnes handicapées. Le régime de la Sécurité sociale (RSS) offre une couverture sociale aux fonctionnaires et retraités de l'État. Enfin, les non-salariés bénéficient d'un régime particulier (RNS).

La viabilité financière de ce système est menacée depuis plusieurs années par des facteurs tant structurels (vieillesse de la population, entrée plus tardive des jeunes sur le marché du travail) que conjoncturels (diminution du nombre de cotisants avec la crise économique). Pesant de manière croissante sur les finances publiques, le déséquilibre financier du système, notamment sur la partie retraite, a été pointé du doigt par différents rapports et préconisations<sup>1</sup>.

En avril 2015, le Pays et l'État ont signé une convention consacrant le retour de l'État<sup>2</sup> au financement de la branche retraite de la PSG (1,4 milliard de F CFP par an).

En contrepartie, le Pays s'engage à poursuivre les réformes entamées, comme la mise en place de son schéma d'organisation sanitaire et la réforme de la PSG. Les grandes lignes de cette réforme (PSG2) devraient être présentées lors de la session budgétaire fin 2016, avec pour objectif une mise en place à partir de 2017. Parmi les principales mesures évoquées figurent l'augmentation de la durée et du taux de cotisation, la fin des financements croisés entre les branches retraite et maladie, et l'unification de cette dernière par la fusion des régimes salariés, non-salariés et du régime de solidarité.

---

<sup>1</sup> Cour des Comptes (2011), Inspection générale des affaires sociales (2014).

<sup>2</sup> L'État s'était désengagé du Régime de solidarité de la Polynésie française en 2007.

## Section 12

# Les archipels éloignés

### 1. Généralités

La Polynésie française est un vaste territoire maritime (4,8 millions de km<sup>2</sup>) dans lequel sont disséminées 118 îles, regroupées en cinq archipels, qui n'offrent qu'une surface émergée de 4 200 km<sup>2</sup> (moins de 0,1% de l'espace polynésien)<sup>1</sup>.

La très grande majorité de la population et de l'activité économique sont concentrées sur deux îles (Tahiti et Moorea). Éloignés de ce centre économique, les quatre autres archipels polynésiens constituent un espace hétérogène :

- Éloignées de Tahiti d'environ 200 km, **les îles Sous-le-Vent** représentent le deuxième pôle de peuplement et de développement de la Polynésie française.
- **L'archipel des Tuamotu-Gambier** se caractérise par la forte dispersion de ses nombreuses îles sur un immense territoire : les 78 atolls des Tuamotu (250 km pour le plus proche de Tahiti) et les cinq îles hautes des Gambier (distantes de Tahiti de 1 500 km) s'étendent sur une surface maritime de 2 millions km<sup>2</sup>, selon une ligne nord-ouest/sud-est de 1 700 km.
- Plus proche de l'équateur et distant de Tahiti de 1 400 km, **l'archipel des Marquises** est l'un des territoires les plus excentrés au monde. Escarpées et sans lagon, ces îles connaissent un climat plus sec, accompagné de pluies irrégulières.
- Situé à 650 km de Tahiti et proche du tropique du Capricorne, **l'archipel des Australes** bénéficie d'un climat plutôt tempéré, marqué par une alternance de saisons, favorable aux cultures maraîchères.

	Îles Sous-le-Vent	Marquises	Australes	Tuamotu-Gambier	Total Archipels	Total Territoire	Part des Archipels
Superficie émergée (km <sup>2</sup> )	408	1 056	145	983	2 592	4 167	62 %
Nombre d'îles habitées	5	6	5	53	69	71	97 %
Population (recensement 2012)	34 581	9 261	6 820	16 831	67 493	268 207	25 %
Part dans la population totale	13 %	3 %	3 %	6 %	25 %		
Densité (habitants/km <sup>2</sup> )	85	9	47	17	26	71	
Nombre de communes	7	6	5	17	35	48	73 %
Nombre d'élus à l'Assemblée du Pays	8	3	3	6	20	57	35 %

Source : ISPF, recensement 2012

Avec une superficie de 2 600 km<sup>2</sup> pour près de 67 400 habitants (recensement de 2012), les quatre archipels éloignés totalisent les deux tiers des terres émergées de la Polynésie française, pour seulement le quart de sa population totale. La densité démographique moyenne (moins de 30 habitants/km<sup>2</sup>) est cinq fois plus faible qu'aux îles du Vent (168 habitants/km<sup>2</sup>).

<sup>1</sup> Données issues de l'Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER) ; à l'exclusion de la zone maritime de l'île de Clipperton.

Entre 2007 et 2012 (dates des deux derniers recensements), la population des archipels éloignés s'est accrue de près de 2 500 habitants (+3,7 %). La population croît sensiblement dans les archipels les plus éloignés de Tahiti (+7 % dans les Marquises et +8,2 % dans les îles Australes).

L'essor économique de ces archipels est freiné par leur éloignement géographique ainsi que par le relatif manque de main-d'œuvre et de ressources naturelles exploitables. Les moyens de transport (marchandises, voyageurs) et de communication (Internet, télévision par satellite, téléphonie mobile) sont particulièrement essentiels pour rompre l'enclavement économique comme l'isolement des populations.

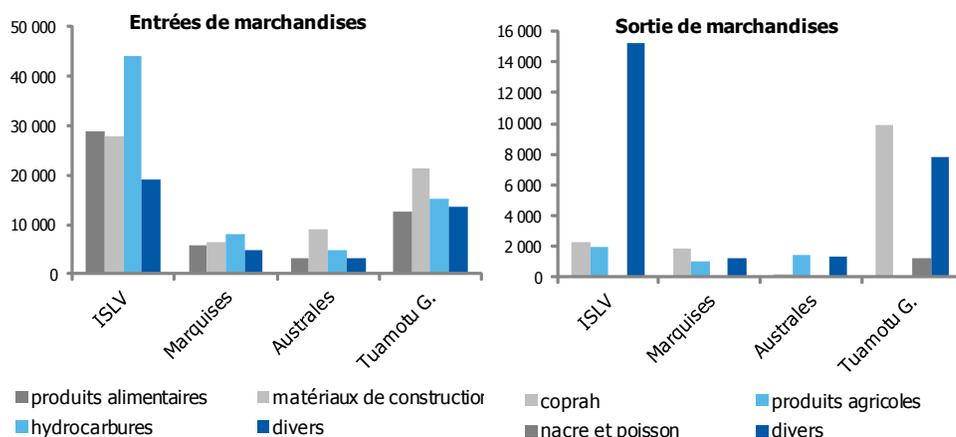
### Un trafic aérien régulier, un fret maritime important

Des lignes régulières par mer et par air desservent les archipels éloignés. Le transport aérien draine l'essentiel du trafic de voyageurs avec 732 500 passagers en 2015 (+3 %), contre moins de 13 200 pour le transport maritime (-4 %). Une cinquantaine d'aéroports sont répartis sur le territoire, permettant une desserte satisfaisante des archipels éloignés. Air Tahiti, la compagnie aérienne privée intérieure, anime la quasi-intégralité de ce trafic.

La voie maritime reste incontournable pour l'approvisionnement en produits alimentaires, pétroliers et matériaux de construction, et, au retour, pour l'acheminement des productions vers Papeete. Le transport maritime est assuré par une trentaine de navires, cargos et goélettes, qui appartiennent à des armements privés et au Territoire (flottille administrative). La Collectivité prend en charge financièrement les frets vitaux (hydrocarbures, produits de première nécessité et coprah) et les transports scolaires.

Les îles Sous-le-Vent, qui représentaient 51 % du fret maritime interinsulaire en 2015, sont les mieux desservies. Au total, les archipels éloignés ont importé par fret 227 922 tonnes de marchandises en 2015 (+5 % en variation annuelle) et en ont exporté 45 871 (+12 %).

**Fret maritime des archipels éloignés en 2015 (en tonnes)**



Source : Direction polynésienne des affaires maritimes

## Une couverture numérique encore partielle

Les archipels éloignés ont bénéficié progressivement de la modernisation des moyens de média et télécommunication, mais ils continuent de souffrir de la fracture numérique.

La meilleure couverture des besoins concerne la téléphonie mobile. Seul l'opérateur historique Vini (Société d'économie mixte appartenant au Territoire) est actuellement présent sur les archipels éloignés.

Concernant la connexion Internet, le haut débit n'est accessible qu'aux îles Sous-Le-Vent à partir d'un câble reliant Tahiti à Bora Bora. Les autres archipels sont couverts par satellite domestique, les îles des Marquises bénéficiant en outre d'un réseau hertzien interne.

### Taux d'équipement des foyers en télécommunication (% des ménages)

	Îles Sous-le-Vent	Marquises	Australes	Tuamotu-Gambier	Total Territoire
Réception de la TNT	80 %	81 %	84 %	75 %	86 %
Ordinateur	42 %	39 %	35 %	33 %	57 %
Internet	28 %	21 %	20 %	17 %	43 %
Téléphonie mobile	83 %	77 %	75 %	87 %	90 %

Source : ISPF, recensement 2012

## Des infrastructures de santé et d'éducation proportionnées à leur démographie

En matière de santé, les îles Sous-le-Vent, plus peuplées, sont les mieux équipées en infrastructures publiques (hôpital, centre dentaire, dispensaire) et en professionnels de santé (médecins généralistes, infirmiers libéraux, pharmaciens, kinésithérapeutes, etc.). Les autres archipels disposent de deux hôpitaux (Nuku Hiva aux Marquises, Hao aux Tuamotu-Gambier), de quelques centres médicaux, infirmeries et cabinets dentaires. Les atolls les plus isolés sont équipés de simples postes de secours.

En matière d'équipements scolaires, toutes les îles habitées de façon permanente possèdent une école primaire. Seules les îles principales des archipels disposent d'établissements secondaires (des collèges dans chaque archipel ; deux lycées professionnels, aux îles Sous-le-Vent et aux Marquises ; un lycée général aux îles Sous-le-Vent). Le régiment du service militaire adapté (RSMA) complète l'enseignement secondaire technique sur trois de ces archipels éloignés (Australes, Marquises et Tuamotu-Gambier).

Énergie, eau, assainissement (taux d'équipement en % des ménages) :	Îles Sous-le-Vent	Marquises	Australes	Tuamotu-Gambier	Total Territoire
Raccordement au réseau électrique	93 %	96 %	98 %	81 %	96 %
Eau courante dans le logement	91 %	92 %	94 %	22 %	90 %
Tout-à-l'égout	20 %	1 %	ns	1 %	18 %
Établissements scolaires (nombre) :					
Primaires	28	27	6	43	224
Secondaires	9	6	3	6	54

Sources : ISPF (recensement 2012), Direction de l'éducation

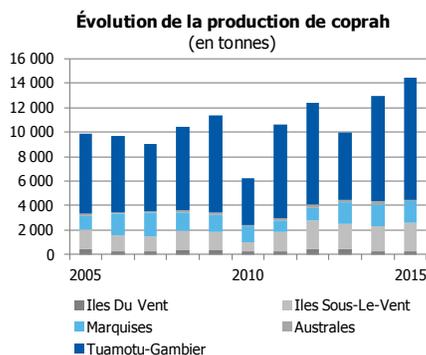
De nombreux lycéens et étudiants (seule Tahiti propose des études supérieures en filière générale) sont amenés à se déplacer pour étudier, ce qui a pour conséquence un déracinement familial précoce qui accroît les difficultés scolaires.

## 2. Les activités économiques des archipels

La vie économique des archipels éloignés demeure tournée vers les activités traditionnelles de pêche et de production de coprah, mais se diversifie également vers le tourisme et la perliculture.

### Des activités traditionnelles de pêche et d'agriculture

L'agriculture est essentielle dans l'économie des archipels éloignés, qui comptent pour les trois quarts des exploitations et des actifs agricoles du Territoire et les deux tiers des productions végétales polynésiennes. Hormis aux Australes, cette prééminence tient à la production du coprah, soutenue financièrement par le Territoire qui, en garantissant un revenu minimum aux producteurs, favorise le maintien de la population dans les îles éloignées. Particulièrement concentrée aux Tuamotu-Gambier (69 %), la production de coprah a enregistré une hausse notable en 2015 (+ 12 %).



Aux îles Sous-Le-Vent et aux Australes, les fruits et légumes constituent également une part importante des productions agricoles commercialisées. Affichant un quart des volumes commercialisés en Polynésie française, les Australes se sont spécialisées dans les légumes (essentiellement pommes de terre et carottes) et les îles Sous-Le-Vent dans les fruits (pastèques et melons, qui alimentent notamment les établissements hôteliers de l'archipel).

Dans les archipels éloignés, les activités de pêche sont destinées à la consommation sur place. Elles se concentrent sur la pêche côtière ou lagunaire, la pêche hauturière étant pratiquée sur ces zones par une flottille de thoniers basées sur Tahiti.

Le développement d'une commercialisation des produits pêchés nécessiterait l'installation d'unités de stockage réfrigéré, qui aujourd'hui manquent sur ces archipels (notamment aux Marquises, qui présentent un rendement de pêche sensiblement supérieur aux moyennes enregistrées sur le territoire).

#### Pêche côtière par archipel en 2015\*

	Îles Sous-le-Vent	Marquises	Australes	Tuamotu-Gambier	Total Archipels	Total Territoire	Part des Archipels
Nombre de navires	91	35	19	29	174	436	40 %
Tonnages commercialisés	554	362	70	242	1 227	2 917	42 %

Source : Service de la pêche

\* Données provisoires

## Une diversification portée par le tourisme et la perliculture

Le **tourisme** dispose d'un potentiel de développement important dans les archipels éloignés. Ce secteur est tout d'abord porté par les îles Sous-le-Vent, dont le dynamisme tient à la réputation internationale de Bora Bora et à des conditions particulièrement favorables aux sports nautiques (îles proches les unes des autres, lagons balisés, nombreux mouillages et spots de plongée). Dans cet archipel, le tourisme est une activité de premier plan, grâce à ses structures d'hébergement qui représentent près de la moitié de l'hôtellerie internationale classée de Polynésie française (dont 30 % sur la seule île de Bora Bora) et 28 % de la capacité d'accueil de la petite hôtellerie familiale. En 2015, six touristes sur dix se sont rendus aux îles Sous-Le-Vent, qui concentrent 39 % des nuitées hôtelières vendues en 2015 (contre 56 % pour les Îles du Vent).

Les Tuamotu-Gambier représentent la deuxième destination touristique parmi les archipels éloignés, grâce à ses sites de plongée reconnus à l'international (en particulier sur les îles de Fakarava, Rangiroa et, dans une moindre mesure, Tikehau) et son patrimoine architectural (îles Gambier). L'archipel est essentiellement doté en hôtellerie familiale (76 établissements, dont 17 structures classées « tiaré »). Il ne compte plus que trois hôtels internationaux depuis 2013, ce qui explique qu'il ne concentre qu'une faible part (moins de 4 %) des nuitées hôtelières vendues en 2015.

Dans l'archipel des Marquises, le tourisme est essentiellement rythmé par les rotations du cargo mixte *Aranui*<sup>1</sup>. La capacité d'hébergement sur place se répartit entre 30 pensions de famille et deux hôtels internationaux classés. Aux Australes, le tourisme reste embryonnaire : en l'absence d'hôtel international, les 16 pensions de famille composent l'intégralité du réceptif hôtelier.

La **perliculture** constitue la deuxième source de diversification économique significative dans les archipels éloignés. La perliculture polynésienne est essentiellement située aux Tuamotu-Gambier. En 2014, l'archipel des Tuamotu regroupe 435 concessions (soit 78 % des fermes de Polynésie), réparties sur 6 914 hectares (83 % de la superficie globale de la perliculture). Les Gambier abritent 82 concessions (15 %) pour une surface totale de 1 274 hectares (15 %). Dans une moindre mesure, l'activité de perliculture s'est également implantée dans les îles Sous-Le-Vent (près de 2 % de la surface totale).

La concrétisation du projet aquacole d'envergure projeté sur l'île de Hao<sup>2</sup> ouvrirait une troisième voie de diversification économique significative pour l'archipel des Tuamotu-Gambier.

Des informations plus détaillées sur chacun des archipels sont disponibles dans les notes expresses réalisées par l'IEOM en 2014 et 2015 et accessibles sur son site internet <http://www.ieom.fr/polynesie-francaise/publications/les-notes-expresses/les-notes-expresses-portrait/>

<sup>1</sup> En octobre 2015, l'*Aranui V* (105 cabines) a remplacé l'*Aranui III* avec pour objectif une augmentation du nombre de croisiéristes de 35 %, soit 3 000 passagers par an.

<sup>2</sup> Voir note *Pêche, aquaculture et perliculture* (chapitre III, section 3) du présent rapport.





## CHAPITRE IV

# L'évolution monétaire et financière

# Section 1

## La structure du système bancaire

---

### 1. Les faits marquants de l'exercice

---

#### 1.1 LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LOCAUX

En février 2015, la Société de financement du développement de la Polynésie française (Sofidep), société d'économie mixte détenue majoritairement par le Pays, a lancé un prêt d'aide et à la création d'entreprise (Pace) permettant aux entrepreneurs d'accéder directement à un financement, sans le concours d'une banque, pour un montant maximum de 5 millions de F CFP.

À compter de mars 2015, la Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (Sogefom), filiale de l'Agence française de développement (AFD), a élargi le périmètre de son dispositif de garantie, auparavant réservé aux petites et moyennes entreprises locales, jusqu'aux entreprises de 250 salariés et d'un chiffre d'affaires de 5 milliards de F CFP. Elle a également ouvert son offre aux besoins de trésorerie à court terme des entreprises.

Le 31 mars 2015 marque la fin de la période de double circulation des billets en F CFP dans les archipels éloignés, six mois après les îles du Vent et les îles Sous-le-Vent. Dorénavant, l'échange des anciens billets ne peut se faire qu'au guichet de l'IEOM, sans limitation de durée.

En juin 2015, le conseil de surveillance de l'IEOM a approuvé le lancement d'un projet de refonte du cadre de sa politique monétaire, qui vise à simplifier les modalités de refinancement des établissements de crédit de la zone CFP. L'objectif de ce projet est de moderniser le financement de l'économie dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique. La réforme portera sur les techniques de refinancement des établissements de crédit, les garanties associées à ce refinancement et le dispositif des réserves obligatoires.

Le décret n° 2015-741 du 24 juin 2015 relatif à l'interdiction du paiement en espèces de certaines créances, abaisse, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, le seuil de paiement en espèces ou au moyen de monnaie électronique à 119 300 F CFP, au lieu de 358 000 F CFP, lorsque le débiteur est résident en Polynésie française.

En décembre 2015, l'Assemblée de la Polynésie française a adopté une convention-cadre autorisant la Sofidep à commercialiser des « prêts de développement Polynésie française », afin de soutenir les TPE et PME dans le développement de leur activité. Contrairement aux autres concours proposés par la Sofidep, notamment financés par des dotations du Pays, ce prêt sera octroyé par la banque publique d'investissement BPI France et garanti à hauteur de 80 % par le Pays et la Sogefom (40 % chacun).

## 1.2 LES ÉVÉNEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2015 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale :

**Intermédiaires en défiscalisation outre-mer.** Le décret n° 2015-149 du 10 février 2015 précise les nouvelles obligations déclaratives prévues par l'article 242 septies du Code général des impôts pour les intermédiaires en défiscalisation outre-mer. Ces entreprises seront également soumises à une procédure de mise en concurrence lorsque le montant de l'investissement ouvrant droit à un avantage fiscal dépasse un certain seuil et qu'il est exploité par une société majoritairement détenue par une ou plusieurs personnes publiques.

**Information du consommateur lors de l'offre d'un crédit renouvelable.** Le décret n° 2015-293 du 16 mars 2015 précise les informations et les conditions de présentation qui s'appliquent lors de l'offre d'un crédit renouvelable, sur le lieu de vente ou en vente à distance, pour financer l'achat de biens ou de prestations de services d'un montant supérieur à 119 330 F CFP. Une proposition alternative de crédit amortissable doit accompagner cette offre. La comparaison entre les deux crédits proposés porte sur le fonctionnement, le coût et les modalités d'amortissement, selon au moins deux hypothèses de délai de remboursement.

**Remise d'une fiche standardisée d'information relative à l'assurance d'un prêt.** Le décret n° 2015-460 du 22 avril 2015, prévu par l'article 312-6-2 du code de la consommation, précise les modalités de remise d'une fiche standardisée d'information relative à l'assurance ayant pour objet le remboursement d'un prêt et en définit les principales caractéristiques. Un arrêté du 29 avril 2015 précise le format et le contenu de cette fiche.

**Adaptation de la législation financière dans les collectivités d'outre-mer.** Le décret n° 2015-707 du 22 juin 2015 étend dans le Pacifique les dispositions d'application de la loi de séparation et de régulation des activités bancaires. En particulier, il :

- fixe les modalités d'application des mesures de résolution bancaire ;
- fixe les conditions de souscription par un particulier, d'un prêt en devises étrangères ;
- fixe les éléments d'information préalable à fournir aux consommateurs en matière de frais bancaires liés aux irrégularités de fonctionnement d'un compte ainsi que les plafonds des frais d'intervention que peuvent prélever les établissements teneurs de comptes lors des dépassements de découverts autorisés ;
- fixe les éléments d'appréciation des situations de fragilité financière réalisées par les établissements teneurs de compte ainsi que les offres spécifiques que ces établissements peuvent proposer ;
- précise les conditions de souscriptions d'emprunts par les collectivités territoriales ;
- crée une nouvelle façon de présenter les coûts issus de l'assurance d'un prêt ;
- procède à l'adoption du volet réglementaire de la création du statut de société de financement d'une part et de la transposition du paquet CRD4 ;
- précise les modalités de contrôle de l'honorabilité et de la compétence des dirigeants et des membres des organes collégiaux dans les organismes d'assurance, les établissements de crédit, les sociétés de financement et les entreprises d'investissement ;
- fixe les conditions des emprunts souscrits par les organismes de gestion de l'habitat social.

Par ailleurs, il améliore la procédure qui permet à l'ORIAS<sup>1</sup> de vérifier l'honorabilité des personnes nées dans les collectivités du Pacifique qui souhaitent exercer la profession d'IOBSP<sup>2</sup> ou de CIF<sup>3</sup>, tant sur le territoire métropolitain que dans ces collectivités.

**Pouvoirs, missions et règles de fonctionnement des autorités de supervision en matière bancaire et financière, dans les territoires d'outre-mer.** L'ordonnance n° 2015-859 du 15 juillet 2015 prévoit de mettre en cohérence, dans le code monétaire et financier, les dispositions relatives aux pouvoirs, missions et règles de fonctionnement des autorités de supervision en matière bancaire et financière, qui s'appliquent dans les territoires d'outre-mer qui ne font pas partie de l'Union européenne.

L'article 15 prévoit d'autre part l'extension aux instituts d'outre-mer, du principe de l'inopposabilité du secret professionnel des établissements de crédit, sociétés de financement et entreprises d'investissement, défini pour la Banque de France et l'ACPR. L'article prévoit également que l'IEOM puisse échanger avec d'autres autorités financières nationales limitativement énumérées, toute information nécessaire pour l'exercice de leurs missions respectives.

Enfin, il introduit également la création d'un article spécifique dans le chapitre du livre VII du code monétaire et financier consacré à l'ensemble des collectivités d'outre-mer qui sont en dehors de l'Union européenne, afin de préciser, pour ces territoires, la définition des « établissements financiers ». Cette définition reposait auparavant sur un règlement communautaire, non applicable dans les territoires d'outre-mer, alors même que de nombreux articles du code, rendus applicables dans ces collectivités, s'y réfèrent.

**Diverses dispositions en matière bancaire.** Le décret n° 2015-1362 du 27 octobre 2015 rend applicable dans les collectivités du Pacifique les conditions dans lesquelles les associations ou fondations à but non lucratif précitées et les personnes physiques habilitées à exercer le droit au compte peuvent agir au nom et pour le compte du demandeur ; le « socle » commun des dénominations des principaux frais et services bancaires que les établissements teneurs de comptes sont obligés de respecter ; le volet réglementaire lié à la création du statut de société de financement et à la transposition de la directive 2013/36/UE du 26 juin 2013.

---

<sup>1</sup> Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance.

<sup>2</sup> Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement.

<sup>3</sup> Conseiller en Investissements financiers.

## 2. Organisation du système bancaire

---

### 2.1 TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

L'activité bancaire en Polynésie française s'organise autour de trois banques (la Socredo, la Banque de Polynésie et la Banque de Tahiti), de deux sociétés de financement<sup>1</sup> (Ofina et Oceor Lease Tahiti) et d'un établissement de crédit spécialisé (Sogelease BDP). L'offre de prestations de caractère bancaire est complétée par le Centre de chèques postaux de Papeete (CCP), sous l'égide de l'Office des postes et télécommunications (OPT).

En complément du système bancaire local, sept établissements financiers non installés localement interviennent régulièrement depuis la métropole, essentiellement pour le financement des collectivités locales, ainsi que des crédits à l'habitat aux particuliers. Ces établissements de crédit sont : la Casden Banque Populaire (représentée localement par la Banque de Polynésie et la Socredo), l'Agence française de développement (AFD), DEXIA, Natexis-Banques Populaires, la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (Sogefom)<sup>2</sup>. La Caisse des dépôts et consignations (CDC)<sup>3</sup>, qui n'est pas un établissement de crédit au sens du Code monétaire et financier, intervient également sur le territoire.

En 2015, le panorama bancaire est demeuré inchangé par rapport à 2014 :

<b>Nombre d'établissements de crédit</b>	
	<b>2015</b>
<b>. Établissements de crédit locaux (1)</b>	<b>6</b>
- Banques FBF	3
- Autres établissements	3
<b>. Établissements de crédit hors zone d'émission (2)</b>	<b>7</b>
- Banques FBF	1
- Banques mutualistes ou coopératives	2
- Autres établissements	4
<b>Ensemble des établissements (1) + (2)</b>	<b>13</b>

Source : IEOM

La Sofidep (société d'économie mixte) et l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique) complètent l'offre de financement des entreprises polynésiennes.

---

<sup>1</sup> En 2014, Ofina et Oceor Lease Tahiti ont opté pour le nouveau statut de société de financement, après l'entrée en vigueur de l'ordonnance n° 2013-544 du 23 juin 2013 qui modifie le statut d'établissement de crédit (suppression des catégories de société financière et d'institution financière spécialisée ; instauration du statut de société de financement). En revanche, Sogelease BDP a basculé de facto dans le statut d'établissement de crédit spécialisé.

<sup>2</sup> La Sogefom est devenue une société de financement en 2014.

<sup>3</sup> La Caisse des dépôts et consignations est régie par l'article L.518-2 du Code monétaire et financier en tant qu'établissement autorisé à effectuer des opérations de banque ; elle est ainsi considérée comme un établissement de crédit assimilé, non soumis à la loi bancaire. Il s'agit d'un établissement spécial chargé d'administrer les dépôts et les consignations, d'assurer les services relatifs aux caisses ou aux fonds dont la gestion lui a été confiée et d'exercer les autres attributions de même nature qui lui sont légalement déléguées. Elle est notamment chargée de la protection de l'épargne populaire, du financement du logement social et de la gestion d'organismes de retraite.

## 2.2 ÉLÉMENTS SUR LA CONCENTRATION ET LA RÉPARTITION DU MARCHÉ

La distribution des crédits est assurée par les trois banques de la place, les autres établissements financiers n'intervenant que de manière marginale (essentiellement sur le crédit-bail). Il en est de même pour la collecte des dépôts, l'Office des postes et télécommunications concentrant à peine 1,2 % des ressources du système bancaire local.

## 2.3 VENTILATION DES DÉPÔTS ET CRÉDITS PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

À fin 2014, les établissements de crédit locaux concentrent 93 % des dépôts collectés et 79 % des financements accordés sur la place, tous établissements confondus.

### Répartition des crédits selon les différentes catégories d'établissements à fin 2015

en %	Banques locales	Autres établissements financiers	Établissements hors zone
Crédits d'exploitation	99,5 %	0,0 %	0,5 %
Crédits d'investissement	47,3 %	0,9 %	51,8 %
Crédits à l'habitat	84,9 %	0,0 %	15,1 %
<i>dont aux entreprises</i>	<i>100,0 %</i>	<i>0,0 %</i>	<i>0,0 %</i>
<i>dont aux particuliers</i>	<i>84,0 %</i>	<i>0,0 %</i>	<i>16,0 %</i>
Crédits à la consommation	88,5 %	3,0 %	8,4 %
Autres crédits	97,8 %	0,6 %	1,6 %
<b>Ensemble des crédits</b>	<b>78,9 %</b>	<b>0,7 %</b>	<b>20,4 %</b>

Source : IEOM

## 2.4 LES EFFECTIFS

Après avoir culminé à 1 184 en 2010, l'effectif équivalent temps plein employé dans le secteur bancaire se réduit progressivement et s'établit à 1 087 personnes en 2015. Cette évolution s'explique par la baisse des effectifs des banques FBF (-8 % sur cinq ans) et des autres établissements financiers (-3 % sur cinq ans).

Effectifs des établissements de crédit locaux (1)						Variations
	2011	2012	2013	2014	2015	2015/2014
- Banques FBF	1 121	1 076	1 069	1 056	1 055	-0,1 %
- Autres établissements financiers	30	33	33	34	32	-5,9 %
<b>Total</b>	<b>1 151</b>	<b>1 109</b>	<b>1 102</b>	<b>1 090</b>	<b>1 087</b>	<b>-0,3 %</b>

(1) Effectifs équivalent temps plein, non compris les services de l'OPT

Source : IEOM

## 3. La densité du système bancaire

### 3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

Au 31 décembre 2015, le réseau bancaire compte 151 guichets (stable sur l'année), dont 9 guichets périodiques, sur l'ensemble des cinq archipels de la Polynésie française.

À guichets constants, la croissance de la population explique la dégradation du taux d'équipement bancaire : 1 guichet pour 1 809 habitants<sup>1</sup> contre 1 guichet pour 1 795 habitants en 2014. C'est toutefois un niveau légèrement supérieur à celui de la moyenne française (de l'ordre de 1 guichet pour 1 707 habitants en 2014).

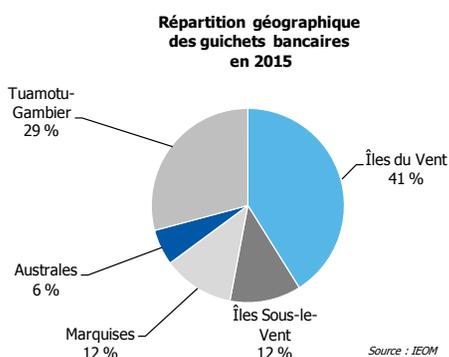
#### Nombre de guichets ouverts

	2011	2012	2013	2014	2015	Variations 2015/2014
<b>Guichets bancaires (banques FBF)</b>	<b>75</b>	<b>74</b>	<b>67</b>	<b>64</b>	<b>64</b>	0,0 %
- guichets permanents	60	58	57	55	55	0,0 %
- guichets périodiques	15	16	10	9	9	0,0 %
<b>Guichets bancaires (services financiers de l'OPT)</b>	<b>87</b>	<b>87</b>	<b>87</b>	<b>87</b>	<b>87</b>	0,0 %
<b>Total des guichets bancaires</b>	<b>162</b>	<b>161</b>	<b>154</b>	<b>151</b>	<b>151</b>	0,0 %
<b>Nombre d'habitants par guichet bancaire</b>	1 652	1 674	1 755	1 795	1 809	0,8 %

Source : IEOM

Avec 62 guichets, les îles de Tahiti et de Moorea concentrent 41 % du réseau. Les îles Sous-le-Vent disposent de 18 guichets, tout comme l'archipel des Marquises, contre 9 aux Australes et 44 aux Tuamotu-Gambier (dont 4 guichets périodiques).

Le nombre de distributeurs de billets et guichets automatiques (DAB-GAB) installés en Polynésie française diminue de 3 % en 2015 (soit -5 DAB-GAB), et s'établit à 162, soit le niveau de 2001.



Le taux d'équipement en automate bancaire (1 automate pour 1 686 habitants) demeure inférieur à la moyenne nationale (1 automate pour 1 095 habitants en 2014). Ces écarts sur les taux d'équipement bancaire (guichets et automates) se justifient en particulier par le morcellement géographique de la Polynésie française.

Par ailleurs, dans l'objectif de diminuer les opérations clientèle aux guichets traditionnels et de favoriser la productivité bancaire, sont apparues les bornes libre service (BLS). Elles proposent la distribution de billets et diverses opérations de banque les plus courantes (consultation de compte, virements, dépôts de chèques et d'espèces).

#### Nombre de guichets et distributeurs automatiques

	2011	2012	2013	2014	2015	Variations 2015/2014
<b>Guichets et distributeurs automatiques (DAB, GAB)</b>	<b>163</b>	<b>168</b>	<b>159</b>	<b>167</b>	<b>162</b>	-3,0 %
- Banques FBF	135	138	129	136	132	-2,9 %
- Services financiers de l'OPT	28	30	30	31	30	-3,2 %
<b>Nombre d'habitants par automate bancaire</b>	1 642	1 604	1 699	1 623	1 686	3,9 %

Source : IEOM

<sup>1</sup> Avec une population estimée à 273 100 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## 3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTÈLE

Au 31 décembre 2015, les banques locales et l'OPT gèrent 385 301 comptes bancaires, soit 1 269 comptes de plus qu'en 2014. Le nombre de comptes augmente en 2015 pour les comptes à vue (+0,6 %) et les comptes d'épargne à régime spécial (+0,3 %), alors que le nombre de dépôts à terme fléchit (-2,0 %), dans un contexte de faiblesse des taux de rémunération servis. Les plans d'épargne-logement suscitent un intérêt accru (+5,0 %). Le nombre de comptes par habitant demeure relativement stable, à 1,4.

### Nombre de comptes bancaires de la clientèle (1)

	2011	2012	2013	2014	2015	Variations 2015/2014
<b>. Comptes à vue</b>	<b>214 500</b>	<b>205 800</b>	<b>199 894</b>	<b>205 790</b>	<b>207 059</b>	0,6 %
<b>. Comptes d'épargne à régime spécial (2)</b>	<b>153 957</b>	<b>153 816</b>	<b>154 143</b>	<b>153 647</b>	<b>154 114</b>	0,3 %
dont Livrets ordinaires	140 346	139 717	139 948	139 682	139 508	-0,1 %
dont Comptes d'épargne-logement	718	770	827	776	758	-2,3 %
dont Plans d'épargne-logement	12 893	13 329	13 368	13 189	13 848	5,0 %
<b>. Comptes de dépôt à terme</b>	<b>18 297</b>	<b>21 824</b>	<b>24 002</b>	<b>24 518</b>	<b>24 022</b>	-2,0 %
<b>. Bons de caisse et certificats de dépôt</b>	<b>243</b>	<b>175</b>	<b>152</b>	<b>131</b>	<b>106</b>	-19,1 %
<b>Ensemble des comptes</b>	<b>386 997</b>	<b>381 615</b>	<b>378 191</b>	<b>384 086</b>	<b>385 301</b>	0,3 %

(1) Comptes ouverts dans les établissements de crédit et à l'OPT

Source : IEOM

(2) Le Livret A n'est pas commercialisé en Polynésie française

Sur les cinq dernières années, le taux de bancarisation<sup>1</sup> évolue peu, aux alentours de 0,8 compte à vue par habitant<sup>2</sup>.

### Nombre de comptes bancaires par habitant

	2011	2012	2013	2014	2015	Variations 2015/2014
<b>. Comptes à vue</b>	<b>0,80</b>	<b>0,76</b>	<b>0,74</b>	<b>0,76</b>	<b>0,76</b>	-0,2 %
<b>. Comptes d'épargne à régime spécial</b>	<b>0,58</b>	<b>0,57</b>	<b>0,57</b>	<b>0,57</b>	<b>0,56</b>	-0,5 %
dont Livrets ordinaires	0,52	0,52	0,52	0,52	0,51	-0,9 %
<b>. Comptes de dépôt à terme</b>	<b>0,07</b>	<b>0,08</b>	<b>0,09</b>	<b>0,09</b>	<b>0,09</b>	-2,8 %
<b>Ensemble des comptes à la clientèle</b>	<b>1,45</b>	<b>1,42</b>	<b>1,40</b>	<b>1,42</b>	<b>1,41</b>	-0,5 %

Source : IEOM

## 4. Les moyens de paiement

### 4.1 LES CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

Au 31 décembre 2015, le nombre de cartes bancaires en circulation s'établit à 201 392, en hausse de 3 % sur l'année, notamment sous l'impulsion des cartes privatives (+5,6 %). En revanche, le nombre de cartes internationales diminue (-4,6 %). Le taux d'équipement progresse à 0,74 carte par habitant à fin 2015, un niveau qui reste inférieur à la moyenne nationale (0,98 carte par habitant).

<sup>1</sup> Nombre de comptes à vue par habitant.

<sup>2</sup> À titre de comparaison, le taux de bancarisation est équivalent en Nouvelle-Calédonie. Il atteint 1,2 compte à vue par habitant en France métropolitaine.

## Les cartes bancaires

	2011	2012	2013	2014	2015	Variations 2015/2014
<b>Cartes bancaires en circulation</b>	<b>194 157</b>	<b>193 768</b>	<b>194 503</b>	<b>195 616</b>	<b>201 392</b>	3,0 %
Cartes internationales	50 206	50 066	51 312	51 470	49 121	-4,6 %
Cartes privatives	143 951	143 702	143 191	144 146	152 271	5,6 %
<b>Cartes bancaires par compte à vue</b>	<i>0,91</i>	<i>0,94</i>	<i>0,97</i>	<i>0,95</i>	<i>0,97</i>	2,3 %
<b>Cartes bancaires par habitant</b>	<i>0,73</i>	<i>0,72</i>	<i>0,72</i>	<i>0,72</i>	<i>0,74</i>	2,2 %

Source : IEOM

L'analyse des transactions opérées au moyen des distributeurs automatiques laisse apparaître une hausse du nombre des retraits sur un an (+2,7 %) pour un montant total en augmentation (+2,4 %). En conséquence, la valeur moyenne des retraits s'inscrit en repli de 0,4 %, à 12 858 F CFP.

## Transactions de retraits dans les automates bancaires

	2011	2012	2013	2014	2015	Variations 2015/2014
Nombre de retraits (en milliers)	8 090	8 185	8 217	8 128	8 351	2,7 %
Montant (millions de F CFP)	101 944	104 199	103 356	104 891	107 379	2,4 %
Moyenne par retrait (en F CFP)	12 601	12 730	12 578	12 905	12 858	-0,4 %
Nombre de retraits par automate	49 632	48 722	48 621	48 669	51 549	5,9 %
Nombre de retraits par carte	42	42	42	42	41	-0,2 %

Source : IEOM

Le parc des terminaux de paiement électronique totalise 2 974 terminaux, en hausse de 7,8 % sur un an. En 2015, 8,6 millions de transactions de paiement ont été enregistrées pour un chiffre d'affaires total de 88,5 milliards de F CFP. La progression du nombre de transactions sur l'exercice (+10,1 %) est plus importante que celle du montant total des opérations effectuées (+8,5 %). Dans ces conditions, le paiement moyen par transaction recule de 1,5 %, à 10 238 F CFP.

## Transactions de paiements par TPE chez les commerçants

	2011	2012	2013	2014	2015	Variations 2015/2014
<b>Terminaux de paiement électronique</b>	<b>2 473</b>	<b>2 484</b>	<b>2 639</b>	<b>2 758</b>	<b>2 974</b>	7,8 %
Nombre de transactions (en milliers)	6 127	6 824	7 386	7 852	8 645	10,1 %
Montant (millions de F CFP)	69 238	73 783	78 263	81 608	88 510	8,5 %
Moyenne par transaction (en F CFP)	11 301	10 813	10 596	10 394	10 238	-1,5 %
Nombre de transactions par TPE	1 886	2 034	1 922	2 110	2 973	40,9 %
Nombre de transactions par carte	32	35	38	40	43	6,9 %

Source : IEOM

## 4.2 LE SYSTÈME INTERBANCAIRE D'ÉCHANGES

L'IEOM a pour mission de veiller à la sécurité et au bon fonctionnement des moyens de paiement et des systèmes d'échanges dans sa zone d'intervention. Dans une démarche de modernisation, le Système interbancaire d'échanges (SIE<sup>1</sup>) a été institué en octobre 2011, afin d'assurer l'automatisation des échanges de valeurs en Polynésie française, en substitution de la compensation manuelle réalisée jusqu'alors entre les établissements participants directs<sup>2</sup>. L'automatisation des échanges a notamment permis aux établissements de diminuer leurs risques opérationnels.

La mission de surveillance de l'IEOM en Polynésie française s'est également traduite par la mise en place en 2013, dans la filière chèques, des procédures définies dans le Référentiel de sécurité du chèque (RSC) établi en collaboration avec la Banque de France.

En 2015, les valeurs échangées en Polynésie française poursuivent leur diminution en nombre (-0,6 % sur un an, principalement imputable au repli de 3,2 % des chèques), alors que leur montant s'inscrit en retrait (-1,3 % sur l'année) après quatre années de croissance.

### Échanges de valeurs

	2011	2012	2013	2014	2015	Parts 2015	Variations 2015/2014
<i>en nombre</i>							
Chèques	5 399 849	5 256 125	5 126 925	4 828 391	4 674 212	56 %	-3,2 %
Effets et avis de prélèvement	1 426 581	1 368 007	1 366 431	1 489 538	1 471 046	17 %	-1,2 %
Virements	1 920 974	1 938 195	2 016 607	1 987 435	2 097 077	25 %	5,5 %
Autres valeurs (*)	154 914	139 178	133 088	155 355	164 261	2 %	5,7 %
<b>Total</b>	<b>8 902 318</b>	<b>8 701 505</b>	<b>8 643 051</b>	<b>8 460 719</b>	<b>8 406 596</b>	<b>100 %</b>	<b>-0,6 %</b>
<i>en millions de F CFP</i>							
Chèques	442 070	418 843	412 471	402 119	380 130	34 %	-5,5 %
Effets et avis de prélèvement	55 468	55 596	58 794	59 992	59 398	5 %	-1,0 %
Virements	554 877	575 929	626 029	659 576	667 948	60 %	1,3 %
Autres valeurs (*)	4 908	6 793	9 742	6 000	5 918	1 %	-1,4 %
<b>Total</b>	<b>1 057 323</b>	<b>1 057 161</b>	<b>1 107 036</b>	<b>1 127 687</b>	<b>1 113 394</b>	<b>100 %</b>	<b>-1,3 %</b>

(\*) les autres valeurs sont presque exclusivement composées des valeurs présentées mais rejetées.

Source : IEOM

En nombre, le chèque demeure le moyen de paiement le plus utilisé, concentrant 56 % du nombre total de paiements en 2015 (61 % en 2011). Un habitant de la Polynésie française émet en moyenne 17 chèques par an, soit un niveau inférieur à celui observé en métropole (39 chèques en 2014).

En valeur, le total des paiements par chèque baisse de 5,5 % en 2015, poursuivant la tendance amorcée depuis 2008. Ce type de paiement est supplanté par le virement qui concentre plus de la moitié de la valeur totale des valeurs échangées (60 % en 2015, contre 52 % en 2011).

<sup>1</sup> Le SIE est régi par les articles L. 211-1, L. 330-1, L. 330-2, L. 442-1 et L. 712-5 du Code monétaire et financier. Sa gestion est placée sous la responsabilité du Groupement d'intérêt économique Système interbancaire d'échanges de la Polynésie française (GIE SIEPF).

<sup>2</sup> Banques de la place (Banque de Polynésie, Banque de Tahiti, Socredo), OPT et IEOM (pour le compte du Trésor public).

Le virement demeure le moyen de paiement de référence pour les règlements de sommes importantes. Bien qu'en recul de 4,0 % sur un an, le montant moyen des opérations réalisées par virement ressort nettement supérieur à celui des autres modes de paiement.

**Montant moyen par type de paiement (en F CFP)**

	2011	2012	2013	2014	2015	Variations 2015/2014
Chèques	81 867	79 687	80 452	83 282	81 325	-2,4 %
Effets et avis de prélèvement	38 882	40 640	43 027	40 276	40 378	0,3 %
Virements	288 852	297 147	310 437	331 873	318 514	-4,0 %
Autres valeurs (*)	31 685	48 807	73 202	38 621	36 028	-6,7 %

(\*) les autres valeurs sont presque exclusivement composées des valeurs présentées mais rejetées.

Source : IEOM

### 4.3 LA MISE EN PLACE DU SYSTÈME SEPA COM PACIFIQUE

Le système SEPA (Single euro payment area – espace unique de paiement en euro) s'inscrit dans le prolongement du passage aux pièces et billets en euro. Il vise à créer une gamme unique de moyens de paiement scripturaux en euro, commune à l'ensemble des pays européens.

Mis en place le 1<sup>er</sup> février 2014, ce nouveau système de paiement s'applique également aux collectivités territoriales du Pacifique, avec une formule adaptée à leur spécificité. La solution retenue « SEPA COM Pacifique », stipulée dans l'article L712-8 du Code monétaire et financier, consiste à utiliser le standard SEPA pour les virements et prélèvements en euro échangés entre les trois collectivités françaises du Pacifique ainsi qu'avec la métropole et les départements d'outre-mer (zone SEPA). Cette solution ne s'applique pas pour les opérations entre les COM du Pacifique et les autres pays européens (y compris Monaco).

## 5. La Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer - Sogefom

---

Filiale de l'Agence française de développement (AFD), la Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (Sogefom) a pour principal objectif de faciliter l'accès au crédit des entreprises ne disposant pas d'une surface financière ou patrimoniale suffisante.

La Sogefom avalise les crédits octroyés en accompagnant les établissements de crédit dans leur prise de risques par l'apport d'une garantie complémentaire. Les critères d'éligibilité au fonds de garantie sont fondés sur l'intérêt économique du projet pour les entreprises et sur la capacité financière du débiteur à faire face à ses échéances.

L'année 2015 a été l'occasion pour la Sogefom de mettre en œuvre des mesures visant à élargir son périmètre d'activité (révision des critères d'éligibilité, rehaussement des seuils éligibles, mise en place d'un dispositif de garantie des crédits court terme, etc.).

## Forte hausse du nombre d'octrois en 2015

En 2015, le nombre de demandes de garanties adressées par les établissements de crédit à la Sogefom a nettement progressé, passant de 247 dossiers en 2014 à 385 en 2015. Le nombre d'octrois de garantie a quant à lui augmenté de près de 90 % (321 octrois) pour un montant global de 1,9 milliards de F CFP (+126 % en un an).

Deux raisons expliquent cette croissance de l'activité en 2015. D'une part, le succès rencontré par les délégations d'octrois aux banques<sup>1</sup> (133 avals octroyés pour un montant de 191 millions de F CFP contre 32 sur 2014 pour un montant de 42 millions de F CFP). D'autre part, la mise en place en mars 2015 du nouveau dispositif de garantie des crédits court terme.

Répartition par secteur d'activité	Nouveaux engagements (montant en millions de F CFP)				Variations annuelles des montants
	2014		2015		
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
Agriculture, élevage	7	103,5	23	128,7	24 %
Pêche/Aquaculture	8	42,6	7	100,7	136 %
Perliculture	3	74,5	6	77,2	4 %
Tourisme	1	11,6	0	0,0	-100 %
Hôtellerie	25	79,7	47	169,6	113 %
BTP	21	46,8	27	152,6	226 %
Petites et moyennes industries	21	115,4	28	162,6	41 %
Commerce	27	144,9	87	545,1	276 %
Autres services	57	229,1	96	576,9	152 %
<b>TOTAL</b>	<b>170</b>	<b>848,1</b>	<b>321</b>	<b>1 913,4</b>	<b>126 %</b>

Source : AFD

Les îles de la Société demeurent la principale zone d'intervention du Fonds de garantie de Polynésie française (95 % des crédits avalisés). Les entreprises des archipels éloignés (Marquises, Tuamotu-Gambier et Australes) ont toutefois bénéficié de garanties en hausse (186 millions de F CFP, soit +75 %), permises par l'élargissement du dispositif de garantie.

En 2015, le dispositif de garanties de la Sogefom a principalement bénéficié aux secteurs des services (576,9 millions de F CFP, soit 30 % du total) et du commerce (545,1 millions de F CFP, soit 28 % du total) suivi de l'hôtellerie (169,6 millions de F CFP, soit 9 % du total).

<sup>1</sup> Au dessus d'un seuil de 3 millions de F CFP pour les crédits à court terme et de 6 millions de F CFP pour les crédits d'investissement, les banques ont reçu délégation de la Sogefom pour instruire les dossiers.

## L'encours global progresse de 50 %

Avec un peu plus de 4 milliards de F CFP, l'encours global progresse de 50 % sur l'exercice 2015. Les engagements valides de la section « économie générale »<sup>1</sup> constituent l'essentiel du portefeuille avec 74 % du total contre 11 % pour la section « Produit Court-Terme »<sup>2</sup>, le solde se répartissant entre les sections « zones défavorisées »<sup>3</sup> (10 %), « renforcement du haut de bilan »<sup>4</sup> (5 %) et « RT-CCE »<sup>5</sup> (0,30 %).

Les services et le commerce demeurent les secteurs d'activité prépondérants du portefeuille, avec 29 % chacun des engagements. Les Petites et moyennes industries représentent 12 % des encours.

### Engagements valides (montant en millions de F CFP)

Répartition par secteur d'activité	2014		2015		Variations annuelles des montants
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
Agriculture, élevage	37	166,4	51	273,0	64 %
Pêche/Aquaculture	31	83,3	35	171,5	106 %
Perliculture	11	99,3	15	97,5	-2 %
Tourisme	18	53,2	15	37,2	-30 %
Hôtellerie	72	272,5	107	377,7	39 %
BTP	48	137,3	65	239,2	74 %
Petites et moyennes industries	78	389,1	97	493,1	27 %
Commerce	110	680,2	197	1 177,2	73 %
Autres services	144	785,2	226	1 145,3	46 %
<b>TOTAL</b>	<b>549</b>	<b>2 666,5</b>	<b>808</b>	<b>4 011,7</b>	<b>50 %</b>

Source : AFD

La répartition du portefeuille par zone géographique confirme la prépondérance des projets initiés dans les îles du Vent, qui constituent le centre économique de la Polynésie française. Avec un encours de 3 milliards de F CFP, ils représentent 89 % du portefeuille au 31 décembre 2015.

<sup>1</sup> Section Économie générale : favoriser la création ou le développement d'entreprises.

<sup>2</sup> Section Produit Court Terme : soutien au financement des Besoins en fonds de roulement (BFR) et du découvert bancaire.

<sup>3</sup> Section Zones défavorisées : contribuer au développement des entreprises des archipels des Marquises, des Tuamotu-Gambier et des Australes.

<sup>4</sup> Renforcement de Trésorerie – Croissance, Compétitivité et Emploi, Section Renforcement du haut de bilan : garantir des opérations participant au renforcement des capitaux permanents des PME.

<sup>5</sup> Renforcement de Trésorerie – Croissance, Compétitivité et Emploi, Section RT-CCE : accompagne l'entreprise dans des opérations de consolidation et restructuration financière.

## Les engagements compromis<sup>1</sup>

En 2015, les garanties compromises s'élèvent à 542,3 millions de F CFP contre 472,1 millions de F CFP en 2014, soit une augmentation de 15 %, imputable principalement aux secteurs du Commerce (+64,6 millions de F CFP) et des Petites et moyennes industries (+30,9 millions de F CFP). Le secteur du BTP est le troisième secteur le plus sinistré (40,3 millions de F CFP).

Les secteurs de la pêche, de l'élevage, du tourisme et des services connaissent en revanche un assainissement de leur situation.

### Engagements compromis (montant en millions de F CFP)

Répartition par secteur d'activité	2014		2015		Variations annuelles des montants
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
Agriculture, élevage	8	5,0	8	5,7	14 %
Pêche/Aquaculture	10	15,8	11	15,4	-3 %
Perliculture	5	3,1	8	3,1	0 %
Tourisme	4	16,2	0	0,0	-100 %
Hôtellerie	13	62,6	18	70,4	12 %
BTP	10	32,7	12	40,3	23 %
Petites et moyennes industries	13	50,3	21	81,2	61 %
Commerce	22	128,1	30	192,7	50 %
Autres services	23	158,3	26	133,5	-16 %
<b>TOTAL</b>	<b>108</b>	<b>472,1</b>	<b>134</b>	<b>542,3</b>	<b>15 %</b>

Source : AFD

La qualité globale du portefeuille du fonds de garantie<sup>2</sup> s'est améliorée en 2015 alors qu'elle s'était dégradée en 2014. Le taux de compromis (engagements compromis rapportés aux engagements valides) ressort à 13,5 % en 2015 contre 17,7 % en 2014 et 16 % en 2013.

<sup>1</sup> Les garanties compromises brutes résultent du déclassement de créances avalisées à la suite d'incidents de remboursement ou à l'initiative de la Sogefom lorsqu'elle juge que la situation des bénéficiaires s'est nettement dégradée.

<sup>2</sup> Sur la place bancaire, le taux de créances douteuses des entreprises enregistre une nouvelle hausse en 2015 (20,1 % contre 19,9 % en 2014, 19,1 % fin 2013 et 8,1 % fin 2008).

## Section 2

# Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

## 1. Les taux d'intérêt

### 1.1 LES TAUX DIRECTEURS ET LES AUTRES DÉCISIONS DE POLITIQUE MONÉTAIRE

Huit ans après le début de la crise, la reprise économique mondiale reste tributaire des politiques monétaires accommodantes engagées pour accompagner la demande, encourager l'investissement des entreprises et faciliter l'assainissement des bilans. Les banques centrales des principaux pays occidentaux maintiennent ainsi leurs taux directeurs à des niveaux historiquement bas et utilisent des instruments non conventionnels.

La BCE a également poursuivi en 2015 l'utilisation d'une batterie d'instruments dits non conventionnels. Lors de sa réunion du 3 décembre 2015, le Conseil des gouverneurs de la BCE a annoncé sa décision d'élargir le programme d'achats d'actifs en effectuant des achats mensuels à hauteur de 60 milliards d'euros jusqu'à fin mars 2017, ou au-delà si nécessaire (dont des titres publics y compris des administrations régionales et locales, des obligations sécurisées et des titres adossés à des actifs).

Enfin, le Conseil a décidé de continuer à conduire les opérations principales de refinancement et les opérations de refinancement à plus long terme d'une durée de trois mois sous la forme d'appels d'offres à taux fixe, la totalité des soumissions étant servie, aussi longtemps que nécessaire et au moins jusqu'à la fin de la dernière période de constitution des réserves de 2017.

#### Chronologie des mesures de la BCE

octobre 2008	La BCE décide des mesures exceptionnelles en matière de liquidité
juin 2009	La BCE annonce un programme d'achat d'obligations sécurisées Elargissement des collatéraux
mai 2010	La BCE met en place le Programme pour les marchés de titres (SMP)
décembre 2011	La BCE annonce des mesures de soutien au crédit bancaire et à l'activité du marché monétaire (prêts à 3 ans ou LTRO)
août-septembre 2012	La BCE annonce les Opérations monétaires sur titres (OMT)
juillet 2013	Forward Guidance : engagement à maintenir/baisser les taux directeurs
juin-septembre 2014	TLTRO (Targeted Longer-Term Refinancing Operations) : prêt à 4 ans aux banques au MRO (Market Refinancing Operations) : 0,05% maintenant Taux négative de la facilité de dépôt, fixé à -0,2%
janvier 2015	APP (Asset Purchase Programme) : achats mensuels de 60 milliards €, de mars 2015 jusqu'en septembre 2016 ou au-delà si besoin (y compris ABS-Asset Backed Securities- & CBPP –Covered Bonds Purchasing Program.).
décembre 2015	Extension des achats mensuels jusqu'à fin mars 2017 ou au-delà si nécessaire. Taux de la facilité de dépôt réduit à -0,3%.

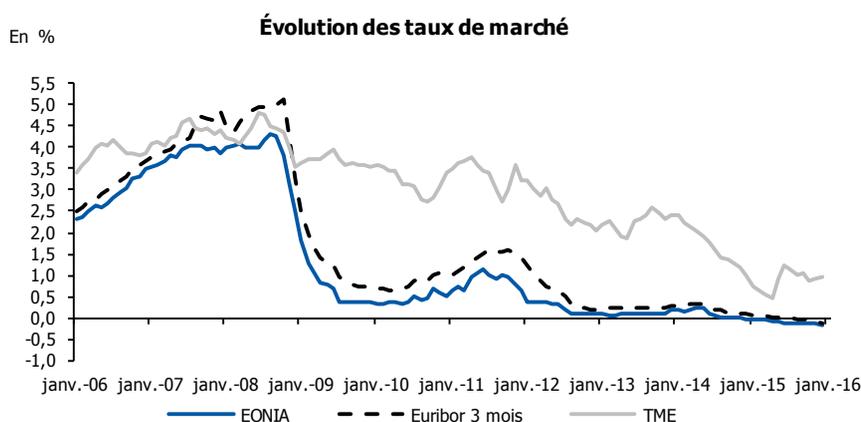
La Banque centrale européenne (BCE) a maintenu tout au long de l'année 2015 son principal taux directeur à 0,05 % et a abaissé une nouvelle fois en décembre 2015 le taux de sa facilité de dépôt de -0,20 % à -0,30 %, soit en « territoire négatif », une situation inédite.

#### Historique des décisions de la Banque centrale européenne

	13/07/2011	09/11/2011	14/12/2011	11/07/2012	08/05/2013	13/11/2013	11/06/2014	10/09/2014	09/12/2015
Opérations principales de refinancement	1,50 %	1,25 %	1,00 %	0,75 %	0,50 %	0,25 %	0,15 %	0,05 %	0,05 %
Facilités de prêt marginal	2,25 %	2,00 %	1,75 %	1,50 %	1,00 %	0,75 %	0,40 %	0,30 %	0,30 %
Facilités de dépôt	0,75 %	0,50 %	0,25 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	-0,10 %	-0,20 %	-0,30 %

Source : Banque centrale européenne

Parallèlement à l'évolution des taux directeurs, les taux sur le marché monétaire européen se sont inscrits à la baisse au cours de l'année 2015. À fin décembre 2015, le taux au jour le jour (EONIA<sup>1</sup>) s'établissait à -0,14 % (contre +0,14 % un an auparavant) et le taux à 3 mois (EURIBOR<sup>2</sup>) à -0,13 % (contre +0,08 % à fin décembre 2014).



\* À partir de mai 2014, les taux EONIA et Euribor 3 mois sont les données de fin de mois.

TME : taux moyen des emprunts d'État à long terme.

Source : Banque de France

Aux États-Unis, pour la première fois depuis près de dix ans, le Comité de l'open market du Système fédéral de Réserve américain (FOMC) a relevé son principal taux directeur (Fed Funds) pour le porter à 0,50 % (décision du 16 décembre 2015), dans un contexte d'amélioration générale des perspectives économiques américaines. Pour mémoire, le taux objectif des fonds fédéraux était maintenu dans une fourchette de zéro à 0,25 % depuis une décision du 16 décembre 2008.

<sup>1</sup> Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération bancaire européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

<sup>2</sup> Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiquées par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

La Banque du Japon (BoJ également appelé Nichigin) a maintenu en 2015 ses taux directeurs à 0,10 % ainsi que son programme d'assouplissement quantitatif et qualitatif (QQE), pour un montant annuel inchangé de 80 000 milliards de yens. Le Comité de politique monétaire de la Banque d'Angleterre a également maintenu en 2015 son taux directeur à 0,5 %.

## 1.2 LES TAUX CRÉDITEURS

Aux termes du règlement du CRBF n° 86-13 du 14 mai 1986 modifié, la Banque de France est chargée d'effectuer, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, le calcul du taux du livret A et du livret de développement durable (LDD) selon la formule fixée par ce règlement<sup>1</sup>. Celle-ci combine les taux observés sur le marché monétaire au jour le jour et à trois mois, ainsi que la variation de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de l'ensemble des ménages. Le taux calculé est au moins égal à celui de l'inflation ainsi définie, majoré d'un quart de point et arrondi au quart de point le plus proche.

Le taux du livret A (ainsi que celui du livret de développement durable) a été ramené de 1,00 % à 0,75 % à compter du 1<sup>er</sup> août 2015<sup>2</sup>. À noter qu'il s'agit du taux le plus bas jamais observé depuis la création du livret A en mai 1818.

**Rémunération des placements à taux réglementés** (taux d'intérêt nominal annuel)

	depuis le 01/02/2011	depuis le 01/08/2011	depuis le 01/02/2013	depuis le 01/08/2013	depuis le 01/08/2014	depuis le 01/08/2015
Livret A	2,00 %	2,25 %	1,75 %	1,25 %	1,00 %	0,75 %
Compte d'épargne-logement (CEL) *	1,25 %	1,50 %	1,25 %	0,75 %	0,75 %	0,50 %
Plan d'épargne-logement (PEL) *	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,00 %
Livret d'épargne populaire (LEP)	2,50 %	2,75 %	2,25 %	1,75 %	1,50 %	1,25 %
Livret de développement durable (LDD)	2,00 %	2,25 %	1,75 %	1,25 %	1,00 %	0,75 %

\* hors prime de l'Etat

Comme les semestres précédents, l'application du mode de calcul automatique du taux du livret A aurait dû conduire à fixer le taux du livret A et du LDD à un niveau plus bas. Comme l'indique le communiqué du ministre des finances du 20 juillet 2015, « la très faible inflation aurait dû conduire à abaisser le taux du Livret A à 0,50 % si la formule de calcul avait été appliquée conformément à la loi ».

Compte tenu du caractère exceptionnellement bas de ce niveau d'inflation et conformément aux procédures agréées, Christian NOYER, Gouverneur de la Banque de France, a proposé au Gouvernement de déroger à la formule. Le Gouvernement a donc décidé de fixer à 0,75 % le taux du Livret A. L'objectif est double : garantir le pouvoir d'achat des épargnants et favoriser l'investissement du secteur du logement social avec un gain de plus de 300 millions d'euros.

<sup>1</sup> Ce calcul peut ne pas être appliqué lorsque la Banque de France estime que des circonstances exceptionnelles justifient une dérogation à l'application des taux calculés, notamment si le nouveau taux ne permet pas de préserver globalement le pouvoir d'achat des épargnants. Le Gouverneur de la Banque de France soumet alors la proposition de taux au ministre de l'économie, qui préside le Comité de la réglementation bancaire et financière.

<sup>2</sup> Arrêté du 28 juillet 2014 relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit, publié au Journal officiel du 31 juillet 2014.

## 1.3 LES TAUX DÉBITEURS

L'IEOM réalise une enquête mensuelle sur la production et le coût du crédit aux particuliers et aux entreprises auprès des banques locales qui lui déclarent l'ensemble des crédits qu'elles ont accordés.

Dans l'ensemble, les indicateurs du coût du crédit en Polynésie française restent supérieurs à ceux de la métropole, dans un contexte de taux de marché historiquement bas.

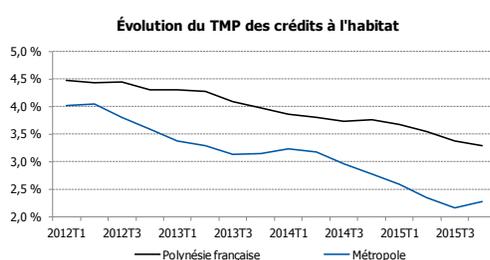
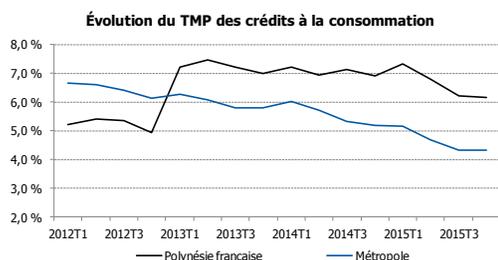
### Le coût du crédit aux particuliers

L'enquête sur le coût du crédit aux particuliers réalisée en 2015 fait ressortir une baisse sensible du taux moyen pondéré global (6,76 % contre 8,33 % un an auparavant). Le taux moyen des découverts (10,21 %) recule de 131 points de base sur l'année, un repli de 75 points de base a été relevé pour le taux moyen des prêts personnels (6,16 %) et un retrait de 46 points de base pour le taux moyen des crédits à l'habitat (3,29 %).

#### Évolution du coût du crédit aux particuliers

Taux Moyens Pondérés (%)	4e trim. 2014	1er trim. 2015	2e trim. 2015	3e trim. 2015	4e trim. 2015	▲ / an
Découverts	11,52	11,17	11,50	10,66	10,21	-1,31 pt
Prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation	6,91	7,32	6,80	6,22	6,16	-0,75 pt
Habitat	3,75	3,68	3,54	3,38	3,29	-0,46 pt
<b>Taux moyen pondéré global</b>	<b>8,33</b>	<b>8,62</b>	<b>8,38</b>	<b>7,70</b>	<b>6,76</b>	<b>-1,57 pt</b>

Source : IEOM



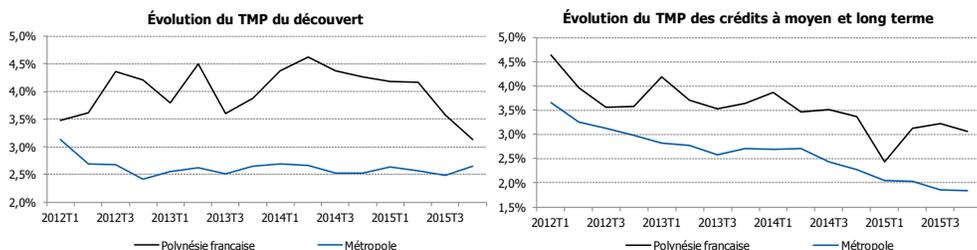
### Le coût du crédit aux entreprises

L'enquête sur le coût du crédit aux entreprises réalisée en 2015, fait ressortir des évolutions contrastées : une hausse de 11 points de base pour les crédits à court terme (3,19 %) ; une baisse pour les crédits à moyen et long terme (3,06 %, -31 points de base) et le découvert (3,14 %, -112 points de base). Le taux moyen pondéré de l'escompte affiche un recul plus sensible (3,53 %, -182 points de base).

## Évolution du coût du crédit aux entreprises

Taux Moyens Pondérés (%)	4e trim. 2014	1er trim. 2015	2e trim. 2015	3e trim. 2015	4e trim. 2015	▲ / an
Escompte	5,35	5,70	4,52	3,79	3,53	-1,82 pt
Découverts	4,26	4,19	4,17	3,57	3,14	-1,12 pt
Autres crédits à court terme	3,08	3,29	3,23	2,98	3,19	0,11 pt
Moyen/long terme	3,37	2,43	3,13	3,22	3,06	-0,31 pt

Source : IEOM



Une étude a été réalisée sur la formation des taux des crédits aux entreprises polynésiennes, visant à isoler les effets de certaines caractéristiques des entreprises et des crédits sur les taux observés.

Elle montre notamment qu'après neutralisation des effets de structure liés aux caractéristiques des entreprises, ainsi qu'aux montants et à la maturité des crédits, les taux sur les crédits de trésorerie accordés en 2015 sont supérieurs de 80 points de base à ceux des crédits immobiliers. Une autre influence très marquée est celle du montant des crédits, l'écart entre les taux pouvant atteindre 400 points de base.

Les résultats de l'étude suggèrent également que la cote, la taille, l'ancienneté et le secteur d'activité des entreprises jouent un rôle important sur les taux des crédits. À titre d'exemple, en 2015, les entreprises de cotes favorables (de 3 à 4) bénéficient de taux plus faibles que celles de cotes défavorables (de 5 à P), à hauteur d'environ 130 points de base. Cet avantage est significativement plus élevé en Polynésie française qu'en métropole où l'écart est d'environ 50 points de base.

## 1.4 LES TAUX D'USURE

La législation française relative aux seuils de l'usure repose sur les articles L. 313-3 à L. 313-5 du Code de la consommation et les articles L. 313-5 à L. 313-5-2 du Code monétaire et financier.

Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues telles que définies par l'autorité administrative après avis du Comité consultatif du secteur financier ».

Ce taux est déterminé par la Banque de France et s'applique uniformément sur le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Les articles L. 313-1 à L. 313-5 et L. 313-15 du code de la consommation sont applicables en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna.

Le financement de la consommation des ménages constitue un enjeu important pour l'économie française. La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 a réaffirmé l'importance de la transparence de l'information comme élément de régulation des rapports entre consommateurs et entreprises, et a confirmé l'utilité du comité de suivi de la réforme de l'usure, créé par la loi n° 2010-737 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation.

La loi n° 2010-737 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 (dite « loi Lagarde ») a, en effet, défini un cadre structurant pour le crédit à la consommation visant à promouvoir une distribution plus responsable du crédit. Elle a notamment organisé la transition vers un nouveau système de calcul des seuils de l'usure et créé, dans son article 1, un comité chargé de suivre et d'analyser, au regard du mode de fixation des taux de l'usure, le niveau et l'évolution des taux d'intérêt des prêts aux particuliers.

La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 (dite « loi Hamon ») s'inscrit dans la perspective du développement d'une consommation responsable et crée de nouveaux outils de régulation économique pour mieux équilibrer le marché du crédit entre consommateurs et entreprises. Elle lutte également contre le surendettement en renforçant l'encadrement de la production du crédit à la consommation.

Par ailleurs, la loi poursuit les efforts engagés pour promouvoir un endettement soutenable en suspendant les crédits renouvelables au bout d'un an sans utilisation et en obligeant les organismes prêteurs à proposer le choix entre un crédit renouvelable et un crédit amortissable pour tout achat supérieur au seuil réglementaire de 1 000 euros. Dans le même esprit, la loi prohibe les hypothèques rechargeables.

#### Évolution des seuils d'usure

Catégories de crédit		1T15	2T15	3T15	4T15	1T16	2T16
<b>Particuliers</b>	<b>Prêts immobiliers</b>						
	- Prêts à taux fixe	4,57%	4,49%	4,13%	3,92%	3,96%	4,05%
	- Prêts à taux variable	4,15%	4,09%	3,76%	3,63%	3,64%	3,55%
	- Prêts relais	4,92%	4,73%	4,53%	4,19%	4,25%	4,25%
	<b>Crédits à la consommation</b>						
	* d'un montant compris inférieur à 3 000 €	20,25%	20,23%	20,04%	19,97%	19,99%	20,05%
	* d'un montant compris entre 3 000 € et 6 000 €	14,37%	14,15%	13,83%	13,45%	13,25%	13,20%
	* d'un montant supérieur à 6 000 €	9,21%	9,04%	8,48%	7,84%	7,61%	7,63%
<b>Personnes morales</b>	<b>Personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle</b>						
	- Prêts consentis en vue d'achat ou de ventes à tempérament	7,65%	7,57%	7,45%	7,36%	7,27%	7,17%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,35%	3,01%	2,81%	2,81%	2,83%	2,92%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	4,25%	3,76%	3,45%	3,36%	3,36%	3,33%
	- Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	3,87%	2,87%	2,52%	2,51%	2,56%	2,73%
<b>Prof.</b>	- Découverts en compte (**)	13,27%	13,28%	13,24%	13,36%	13,43%	13,37%

(\*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé

(\*\*) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Banque de France

## 2. Les tarifs bancaires

---

La loi de régulation bancaire et financière d'octobre 2010 (art.81) a confié à l'IEOM la mission de mettre en place et gérer un Observatoire des tarifs bancaires dans sa zone d'intervention. Son statut est codifié à l'article L. 712-5-1 du Code monétaire et financier : « Il est créé au sein de l'Institut d'émission d'outre-mer un Observatoire des tarifs bancaires (...) [L'Observatoire] publie périodiquement des relevés sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au ministre chargé de l'Économie, qui est transmis au Parlement ».

Dans le cadre de cette mission, l'Observatoire relève chaque semestre les tarifs individuels de 17 services bancaires pour l'ensemble des établissements bancaires installés dans les COM du Pacifique, parmi lesquels figurent les tarifs « standards » qui s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires.

La collecte s'effectue sur la base des tarifs en vigueur aux 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre de l'année en cours, tels qu'ils sont publiés dans les plaquettes tarifaires des banques. L'IEOM publie chaque semestre le relevé des tarifs suivis. Un rapport annuel d'activité de l'observatoire des COM du Pacifique est également publié.

Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, l'Observatoire présente pour chacune des trois géographies incluses dans sa zone d'intervention des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré), ainsi qu'un tarif moyen pour l'ensemble de la zone (pondération par le poids de chaque place bancaire).

Par ailleurs, dans le cadre de la loi bancaire de juillet 2013, le gouvernement s'est engagé à remettre au Parlement un rapport sur les tarifs bancaires outre-mer. L'élaboration de ce rapport a été confiée à Emmanuel Constans, Président du CCSF. Le rapport « Constans », publié le 30 juillet 2014, a dressé un état des lieux, en métropole et outre-mer, des tarifs correspondant aux services bancaires les plus utilisés, et présenté un certain nombre de propositions visant à leurs convergences.

À la suite de cette publication, le CCSF a adopté le 30 septembre 2014 un « avis sur un dispositif visant à favoriser une convergence des tarifs bancaires outre-mer avec les tarifs métropolitains ». Cet avis reprend à son compte les observations du rapport Constans : concernant les COM du Pacifique, il note que « les tarifs moyens sont très supérieurs à ceux de la métropole » et retient comme objectif de convergence de « faire en sorte qu'en trois ans, les écarts moyens de tarifs entre chaque COM et la France entière soient réduits d'au moins 50 % ».

À la suite de cet avis, des accords ont été signés le 8 décembre 2014 en Polynésie française et le 15 décembre 2014 en Nouvelle-Calédonie

Une réunion de négociation annuelle s'est tenue le 27 août 2015 en Polynésie française. Le compte rendu de cette réunion, signé par tous les participants, tient lieu d'accord pour l'année 2016. En Nouvelle-Calédonie, un nouvel accord a été signé le 2 février 2016.

**Tarification des services bancaires dans les COM du Pacifique au 1<sup>er</sup> octobre 2015  
( Tarifs moyens pondérés)**

en F CFP	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	Moyenne COM	Moyenne métropole*
Frais tenue de compte (par an)	3 027	4 187	7 000	3 635	1 665**
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	420	283	943	359	37
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	514	183	50	351	246
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	NS	NS	50	NS	48
<b>VIREMENT (vers un compte bancaire local)</b>					
Virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1er virement)	396	262	440	331	431
Virement occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1er virement)	0	0	0	0	0
<b>PRELEVEMENT</b>					
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	1 155	0	1 600	597	101
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0	0	0	0	0
<b>CARTE BANCAIRE</b>					
Carte de paiement internationale à débit différé	4 815	5 737	5 500	5 272	5 364
Carte de paiement internationale à débit immédiat	4 399	5 180	5 000	4 786	4 644
Carte de paiement à autorisation systématique	4 435	3 561	4 200	4 006	3 625
Retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale (1er retrait)	74	94	0	83	107
<b>DIVERS</b>					
Commission d'intervention (par opération)	1 601	1 396	1 300	1 498	922
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	2 840	2 930	2 924	2 885	2 940

SO : sans objet (service non proposé)

NS : non significatif (nombre d'observations insuffisant)

\* Tarifs moyens relevés en janvier 2015 (cf. rapport 2015 de l'Observatoire des tarifs bancaires du CCSF).

\*\* Le montant de 1665 F CFP (soit 13,95 €) est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de compte actif hors cas de gratuité.

## 3. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques

Le total de bilan des trois banques de la place<sup>1</sup> s'élève à 589,8 milliards de F CFP au 31 décembre 2015. Il affiche une nouvelle progression de 2,3 % (après +0,8 % en 2014).

### 3.1 LA STRUCTURE DU BILAN AGRÉGÉ

#### Structure du bilan agrégé des banques (en millions de F CFP)

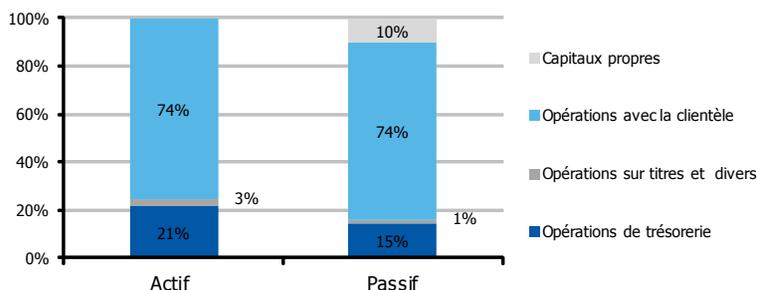
Actif				Passif		
2013	2014	2015		2013	2014	2015
110 366	117 178	123 407	Opérations de trésorerie	109 622	95 242	85 817
443 416	439 665	433 926	Opérations avec la clientèle	394 660	413 093	434 134
11 315	13 583	25 414	Opérations sur titres et diverses	10 061	8 606	8 294
-	-	-	Capitaux propres	57 400	59 565	61 574
6 645	6 081	7 072	Valeurs immobilisées	-	-	-
<b>571 743</b>	<b>576 506</b>	<b>589 819</b>	<b>Total</b>	<b>571 743</b>	<b>576 506</b>	<b>589 819</b>

Source : IEOM

La structure du bilan met en évidence la prépondérance des opérations avec la clientèle, caractérisant une activité largement orientée vers l'intermédiation. Les crédits totalisent 74 % du total des actifs du bilan, et les dépôts composent 74 % du passif des banques.

<sup>1</sup> Le bilan détaillé figure en annexe (tableau 4). Les trois banques concentrent 98,8 % des dépôts et 99,1 % des crédits bancaires locaux.

### Structure du bilan au 31 décembre 2015



Source : IEOM

À l'actif (emplois), les crédits à la clientèle diminuent de nouveau (-1,3 % en 2015, après -0,8 % en 2014 et 2013), en lien avec la baisse continue des crédits à la consommation (-7,3 %) et des crédits d'exploitation des entreprises (-9,7 %). En revanche, les crédits à l'habitat des ménages (+2,8 %) et les crédits à l'investissement des entreprises (+2,4 %) poursuivent leur croissance, sur un rythme moins soutenu qu'en 2014.

Au passif (ressources), les dépôts de la clientèle observent une nouvelle hausse (+5,1 % en 2015, après +4,3 % en 2014), portés par les bonnes performances des dépôts à vue (+10,2 %), des dépôts à terme (+3 %), et, dans une moindre mesure, des comptes d'épargne à régime spécial (+1,1 %).

Le solde des opérations avec la clientèle s'améliore sensiblement, sous l'effet conjugué de la croissance des dépôts collectés et du repli des encours de crédits. Il passe ainsi d'un déficit de 26,5 milliards de F CFP en 2014 à un excédent de 208 millions de F CFP en 2015.

#### Solde (ressources - emplois) par type d'opérations en millions de F CFP

	2013	2014	2015	Variations 2015/2014
- Solde des opérations avec la clientèle	-48 756	-26 571	208	100,8 %
- Solde des opérations sur titres et diverses	-1 254	-4 977	-17 120	-244,0 %
- Excédent des capitaux permanents sur les valeurs immob.	50 754	53 484	54 502	1,9 %
<b>Capacité de financement (+) ou besoin de trésorerie (-)</b>	<b>745</b>	<b>21 936</b>	<b>37 590</b>	<b>71,4 %</b>

Source : IEOM

L'amélioration notable du solde des opérations avec la clientèle se traduit par le renforcement de la capacité de financement des banques locales en 2015. Le solde des opérations de trésorerie passe ainsi de 21,9 milliards de F CFP en 2014 à 37,6 milliards de F CFP en 2015.

**Composition du solde des opérations de trésorerie (en millions de F CFP)**

	2013	2014	2015	Variations 2015/2014
- avec les EC locaux	-954	-1 400	-1 053	-24,8 %
- avec les EC hors zone	-18 308	1 707	9 335	446,8 %
- caisse	7 314	7 243	6 597	-8,9 %
- Institut d'émission, Office des postes	15 783	15 305	23 257	52,0 %
- divers	-3 090	-919	-546	-40,5 %
<b>Solde des opérations de trésorerie</b>	<b>745</b>	<b>21 936</b>	<b>37 590</b>	<b>71,4 %</b>

Source : IEOM

## 3.2 L'ÉQUILIBRE EMPLOI – RESSOURCES DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT LOCAUX

En 2015, les emplois des établissements de crédit locaux progressent de 3,8 %, pour s'établir à 526 milliards de F CFP. Les ressources des banques polynésiennes sont affectées en quasi-totalité à leur activité de crédit (95 %), le solde étant dévolu à la constitution des réserves obligatoires auprès de l'IEOM.

Les ressources des établissements de crédit proviennent principalement des dépôts collectés, en hausse de 5,1 % sur un an. Nets des encaisses détenues par les banques, ces dépôts collectés s'élèvent à 419 milliards de F CFP (+5,3 % sur un an). Le financement sur ressources propres (-2,6 % en glissement annuel) constitue 16,1 % du total des emplois, alors que les opérations de réescompte (+27,8 % en glissement annuel) représentent une faible part des ressources des banques (0,7 %).

Le solde des emplois-ressources est illustré par la position extérieure nette (différence entre les avoirs des établissements de crédit locaux et leurs engagements situés hors de la zone d'émission). Structurellement déficitaire, elle redevient positive en 2014 (+7,5 milliards de F CFP) et se renforce en 2015 (+25,3 milliards de F CFP), marquant une nette amélioration après les cinq années de crise traversées par la Polynésie française. Ce niveau s'explique en partie par les meilleures performances dans la collecte des dépôts. Il souligne toutefois que le marché du crédit ne retrouve pas encore une activité suffisamment soutenue.

**Équilibre emplois-ressources (en millions de F CFP)**

	2013	2014	2015	Parts %	Variations 2015/2014
<b>Emplois</b>	<b>497 111</b>	<b>506 907</b>	<b>525 983</b>		<b>3,8 %</b>
Excédent des opérations diverses des EC	-	-	-		
Crédits bruts	482 798	481 096	473 600	90 %	-1,6 %
Réserves obligatoires et libres	14 313	18 268	27 044	5 %	48,0 %
Position extérieure nette des EC (si positive)	-	7 542	25 338	5 %	236,0 %
<b>Ressources</b>	<b>497 111</b>	<b>506 907</b>	<b>525 983</b>		<b>3,8 %</b>
Dépôts collectés (- encaisses)	381 208	398 067	419 309	80 %	5,3 %
Ressources propres - Valeurs immobilisées	81 855	87 234	84 941	16 %	-2,6 %
Excédent des opérations diverses des EC	13 255	18 649	17 954	3 %	-3,7 %
Réescompte	3 978	2 956	3 778	1 %	27,8 %
Position extérieure nette des EC (si négative)	16 814	0	-		

Source : IEOM

### 3.3 L'ÉVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

La qualité des risques des établissements de crédit locaux s'améliore en 2015, à la suite notamment d'une importante cession de créances douteuses par une banque de la place à une entité métropolitaine spécialisée. Les encours douteux bruts diminuent ainsi de 5,4 % sur l'année, à 57,5 milliards de F CFP. Toutefois, la sinistralité demeure à un niveau élevé. Le taux de créances douteuses brutes de la place s'élève à 12,2 %<sup>1</sup> en fin d'année (-0,5 point), tandis que le taux de provisionnement s'inscrit en hausse de 0,4 point à 61,6 %.

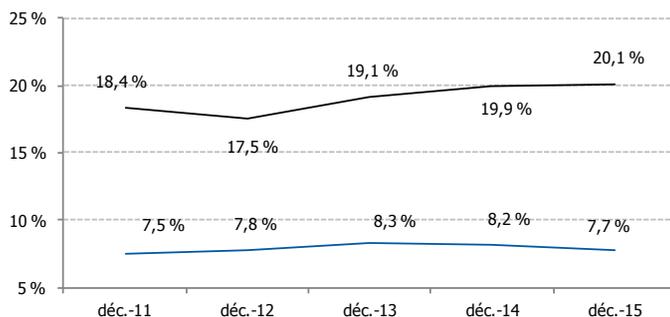
#### Risques de contrepartie sur la clientèle

	2011	2012	2013	2014	2015	Variations 2015/2014
Créances douteuses nettes	30 665	26 489	24 724	23 547	22 067	-6,3 %
Provisions	28 302	30 927	35 347	37 239	35 423	-4,9 %
Créances douteuses brutes	58 967	57 416	60 071	60 786	57 490	-5,4 %
Taux de créances douteuses	12,3 %	12,0 %	12,5 %	12,7 %	12,2 %	-0,5 pt
Taux de provisionnement	48,0 %	53,9 %	58,8 %	61,3 %	61,6 %	0,4 pt

Source : IEOM

L'amélioration de la sinistralité concerne plus particulièrement les ménages, dont le taux de créances brutes diminue de 0,5 point, à 7,7 % en 2015. En revanche, le taux de créances douteuses des entreprises progresse de nouveau (20,1 % en 2015, +0,2 point).

#### Évolution du taux de créances douteuses des ménages et des entreprises

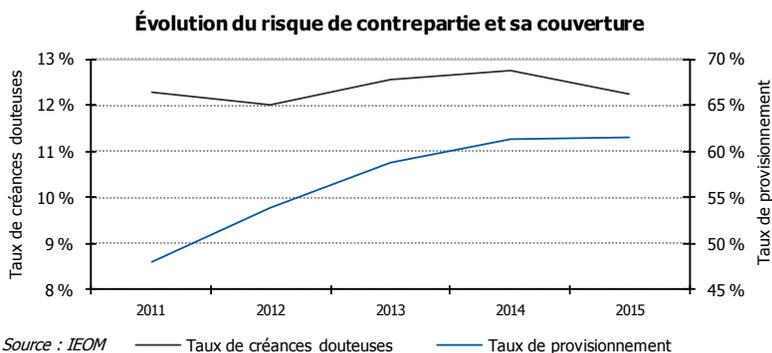


Source : IEOM

— Entreprises — Ménages

En parallèle, la couverture du risque de contrepartie par des provisions augmente, le taux de provisionnement s'affichant à 61,6 % en 2015 (+0,4 point). Cette situation s'explique par les efforts de provisionnement des établissements de crédit en regard de l'évolution de leurs risques et de la valorisation de leurs garanties.

<sup>1</sup> À titre de comparaison, le taux de créances douteuses s'élevait à 5,1 % en 2014, pour un échantillon de banques métropolitaines de taille équivalente.



## 4. Les performances financières des banques locales<sup>1</sup>

En dépit d'un contexte économique mieux orienté en Polynésie française, les banques locales enregistrent une nouvelle baisse de leur produit net bancaire en 2015. Cette évolution engendre une détérioration de leur rentabilité brute d'exploitation, malgré une bonne maîtrise des frais généraux. Toutefois, la réduction du coût du risque permet de dégager un meilleur résultat net en 2015.

### 4.1 LA FORMATION DU PNB

À fin décembre 2015, le produit net bancaire (PNB) des établissements de crédit locaux s'établit à 21,1 milliards de F CFP, et affiche une baisse pour la cinquième année consécutive (-1,7 %, après -2,0 % en 2014). Depuis 2010, le PNB de la place s'est contracté de 14,3 %, en lien notamment avec le fléchissement de l'activité de crédit. Sous l'effet conjugué du repli des encours de crédit et de la croissance des dépôts collectés, la capacité de financement des établissements de crédit locaux s'est par ailleurs sensiblement accrue sur la période.

#### Décomposition du produit net bancaire par type d'opérations (en millions de F CFP)

	2011	2012	2013	2014	2015	Variations 2015/2014
Opérations de trésorerie	-2 316	-1 913	-1 746	-1 538	-1 274	-17,2 %
Opérations avec la clientèle *	21 988	19 841	19 124	18 432	17 592	-4,6 %
Opérations de change	735	822	816	839	900	7,3 %
Opérations de services financiers	3 158	3 038	3 197	3 180	3 209	0,9 %
Opérations diverses	749	602	500	537	661	22,9 %
<b>Produit net bancaire</b>	<b>24 314</b>	<b>22 389</b>	<b>21 892</b>	<b>21 450</b>	<b>21 087</b>	<b>-1,7 %</b>

\* hors intérêts sur créances douteuses

Source : IEOM

En 2015, le recul du PNB s'explique par la contraction du solde des opérations avec la clientèle (-840 millions de F CFP, soit -4,6 %), lequel demeure la principale composante du PNB à hauteur de 83 %. À l'inverse, le déficit des opérations de trésorerie s'améliore légèrement (+264 millions de F CFP).

<sup>1</sup> Les résultats des banques locales au 31 décembre 2015 ont été établis à partir des documents provisoires dans l'attente de l'approbation des comptes annuels par les assemblées générales. Le compte de résultat détaillé figure en annexe (tableau 5).

### Décomposition du produit net bancaire par type de produits (en millions de F CFP)

	2011	2012	2013	2014	2015	Variations 2015/2014
<b>Intérêts nets</b>	<b>17 028</b>	<b>15 172</b>	<b>14 279</b>	<b>13 852</b>	<b>13 353</b>	<b>-3,6 %</b>
dont Opérations interbancaires	-2 281	-1 838	-1 698	-1 453	-1 187	-18,3 %
dont Opérations avec la clientèle *	19 240	16 910	15 933	15 265	14 472	-5,2 %
<b>Commissions nettes</b>	<b>6 362</b>	<b>6 212</b>	<b>6 646</b>	<b>6 520</b>	<b>6 526</b>	<b>0,1 %</b>
dont Commissions avec la clientèle	2 748	2 931	3 191	3 167	3 120	-1,5 %
dont Commissions d'opérations de services financiers	3 158	3 038	3 197	3 180	3 209	0,9 %
<b>Divers net</b>	<b>924</b>	<b>1 006</b>	<b>968</b>	<b>1 078</b>	<b>1 209</b>	<b>12,1 %</b>
<b>Produit net bancaire</b>	<b>24 314</b>	<b>22 389</b>	<b>21 892</b>	<b>21 450</b>	<b>21 087</b>	<b>-1,7 %</b>

\* hors intérêts sur créances douteuses

Source : IEOM

La structure du PNB des banques polynésiennes, par type de produits, laisse apparaître une prédominance des intérêts nets (63 % du PNB), marquant la prépondérance de l'activité d'intermédiation. Entre 2014 et 2015, les intérêts nets perçus par les banques locales fléchissent de 3,6 %.

### Décomposition de la marge entre intérêts perçus et versés (en millions de F CFP)

	2011	2012	2013	2014	2015	Variations 2015/2014
<b>Intérêts reçus</b>	<b>25 259</b>	<b>23 395</b>	<b>21 987</b>	<b>21 347</b>	<b>20 417</b>	<b>-4,4 %</b>
- sur crédits clientèle	23 484	21 892	20 809	20 160	19 309	-4,2 %
- sur prêts interbancaires	1 775	1 502	1 178	1 187	1 108	-6,6 %
<b>Intérêts versés</b>	<b>8 300</b>	<b>8 323</b>	<b>7 752</b>	<b>7 535</b>	<b>7 132</b>	<b>-5,3 %</b>
- sur dépôts clientèle	4 244	4 983	4 876	4 895	4 837	-1,2 %
- sur emprunts interbancaires	4 056	3 341	2 876	2 640	2 295	-13,1 %
<b>Marge sur intérêts</b>	<b>16 959</b>	<b>15 071</b>	<b>14 235</b>	<b>13 812</b>	<b>13 285</b>	<b>-3,8 %</b>

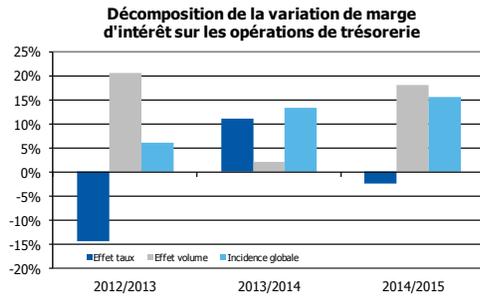
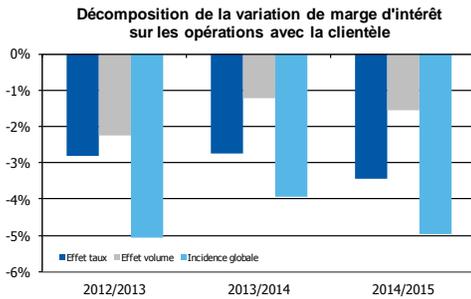
Source : IEOM

La diminution des intérêts perçus au titre des *opérations avec la clientèle* (-4,2 %) s'explique par la baisse du rendement moyen des crédits (-0,2 point), alors que leur volume moyen progresse légèrement (0,2 %), illustrant une activité économique plus favorable. Pour leur part, les intérêts versés à la clientèle diminuent (-1,2 %) en lien avec le retrait du coût moyen des dépôts (-0,1 point), alors que leur encours moyen augmente sensiblement (+6,2 %).

Au final, la dégradation de la marge nette d'intérêt sur les opérations avec la clientèle (-5,0 %) résulte, d'une part, d'un effet taux (-3,4 %) qui traduit la vive concurrence que se livrent les banques, notamment sur les crédits, et, dans une moindre mesure, d'un effet volume (-1,5 %).

S'agissant des *opérations de trésorerie et interbancaires*, les intérêts perçus diminuent de 6,6 %, en lien avec le fléchissement du rendement moyen des prêts (-0,1 point), alors que leur encours moyen augmente (+7,4 %). Les intérêts versés sur les emprunts interbancaires s'inscrivent également en retrait de 13,1 %, à la faveur d'une baisse du coût moyen des emprunts (-0,1 point) et de leur encours moyen (-9,2 %).

Au total, la marge d'intérêt sur les opérations de trésorerie progresse de 15,7 %, impactée par un effet volume (+18,1 %) très favorable.



La chute prolongée des intérêts nets renforce l'importance des commissions pour les banques. Ces dernières ont cherché à développer, ou du moins à maintenir ces produits, dans un environnement réglementaire de plus en plus contraint par les pouvoirs publics<sup>1</sup>.

En 2015, les commissions nettes perçues par les banques demeurent relativement stables (+0,1 %, après -1,9 % en 2014), et représentent 31 % du PNB<sup>2</sup>. Dans le détail, la baisse des commissions avec la clientèle s'accélère (-1,5 %, après -0,7 % en 2014), alors que les commissions d'opérations de services financiers observent un rebond de 0,9 % (-0,5 % en 2014).

## 4.2 LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Les soldes intermédiaires de gestion calculés pour les trois banques polynésiennes affichent des évolutions contrastées entre 2014 et 2015, alors que le PNB continue de décliner.

### Soldes intermédiaires de gestion agrégés des banques (en millions de F CFP)

	2013	2014	2015	Variations 2015/2014
Produit net bancaire	21 892	21 450	21 087	-1,7 %
Résultat brut d'exploitation	8 303	7 587	6 713	-11,5 %
Résultat d'exploitation	2 611	4 418	4 518	2,3 %
Résultat courant avant impôt	2 479	5 204	4 366	-16,1 %
<b>Résultat net</b>	<b>1 524</b>	<b>2 180</b>	<b>2 566</b>	<b>17,7 %</b>

Source : IEOM

Le résultat brut d'exploitation (RBE), qui constitue la marge dégagée sur les activités bancaires après prise en compte des frais de structure, affiche un nouveau repli (-11,5 % en 2015), en lien avec la baisse globale du PNB conjuguée à la hausse des frais de structure (+3,7 %), en dépit des efforts réalisés par les banques pour contenir les charges d'exploitation.

<sup>1</sup> Le décret n° 2015-707 du 22 juin 2015 rend notamment applicable le plafonnement des commissions d'intervention en Polynésie française à compter de décembre 2015.

<sup>2</sup> Contre 25 % en 2010.

En revanche, *le résultat d'exploitation*, qui s'obtient après la prise en compte du coût du risque de contrepartie ainsi que du coût des risques divers d'exploitation, continue de s'améliorer (+2,3 % en 2015). Cette évolution s'explique, d'une part, par la baisse des dotations nettes aux provisions pour créances douteuses, principale composante du coût du risque. D'autre part, l'exercice est caractérisé par la cession d'un important portefeuille de créances douteuses par une banque de la place à une entité métropolitaine spécialisée. Cette opération exceptionnelle entraîne une hausse sensible des pertes nettes sur créances irrécupérables (+3,2 milliards de F CFP).

Favorisé par la baisse sensible du coût du risque (-30,8 %), *le résultat net* des banques polynésiennes progresse sur l'exercice 2015 (+17,7 %, après +43,0 % en 2014), pour s'établir à 2,6 milliards de F CFP.

### 4.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITÉ

La rentabilité d'exploitation continue de se détériorer en 2015. Le coefficient net d'exploitation, qui mesure l'importance des frais généraux en regard du PNB, augmente de 3,5 points, pour s'établir à 68,2 %, soit son plus haut niveau sur la décennie<sup>1</sup>.

#### Évolution des ratios de rentabilité et de productivité

	2013	2014	2015	Variations 2015/2014
<b>COÛTS DE STRUCTURE</b>				
Coefficient net d'exploitation	62,1 %	64,6 %	68,2 %	3,5 pts
Frais de personnel / frais généraux	67,1 %	65,2 %	65,2 %	0 pt
Frais de personnel / PNB	39,8 %	40,1 %	41,8 %	1,7 pt
<b>PRODUCTIVITÉ</b>				
PNB / agent (en K XPF)	20 327	20 198	19 875	-1,6 %
Crédits / agent (en K XPF)	444 534	449 062	442 364	-1,5 %
Dépôts / agent (en K XPF)	366 444	388 977	409 174	5,2 %
<b>RENTABILITÉ</b>				
Taux de marge nette	7,0 %	10,2 %	12,2 %	2 pts

Source : IEOM

Toutefois, les banques polynésiennes affichent une rentabilité globale en hausse au terme de l'année 2015 : le taux de marge nette s'améliore de 2 points en un an, s'établissant désormais à 12,2 %. En termes de productivité, le ratio du PNB généré par agent s'affiche en repli (-1,6 %).

<sup>1</sup> De 2005 à 2011, le coefficient d'exploitation a varié entre 57 % et 59,4 %. Il dépasse la barre des 60 % depuis 2012.

## Section 3

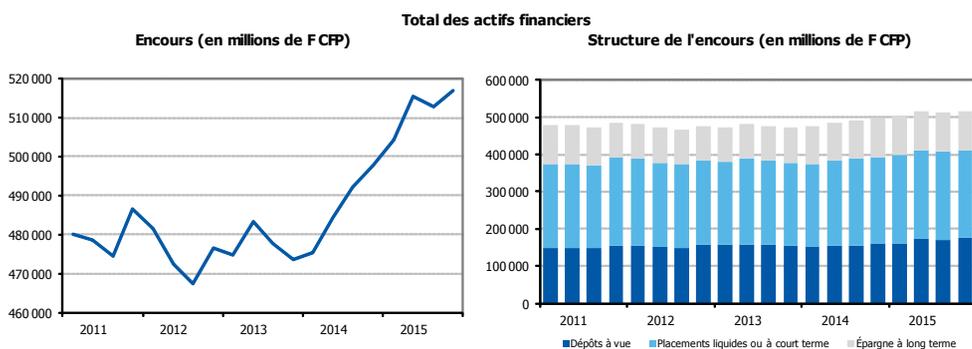
# L'évolution de la situation monétaire

Dans un contexte économique dans l'ensemble mieux orienté, l'activité des établissements de crédit de la place polynésienne demeure contrastée en 2015. La collecte des dépôts poursuit sa croissance, alors que la production de crédit reste atone. L'encours sain des crédits se contracte pour la quatrième année consécutive (-0,8 %), sous l'effet d'un nouveau recul du financement des entreprises (-4,2 %). Le taux de créances douteuses se maintient au niveau élevé de 12,2 % en fin d'année (-0,6 point).

## 1. Les avoirs financiers des agents économiques

### 1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2015, l'ensemble des actifs financiers détenus par les agents économiques polynésiens s'élève à 517,0 milliards de F CFP, son niveau le plus haut sur la décennie. L'exercice est marqué par une nouvelle hausse des dépôts collectés par les banques (+19,2 milliards de F CFP, soit +3,9 % sur l'année, après +5,1 % en 2014).



Source : JEOM

Source : JEOM

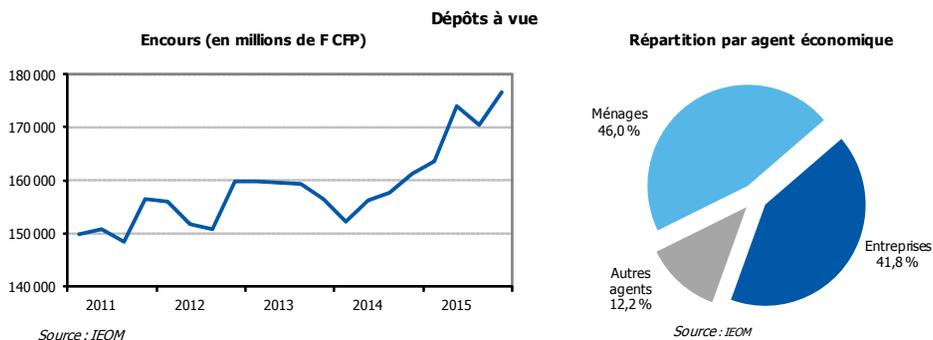
Les ménages sont les principaux détenteurs des actifs financiers avec 69 % de l'encours global. Leur épargne continue de progresser (+1,8 % au 31 décembre 2015, après +3,4 % précédemment), sous l'impulsion des dépôts à vue (+4,8 %), des placements liquides ou à court terme (+0,7 %) et de l'épargne à long terme (+1,4 %).

L'encours des dépôts des sociétés (23 % des actifs financiers) enregistre une nouvelle hausse à fin 2015 (+2,6 %, après +9,3 % à fin 2014), tiré par les dépôts à vue (+14,5 %) qui augmentent au détriment des placements liquides ou à court terme (-13,2 %), compte tenu de la faiblesse des rémunérations servies.

Les autres agents<sup>1</sup> enregistrent une hausse sensible de leurs avoirs financiers à fin 2015 (+30,1 %, après +9,9 % à fin 2014) portée par les placements liquides ou à court terme (+55,1 %, à la faveur des transferts de fonds d'un agent institutionnel) et, dans une moindre mesure, aux dépôts à vue (+12,5 %).

## 1.2 LES DÉPÔTS À VUE

Les dépôts à vue s'élevaient à près de 176,6 milliards de F CFP à fin 2015, en hausse de 9,6 % sur l'année (+3,0 % en 2014).



Cette orientation favorable est perceptible pour tous les agents économiques. La hausse des encours est particulièrement dynamique pour les entreprises (+14,5 %) et les autres agents (+12,5 %), et moindre pour les ménages (+4,8 %). Toutefois, la croissance accélérée de leurs dépôts à vue (+10,6 % sur deux ans, soit +7,8 milliards de F CFP) laisse entrevoir un changement du comportement d'épargne des ménages.

## 1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME

Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des avoirs financiers immédiatement disponibles, sans risque de perte en capital. Avec un encours de 235,4 milliards de F CFP à fin 2015, le total des placements liquides ou à court terme augmente de 1,1 % (après +5,2 % à fin 2014).

Évolution des placements liquides ou à court terme des agents économiques (en millions de F CFP)

	déc.-11	déc.-12	déc.-13	déc.-14	déc.-15	Variations 2015/2014
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>238 052</b>	<b>224 974</b>	<b>221 476</b>	<b>232 934</b>	<b>235 382</b>	<b>1,1 %</b>
<b>Comptes d'épargne à régime spécial</b>	<b>100 998</b>	<b>100 114</b>	<b>100 255</b>	<b>100 270</b>	<b>99 524</b>	<b>-0,7 %</b>
Livrets ordinaires	100 684	99 758	99 845	99 883	99 132	-0,8 %
Comptes d'épargne logement	314	357	410	387	391	1,3 %
<b>Placements indexés sur les taux du marché monétaire</b>	<b>137 054</b>	<b>124 859</b>	<b>121 221</b>	<b>132 664</b>	<b>135 858</b>	<b>2,4 %</b>
Dépôts à terme	129 117	121 170	118 304	130 295	134 232	3,0 %
Bons de caisse	2 254	2 073	1 656	1 429	1 049	-26,6 %
Titres de créances négociables	3 200	0	0	0	0	n.s.
OPCVM monétaires	2 483	1 616	1 260	940	577	-38,6 %

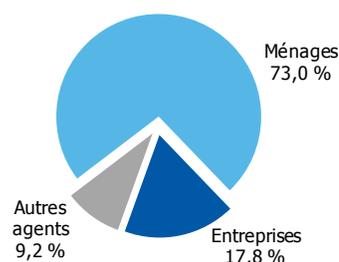
Source : IEOM

<sup>1</sup> Catégorie regroupant notamment les administrations publiques locales, les administrations de sécurité sociale, etc.

La hausse des placements liquides ou à court terme sur l'année 2015 est imputable aux placements indexés sur les taux du marché monétaire, et plus particulièrement les dépôts à terme (+3,0 %), en raison d'apports de fonds opérés par un important agent institutionnel et par les ménages.

À l'inverse, les comptes d'épargne à régime spécial reculent de -0,7 %, en lien avec le retrait des livrets ordinaires, dont la rémunération demeure moins attrayante.

### Répartition par agent économique



Source : IEOM

## 1.4 L'ÉPARGNE À LONG TERME

### Évolution de l'épargne à long terme des agents économiques (en millions de F CFP)

	déc.-11	déc.-12	déc.-13	déc.-14	déc.-15	Variations 2015/2014
<b>Épargne à long terme</b>	<b>91 924</b>	<b>91 799</b>	<b>95 658</b>	<b>103 655</b>	<b>104 972</b>	<b>1,3 %</b>
Plans d'épargne logement	15 195	16 450	17 578	18 425	20 432	10,9 %
Portefeuille-titres	2 455	2 316	2 909	2 754	2 602	-5,5 %
Obligations	3 159	4 055	4 066	4 871	4 745	-2,6 %
OPCVM non monétaires	5 248	4 736	4 446	3 718	3 327	-10,5 %
Contrats d'assurance-vie	65 867	64 242	66 659	73 887	73 866	0,0 %

Source : IEOM

Les placements à long terme<sup>1</sup> détenus par les agents économiques polynésiens (essentiellement les ménages) s'élèvent à près de 105,0 milliards de F CFP à fin 2015 (+1,3 %, après +8,4 % en 2014). En 2015, les épargnants polynésiens ont davantage privilégié les plans d'épargne logement (+10,9 %) aux autres placements.

## 2. Les crédits à la clientèle

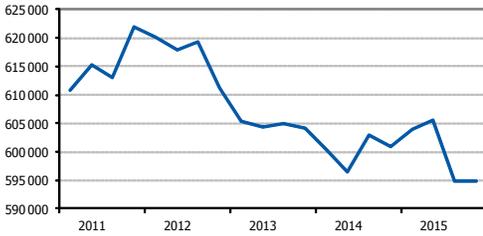
S'établissant à 594,9 milliards de F CFP au 31 décembre 2015, l'encours brut des concours consentis par l'ensemble des établissements de crédit (installés ou non localement) se replie pour la quatrième année consécutive (-1,0 % sur l'année, après -0,5 % en 2014). De la même façon, l'encours sain de ces concours fléchit de 0,5 % sur l'année.

L'endettement des agents économiques polynésiens demeure principalement constitué de crédits à l'habitat (38 % de l'encours sain), suivis des crédits à l'équipement (30 %) et des crédits de trésorerie (21 %).

<sup>1</sup> Les encours d'assurance-vie collectés par les sociétés d'assurance qui ne sont pas filiales des établissements de crédit de la place ne font pas l'objet de déclaration auprès de l'IEOM. De ce fait, l'encours présenté ci-dessous n'est pas exhaustif.

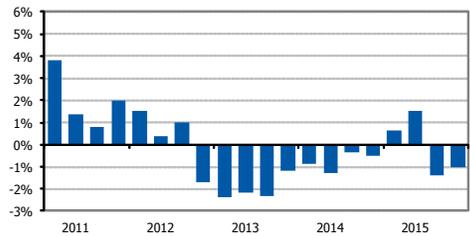
## Ensemble des crédits accordés sur la place

Encours (en millions de F. CFP)



Source : IEOM

Variations sur un an



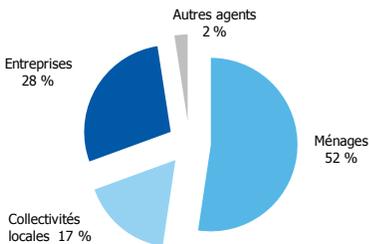
Source : IEOM

L'encours sain des crédits aux ménages (52 % du total) s'établit à 280,8 milliards de F CFP à fin 2015, en hausse de 1,3 % en glissement annuel (+0,9 % en 2014). Les crédits à l'habitat des ménages (67 % de l'encours) poursuivent leur croissance (+3,7 %, après +2,1 % en 2014), à la faveur de taux d'intérêt bas. En revanche, la contraction des crédits à la consommation des ménages (28 % de l'encours) demeure soutenue (-6,5 %, après -5,9 % en 2014), et reflète un changement dans le comportement des dépenses, dans un contexte de stabilisation progressive du marché du travail.

L'encours sain des financements consentis aux entreprises s'établit à 150,4 milliards de F CFP à fin 2015 (-4,2 % sur l'année, après -4,8 % en 2014). En dépit du regain d'activité économique, les crédits d'exploitation (39 % de l'encours) continuent de fléchir, à la suite notamment du retrait sensible des comptes ordinaires débiteurs (-15,1 %) et, dans une moindre mesure, des crédits de trésorerie (-4,8 %). À l'inverse, les crédits d'investissements (49 % de l'encours) poursuivent leur croissance (+2,8 %), grâce à la mise en place de prêts significatifs en faveur des secteurs du transport et du commerce, et d'une meilleure production globale de crédits d'équipement.

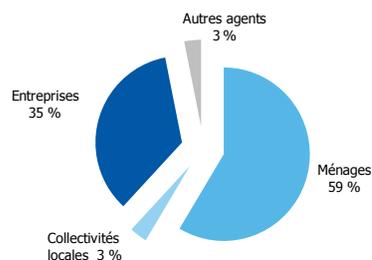
Enfin, l'encours sain des collectivités locales s'établit à 91,6 milliards de F CFP, en baisse de 1,0 % à fin 2015 (après +1,1 % en 2014), en lien avec l'amortissement de plusieurs crédits d'équipement et une volonté de maîtrise de l'endettement du Pays.

Ventilation par agent économique de l'ensemble des concours bancaires accordés sur la place au 31 décembre 2015



Source : IEOM

Ventilation par agent économique des concours bancaires accordés par les EC locaux au 31 décembre 2015



Source : IEOM

Au 31 décembre 2015, l'encours global des concours consentis par les établissements de crédit locaux s'élève à 474 milliards de F CFP, soit 80 % de l'endettement bancaire total des agents économiques polynésiens. Les établissements de crédit locaux financent 99 % des crédits d'exploitation et 93 % des crédits d'investissement des entreprises, ainsi que 92 % des crédits à la consommation et 84 % des crédits à l'habitat des ménages. En revanche, le financement des collectivités locales est assuré pour l'essentiel par les établissements de crédit hors zone (85 %).

Sur l'ensemble de l'année 2015, les banques polynésiennes ont octroyé 111,2 milliards de F CFP de nouveaux crédits<sup>1</sup> (+7,3 % par rapport à 2014). Le financement de l'activité des entreprises représente 51,5 milliards de F CFP (46 % de la production totale), dont 17,5 milliards de F CFP respectivement pour les crédits à l'équipement (+12,3 %) et les créances commerciales (+29,9 %). La production des crédits aux ménages s'établit à 55,1 milliards de F CFP (49,5 % de la production totale), majoritairement constituée de crédits de trésorerie (27,0 milliards de F CFP, -9,1 %) et de crédits à l'habitat (22,9 milliards de F CFP, -4,8 %).

La qualité du portefeuille des établissements de crédit locaux s'améliore en 2015, à la suite notamment d'une importante cession de créances douteuses par une banque de la place à une entité métropolitaine spécialisée. Les encours douteux bruts diminuent ainsi de 6,1 % sur l'année, à 58,0 milliards de F CFP. Toutefois, la sinistralité demeure à un niveau élevé, le taux de créances douteuses et litigieuses s'élevant à 12,2 % (-0,6 point)<sup>2</sup>, le taux de provisionnement s'affiche en hausse à 61,8 % (soit +0,8 point).

### 3. La circulation fiduciaire

---

L'Institut d'émission d'outre-mer assure l'émission du franc CFP (Change franc Pacifique), monnaie ayant cours légal en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna. L'État français en garantit la convertibilité sur la base d'une parité fixée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999 à 1 000 F CFP pour 8,38 euros.

L'ÉOM met en circulation des billets et des pièces en francs CFP et veille au contrôle du volume et à la qualité des signes monétaires dans sa zone d'émission.

#### 3.1 LES BILLETS

Les billets en franc CFP en circulation (d'une valeur de 500, 1 000, 5 000 et 10 000 F CFP) ont été remplacés à partir du 20 janvier 2014 par une nouvelle gamme. Les nouveaux visuels, conçus en étroite concertation avec les autorités des trois collectivités françaises du Pacifique, se distinguent par une thématique différente, une couleur dominante spécifique et comportent une face néo-calédonienne, une face polynésienne et des signes représentatifs de Wallis et de Futuna.

---

<sup>1</sup> Production de crédit hors comptes ordinaires débiteurs.

<sup>2</sup> À titre de comparaison, le taux de créances douteuses s'élève à 3,1 % en Nouvelle-Calédonie à fin 2015.

Afin de faciliter la transition, une période de double circulation était organisée jusqu'au 30 septembre 2014. Depuis, l'échange des anciens billets ne peut se faire qu'aux guichets de l'IEOM, sans limitation de durée. Les habitants des archipels éloignés de la Polynésie française ont bénéficié d'un délai supplémentaire fixé au 31 mars 2015 pour déposer leurs anciens billets en F CFP sur leur compte bancaire.

En Polynésie française, l'IEOM a enregistré une émission nette<sup>1</sup> négative de 83 000 billets en 2015, pour un montant global de -406 millions de F CFP. Ainsi, 24,4 millions de billets ont été retirés de la circulation, contre une émission de 24,3 millions de billets neufs.

À fin décembre 2015, la circulation de billets F CFP s'élève à 7,8 millions de billets pour une valeur totale de 19,1 milliards de F CFP, toutes coupures confondues, soit une baisse annuelle de 1,8 % en nombre et de 2,6 % en valeur. La coupure de 1 000 F CFP (53 % du nombre total de billets) demeure la plus utilisée en Polynésie française. La coupure de 500 F CFP concentre pour sa part 26 % des billets en circulation, celle de 10 000 F CFP 15 % et celle de 5 000 F CFP 6 %.

#### Billets en circulation en Polynésie française

	déc.-11	déc.-12	déc.-13	déc.-14	déc.-15	Variations 2015/2014
<b>En nombre</b>	<b>7 555 205</b>	<b>7 825 107</b>	<b>8 061 079</b>	<b>7 937 246</b>	<b>7 797 665</b>	<b>-1,8 %</b>
10 000 F CFP	1 175 655	1 236 544	1 189 438	1 170 289	1 172 904	0,2 %
5 000 F CFP	493 395	516 090	555 105	543 573	445 883	-18,0 %
1 000 F CFP	3 947 997	4 100 203	4 363 253	4 214 948	4 165 575	-1,2 %
500 F CFP	1 938 158	1 972 270	1 953 283	2 008 436	2 013 303	0,2 %
<b>En millions de F CFP</b>	<b>19 141</b>	<b>20 032</b>	<b>20 010</b>	<b>19 640</b>	<b>19 131</b>	<b>-2,6 %</b>
10 000 F CFP	11 757	12 365	11 894	11 703	11 729	0,2 %
5 000 F CFP	2 467	2 580	2 776	2 718	2 229	-18,0 %
1 000 F CFP	3 948	4 100	4 363	4 215	4 166	-1,2 %
500 F CFP	969	986	977	1 004	1 007	0,2 %

Source : IEOM

## 3.2 LES PIÈCES

En 2015, 5,8 millions de pièces en F CFP ont été mises en circulation. En parallèle, 1,8 million ont été retirées de la circulation, soit une émission nette de 3,9 millions d'unités correspondant à une valeur de 39 millions de F CFP.

Au 31 décembre 2015, l'émission nette cumulée de pièces affiche une progression de 2,0 % en nombre (198 millions de pièces) et de 1,7 % en valeur (2,3 milliards de F CFP). Retournant très peu au guichet de l'IEOM, les plus petites valeurs faciales (1 F CFP, 2 F CFP et 5 F CFP) concentrent près des trois quarts du nombre de pièces en circulation.

<sup>1</sup> L'émission nette correspond à la différence entre les émissions et les retraits de billets ou pièces effectués par l'Institut d'émission.

## Pièces en circulation en Polynésie française

	déc.-11	déc.-12	déc.-13	déc.-14	déc.-15	Variations 2015/2014
<b>En nombre</b>	<b>181 812 024</b>	<b>185 943 231</b>	<b>190 521 074</b>	<b>194 222 144</b>	<b>198 162 184</b>	<b>2,0 %</b>
100 F CFP	11 546 820	11 873 624	12 190 762	12 370 927	12 591 804	1,8 %
50 F CFP	4 835 431	4 967 000	5 091 948	5 163 440	5 279 787	2,3 %
20 F CFP	12 552 937	12 828 522	13 167 690	13 394 271	13 411 887	0,1 %
10 F CFP	17 910 127	18 495 649	18 965 204	19 483 933	19 863 823	1,9 %
5 F CFP	20 653 820	21 223 049	21 909 060	22 366 667	23 001 472	2,8 %
2 F CFP	48 124 388	49 174 895	50 415 907	51 460 402	52 709 907	2,4 %
1 F CFP	66 188 501	67 380 492	68 780 503	69 982 504	71 303 504	1,9 %
<b>En millions de F CFP</b>	<b>2 092</b>	<b>2 149</b>	<b>2 206</b>	<b>2 243</b>	<b>2 282</b>	<b>1,7 %</b>
100 F CFP	1 155	1 187	1 219	1 237	1 259	1,8 %
50 F CFP	242	248	255	258	264	2,3 %
20 F CFP	251	257	263	268	268	0,1 %
10 F CFP	179	185	190	195	199	1,9 %
5 F CFP	103	106	110	112	115	2,8 %
2 F CFP	96	98	101	103	105	2,4 %
1 F CFP	66	67	69	70	71	1,9 %

Source : IEOM

## 4. La masse monétaire et ses contreparties

### 4.1 LES COMPOSANTES DE LA MASSE MONÉTAIRE

Au 31 décembre 2015, la masse monétaire (M3) s'élève à 425,7 milliards de F CFP. Elle enregistre une nouvelle hausse de 4,6 % (+4,1 % en 2014), sous l'effet conjugué de la hausse dynamique des dépôts à vue (+9,6 %) et des dépôts à terme (+3,0 %). En revanche, les comptes sur livrets reculent de 0,8 %. La circulation fiduciaire observe un rebond de 2,1 %, et atteint un niveau équivalent à celui de fin 2013, avant la mise en place de la nouvelle gamme de billets.

#### Composantes de la masse monétaire (en millions de F CFP)

	déc.-11	déc.-12	déc.-13	déc.-14	déc.-15	Variations 2015/2014
Circulation fiduciaire	15 359	15 527	14 399	13 965	14 262	2,1 %
<i>Billets</i>	<i>13 267</i>	<i>13 378</i>	<i>12 193</i>	<i>11 722</i>	<i>11 980</i>	<i>2,2 %</i>
<i>Pièces</i>	<i>2 092</i>	<i>2 149</i>	<i>2 206</i>	<i>2 243</i>	<i>2 282</i>	<i>1,7 %</i>
Dépôts à vue	156 507	159 874	156 490	161 182	176 658	9,6 %
<b>TOTAL M1</b>	<b>171 866</b>	<b>175 401</b>	<b>170 889</b>	<b>175 147</b>	<b>190 920</b>	<b>9,0 %</b>
<b>M2-M1</b>	<b>100 998</b>	<b>100 114</b>	<b>100 255</b>	<b>100 270</b>	<b>99 524</b>	<b>-0,7 %</b>
Comptes sur livrets	100 684	99 758	99 845	99 883	99 132	-0,8 %
Comptes épargne logement	314	357	410	387	391	1,3 %
<b>TOTAL M2</b>	<b>272 864</b>	<b>275 516</b>	<b>271 144</b>	<b>275 417</b>	<b>290 444</b>	<b>5,5 %</b>
<b>M3-M2</b>	<b>134 571</b>	<b>123 244</b>	<b>119 961</b>	<b>131 724</b>	<b>135 281</b>	<b>2,7 %</b>
Dépôts à terme	129 117	121 170	118 304	130 295	134 232	3,0 %
Titres de créance négociables	3 200	0	0	0	0	n.s.
Bons de caisse	2 254	2 073	1 656	1 429	1 049	-26,6 %
<b>Total M3</b>	<b>407 435</b>	<b>398 759</b>	<b>391 105</b>	<b>407 141</b>	<b>425 724</b>	<b>4,6 %</b>

Source : IEOM

## 4.2 LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONÉTAIRE

En 2015, les contreparties de la masse monétaire se caractérisent par une hausse plus dynamique des concours sur ressources monétaires (+6,1 %, après +2,0 % en 2014) alors que les avoirs hors de la zone d'émission poursuivent leur croissance, mais à un rythme moins soutenu (+2,0 %, après +8,0 % en 2014).

### Contreparties de la masse monétaire (en millions de F CFP)

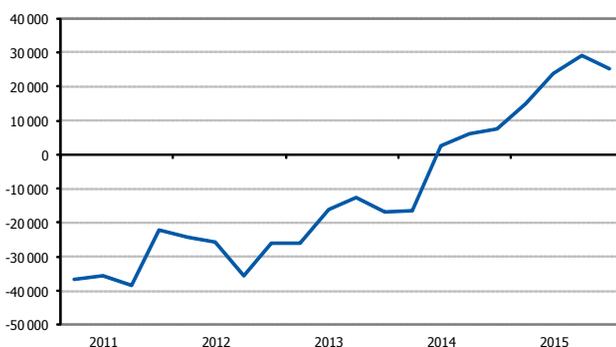
	déc.-11	déc.-12	déc.-13	déc.-14	déc.-15	Variations 2015/2014
<b>Avoirs hors zone d'émission</b>	<b>127 653</b>	<b>123 282</b>	<b>132 228</b>	<b>142 764</b>	<b>145 621</b>	<b>2,0 %</b>
Institut d'émission	32 798	46 172	47 080	44 593	39 466	-11,5 %
Établissements de crédit	94 855	77 109	85 148	98 170	106 155	8,1 %
<b>Créances du Trésor public</b>	<b>5 366</b>	<b>5 245</b>	<b>5 259</b>	<b>5 616</b>	<b>5 434</b>	<b>-3,2 %</b>
<b>Concours sur ressources monétaires</b>	<b>274 415</b>	<b>270 232</b>	<b>253 618</b>	<b>258 761</b>	<b>274 669</b>	<b>6,1 %</b>
Concours de caractère bancaire des EC locaux	484 665	482 009	482 798	481 096	473 600	-1,6 %
Ressources non monétaires des EC locaux (à déduire)	210 250	211 776	229 180	222 335	198 931	-10,5 %
<i>Excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées</i>	<i>42 355</i>	<i>44 428</i>	<i>46 003</i>	<i>49 484</i>	<i>49 080</i>	<i>-0,8 %</i>
<i>Provisions sur créances douteuses</i>	<i>28 882</i>	<i>31 185</i>	<i>35 970</i>	<i>37 751</i>	<i>35 862</i>	<i>-5,0 %</i>
<i>Engagements hors zone d'émission</i>	<i>117 117</i>	<i>103 146</i>	<i>101 962</i>	<i>90 629</i>	<i>80 817</i>	<i>-10,8 %</i>
<i>Épargne contractuelle</i>	<i>15 195</i>	<i>16 450</i>	<i>17 578</i>	<i>18 425</i>	<i>20 432</i>	<i>10,9 %</i>
<i>Divers</i>	<i>6 701</i>	<i>16 568</i>	<i>27 667</i>	<i>26 048</i>	<i>12 741</i>	<i>-51,1 %</i>
<b>Total M3</b>	<b>407 435</b>	<b>398 759</b>	<b>391 105</b>	<b>407 141</b>	<b>425 724</b>	<b>4,6 %</b>
<b>Position extérieure nette</b>	<b>-22 262</b>	<b>-26 037</b>	<b>-16 814</b>	<b>7 542</b>	<b>25 338</b>	<b>236,0 %</b>

Source : IEOM

## 4.3 LA POSITION EXTÉRIÈRE NETTE

En 2015, la position extérieure nette<sup>1</sup> du système bancaire local se renforce, et s'établit à 25,3 milliards de F CFP. Elle s'améliore de 17,8 milliards de F CFP sur l'année, grâce à l'augmentation des avoirs hors zone (+8,1 %) et la baisse concomitante des engagements hors zone (-10,8 %).

Position extérieure nette (en millions de F CFP)



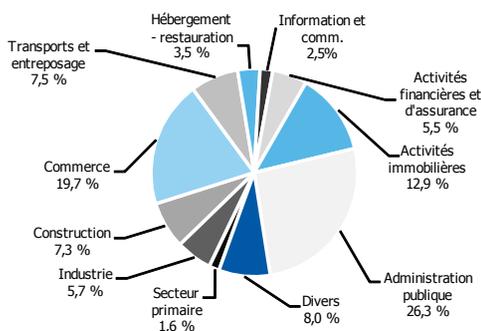
Source : IEOM

<sup>1</sup> Position extérieure nette : différence entre les avoirs et les engagements hors de la zone d'émission des établissements de crédit. Le refinancement du système bancaire local (banques FBF et sociétés financières) est assuré à l'extérieur de la zone d'émission, via leurs maisons mères notamment, mais aussi par des établissements financiers comme l'AFD.

## 5. Le financement des secteurs d'activité

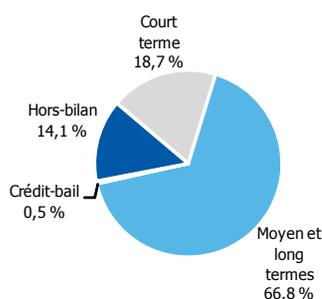
Le total des risques bancaires recensés<sup>1</sup> sur les entreprises et les collectivités locales de Polynésie française s'élève à 382,2 milliards de F CFP au 31 décembre 2015 (engagements de hors bilan compris), en retrait de 1,8 % par rapport à 2014.

Répartition des engagements par secteur en décembre 2015



Source : Service central des risques

Répartition des engagements par nature en décembre 2015



Source : Service central des risques

Les crédits à moyen et long termes constituent deux tiers du total des risques bancaires (66,8%), devant les engagements de hors bilan (14,1 %) et les crédits à court terme (18,7 %). Le financement par crédit-bail reste marginal avec 0,5 % des risques.

### Évolution des risques bancaires par secteur d'activités

En millions de F CFP	déc.-11	déc.-12	déc.-13	déc.-14	déc.-15	Variations 2015/2014
Secteur primaire	5 738	6 058	5 625	5 927	6 233	5,2 %
Industrie	27 342	26 014	24 735	24 181	21 657	-10,4 %
Construction	33 793	31 321	30 066	27 917	27 892	-0,1 %
Commerce	79 854	78 576	76 268	77 192	75 347	-2,4 %
Transports et entreposage	34 019	38 120	32 343	32 767	28 806	-12,1 %
Hébergement et restauration	19 432	18 379	15 503	14 257	13 438	-5,7 %
Information et communication	11 151	11 726	11 421	9 382	7 555	-19,5 %
Activités financières et d'assurance	19 964	20 334	20 239	19 850	20 918	5,4 %
Activités immobilières	45 514	46 998	43 409	45 272	49 266	8,8 %
Administration publique	109 467	108 120	101 255	101 508	100 335	-1,2 %
Divers	26 345	25 084	29 525	30 938	30 742	-0,6 %
<b>Encours global</b>	<b>412 618</b>	<b>410 730</b>	<b>390 389</b>	<b>389 190</b>	<b>382 188</b>	<b>-1,8 %</b>

Source : Service Central des Risques (IEOM +BDF)

<sup>1</sup> Le Service central des risques (SCR) de l'IEOM est chargé de recenser mensuellement et par secteurs d'activités les concours accordés par des guichets installés localement, quelle que soit la localisation des bénéficiaires, et les concours accordés par des guichets situés hors de la zone si les bénéficiaires sont localisés en Polynésie française. Participent à la centralisation des risques les établissements de crédit, les sociétés de financement et les établissements de crédit spécialisés. Ces données ne sont pas directement comparables avec les données réglementaires présentées dans la section précédente.

## 5.1 LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES

Au 31 décembre 2015, l'encours total des crédits sur les entreprises déclarés au Service central des risques (SCR) s'établit à 275,9 milliards de F CFP. Il s'affiche de nouveau en repli sur l'année (-1,9 %, après -0,7 % en 2014), après notamment la cession par une banque de la place d'un important portefeuille de créances douteuses à une entité spécialisée métropolitaine. Cette opération impacte sensiblement le niveau des crédits mobilisés (-3,3 % sur un an). Ces derniers représentent 71,5 % de l'encours global (-1 point).

En lien avec cette opération, la baisse des encours est sensible pour plusieurs secteurs : les transports et l'entreposage (-11,8 %), l'industrie (-10,6 %), l'information et la communication (-19,7 %) ainsi que le commerce (-2,3 %). En revanche, les activités immobilières enregistrent une forte progression sur l'année (+9,9 %) portées par de nouveaux programmes immobiliers. Structurellement, les risques demeurent toujours concentrés sur les secteurs du commerce, des activités immobilières et des transports et de l'entreposage, qui totalisent plus de la moitié des concours bancaires (55 % des concours globaux).

Par taille d'entreprise<sup>1</sup>, les Petites et moyennes entreprises (PME) captent plus de la moitié des engagements mobilisés (52,8 %), contre 25,0 % pour les Très petites entreprises (TPE) et 22,2 % pour les Grandes entreprises.

### Évolution des risques par type d'entreprises et d'encours

En millions F CFP	Nombre d'entreprises au 31/12/15	déc.-11	déc.-12	déc.-13	déc.-14	déc.-15	Variations 2015/2014
Grandes entreprises	21	39 803	30 261	31 231	33 045	29 840	-9,7 %
Petites et moyennes entreprises	338	72 555	75 837	75 410	72 034	71 033	-1,4 %
<i>dont PME indépendantes</i>	97	9 846	13 142	12 959	13 871	11 372	-18,0 %
Très petites entreprises	3 376	34 473	35 166	33 051	32 211	33 627	4,4 %
Holding et administrations d'entreprises	61	10 843	10 642	9 479	8 553	7 775	-9,1 %
Activités immobilières	1 025	51 277	52 453	50 016	50 579	49 096	-2,9 %
Divers	916	12 274	8 600	5 197	7 558	5 874	-22,3 %
<b>TOTAL crédits mobilisés</b>		<b>221 225</b>	<b>212 960</b>	<b>204 385</b>	<b>203 981</b>	<b>197 245</b>	<b>-3,3 %</b>
<i>Dont crédits à court terme</i>		83 656	81 157	79 011	79 558	74 844	-5,9 %
<i>Dont crédits à moyen et long termes</i>		136 597	130 817	124 282	123 160	121 086	-1,7 %
<i>Dont crédit bail</i>		972	986	1 092	1 263	1 315	4,1 %
<i>Dont crédits titrisés</i>		0	0	0	0	0	0,0 %
<b>TOTAL crédits mobilisables</b>		<b>71 061</b>	<b>80 830</b>	<b>78 828</b>	<b>77 200</b>	<b>78 643</b>	<b>1,9 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 737</b>	<b>292 287</b>	<b>293 790</b>	<b>283 213</b>	<b>281 180</b>	<b>275 888</b>	<b>-1,9 %</b>

Source : IEOM

<sup>1</sup> Cette classification par taille combine plusieurs critères : le niveau d'activité (soit le chiffre d'affaires hors taxes) représenté par la cote d'activité attribuée dans le cadre de l'exercice de cotation des entreprises par l'IEOM, et l'encours de crédits déclarés au SCR. Elle isole également les holdings et les entreprises du secteur « activités immobilières » en fonction de leur code NAF d'appartenance.

Sur l'année, les très petites entreprises enregistrent une hausse de leurs concours (+4,4 %, après -2,5 % en 2014) portée par le dynamisme des engagements à moyen et long terme, alors que les crédits à court terme se replient légèrement. En revanche, les grandes entreprises observent un repli sensible de leurs encours de crédit (-9,7 %, après +5,8 % l'an dernier) tant sur le court terme que sur le moyen et long terme. Les engagements des petites et moyennes entreprises continuent de décroître (-1,4 %, après -4,5 % en 2015) en lien avec la contraction des crédits à court terme.

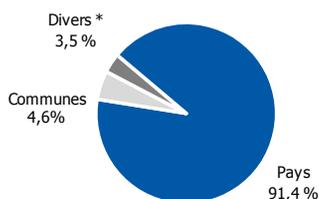
## 5.2 LE FINANCEMENT DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

Le montant des encours de crédit du secteur public polynésien s'élève à 100,3 milliards de F CFP au 31 décembre 2015 (soit 26,6 % des encours déclarés au SCR).

L'encours des crédits consentis à la Collectivité territoriale constitue la grande majorité de cet endettement, avec 91,7 milliards de F CFP (91,4 % du total), en diminution de -0,9 % en glissement annuel. Cette baisse est liée à l'amortissement de plusieurs crédits d'équipement et à une volonté de maîtrise de l'endettement du Pays.

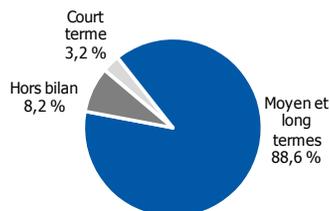
Les engagements des communes augmentent de 11,4 % sur la période, passant de 4,6 milliards de F CFP à 5,1 milliards entre 2014 et 2015. Cette augmentation correspond en particulier à la mise en place de crédits de trésorerie à hauteur de 774 millions de F CFP.

**Répartition des engagements par collectivité en décembre 2015**



Source : Service central des risques

**Répartition des engagements par nature en décembre 2015**



Source : Service central des risques

## 6. Le surendettement

De compétence territoriale, l'instauration d'un dispositif de traitement des situations de surendettement des particuliers a été effective dans le courant de l'année 2012. En juillet 2012, l'Assemblée de la Polynésie française a adopté les textes d'application de la loi du Pays instaurant le cadre général de dispositif de lutte du surendettement (la loi du Pays n° 2012-8 du 30 janvier 2012 portant traitement des situations de surendettement des particuliers, promulguée le 30 janvier 2012). Le Pays a confié à l'IEOM la gestion du secrétariat en charge de l'instruction des dossiers.

À l’instar de la loi nationale et en fonction des dossiers, la commission peut soit proposer un plan amiable de redressement, soit imposer ou recommander des mesures – ce dernier cas incluant un effacement partiel de créances ayant force exécutoire après validation de l’autorité judiciaire. Dans le cas où la situation du demandeur est « irrémédiablement compromise », une procédure de rétablissement personnel (PRP) est alors engagée. Homologuées par le juge d’instance, les mesures de PRP entraînent l’effacement total des dettes du débiteur. Elles peuvent s’accompagner d’une demande de liquidation judiciaire le cas échéant (ventes d’actifs saisissables).

## Un dispositif encore insuffisamment connu

En 2015, le nombre de dossiers déposés auprès du secrétariat de la commission de surendettement a diminué de 22 % par rapport à l’année précédente, avec une moyenne de 11 dossiers déposés par mois (135 dépôts au total contre 174 en 2014). En regard de la situation socio-économique toujours difficile en Polynésie française, ce recul signifie que le dispositif reste encore insuffisamment connu du grand public.

La commission a examiné 118 dossiers, dont 5 ont été jugés irrecevables (principalement pour inéligibilité à la procédure), ce qui porte à 96 % le taux de recevabilité. Parmi les dossiers jugés recevables, 40 % ont été orientés vers la phase amiable et 60 % ont fait l’objet d’une orientation en procédure de rétablissement personnel (PRP), sans liquidation d’actif. Le fort taux d’orientation en PRP, très supérieur à celui observé en moyenne dans les autres régions françaises, traduit l’existence de situations sociale et économique très dégradées.

## Le surendettement est souvent lié aux accidents de la vie

Dans 9 cas sur 10, la situation de surendettement est due à un accident de la vie (perte d’emploi, séparation) ayant conduit à une diminution des ressources du ménage (surendettement dit « passif »). L’enquête typologique réalisée en 2015 par le secrétariat de la commission montre que les surendettés sont jeunes (60 % ont entre 30 et 49 ans), qu’ils vivent principalement en couple (66 %), contrairement à la métropole (où 64 % des personnes surendettées vivent seules), également, qu’ils sont rarement propriétaires de leur logement (66 % sont locataires ou hébergés).

	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Cumul (depuis origine)
Nombre de débiteurs reçus	544	1397	1307	3514
Nombres de dossiers déposés	88	174	135	416
Dossiers irrecevables	7	3	5	17
Dossiers clôturés	2	0	18	20
Décisions d’orientations	81	169	90	356
- vers une demande d’ouverture de PRP	26	80	54	164
- vers une procédure classique	55	89	36	192
Plans amiables conclus	25	44	46	115
Mesures imposées ou recommandées	23	9	27	59
Dossiers traités	82	136	150	368
Mesures d’exécutions suspendues	9	8	0	17

Source : IEOM



## ANNEXES

# Statistiques monétaires et financières

**Tableau 1 : Listes des établissements de crédit**

**Liste des établissements de crédits locaux**

Dénomination	Capital social (MF CFP)	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou organisme central	Effectifs	Total situation Bilan au 31 déc 2015 (MF CFP)
<b>Les banques AFB</b>						
Banque de Polynésie	1 380	Papeete	355, bd Pomare - Papeete	Société Générale	294	127 065
Banque de Tahiti	2 515	Papeete	38, rue Cardella - Papeete	BPCE IOM	277	197 736
Socredo	22 000	Papeete	115, rue Dumont d'Urville - Papeete	Collectivité et AFD	490	265 018
<b>Les sociétés de financement</b>						
Océor Lease Tahiti	342	Papeete	38, rue Cardella - Papeete	Natixis	3(1)	2 326
Ofina-Océanienne de financement	507	Papeete	rue Edouard Ahnne - Papeete	Socredo	26	1 781
<b>Les établissements de crédit spécialisés</b>						
Sogetease BDP	340	Papeete	355, bd Pomare - Papeete	Banque de Polynésie	3(2)	968

(1) Effectifs de la Banque de Tahiti mis à disposition de Océor Lease

(2) Effectifs de la Banque de Polynésie mis à disposition de Sogetease BDP

**Liste des établissements de crédit hors zone d'émission (non exhaustive)**

Dénomination	Siège social
<b>Les banques</b>	
DEXIA	Paris
<b>Les banques mutualistes ou coopératives</b>	
Caisse d'aide sociale de l'Education nationale - Banques Populaires (CASDEN BP)	Paris
Natexis Banques Populaires	Paris
<b>Les sociétés de financement</b>	
Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM)	Paris
<b>Les établissements de crédit spécialisés</b>	
Agence française de développement (AFD)	Paris
<b>Les établissements à statut particulier</b>	
Caisse des dépôts et consignations (CDC)	Paris
<b>Les institutions financières internationales</b>	
Banque européenne d'investissement (BEI)	Luxembourg

## Tableau 2 : Les actifs financiers

(en millions de FCFP)

	déc.-11	déc.-12	déc.-13	déc.-14	déc.-15	Variations	
						2015/2014	2014/2013
<b>Entreprises</b>	<b>107 996</b>	<b>108 045</b>	<b>103 686</b>	<b>113 340</b>	<b>116 291</b>	<b>2,6%</b>	<b>9,3%</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>67 372</b>	<b>64 121</b>	<b>66 522</b>	<b>64 569</b>	<b>73 915</b>	<b>14,5%</b>	<b>-2,9%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>40 273</b>	<b>43 385</b>	<b>36 601</b>	<b>48 274</b>	<b>41 904</b>	<b>-13,2%</b>	<b>31,9%</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	0	0	0	0	0		
Placements indexés sur les taux du marché	40 273	43 385	36 601	48 274	41 904	-13,2%	31,9%
<i>dont comptes à terme</i>	<i>35 977</i>	<i>42 092</i>	<i>35 515</i>	<i>47 364</i>	<i>41 513</i>	<i>-12,4%</i>	<i>33,4%</i>
<i>dont OPCVM monétaires</i>	<i>365</i>	<i>627</i>	<i>546</i>	<i>369</i>	<i>120</i>	<i>-67,4%</i>	<i>-32,4%</i>
<i>dont certificats de dépôts</i>	<i>3 200</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		
<b>Épargne à long terme</b>	<b>352</b>	<b>539</b>	<b>563</b>	<b>498</b>	<b>472</b>	<b>-5,2%</b>	<b>-11,6%</b>
<i>dont OPCVM non monétaires</i>	<i>163</i>	<i>399</i>	<i>343</i>	<i>290</i>	<i>319</i>	<i>9,8%</i>	<i>-15,3%</i>
<b>Ménages</b>	<b>332 493</b>	<b>329 592</b>	<b>339 796</b>	<b>351 294</b>	<b>357 618</b>	<b>1,8%</b>	<b>3,4%</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>73 972</b>	<b>72 591</b>	<b>73 431</b>	<b>77 479</b>	<b>81 223</b>	<b>4,8%</b>	<b>5,5%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>167 140</b>	<b>165 844</b>	<b>171 380</b>	<b>170 762</b>	<b>171 924</b>	<b>0,7%</b>	<b>-0,4%</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	98 592	98 070	98 070	97 670	96 424	-1,3%	-0,4%
<i>Livrets ordinaires</i>	<i>98 278</i>	<i>97 714</i>	<i>97 660</i>	<i>97 283</i>	<i>96 032</i>	<i>-1,3%</i>	<i>-0,4%</i>
<i>Comptes d'épargne logement</i>	<i>314</i>	<i>357</i>	<i>410</i>	<i>386</i>	<i>391</i>	<i>1,3%</i>	<i>-5,8%</i>
Placements indexés sur les taux du marché	68 548	67 774	73 310	73 092	75 500	3,3%	-0,3%
<i>dont comptes à terme</i>	<i>65 317</i>	<i>65 416</i>	<i>71 511</i>	<i>71 650</i>	<i>74 277</i>	<i>3,7%</i>	<i>0,2%</i>
<i>dont bons de caisse</i>	<i>1 517</i>	<i>1 404</i>	<i>1 113</i>	<i>885</i>	<i>776</i>	<i>-12,4%</i>	<i>-20,5%</i>
<i>dont OPCVM monétaires</i>	<i>1 714</i>	<i>954</i>	<i>685</i>	<i>556</i>	<i>447</i>	<i>-19,6%</i>	<i>-18,8%</i>
<b>Épargne à long terme</b>	<b>91 380</b>	<b>91 156</b>	<b>94 986</b>	<b>103 054</b>	<b>104 471</b>	<b>1,4%</b>	<b>8,5%</b>
<i>Plans d'épargne logement</i>	<i>15 172</i>	<i>16 428</i>	<i>17 554</i>	<i>18 400</i>	<i>20 407</i>	<i>10,9%</i>	<i>4,8%</i>
<i>Plans d'épargne populaire</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	-	-
<i>Autres comptes d'épargne</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	-	-
<i>Portefeuille-titres</i>	<i>5 284</i>	<i>6 162</i>	<i>6 680</i>	<i>7 340</i>	<i>7 190</i>	<i>-2,0%</i>	<i>9,9%</i>
<i>OPCVM non monétaires</i>	<i>5 058</i>	<i>4 325</i>	<i>4 092</i>	<i>3 428</i>	<i>3 008</i>	<i>-12,2%</i>	<i>-16,2%</i>
<i>Contrats d'assurance-vie</i>	<i>65 867</i>	<i>64 242</i>	<i>66 659</i>	<i>73 887</i>	<i>73 866</i>	<i>0,0%</i>	<i>10,8%</i>
<b>Autres agents</b>	<b>45 994</b>	<b>39 010</b>	<b>30 142</b>	<b>33 136</b>	<b>43 103</b>	<b>30,1%</b>	<b>9,9%</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>15 163</b>	<b>23 162</b>	<b>16 538</b>	<b>19 135</b>	<b>21 520</b>	<b>12,5%</b>	<b>15,7%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>30 639</b>	<b>15 744</b>	<b>13 495</b>	<b>13 899</b>	<b>21 554</b>	<b>55,1%</b>	<b>3,0%</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	2 406	2 044	2 185	2 600	3 100	19,2%	19,0%
Placements indexés sur les taux du marché	28 233	13 700	11 310	11 299	18 454	63,3%	-0,1%
<i>dont comptes à terme</i>	<i>27 822</i>	<i>13 663</i>	<i>11 278</i>	<i>11 281</i>	<i>18 442</i>	<i>63,5%</i>	<i>0,0%</i>
<b>Épargne à long terme</b>	<b>192</b>	<b>103</b>	<b>110</b>	<b>103</b>	<b>29</b>	<b>-71,8%</b>	<b>-6,2%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>486 483</b>	<b>476 646</b>	<b>473 625</b>	<b>497 771</b>	<b>517 012</b>	<b>3,9%</b>	<b>5,1%</b>
<b>Dépôts à vue</b>	<b>156 507</b>	<b>159 874</b>	<b>156 490</b>	<b>161 182</b>	<b>176 658</b>	<b>9,6%</b>	<b>3,0%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>238 052</b>	<b>224 974</b>	<b>221 476</b>	<b>232 934</b>	<b>235 382</b>	<b>1,1%</b>	<b>5,2%</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	100 998	100 114	100 255	100 270	99 524	-0,7%	0,0%
Placements indexés sur les taux du marché	137 054	124 859	121 221	132 664	135 858	2,4%	9,4%
<b>Épargne à long terme</b>	<b>91 924</b>	<b>91 799</b>	<b>95 658</b>	<b>103 655</b>	<b>104 972</b>	<b>1,3%</b>	<b>8,4%</b>

Source : IEOM

### Tableau 3 : Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

(en millions de F CFP)

	déc.-11	déc.-12	déc.-13	déc.-14	déc.-15	Variations	
						2015/2014	2014/2013
<b>Entreprises</b>	<b>181 926</b>	<b>176 941</b>	<b>164 728</b>	<b>156 881</b>	<b>150 356</b>	<b>-4,2%</b>	<b>-4,8%</b>
Crédits d'exploitation	88 669	81 559	73 440	65 434	59 151	-9,6%	-10,9%
<i>Créances commerciales</i>	2 995	2 727	1 879	2 023	2 163	6,9%	7,7%
<i>Crédits de trésorerie</i>	46 751	40 200	37 174	30 376	28 930	-4,8%	-18,3%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	4 070	3 593	3 587	3 309	2 910	-12,1%	-7,8%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	38 923	38 632	34 387	33 035	28 058	-15,1%	-3,9%
<i>Affacturage</i>	0	0	0	0	0	-	-
Crédits d'investissement	66 117	68 693	70 016	72 040	74 036	2,8%	2,9%
<i>Crédits à l'équipement</i>	64 974	67 501	68 799	70 585	72 460	2,7%	2,6%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	4 907	4 540	4 402	4 574	4 717	3,1%	3,9%
<i>Crédit-bail</i>	1 144	1 192	1 217	1 455	1 575	8,3%	19,6%
Crédits à l'habitat	17 711	17 887	15 692	14 316	13 911	-2,8%	-8,8%
Autres crédits	9 428	8 801	5 580	5 091	3 258	-36,0%	-8,8%
<b>Ménages</b>	<b>270 491</b>	<b>272 086</b>	<b>274 804</b>	<b>277 213</b>	<b>280 763</b>	<b>1,3%</b>	<b>0,9%</b>
Crédits à la consommation	91 984	89 678	88 345	83 152	77 765	-6,5%	-5,9%
<i>Crédits de trésorerie</i>	86 089	84 549	83 455	78 567	73 632	-6,3%	-5,9%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	3 927	3 333	3 262	3 043	2 735	-10,1%	-6,7%
<i>Crédit-bail</i>	1 968	1 796	1 629	1 542	1 398	-9,4%	-5,3%
Crédits à l'habitat	171 790	175 466	178 083	181 821	188 555	3,7%	2,1%
Autres crédits	6 718	6 942	8 376	12 240	14 443	18,0%	46,1%
<b>Collectivités locales</b>	<b>97 944</b>	<b>92 821</b>	<b>91 450</b>	<b>92 490</b>	<b>91 606</b>	<b>-1,0%</b>	<b>1,1%</b>
Crédits d'exploitation	4 227	1 716	5 080	4 966	6 119	23,2%	-2,2%
<i>Crédits de trésorerie</i>	4 174	1 716	5 080	4 964	6 116	23,2%	-2,3%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	52	0	0	3	3	ns	ns
Crédits d'investissement	92 103	89 584	85 013	86 331	84 454	-2,2%	1,5%
<i>Crédits à l'équipement</i>	92 103	89 584	85 013	86 320	84 442	-2,2%	1,5%
<i>Crédit-bail</i>	0	0	0	10	13	21,9%	ns
Crédits à l'habitat	1 263	1 135	1 011	884	755	-14,6%	-12,6%
Autres crédits	351	387	346	310	278	-10,1%	-10,5%
<b>Autres agents de CCB non ventilés</b>	<b>9 135</b>	<b>10 312</b>	<b>11 712</b>	<b>11 835</b>	<b>13 234</b>	<b>11,8%</b>	<b>1,0%</b>
<b>Total encours sain</b>	<b>559 496</b>	<b>552 160</b>	<b>542 694</b>	<b>538 420</b>	<b>535 960</b>	<b>-0,5%</b>	<b>-0,8%</b>
Créances douteuses brutes	62 456	59 132	61 520	62 531	58 904	-5,8%	1,6%
<i>Créances douteuses nettes</i>	33 360	27 386	25 397	24 633	22 882	-7,1%	-3,0%
<i>dont entreprises</i>	24 916	20 188	17 410	16 245	16 180	-0,4%	-6,7%
<i>dont ménages</i>	7 778	7 162	7 900	7 437	6 633	-10,8%	-5,9%
<i>Provisions</i>	29 096	31 746	36 123	37 898	36 022	-4,9%	4,9%
<b>Total encours brut</b>	<b>621 952</b>	<b>611 292</b>	<b>604 214</b>	<b>600 951</b>	<b>594 864</b>	<b>-1,0%</b>	<b>-0,5%</b>
Taux de créances douteuses	10,0%	9,7%	10,2%	10,4%	9,9%	-0,5 pt	0,2 pt
Taux de provisionnement	46,6%	53,7%	58,7%	60,6%	61,2%	0,5 pt	1,9 pt

Source : IEOM

**Tableau 4 : Les concours accordés par les établissements de crédit locaux**

(en millions de F CFP)

	déc.-11	déc.-12	déc.-13	déc.-14	déc.-15	Variations	
						2015/2014	2014/2013
<b>Entreprises</b>	<b>171 330</b>	<b>167 055</b>	<b>158 803</b>	<b>152 000</b>	<b>145 234</b>	<b>-4,5%</b>	<b>-4,3%</b>
Crédits d'exploitation	87 545	81 236	73 044	65 106	58 813	-9,7%	-10,9%
<i>Créances commerciales</i>	2 898	2 608	1 756	1 916	2 094	9,3%	9,1%
<i>Crédits de trésorerie</i>	46 751	40 200	37 174	30 375	28 847	-5,0%	-18,3%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	4 070	3 593	3 587	3 309	2 910	-12,1%	-7,8%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	37 896	38 428	34 114	32 814	27 872	-15,1%	-3,8%
<i>Affacturage</i>	0	0	0	0	0	-	-
Crédits d'investissement	56 666	59 987	65 333	67 498	69 252	2,6%	3,3%
<i>Crédits à l'équipement</i>	55 800	59 046	64 349	66 258	67 875	2,4%	3,0%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	4 853	4 540	4 402	4 574	4 717	3,1%	3,9%
<i>Crédit-bail</i>	866	942	984	1 240	1 377	11,0%	26,0%
Crédits à l'habitat	17 691	17 030	14 846	14 305	13 911	-2,8%	-3,6%
Autres crédits	9 428	8 801	5 580	5 091	3 258	-36,0%	-8,8%
<b>Ménages</b>	<b>235 533</b>	<b>237 104</b>	<b>239 511</b>	<b>242 647</b>	<b>243 551</b>	<b>0,4%</b>	<b>1,3%</b>
Crédits à la consommation	86 341	83 859	82 229	76 673	71 210	-7,1%	-6,8%
<i>Crédits de trésorerie</i>	80 448	78 729	77 341	72 091	67 083	-6,9%	-6,8%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	3 927	3 333	3 262	3 043	2 735	-10,1%	-6,7%
<i>Crédit-bail</i>	1 967	1 796	1 626	1 539	1 391	-9,6%	-5,3%
Crédits à l'habitat	142 474	146 335	149 151	153 982	158 309	2,8%	3,2%
Autres crédits	6 718	6 910	8 131	11 992	14 032	17,0%	47,5%
<b>Collectivités locales</b>	<b>9 295</b>	<b>9 673</b>	<b>12 272</b>	<b>13 439</b>	<b>13 751</b>	<b>2,3%</b>	<b>9,5%</b>
Crédits d'exploitation	647	1 716	5 080	4 966	6 119	23,2%	-2,2%
<i>Crédits de trésorerie</i>	594	1 716	5 080	4 964	6 116	23,2%	-2,3%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	52	0	0	3	3	ns	ns
Crédits d'investissement	8 088	7 262	6 565	7 908	7 125	-9,9%	20,5%
<i>Crédits à l'équipement</i>	8 088	7 262	6 565	7 904	7 117	-10,0%	20,4%
<i>Crédit-bail</i>	0	0	0	5	8	67,9%	ns
Crédits à l'habitat	341	308	281	254	229	-10,1%	-9,5%
Autres crédits	220	387	346	310	278	-10,1%	-10,5%
<b>Autres agents de CCB non ventilés</b>	<b>8 947</b>	<b>10 130</b>	<b>11 549</b>	<b>11 685</b>	<b>13 088</b>	<b>12,0%</b>	<b>1,2%</b>
<b>Total encours sain</b>	<b>425 106</b>	<b>423 962</b>	<b>422 134</b>	<b>419 770</b>	<b>415 623</b>	<b>-1,0%</b>	<b>-0,6%</b>
Créances douteuses brutes	60 034	58 064	60 798	61 771	58 011	-6,1%	1,6%
<i>Créances douteuses nettes</i>	31 152	26 527	24 879	24 074	22 149	-8,0%	-3,2%
<i>dont entreprises</i>	23 647	19 749	17 367	16 242	16 180	-0,4%	-6,5%
<i>dont ménages</i>	7 461	6 743	7 425	6 879	5 901	-14,2%	-7,4%
<i>Provisions</i>	28 882	31 536	35 918	37 697	35 862	-4,9%	5,0%
<b>Total encours brut</b>	<b>485 140</b>	<b>482 025</b>	<b>482 932</b>	<b>481 541</b>	<b>473 634</b>	<b>-1,6%</b>	<b>-0,3%</b>
Taux de créances douteuses	12,4%	12,0%	12,6%	12,8%	12,2%	-0,6 pt	0,2 pt
Taux de provisionnement	48,1%	54,3%	59,1%	61,0%	61,8%	0,8 pt	1,9 pt

Source : IEOM

**Tableau 5 : Le bilan agrégé**

BILAN (en millions de F CFP)	déc.-13	déc.-14	déc.-15	Variations	
				2015/2014	2014/2013
Opérations de trésorerie et interbancaires	110 366	117 178	123 407	5,3%	6,2%
Opérations avec la clientèle	443 416	439 665	433 926	-1,3%	-0,8%
Opérations sur titres	6 857	10 265	21 542	109,9%	49,7%
Opérations diverses	4 458	3 318	3 872	16,7%	-25,6%
Valeurs immobilisées	6 645	6 081	7 072	16,3%	-8,5%
<b>Total ACTIF</b>	<b>571 743</b>	<b>576 506</b>	<b>589 819</b>	<b>2,3%</b>	<b>0,8%</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	109 622	95 242	85 817	-9,9%	-13,1%
Opérations avec la clientèle	394 660	413 093	434 134	5,1%	4,7%
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	<i>149 814</i>	<i>153 937</i>	<i>170 265</i>	<i>10,6%</i>	<i>2,8%</i>
<i>dont comptes d'épargne à régime spécial</i>	<i>117 833</i>	<i>118 695</i>	<i>119 956</i>	<i>1,1%</i>	<i>0,7%</i>
<i>dont comptes créditeurs à terme</i>	<i>118 304</i>	<i>130 295</i>	<i>134 232</i>	<i>3,0%</i>	<i>10,1%</i>
Opérations sur titres	258	524	713	36,1%	103,1%
Opérations diverses	9 803	8 082	7 581	-6,2%	-17,6%
Capitaux propres, provisions et assimilés	57 400	59 565	61 574	3,4%	3,8%
<i>dont capital</i>	<i>25 545</i>	<i>25 708</i>	<i>25 895</i>	<i>0,7%</i>	<i>0,6%</i>
<b>Total PASSIF</b>	<b>571 743</b>	<b>576 506</b>	<b>589 819</b>	<b>2,3%</b>	<b>0,8%</b>
<b>SOLDES (Passif - Actif)</b>					
Opérations avec la clientèle	-48 756	-26 571	208	100,8%	45,5%
Opérations sur titres	-6 599	-9 740	-20 829	-113,8%	-47,6%
Opérations diverses	5 345	4 763	3 709	-22,1%	-10,9%
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	50 754	53 484	54 502	1,9%	5,4%
<b>Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (-)</b>	<b>745</b>	<b>21 936</b>	<b>37 590</b>	<b>71,4%</b>	<b>2846,2%</b>
<b>RISQUES</b>					
Créances douteuses nettes	24 724	23 547	22 067	-6,3%	-4,8%
Provisions	35 347	37 239	35 423	-4,9%	5,4%
Créances douteuses brutes	60 071	60 786	57 490	-5,4%	1,2%
Taux de créances douteuses	12,5%	12,7%	12,2%	-0,5 pt	0,2 pt
Taux de provisionnement	58,8%	61,3%	61,6%	0,4 pt	2,4 pts

Source : IEOM

**Tableau 6 : Le compte de résultat agrégé**

en millions de F CFP	déc.-13	déc.-14	déc.-15	Variations	
				2015/2014	2014/2013
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-1 746	-1 538	-1 274	-17,2%	-11,9%
(+) Opérations avec la clientèle	19 124	18 432	17 592	-4,6%	-3,6%
<i>dont Opérations de crédit bail et assimilé</i>	0	0	0	-	-
(+) Opérations sur titres	29	24	52	114,3%	-16,6%
(+) Opérations de financement à long terme	125	116	132	13,8%	-6,9%
(+) Opérations de change	816	839	900	7,3%	2,7%
(+) Opérations de hors-bilan	173	154	187	21,5%	-11,1%
(+) Opérations de services financiers	3 197	3 180	3 209	0,9%	-0,5%
(+) Autres opérations d'exploitation bancaire	23	83	59	-28,5%	264,1%
(+) Produits accessoires et divers nets	161	156	237	51,6%	-2,9%
(-) Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille	0	0	0	-	-
(-) Dot. nettes aux Prov. sur titres de placement	10	-4	7	-278,7%	-137,2%
<b>(=) Produit net bancaire</b>	<b>21 892</b>	<b>21 450</b>	<b>21 087</b>	<b>-1,7%</b>	<b>-2,0%</b>
(-) Frais généraux	12 989	13 184	13 512	2,5%	1,5%
<i>dont frais de personnel</i>	<i>8 711</i>	<i>8 601</i>	<i>8 812</i>	<i>2,5%</i>	<i>-1,3%</i>
<i>dont services extérieurs</i>	<i>3 428</i>	<i>3 344</i>	<i>3 448</i>	<i>3,1%</i>	<i>-2,5%</i>
(-) Dotations aux amortissements	811	784	784	0,1%	-3,4%
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et non corp.	0	0	231	-	-
(-) Quote-part des frais de siège social	0	0	0	-	-
(-) Quote-part sur opérations d'exploitation non bancaire faites en commun	146	139	101	-	ns
(+) Charges refacturées	357	245	254	3,6%	-31,5%
<b>(=) Résultat brut d'exploitation</b>	<b>8 303</b>	<b>7 587</b>	<b>6 713</b>	<b>-11,5%</b>	<b>-8,6%</b>
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	4 365	1 820	-1 831	-200,6%	-58,3%
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	-379	0	40	-	-
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	317	5	85	1592,2%	-98,4%
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	1 657	1 612	4 165	158,4%	-2,7%
(+) Intérêts sur créances douteuses	268	268	265	-1,1%	-0,2%
<b>(=) Résultat d'exploitation</b>	<b>2 611</b>	<b>4 418</b>	<b>4 518</b>	<b>2,3%</b>	<b>69,2%</b>
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	39	2	-40	-2055,8%	-94,8%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations financières	0	0	0	-	-
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	171	-785	113	-114,4%	-559,2%
<b>(=) Résultat courant avant impôt</b>	<b>2 479</b>	<b>5 204</b>	<b>4 366</b>	<b>-16,1%</b>	<b>109,9%</b>
(+) Produit net exceptionnel	-291	-1 358	-78	-94,2%	366,2%
(-) Dotations nettes au FRBG	0	0	0	-	-
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	-5	39	54	40,2%	-801,2%
(-) Impôt sur les bénéfices	669	1 628	1 667	2,4%	143,2%
<b>(=) Résultat net</b>	<b>1 524</b>	<b>2 180</b>	<b>2 566</b>	<b>17,7%</b>	<b>43,0%</b>

Source : IEOM

**Tableau 7 : Les comptes administratifs consolidés des communes de Polynésie française**

<i>en milliards de F CFP</i>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>Variations 2014/2013</b>
<b>Population avec doubles comptes</b>	<b>268 270</b>	<b>268 998</b>	<b>269 567</b>	
<b>Produits de fonctionnement</b> (hors subvention d'équilibre)	<b>31,4</b>	<b>32,1</b>	<b>33,6</b>	<b>+4,7 %</b>
FIP	11,7	11,2	12,8	+14,3 %
DGF/DGA	7,8	8,2	8,3	+1,2 %
Redevances	3,6	3,8	3,9	+2,6 %
Impôts et taxes	6,8	6,6	6,5	-1,5 %
<i>Subventions d'équilibre perçues par les budgets annexes</i>	<i>3,0</i>	<i>3,4</i>	<i>3,2</i>	<i>-5,9 %</i>
Autres recettes de gestion	0,7	0,9	1,0	+11,1 %
Travaux en régie	0,5	0,6	0,5	-16,7 %
Autres recettes	0,3	0,8	0,6	-25,0 %
<b>Charges de fonctionnement</b> (hors subvention d'équilibre)	<b>29,6</b>	<b>31,2</b>	<b>30,1</b>	<b>-3,5 %</b>
Charges de personnel (brut)	18,3	18,5	18,7	+1,1 %
Charges courantes	8,4	8,9	7,9	-11,2 %
<i>Subventions d'équilibre versées par le budget principal</i>	<i>2,3</i>	<i>2,6</i>	<i>3,1</i>	<i>+19,2 %</i>
Autres charges de gestion	2,3	3,1	3,1	+0,0 %
Charges financières	0,1	0,1	0,1	+0,0 %
Autres dépenses	0,5	0,6	0,3	-50,0 %
<b>CAF</b> (capacité d'autofinancement)	<b>1,8</b>	<b>0,9</b>	<b>3,5</b>	<b>+288,9 %</b>
Remboursement en capital de la dette	0,5	0,5	0,6	+20,0 %
<b>CAF nette</b>	<b>1,3</b>	<b>0,4</b>	<b>2,9</b>	<b>+625,0 %</b>
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>0,8</b>	<b>1,0</b>	<b>0,9</b>	<b>-10,0 %</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>6,1</b>	<b>6,0</b>	<b>6,8</b>	<b>+13,3 %</b>
Emprunts	0,4	0,6	0,8	+33,3 %
Subventions d'investissement reçues	4,1	3,8	3,8	+0,0 %
Autres recettes d'investissement	1,6	1,6	2,2	+37,5 %
<b>Dépenses d'investissement</b> (hors emprunt)	<b>6,1</b>	<b>8,0</b>	<b>6,0</b>	<b>-25,0 %</b>
Dépenses d'équipement	5,5	7,0	5,5	-21,4 %
Autres	0,1	0,4	0,0	-100,0 %
Travaux en régie	0,5	0,6	0,5	-16,7 %
<b>Fonds de roulement budgétaire final</b>	<b>10,7</b>	<b>8,7</b>	<b>12,3</b>	<b>+41,4 %</b>
<b>Encours de dette au 31/12</b>	<b>3,5</b>	<b>3,8</b>	<b>4,1</b>	<b>+7,9 %</b>
<b>Quelques ratios :</b>				
CAF brute / Recettes de fonctionnement	5,7 %	2,8 %	10,4 %	
CAF nette / Recettes de fonctionnement	4,1 %	1,2 %	8,6 %	
Capacité de désendettement	1,9 ans	4,2 ans	1,2 ans	
Taux d'endettement	11,1 %	11,8 %	12,2 %	
Dette / habitant	13 047	14 126	15 210	
Fonds de roulement en jours	130	100	147	

Source : Agence française de développement

**Ont collaboré à cet ouvrage :**

Vainamu	BERNARDINO
Nathalie	DUPONT-TEAHA
Délia	HOANG-SACAULT
Pierre-Yves	LE BIHAN
Valérie	MACABIES
Éric	MORIAME
Marie	ROUGER
Timeri	VECCELLA

Directeur de la publication : Hervé GONSARD  
Responsable de la rédaction : Pierre-Yves LE BIHAN  
Éditeur : IEOM ([www.ieom.fr](http://www.ieom.fr))  
Imprimé par STP MULTIPRESS  
Achevé d'imprimer en juin 2016 - Dépôt légal : juin 2016  
ISSN 1635-2262



